

Communauté urbaine de Lyon

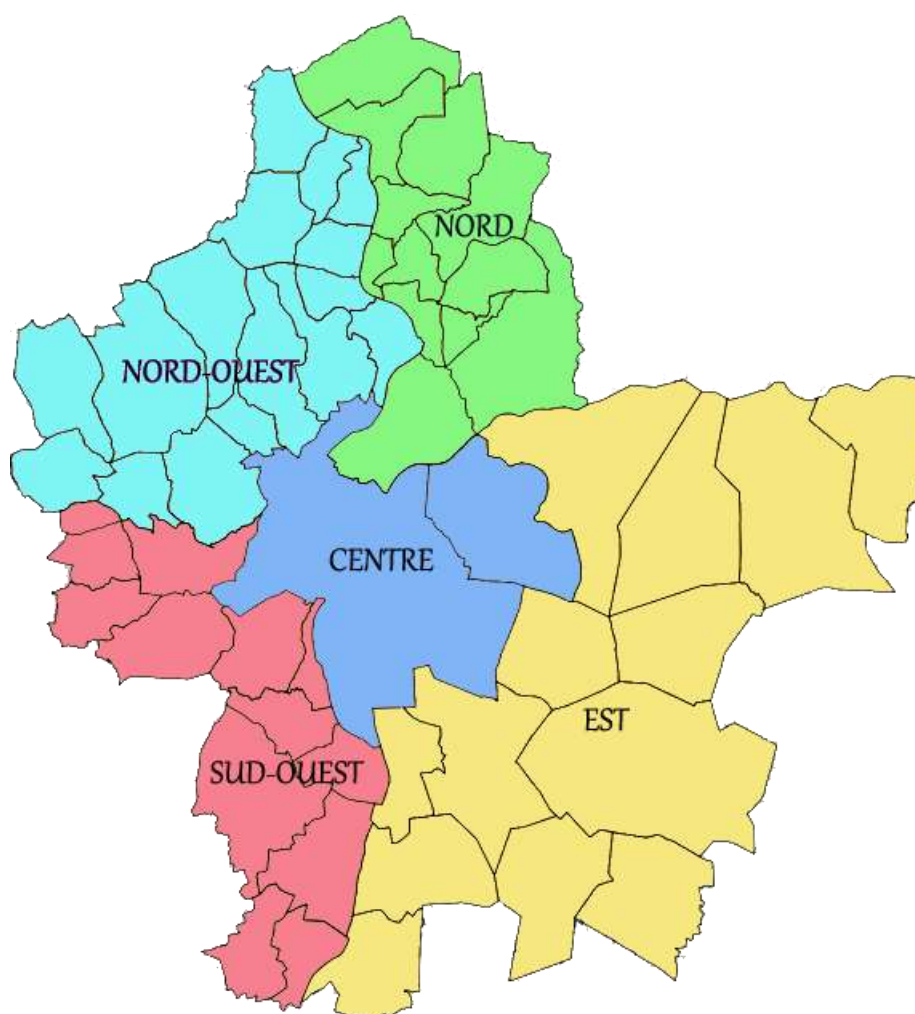
Archives du Grand Lyon

ARCHIVES DES SERVICES DE LA PLANIFICATION URBAINE

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

(POS)

1972-2004



Répertoire méthodique détaillé

2016

la métropole
GRAND LYON

Répertoire méthodique détaillé établi par

l'unité archives

de la Métropole de Lyon.

Lyon

3ème édition – Novembre 2016

N° de réf. de l'instrument de recherche : 0001IR020

Illustration de couverture : réalisation Morgane Coudereau

Table des matières

INTRODUCTION	11
ENJEUX ET HISTORIQUE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS	12
Présentation générale du POS	12
Historique de la production du POS au Grand Lyon	13
PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DU POS	17
Intégration du POS dans la hiérarchie des normes d'urbanisme	18
A. Les normes avec lesquelles le plan doit être « compatible »	18
B. Les servitudes d'utilité publique, que le plan doit « respecter »	18
C. Les projets d'intérêt général, dont le plan ne doit pas « compromettre la mise en œuvre »	19
D. Les documents que le plan « doit prendre en considération »	19
E. Les arrêtés préfectoraux pris en application de l'article R. 111-3 du Code de l'urbanisme, que le plan doit « prendre en compte »	19
L'élaboration du POS	20
A. Phase de Lancement de la procédure	20
1) Prescription	20
2) Association des personnes publiques	21
3) Mise en œuvre	22
4) « Porter à connaissance » du préfet	22
B. Phase de réalisation du projet ou « d'arrêt du projet »	23
1) Direction de la mise au point du projet	23
2) Arrêt du projet	23
3) Avis et observations sur le projet arrêté	23
4) Modifications éventuelles du projet de plan	24
C. Phase de publication	25
1) Arrêté de publication	25
2) Formalités de publicité	25
3) Effets de la publication	25
D. Phase d'enquête publique	25
1) Ouverture de l'enquête	26
2) Déroulement de l'enquête	27
3) Rapport et conclusions du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête	27
4) Frais de l'enquête	28
E. Phase d'approbation du plan	28
1) Modifications du plan après l'enquête publique	28
2) Délibération d'approbation	29
3) Tenue du POS à la disposition du public	29
F. Opposabilité aux tiers	30
Refontes et adaptations du POS	31
A. Changements à l'initiative de la Communauté urbaine	31
1) Révision du POS	31
2) Modification du POS	33
3) Mise à jour du POS	36
4) Anticipation du POS	37
B. Changements exigés par l'État	38
1) Prise en compte d'un projet d'intérêt général par un POS rendu public	39
2) Changements d'un POS approuvé	39
3) Déclaration d'utilité publique comportant mise en compatibilité du POS	40
Le dossier de POS	44
A. Contenu du dossier de POS	44
B. Le rapport de présentation	45
1) Contenu du rapport de présentation	45
2) Importance du rapport de présentation	46
C. Le règlement	46
1) Fonction du règlement	46
2) Présentation formelle	46
3) Contenu minimum et prescriptions facultatives	47
4) Servitudes n'ayant pas leur source dans le règlement	48

D. Les documents graphiques.....	49
1) Plans de zonage et plans de détail	50
2) Plans de masse.....	50
3) Plans des hauteurs	51
4) Plans de prévention des risques naturels prévisibles.....	51
PRESENTATION DU FONDS	52
Étapes du traitement	52
Classement.....	52
Tris et éliminations	54
Accroissement.....	54
Conditions d'accès et d'exploitation.....	54
Orientations de recherche indicatives.....	55
BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE	58
Manuels de droit de l'urbanisme.....	58
Approche historique du POS	58
<i>Loi d'orientation foncière</i>	58
<i>POS et décentralisation</i>	59
<i>Du POS au PLU</i>	59
<i>Études critiques</i>	60
Approche technique du POS	60
<i>Documents d'explication-guides pratiques</i>	60
<i>Régime juridique du POS</i>	61
<i>Procédures administratives du POS</i>	61
<i>Éléments pris en compte par le POS</i>	62
<i>Annulation ou déclaration d'illégalité d'un POS</i>	63
POS de la Communauté urbaine de Lyon	63
SOURCES COMPLÉMENTAIRES	66
Archives municipales de Lyon	66
Archives départementales du Rhône.....	66
Direction départementale de l'équipement.....	67
Archives nationales	68
Archives communautaires	69
RÉPERTOIRE	70
TOUS SECTEURS	72
1. Études préalables.....	72
2. Renouvellement des groupes de travail.....	72
3. Droit de préemption urbain	72
4. Mise à jour générale	72
5. Révision générale.....	73
6. Mise à jour.....	93
7. Modification n°1	93
8. Groupes de travail POS 2001	95
SECTEUR CENTRE	96
1.1 Élaboration	96
1.2 Groupes de travail	97
2.1 Plans concernant le POS.....	97
2.2 Élaboration du POS partiel de Saxe - Paul Bert.....	98
2.3 Révision n°1	99
2.4 Modification n°1	101
2.5 Modification n°2.....	102
2.6 Révision à l'initiative de l'État	103
2.7 Révision partielle n°2.....	103
2.8 Modification sans enquête publique.....	104
2.9 Modification sans enquête publique.....	104
2.10 Modification n°3.....	105

2.11 Prescription de la révision n°3	106
2.12 Approbation partielle de la révision n°3 pour les îlots de Gerland et du quai Achille Lignon	106
2.13 Modification n°4	107
2.14 Modification n°5 sans enquête publique	108
2.15 Modification n°6 sans enquête publique	108
2.16 Révision n°3	109
2.17 Mise à jour	111
2.18 Mise à jour	111
2.19 Modification n°7 sans enquête publique	112
2.20 Mise à jour	112
2.21 Modification n°8	113
2.22 Modification n°9 sans enquête publique	114
2.23 Modification n°10	114
2.24 Mise à jour	115
2.25 Modification n°11 Sans enquête publique	115
2.26 Modification n°12 sans enquête publique	116
2.27 Modification n° 13 sans enquête publique	116
2.28 Mise à jour	117
2.29 Modification n°14	117
2.30 Modification n°15 sans enquête publique	118
2.31 Modification n°16 sans enquête publique	118
2.32 Révision d'urgence	118
2.33 Mise à jour	119
2.34 Révision d'urgence/simplifiée	119
2.35 Révision d'urgence/simplifiée	120
2.36 Révision d'urgence/simplifiée	121
2.37 Révision d'urgence/simplifiée	121
2.38 Révisions simplifiées	122
2.39 Modification n° 17	129
2.40 Mise à jour	129
2.41 Révision simplifiée	130
2.42 Révision simplifiée	131
2.43 Modification n°18	131
3.1 Élaboration du POS partiel de Villeurbanne	132
3.2 Révision n°1	132
3.3 Modification n°1	133
3.4 Révision n°2	134
3.5 Modification n°2	135
3.6 Modification n°3	136
3.7 Révision n°3	137
3.8 Mise à jour	139
3.9 Mise à jour	139
3.10 Mise à jour	139
3.11 Modification n°1 Sans enquête publique	140
3.12 Modification n°2 Sans enquête publique	140
3.13 Modification n°3	140
3.14 Modification n°4 sans enquête publique	141
3.15 Mise à jour	141
3.16 Révision n°4	141
3.17 Révision d'urgence	142
3.18 Révision d'urgence/simplifiée	142
3.19 Révision simplifiée	143
3.20 Modification n°5	143
3.21 Mise à jour	143
SECTEUR NORD	145
1. Élaboration	145

2. Modification n°1.....	146
3. Révision n°1 partielle.....	146
4. POS partiel du terrain militaire de Sermenaz.....	148
5. Révision partielle n°2.....	149
6. Modification sans enquête publique.....	150
7. Modification n°2.....	150
8. Modification sans enquête publique.....	151
9. Révision à l'initiative de l'État.....	152
10. Intégration au POS de la prise en compte des risques majeurs.....	152
11. Révision n°3.....	152
12. Révision n°3 - 1ère tranche : Neuville-sur-Saône.....	154
13. Applications anticipées des mesures de la révision n°3.....	155
14. Modification n°3.....	156
15. Mises à jour.....	157
16. Révision n°4.....	157
17. Mise en compatibilité du POS suite a une déclaration d'utilité publique.....	158
18. Modification n°4.....	158
19. Révision n°5.....	158
20. Seconde élaboration.....	159
21. Modification n°1 sans enquête publique.....	161
22. Mise à jour.....	162
23. Mise à jour.....	162
24. Modification n°2 sans enquête publique.....	163
25. Modification n°3.....	163
26. Modification n°4 sans enquête publique.....	164
27. Modification n°3 et n°4.....	164
28. Risques de mouvements de terrain, cartographie préventive par commune.....	164
29. Mise à jour.....	165
30. Mise en compatibilité du POS suite à une déclaration d'utilité publique.....	165
31. Révision simplifiée.....	166
32. Révision simplifiée.....	166
33. Révision simplifiée.....	167
34. Révision simplifiée.....	167
35. Révision simplifiée.....	168
36. Révision simplifiée.....	168
37. Modification n°5.....	169
38. Mise en compatibilité du POS suite à une déclaration d'utilité publique.....	169
39. Modification n°6.....	170
40. Groupes de travail.....	170
SECTEUR EST.....	172
1. Élaboration.....	172
2. Mise en compatibilité du POS suite à des déclarations d'utilité publique.....	173
3. POS partiel de Solaize.....	174
4. Modification n°1.....	175
5. Révision partielle n°1.....	175
6. Révision partielle du secteur de « l'île de la petite chèvre » (procédure complémentaire à la révision n°1).....	177
7. Modification n°2.....	177
8. Modification n°3.....	178
9. Mises à jour.....	179
10. Modification sans enquête publique.....	179
11. Modification sans enquête publique.....	180
12. Révision à l'initiative de l'État.....	180
13. Modification sans enquête publique.....	181
14. Mise à jour.....	181
15. Modification sans enquête publique.....	181
16. Modification n°4.....	182

17. Mise en compatibilité du POS suite à des déclarations d'utilité publique	182
18. Révision n°2	184
19. Modification sans enquête publique.....	186
20. Modification sans enquête publique.....	187
21. Modification sans enquête publique.....	187
22. Modification sans enquête publique.....	188
23. Révision n°3	188
24. Révision partielle n°3-A	189
25. Révision partielle n°3-B	189
26. Mise à jour.....	190
27. Annulation de la révision générale n°2	190
28. Mise en compatibilité du POS suite à une déclaration d'utilité publique	190
29. Inscription au POS de périmètres d'étude	191
30. Révision n°5	191
31. Seconde élaboration.....	192
32. Modification n°1 sans enquête publique	194
33. Mise à jour.....	194
34. Modification n°2 sans enquête publique	194
35. Modification n°3.....	195
36. Modification n°4.....	196
37. Risques de mouvements de terrain, cartographie préventive par commune	197
38. Mise à jour.....	197
39. Révision d'urgence	197
40. Révision simplifiée.....	197
41. Révision d'urgence/simplifiée	198
42. Révision simplifiée.....	199
43. Révision simplifiée.....	199
44. Révision simplifiée.....	200
45. Révision simplifiée.....	201
46. Modification n°5.....	201
47. Mise à jour.....	202
48. Modification n°6.....	202
49. Groupes de travail	203
SECTEUR SUD-OUEST	204
1. Élaboration	204
2. Modification n°1.....	206
3. Révision n°1	206
4. Révision n°2	208
5. Modification sans enquête publique.....	209
6. Modification sans enquête publique.....	209
7. Révision à l'initiative de l'État	210
8. Modification n°2.....	210
9. Modification n°3.....	211
10. Modification sans enquête publique.....	212
11. Modification sans enquête publique.....	212
12. Mise à jour n° 1	213
13. Mise en compatibilité du POS suite à des déclarations d'utilité publique	213
14. Révision n°3	215
15. Modification sans enquête publique.....	217
16. Modification n°4.....	218
17. Modification n°5.....	219
18. Mise en compatibilité du POS suite à des déclarations d'utilité publique	220
19. Modification n°6.....	221
20. Mise à jour n° 2	222
21. Modification n°7 sans enquête publique	222
22. Modification n°8.....	223
23. Modification n°9 sans enquête publique	223

24. Révision partielle « A »	224
25. Modification n°10	225
26. Risques de mouvements de terrain, cartographie préventive par commune	225
27. Mise à jour n° 3	226
28. Modification n°11 sans enquête publique	226
29. Révisions simplifiées	226
30. Modification n°12	228
31. Mise à jour n°4	229
32. Révisions simplifiées	229
33. Modification n°13	231
34. Groupes de travail	231
SECTEUR NORD-OUEST	232
1. Élaboration du POS partiel du territoire des Monts d'Or	232
2. Élaboration du POS du secteur Nord-Ouest	233
3. Révision n°1	234
4. Modification n°1	236
5. Modification n°2	237
6. Révision partielle n°2	238
7. Mise en compatibilité du POS suite à des déclarations d'utilité publique	239
8. Révision partielle n°3	240
9. Modification n°3	241
10. Modification n°4	242
11. Révision à l'initiative de l'État	243
12. Révision n°4	243
13. Révision n°5	245
14. Modification n°5	249
15. Mise à jour	250
16. Mise à jour	250
17. Modification n°6	250
18. Modification n°7 sans enquête publique	251
19. Modifications n°6 et n°7	252
20. Modification n°8 sans enquête publique	252
21. Établissement du projet d'intérêt général (PIG) de protection de la plaine des Chères	252
22. Mise à jour	253
23. Mise à jour	253
24. Modification n°9	253
25. Modification n°11 sans enquête publique	254
26. Modification n°10	255
27. Risques de mouvements de terrain, cartographie préventive par commune	256
28. Mise à jour	257
29. Modification n°12 sans enquête publique	257
30. POS partiel du site de Giverdy à Saint-Didier-au-Mont-d'Or	257
31. Révision n°6	259
32. Modification n°13	259
33. Révision simplifiée	260
34. Modification n° 14	260
35. Révision simplifiée	261
36. Révision simplifiée	261
37. Groupes de travail	262
ANNEXES	263
Liste des versements composant le répertoire	264
Sigles	265
Lexique	267
Historique du service Territoires et planification (TEP)	270

Chronologie indicative de la réglementation applicable au POS.....	272
Le zonage des POS.....	274
Annulation ou déclaration d'illégalité d'un POS	278
Procédure d'annulation.....	278
Chronologie de l'annulation du POS 2001	281
Tableau de répartition des communes par secteurs	282
Tableau méthodique des noms de lieux	283
Tableau méthodique des mots-matière.....	287
Index général	291

INTRODUCTION

Le fonds du Plan d'occupation des sols (POS) est un sous-fonds du pôle Planification, créé autour d'une compétence précise et non autour du service lui-même. La présentation et le répertoire qui vont suivre reflètent cette situation particulière et s'attachent à présenter de façon détaillée le POS.

ENJEUX ET HISTORIQUE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU POS

Le **Plan d'occupation des sols** (POS) est un document d'urbanisme relativement méconnu des administrés. Pourtant, son impact sur leur vie quotidienne est majeur. En effet, sur la base de ce document technique se dessine la géographie de la ville. Le POS doit déterminer, pour chaque parcelle, les droits attachés à l'utilisation du sol et permettre, par révisions ou élaborations successives, de réaliser progressivement les options du **Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme** (SDAU)¹. Le SDAU est un document d'urbanisme qui fixe les orientations stratégiques du territoire concerné et détermine la destination générale des sols. Il permet de coordonner les programmes locaux d'urbanisation avec la politique d'aménagement du territoire.

Le POS vise notamment à renforcer les différentes fonctions urbaines qui assurent le développement de la ville. Ainsi, l'habitat, le développement économique, les transports, la préservation de l'environnement et du patrimoine sont autant de domaines qu'il se doit de développer. Enfin, le POS permet de prévoir les futurs équipements nécessaires aux communes de l'agglomération lyonnaise, afin d'en améliorer la desserte et de répondre aux besoins des nouveaux secteurs d'urbanisation.

Document juridique de portée générale, le POS s'impose à tous : ses répercussions concrètes sont donc immédiatement perceptibles. Par exemple, les immeubles du quartier de la Part-Dieu ont leur volume et leur taille actuelle parce que le POS, qui vise à préserver une certaine physionomie de la ville, les a déterminés. De même, c'est en vertu du POS que la vieille ville de Lyon ou certains espaces verts de la ville sont protégés. Plus proche de notre quotidien encore, on peut signaler que l'alignement des immeubles le long des rues, l'implantation géographique des commerces sont également régis par le POS, tout comme la faculté du propriétaire d'un terrain à y construire une extension, à y effectuer des abattages d'arbres, etc. Ainsi, les orientations établies par ce document peuvent-elles influencer très concrètement sur la vie quotidienne des citoyens. Le POS permet également de voir quelles étaient les priorités politiques en termes d'aménagement urbain

¹ Le SDAU est remplacé en 2000 par le Schéma de cohérence territoriale (SCOT).

au travers des différents projets concernés et modifiés par ce document d'urbanisme. Le fonds du POS recèle plus de trente années d'évolutions de l'urbanisme de l'agglomération lyonnaise, perceptibles au travers de leurs représentations graphiques. En outre, il met en lumière les évolutions des concepts urbanistiques ayant guidé les choix qui déterminent, aujourd'hui encore, une part importante de notre mode de vie.

HISTORIQUE DE LA PRODUCTION DU POS AU GRAND LYON

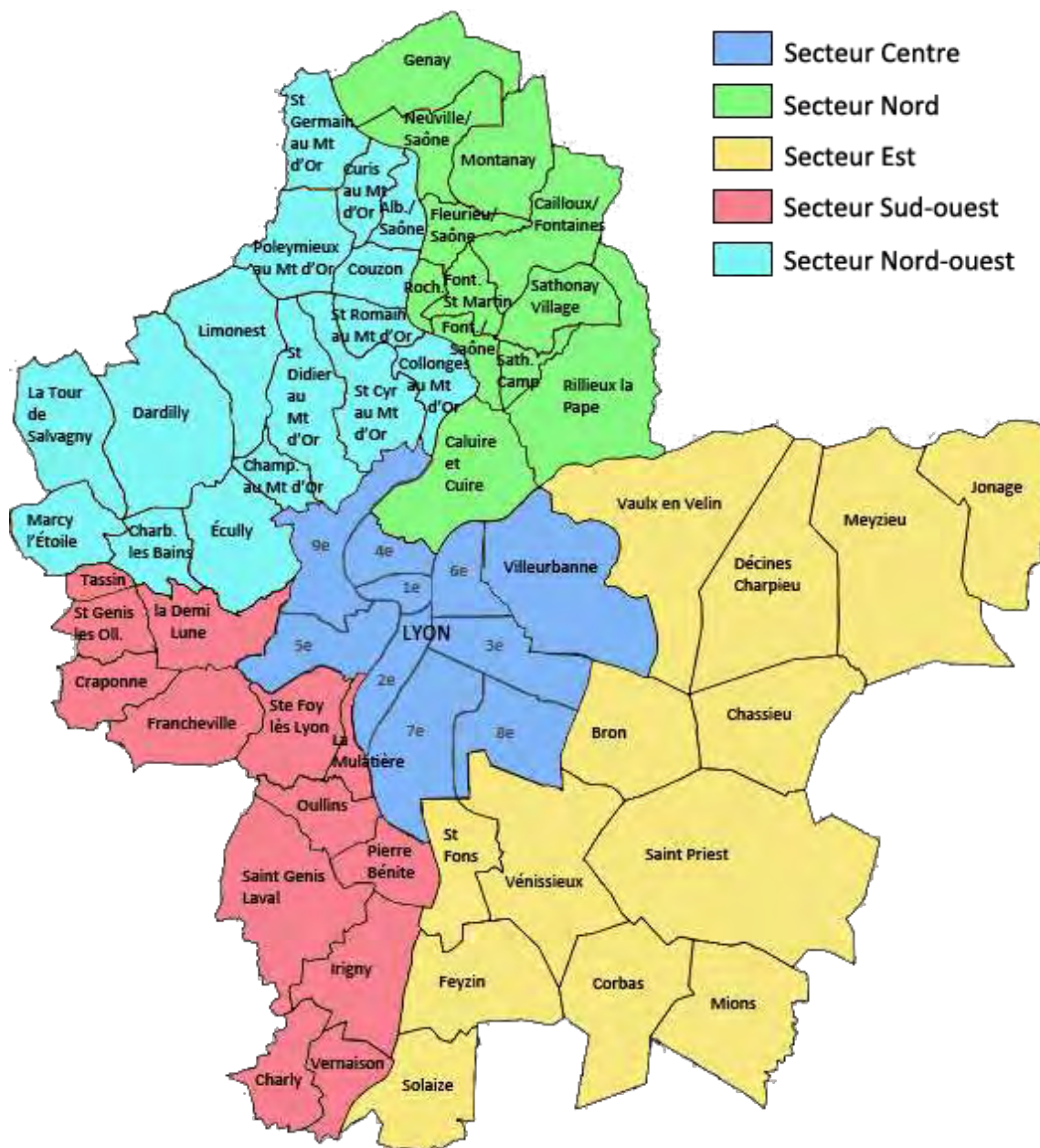
Le POS comme prérogative de l'État (1967-1983) :

Avant la création du POS et du SDAU par la loi d'orientation foncière du 30 décembre 1967, il existait trois « couches » de documents juridiquement opposables aux tiers : les **plans directeurs d'urbanisme** (PUD), les plans d'urbanisme communaux et les plans d'urbanisme de détail. Le fonctionnement de ces plans a cependant été jugé confus et peu commode, ce qui avait conduit à un piétinement de la planification urbaine. Les choses changent avec l'explosion urbaine des années 1950-1970 qui entraîne la création d'une série de mesures législatives, dont la loi de 1967, établissant le POS. L'arrêté préfectoral du 29 décembre 1971 met en révision les PUD appliqués sur le territoire communautaire, afin de préparer le passage au POS, prescrit à la même période. L'élaboration du POS est alors une compétence de l'État, représenté par le préfet.

La loi du 31 décembre 1966, instituant les quatre premières communautés urbaines de France (Bordeaux, Lille, Lyon et Strasbourg) dispose le transfert de plein droit des compétences des communes en matière de planification urbaine vers ces nouvelles institutions. La Communauté urbaine de Lyon a donc été impliquée, dès l'origine, dans l'élaboration des POS. Cependant, son rôle reste limité. Le **2nd bureau de la 5^{ème} division « équipement - urbanisme »**² de la communauté urbaine centralise et synthétise les demandes de modifications et l'État lui soumet les documents réalisés pour en recevoir un avis d'ordre consultatif. Le second bureau, composé d'une équipe réduite, assure une fonction administrative et n'a pas d'emprise sur la réalisation des documents d'urbanisme. Celle-ci est alors à la charge de la direction départementale de l'Équipement, qui en confie la réalisation technique à l'Atelier d'urbanisme³, et soumise à l'approbation du préfet. Ceci explique en partie la part extrêmement réduite dans le fonds, des documents relatifs aux premières élaborations des POS.

² Puis de la 9^{ème} division, à partir de 1973. Cf. III. Historique service en annexe.

³ Plus connu sous son appellation ultérieure d' « Agence d'urbanisme ». Cf. III. Historique du service en annexe.



1: Carte du Grand Lyon divisé par secteur

L'importance des travaux nécessaires ainsi que la diversité des problèmes qui se posaient sur le territoire étendu de la Courly ont conduit à diviser la Communauté urbaine en secteurs. Ces secteurs sont de grandes unités géographiques présentant des analogies dans leur état initial et leurs possibilités d'évolution. Cinq groupements d'urbanisme⁴ ont donc été créés : le Centre⁵, le Nord, le Nord-Ouest, le Sud-Ouest et l'Est, correspondant aux sous commissions (géographiques)

⁴ Cf. VII. Tableau de répartition par secteur des communes de la Communauté en annexe.

⁵ Le secteur centre sera, dans les faits, divisé en deux territoires (Lyon et Villeurbanne) dès la fin des années 1970. Les POS de Lyon et de Villeurbanne constituent dès lors deux entités distinctes, ayant chacune des évolutions différenciées. On peut donc considérer que le territoire de la Communauté urbaine est divisé en 6 secteurs et non 5.

de la commission d'urbanisme de Conseil de communauté. Un groupe de travail, composé d'élus, de représentants de l'État et de techniciens a été constitué pour chacun d'eux.

Les débuts de la gestion du POS par la Communauté urbaine (1983-1990) :

A partir de 1983, les lois de décentralisation transfèrent la responsabilité du POS à la Communauté urbaine. La direction départementale de l'Équipement a alors transmis l'ensemble des documents concernant les opérations en cours⁶. Le nouveau « **service de l'Urbanisme** » est confronté à un défi de taille, en passant d'un statut d'exécutant à celui de décideur. Ce service change de dénomination en 1984 pour devenir l'**Observatoire urbain**.

Le personnel chargé de cette tâche est peu nombreux et ne possède que des compétences administratives. La réalisation technique des dossiers est confiée à l'Agence d'urbanisme, dans la continuité de la pratique instituée par l'État. L'Agence a un poids considérable dans l'élaboration des POS. Outre la réalisation technique des dossiers, elle organise aussi les réunions des groupes de travail, véritable lieu de décision des évolutions (et provoquant parfois des débats passionnés entre élus, retranscrits par les procès-verbaux).

Les orientations du POS sont fixées à l'initiative et sous la responsabilité de la communauté urbaine de Lyon en concertation avec les 55 communes qui la composent.

L'extension des compétences de la communauté urbaine sur le POS (1990-1992) :

Les années 1990 constituent un véritable tournant dans la pratique de la planification de l'urbanisme communautaire. A mesure que les attributions et les compétences des Communautés urbaines sont enrichies, le service voit son personnel s'étoffer, notamment par le recrutement de véritables spécialistes de l'urbanisme (techniciens et ingénieurs) pour donner naissance à la « **Mission schéma directeur POS** » (1990-1992) sous la direction du département de la Planification. Dès 1992, l'ensemble des pièces écrites du dossier de POS est produit directement par la Communauté urbaine. L'Agence d'urbanisme ne réalise plus que les documents graphiques.

⁶ Apparemment, cette transition aurait été assez « brutale », sans aucune forme de suivi ni d'accompagnement, selon les témoins de l'époque.

Cette extension de la maîtrise de la Communauté sur ses documents d'urbanisme est le fruit d'une volonté politique affirmée, en réaction aux annulations successives des POS des secteurs Nord⁷ et Est⁸.

La période de maturité en matière de planification urbaine (1993-2001) :

La nouvelle **Direction de la planification urbaine** procède, dans la première moitié des années 1990, à des révisions et élaborations de POS pour l'ensemble des secteurs. L'organisation des réunions des groupes de travail lui est attribuée, ce qui témoigne de la volonté de la Communauté d'affirmer son monopole sur les décisions en matière d'urbanisme, notamment en supprimant toute possibilité de tractations directes entre les communes et les rédacteurs du POS.

Dès lors, les réunions des groupes de travail changent de nature. Le nombre de techniciens y participant est considérablement augmenté et celles-ci ne sont plus le lieu de débats d'ordre politique, mais bien celui de prises de décisions d'ordre technique. De même, la constitution des dossiers se veut strictement adaptée aux exigences d'une réglementation complexifiée (notamment en matière d'enquête publique).

La période de transition entre le POS et le PLU (2001-2006) :

L'année 2000 correspond à l'abandon des POS appliqués à des secteurs géographiques différenciés, au profit du POS général de la Communauté (adopté en février 2001). Toutefois les communes ne sont consultées que sur le POS de leur secteur géographique pour des raisons de logistique et de transport des dossiers de POS. C'est pour ce vice de forme que le POS est annulé une première fois en 2002 et une deuxième et dernière fois en 2003. C'est le POS de 1993-1994 qui est utilisé jusqu'au passage au PLU, instauré en 2000 par la loi Solidarité et renouvellement urbain. Le PLU intercommunal du Grand Lyon est opposable en 2005.

C'est dans ce contexte de transition que le **service de la Planification urbaine** est rapproché du **service de l'Urbanisme appliqué** en janvier 2001, leurs missions étant complémentaires. La vraie fusion des services n'intervient qu'en mars 2006. Le service Planification urbaine s'occupe de gérer l'après POS 2001 et commence à préparer l'élaboration du Plan local d'urbanisme. Le service Urbanisme appliqué donne l'avis de la Communauté urbaine sur toutes les demandes de permis de construire et apporte son aide ou conseil aux maires dans l'application du POS puis du PLU à partir de 2005.

⁷ Jugement du tribunal administratif de Lyon du 26 juin 1991.

⁸ Jugement du tribunal administratif de Lyon du 8 juillet 1991.

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DU POS

L'exposé qui suit est conçu comme un soutien dans la compréhension du fonds, destiné aux chercheurs qui ne seraient pas familiers de ce type de documents. Il pourra notamment constituer une première réponse à des questionnements éventuels sur le contenu des documents, les références qui y sont mentionnées ou encore leur agencement.

La première partie est consacrée à l'intégration du POS dans la hiérarchie des normes d'urbanisme. Le POS n'est pas un document isolé et s'inscrit dans un cadre réglementaire auquel il doit se soumettre. Le lecteur en trouvera ici une présentation succincte qui permettra d'éclaircir les références que comportent certains documents. Des renvois aux textes législatifs concernés lui permettront d'approfondir sa recherche s'il le souhaite.

La seconde partie constitue un descriptif détaillé de la procédure administrative qui régit chaque opération menée sur le POS. Cela permet de comprendre l'agencement des différentes étapes de procédures entre elles, qui constitue l'ossature du plan de classement du fonds. L'objectif est de donner au chercheur des éléments sur le type d'informations qu'il est susceptible de trouver à chacune de ces étapes. A cette fin, celui-ci pourra trouver la description de types documentaires qu'il n'a pas été jugé opportun de faire figurer au corps d'analyse : il s'agit notamment des « porter à connaissance » du préfet et de la correspondance du commissaire enquêteur.

Pour terminer, le chercheur trouvera en troisième partie un descriptif détaillé des dossiers de POS. Il vise à mettre en lumière le cadre réglementaire présidant à leur constitution, ainsi que les types d'informations qu'ils renferment.

INTÉGRATION DU POS DANS LA HIÉRARCHIE DES NORMES D'URBANISME

L'article L. 123-1 du Code de l'urbanisme (dernier al.) dispose : « *Les plans d'occupation des sols doivent être compatibles avec les prescriptions prises en application de l'article L. 111-1-1 et les orientations des schémas directeurs et des schémas de secteur, s'ils existent, et respecter les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol ainsi que les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de projets d'intérêt général relevant de l'État, de la région, du département ou d'autres intervenants. Ils prennent en considération les dispositions des programmes locaux de l'habitat lorsqu'ils existent* ». Les articles L. 123-11 et L. 123-13 ajoutent que le POS doit prendre en considération les programmes de référence.

Il convient donc de distinguer :

A. Les normes avec lesquelles le plan doit être « compatible »

Il s'agit des lois d'aménagement et d'urbanisme, des prescriptions prises en application de ces lois, des documents auxquels la loi donne les mêmes effets que les prescriptions.

Parmi les lois d'aménagement et d'urbanisme, on peut distinguer l'article L. 121-10 du Code de l'urbanisme qui fixe aux documents d'urbanisme des objectifs généraux : ils « *déterminent les conditions permettant, d'une part, de limiter l'utilisation de l'espace, de préserver les activités agricoles, de protéger les espaces forestiers, les sites et paysages naturels ou urbains, de prévenir les risques naturels prévisibles et les risques technologiques et, d'autre part, de prévoir suffisamment d'espaces constructibles pour les activités économiques et d'intérêt général, ainsi que pour la satisfaction des besoins présents et futurs en matière d'habitat* » (sur le contrôle du respect par le POS de ces dispositions, cf. CE, 19 févr. 1993, Prévost-Allard : DA n° 193).

Ont également reçu la qualification « loi d'aménagement et d'urbanisme » trois chapitres du titre IV du livre 1er du Code de l'urbanisme : le chapitre V « Dispositions particulières aux zones de montagne » (c. urb., art. L. 145-1 et s.) issu de la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985, le chapitre VI « Dispositions particulières au littoral » (art. L. 146-1 et s.) issu de la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986, le chapitre VII « Dispositions particulières aux zones de bruit des aérodromes », (c. urb., art. L. 147-1 et s.) issu de la loi n° 85-696 du 11 juillet 1985.

B. Les servitudes d'utilité publique, que le plan doit « respecter »

Parmi les servitudes administratives grevant la propriété et affectant, dans un but d'utilité publique, l'utilisation du sol, celles extérieures au Code de l'urbanisme ont la qualification « servitudes d'utilité publique » et sont portées sur une liste figurant en annexe du dossier de POS. Il s'agit de servitudes relatives à :

- La conservation du patrimoine : patrimoine naturel, culturel et sportif ;
- L'énergie : électricité, gaz, hydrocarbures, eaux et assainissement, etc. ;
- Aux communications : voies navigables, voies ferrées, circulation aérienne, etc. ;
- Aux télécommunications : protection contre les obstacles des centres d'émission et réception ;
- D'ondes radioélectriques ;
- La défense nationale ;
- La salubrité et la sécurité publiques (c. urb., art. L. 121-1).

C. Les projets d'intérêt général, dont le plan ne doit pas « compromettre la mise en œuvre »

L'article L. 110 du Code de l'urbanisme prévoit que : « les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace ». L'auteur du POS doit prendre en compte les choix d'ordre spatial de ces collectivités, qu'elles expriment par les projets d'intérêt général, envisagés par les articles L. 121-12 et R. 121-13 du Code de l'urbanisme.

Le projet d'intérêt général (PIG) consiste en un projet d'ouvrage ou de travaux ou de prescription relative à l'occupation du sol qui émane d'un « intervenant », personne publique autre que la Communauté urbaine, ou personne privée ayant la capacité d'exproprier. Les PIG sont portés à la connaissance de la Communauté par le préfet. Le POS doit « permettre la mise en œuvre des projets d'intérêt général » (c. urb., art. R. 123-9).

D. Les documents que le plan « doit prendre en considération »

Doivent être « pris en considération » les programmes locaux de l'habitat (PLH), et les programmes de référence (c. urb., art. L. 123-11 et L. 123-1) les orientations des plans de déplacement urbain (PDU) (L. n° 96-1236 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, art.17-1 : Journal Officiel 1er Janvier 1997).

E. Les arrêtés préfectoraux pris en application de l'article R. 111-3 du Code de l'urbanisme, que le plan doit « prendre en compte »

Ces arrêtés préfectoraux ont pour objet de délimiter les terrains exposés à des risques et assortissent cette délimitation d'une interdiction de construire ou de prescriptions spéciales à raison des risques encourus.

L'ÉLABORATION DU POS

Rappel : les procédures décrites ci-après n'ont connu que des évolutions minimales dans la période 1971-2004, leur descriptif est donc valable pour l'ensemble de cette période. Toutefois, si les procédures n'ont pas été remises en cause, les évolutions de la réglementation en matière d'urbanisme les ont complexifiées : les références aux textes législatifs ainsi qu'une liste indicative des évolutions de la réglementation applicable au POS, présentée en annexe de ce répertoire visent à orienter une éventuelle recherche en ce domaine. Enfin, il faut rappeler que jusqu'à la loi de répartition des compétences du 7 janvier 1983, le pouvoir de décision concernant les élaborations ou les changements apportés au POS relève du seul préfet. Il convient donc, dans les lignes qui suivent de remplacer les « délibérations du Conseil » ou les « arrêtés du président de la Communauté urbaine » par des arrêtés préfectoraux, pour ce qui concerne la période 1971-1983.

A. Phase de Lancement de la procédure

1) Prescription

a) Décision

Celle-ci relève de la Communauté urbaine et ne peut être imposée par l'État. L'élaboration du POS est prescrite par délibération du Conseil de communauté. Selon l'article R-123 du Code de l'urbanisme, celle-ci doit obligatoirement comprendre la décision de prescrire le plan et la définition des modalités d'association des personnes publiques autres que l'État.

b) Transmission, notification et information

La délibération est transmise au préfet, au titre de l'obligation de transmission prévue par la loi du 2 mars 1982.

Elle fait également l'objet d'une notification aux présidents du conseil régional, du conseil général, de la Chambre de commerce et d'industrie, de la Chambre de métiers et de la Chambre d'agriculture ainsi qu'aux maires des communes limitrophes et maires des communes concernées par l'élaboration du POS.

c) Formalités de publicité

La délibération fait l'objet d'un affichage, durant un mois, au siège de la Communauté urbaine et dans les mairies du secteur concerné. La mention de la délibération doit être insérée, en caractères apparents, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Par application de la loi n°55-4 du 4 janvier 1955 concernant les annonces judiciaires et légales, il doit s'agir de journaux habilités, par arrêté préfectoral, à recevoir ce type d'annonces.

d) Effets de la prescription

La prescription de l'établissement du POS a des effets sur le droit de l'utilisation du sol, subordonnés à la transmission de la délibération au préfet et à l'accomplissement des formalités de publicité. Il s'agit notamment de la faculté d'opposer un sursis à statuer aux demandes d'autorisation d'occupation du sol et à la soumission des coupes et abattages d'arbres à autorisation préalable.

2) Association des personnes publiques

Le Code de l'urbanisme prévoit l'intervention d'une pluralité d'acteurs intéressés par l'élaboration du POS. Il fixe un cadre général qui fait l'objet d'ajustements, auxquels procèdent les acteurs locaux de l'élaboration des POS.

a) Services de l'État associés

Les modalités d'association de l'État sont définies par le préfet avec le président de la Communauté urbaine, « *dès que la délibération prescrivant l'établissement du plan d'occupation des sols a été transmise* » (c. urb., art. R. 123-4, 1^{er} al.). Le préfet fait connaître au président de la Communauté urbaine les services de l'État qui seront associés à cette élaboration.

b) Personnes autres que l'État

Dans un délai de deux mois à compter de la notification de cette délibération, les présidents du conseil régional, du conseil général, de la Chambre de commerce et d'industrie, de la Chambre de métiers et de la Chambre d'agriculture, font savoir s'ils veulent être associés à l'élaboration du POS. Dans ce cas, ils nomment leurs représentants (c. urb., art. R. 123-6), dès lors désignés sous le vocable de « personnes publiques associées ».

c) Communes limitrophes et Établissements de coopération intercommunale

Les maires des communes limitrophes et les présidents des EPCI intéressés (le SYTRAL par exemple), auxquels la délibération de prescription a été communiquée, disposent d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette délibération pour faire savoir s'ils entendent être consultés sur le projet de plan.

3) *Mise en œuvre*

a) Arrêté récapitulatif

Le président de la Communauté urbaine doit prendre un arrêté qui a pour objet de fixer les ajustements de procédure et d'en permettre l'information à destination du public. Cet arrêté comprend :

- La liste des services de l'État, communiquée par le préfet.
- La liste des personnes associées au plan.
- La liste des communes limitrophes et EPCI consultés sur le projet de POS.
- L'indication des services ou organismes chargés de réaliser les études nécessaires à l'élaboration du POS.

b) Formalités de publicité

L'arrêté fait l'objet d'un affichage, durant un mois, au siège de la Communauté urbaine et dans les mairies du secteur concerné. Mention en est insérée dans deux journaux régionaux ou locaux.

4) « Porter à connaissance » du préfet

L'État, garant des intérêts supra-communaux, intervient dès le début de la procédure pour informer la Communauté urbaine de l'ensemble des contraintes qu'elle devra prendre en compte dans la conception du plan. A cette fin, le préfet adresse, dans un délai de trois mois à compter de la transmission de la prescription, un « porter à connaissance », comportant :

- Les normes d'urbanisme hiérarchiquement supérieures que le plan devra respecter : lois d'aménagement et d'urbanisme, prescriptions nationales ou particulières, directives territoriales d'aménagement, schéma directeur.
- Les servitudes d'utilité publique applicables au territoire concerné, avec lesquelles le plan doit être compatible. Ces informations prennent la forme de notes techniques émises par les administrations concernées par ces servitudes : SNCF, EDF, GDF, Armée de terre, etc.
- Les projets d'intérêt général avec, le cas échéant, les dispositions nécessaires à leur mise en œuvre.

- Les objectifs minima à atteindre en matière de politique locale d'habitat, en tenant compte du programme local de l'habitat.
- Toute autre information que le préfet juge utile (il pourra s'agir de données physiques, économiques ou sociales locales de nature à influencer sur le contenu du futur plan).

Si, au cours de la procédure, de nouvelles contraintes (normes d'urbanisme, servitudes d'utilité publique ou projets d'intérêt général) apparaissent, le préfet doit les porter à la connaissance de la Communauté « dans les meilleurs délais » (c. urb., art. R. 123-5, al. 2).

B. Phase de réalisation du projet ou « d'arrêt du projet »

1) Direction de la mise au point du projet

La mise au point du projet revient au président de la Communauté urbaine. Elle est soumise aux modalités d'association définies lors de la prescription du projet. Le président doit également entendre les associations agréées qui en font la demande (c. urb., art. R. 123-8, 1^{er} al.). Il a également la possibilité de recueillir l'avis de tout organisme ou association ayant compétence en matière de construction, d'aménagement ou d'urbanisme et de toute personne qualifiée (c. urb., art. L. 123-3 et R. 123-8).

2) Arrêt du projet

Quand les études sont suffisamment avancées, le projet de POS est mis dans les formes requises. Il fait l'objet d'une délibération du Conseil de communauté « arrêtant le projet de POS ». Celle-ci fait l'objet d'un affichage dans les mairies du secteur concerné et au siège de la Communauté urbaine. Elle n'emporte pas d'effet sur le droit applicable à l'utilisation du sol.

3) Avis et observations sur le projet arrêté

a) Consultation des personnes publiques associées

Les personnes publiques associées disposent de trois mois pour donner leur avis, faute de quoi celui-ci est réputé favorable. En cas d'avis défavorable, elles peuvent saisir la **commission départementale de conciliation**, dans les conditions prévues par les articles L. 121-9 et R. 121-2 et suivants du Code de l'urbanisme. La saisine peut intervenir à tout moment entre l'avis défavorable et le délai d'un mois après l'achèvement de l'enquête publique. Après avoir entendu les personnes intéressées, la commission constate l'accord intervenu entre la personne associée et la Communauté urbaine ou, à défaut, formule des propositions alternatives au plus tard un mois après

l'achèvement de l'enquête publique. En tout état de cause, la Communauté urbaine demeure libre de suivre ou non l'avis ou la proposition émise par la commission départementale de conciliation.

b) Autres consultations

Le projet arrêté est également soumis pour avis aux communes limitrophes qui ont demandé à être consultées. Leur avis, purement consultatif, ne lie pas l'auteur du plan. Il est également réputé favorable s'il n'intervient pas dans un délai de trois mois après transmission de la délibération.

Pour le POS de la ville de Lyon, le projet est soumis aux conseils d'arrondissement qui se prononcent dans un délai établi par le Maire. Cet avis est purement consultatif et réputé favorable s'il n'intervient pas dans les délais prévus. Dans les autres secteurs de la Communauté urbaine, le projet est également soumis aux communes intéressées, pour avis.

c) Observations des associations agréées

Le projet doit, à sa demande, être mis à disposition du président d'une association agréée sous peine de voir la procédure entachée d'illégalité (CE, 20 mars 1985, Assoc. Pour la sauvegarde du paysage rural de Saint-Martin-du-Vivier et de ses environs, req. N° 25193). On peut citer, à titre d'exemple, l'« union des comités locaux d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise » (UCIL), ou encore « Ecully survie », « Limonest environnement et avenir » qui interviennent à ce titre dans certaines opérations sur le POS.

d) Communications du préfet

Lorsqu'il constate que le projet de plan ne permet pas la mise en œuvre d'un projet d'intérêt général déjà communiqué à la Communauté urbaine, le préfet porte à la connaissance de celle-ci les dispositions nécessaires à cette mise en œuvre, en précisant la situation du projet, les objectifs à la réalisation desquels il concourt et dans la mesure du possible, l'échéancier prévisionnel de sa réalisation (c. urb., art. R. 123-9, al. 3).

4) Modifications éventuelles du projet de plan

A la suite des consultations, le projet peut être modifié pour tenir compte des avis, des communications du préfet ou des propositions de la commission de consultation. Si les modifications dépassent une certaine ampleur, un nouvel arrêt du projet et de nouvelles consultations peuvent être exigés.

C. Phase de publication

Celle-ci n'intervient que dans le cadre d'une élaboration du POS.

1) Arrêté de publication

Le POS est rendu public par arrêté du président de la Communauté urbaine. Le dossier de POS rendu public doit comporter en annexe :

- Les avis des personnes publiques et des communes limitrophes associées ainsi que l'accord des communes du secteur concerné ;
- La liste des autres personnes consultées ainsi que, le cas échéant, les observations des associations agréées et les communications du préfet.

L'article R. 123-13 du Code de l'urbanisme permet éventuellement de rendre public le plan pour seulement une partie du territoire qu'il concerne, on parle alors de **publication partielle**.

2) Formalités de publicité

L'arrêté fait l'objet d'un affichage, durant un mois, au siège de la Communauté urbaine et dans les mairies du secteur concerné. De plus, la mention de la délibération doit être insérée, en caractères apparents, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

3) Effets de la publication

L'arrêté a pour effet de rendre opposable le POS tel qu'il a été rendu public jusqu'à l'approbation finale du POS et pour une durée maximale de trois ans. Cette opposabilité est subordonnée à l'accomplissement des formalités de publicité et au caractère exécutoire de l'arrêté résultant de sa soumission au contrôle préfectoral.

D. Phase d'enquête publique

L'enquête publique, régie par la loi du 2 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques « a pour objet d'informer le public et de recueillir ses appréciations, suggestions et contre-propositions afin de permettre à l'autorité compétente de disposer de tous éléments nécessaires à son information ».

C'est le plan rendu public qui est soumis à l'enquête publique, ce plan ne peut donc faire l'objet de modifications avant le début de l'enquête.

1) *Ouverture de l'enquête*

a) Désignation du commissaire enquêteur

Celle-ci est faite par le président du tribunal administratif sur demande du président de la Communauté urbaine. Le choix du président du tribunal administratif doit porter sur des personnes qui ne peuvent être regardées comme intéressées à l'opération, selon l'article 9 du décret du 23 avril 1995.

b) Arrêté prescrivant l'enquête publique

L'arrêté comprend :

- L'objet de l'enquête, la date de son ouverture et sa durée, qui ne peut être inférieure à un mois ;
- Les noms et qualité du commissaire enquêteur ou des membres de la commission d'enquête ;
- Les jours et heures, et les lieux où le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet ;
- Les jours et heures où le commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête se tiendra à disposition du public ;
- Les lieux où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête. Les lieux envisagés sont le siège de la Communauté urbaine et les mairies des secteurs concernés.

Le **dossier soumis à enquête publique** doit comporter en annexe les avis des personnes publiques et des communes limitrophes associées ainsi que l'accord des communes du secteur concerné. Il doit également comporter la liste des autres personnes consultées ainsi que, le cas échéant, les observations des associations agréées et les communications du préfet.

c) Formalités de publicité

Quinze jours avant la date d'ouverture de l'enquête, un avis d'enquête publique doit être inséré, en caractères apparents, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département et être publié par voie d'affiches et éventuellement par tout autre procédé dans les

communes concernées. De plus, l'article R. 123-11 du Code de l'urbanisme prévoit la réitération de cet avis dans les huit premiers jours de l'enquête.

2) *Déroulement de l'enquête*

a) Registres d'enquête publique

Pendant l'enquête, les observations du public, et éventuellement les pétitions produites par les associations, peuvent être consignées sur un registre ouvert à cet effet. De plus, **elles peuvent être adressées oralement et par courrier au commissaire enquêteur.**

b) Compétences du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête

Pour accomplir sa mission, le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête dispose d'un « véritable pouvoir de direction de l'enquête »⁹.

De fait, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête a la possibilité de faire compléter le dossier (c. urb., art. R. 123-11, antépénultième al.) ; « *il peut recevoir tous documents, visiter les lieux concernés, à l'exception des lieux d'habitation, après information préalable des propriétaires et des occupants par les soins de l'autorité compétente, entendre toute personne dont il juge l'audition utile et convoquer (...) les autorités administratives intéressées* » (L. 12 juill. 1983, art. 4, al. 2) ; il peut encore « *organiser, sous sa présidence, une réunion d'information et d'échange avec le public en présence du maître d'ouvrage* » (L. 12 juill. 1983, art. 4, remplacé L. 2 févr. 1995 relative au renforcement de l'environnement).

Enfin, le commissaire enquêteur peut décider de proroger la durée de l'enquête dans les conditions prévues par les articles 17 à 19 du décret n° 85-453 du 23 avril 1985.

c) Fin de l'enquête

À l'expiration du délai d'enquête, le ou les registres d'enquête sont clos et signés par le commissaire enquêteur.

3) *Rapport et conclusions du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête*

a) Contenu des conclusions

⁹ JEGOUZO Y., Dalloz immobilier V°, *Enquêtes publiques*, n° 3582.

Après l'achèvement de l'enquête, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête examine les observations consignées ou annexées aux registres. Il doit, de manière distincte :

- Établir un **rapport qui relate le déroulement de l'enquête** et doit mentionner les principales observations du public, mais il n'est pas tenu de répondre à toutes les observations (CE, 19 févr. 1993, Lambert, req. n° 97268. - 12 juill. 1993, Murin, req. n° 90958) ;
- Rédiger des **conclusions motivées** en précisant si elles sont favorables ou défavorables : ces conclusions doivent exprimer l'avis personnel du ou des enquêteurs.

b) Communication et mise à disposition des conclusions

Le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête adresse le dossier accompagné du rapport et des conclusions au président de la Communauté urbaine dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête. Celui-ci communique une copie du rapport au préfet et au président du tribunal administratif. Le rapport et les conclusions sont tenus à la disposition du public au siège de la Communauté urbaine et dans les mairies des communes concernées.

c) Portée des conclusions

Les conclusions n'ont aucun effet sur le pouvoir de décision de la Communauté urbaine, qui peut donc maintenir le plan en dépit de conclusions défavorables (CE, 2 avr. 1993, M. et Mme Kaminer, req. n° 97150 : Juris-Data n° 043348). Mais en cas de conclusions défavorables, « *les juridictions administratives saisies d'une demande de sursis à exécution de la décision font droit à cette demande si l'un des moyens invoqués par le requérant paraît sérieux et de nature à justifier l'annulation* » (L. 12 juill. 1983, art. 6).

4) Frais de l'enquête

Les frais de l'enquête sont mis à la charge de la Communauté urbaine, y compris l'indemnisation des commissaires enquêteurs. Le montant de l'indemnisation des commissaires enquêteurs est fixé par le président du tribunal administratif, il comprend des vacations et la couverture des frais de déplacement.

E. Phase d'approbation du plan

1) Modifications du plan après l'enquête publique

Suivant l'article R. 123-12 du Code de l'urbanisme, le plan peut faire l'objet de modifications après l'enquête publique, pour « *tenir compte des résultats de l'enquête publique et des propositions de la commission de conciliation* ». Le plan ainsi modifié donne lieu à une consultation des services de l'État et des personnes publiques associées si le président de la Communauté urbaine « *estime que la nature et l'importance des modifications envisagées justifient cette consultation* » (c. urb., art. R. 123-12, 1er al.). Si les modifications portent atteinte à l'économie générale du plan¹⁰, le maire ou le président de l'EPCI doit prescrire une enquête publique complémentaire.

2) Délibération d'approbation

Le plan, éventuellement modifié, est soumis à l'approbation du Conseil de communauté. Celui-ci doit être accompagné par les avis des personnes publiques et des associations agréées (*disposition ajoutée à l'article R. 123-12 du Code de l'urbanisme par D. n° 96-717, 7 août 1996 relatif aux associations locales agréées et aux associations agréées de protection de l'environnement : Journal Officiel 14 Août 1996*). Le plan peut, le cas échéant, être approuvé pour une partie seulement du territoire qu'il concerne (c. urb., art. R. 123-13) : on parle alors d'**approbation partielle**.

La délibération d'approbation est soumise aux mêmes exigences de publicité, de contrôle administratif exercé par le préfet et d'entrée en vigueur que l'arrêté rendant public le plan.

3) Tenue du POS à la disposition du public

Comme le plan rendu public, le plan approuvé est tenu « à la disposition du public [...] au siège de l'établissement public de coopération intercommunale compétent et dans les mairies des communes membres concernées, ainsi qu'à la préfecture » (c. urb., art. R. 123-14, 1er al.).

« *Mention des lieux où les documents peuvent être consultés est insérée dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département et affichée à la mairie ou au siège de l'établissement public de coopération intercommunale compétent et aux mairies des communes membres concernées* » (c. urb., art. R. 123-14, al. 2).

¹⁰ La notion d'économie générale du Plan n'a pas de définition objective et ne prend son sens qu'au regard du POS qu'il convient de remanier. Des opérations telles que le déclassement d'espaces boisés classés, ou encore le passage d'une zone non constructible à l'état de zone urbanisable sont de nature à remettre en cause cette économie générale.

Sur cette notion, cf. DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DE L'URBANISME, *La notion de l'économie générale du plan d'occupation des sols*, Ministère de l'équipement, 1995, 134 p.

F. Opposabilité aux tiers

L'opposabilité du plan s'applique aux personnes tant publiques que privées (C. urb., art. L. 123-5). Le plan est opposable à l'exécution de tous travaux, constructions, plantations, affouillement ou exhaussements des sols, pour la création de lotissements et l'ouverture des installations classées appartenant aux catégories déterminées par le plan (C. urb., art. R. 123-5).

Il convient de distinguer entre le plan tel qu'il a été rendu public, à l'issue de la première phase de son élaboration, et le plan approuvé. Le plan rendu public cesse de s'appliquer quand le plan approuvé entre en vigueur. Il cesse également d'être opposable si l'acte d'approbation n'intervient pas dans un délai de trois ans à compter de la date de publication (C. urb., art. L. 123-5.). Dans ce cas, jusqu'à l'entrée en vigueur du POS approuvé, les règles applicables sur un territoire non couvert par un POS sont à nouveau opposables.

Le POS, tel qu'il a été **approuvé**, entre en vigueur, dans les mêmes conditions que le POS rendu public selon les prescriptions de l'article R. 123-12 du Code de l'urbanisme.

A. Changements à l'initiative de la Communauté urbaine

1) Révision du POS

La révision (c. urb., art. L. 123-4, 1er al. ; art. R. 123-35) se déroule suivant les mêmes règles procédurales que l'élaboration, sous les réserves suivantes :

- La révision peut porter sur tout ou partie (révision partielle) du plan en vigueur. Dans ce dernier cas, la délibération prescrivant la révision précise le périmètre intéressé.
- Elle **ne comporte pas d'arrêté rendant public le nouveau plan** : c'est donc le projet de plan arrêté par le Conseil de communauté, éventuellement modifié par lui pour tenir compte des avis et des éventuelles propositions de la commission départementale de conciliation, qui est directement soumis à l'enquête publique ; le dossier du projet de plan pour l'enquête publique comporte les mêmes pièces que celui du POS rendu public, dans le cadre de l'élaboration initiale.
- Chaque fois que la révision a pour objet d'ouvrir à l'urbanisation tout ou partie d'une zone d'urbanisation future, il doit être organisé une **concertation préalable** (c. urb., art. L. 300-2).
- Il est possible, avant l'achèvement de la procédure, d'appliquer par **anticipation**, tout ou partie du projet de plan révisé.

Le **dossier de POS révisé doit comporter les mêmes pièces que le POS initial** car il se substitue au POS initial. Il faut donc élaborer un nouveau rapport de présentation (CE, 5 fév. 1997, commune de Roquevaire, n° 152674) qui doit satisfaire aux rubriques de l'article R. 123-17 du Code de l'urbanisme. Les rubriques du rapport de présentation doivent « *faire apparaître de manière claire et synthétique* » la portée des choix du nouveau plan (J.C. Bonichot, obs. ss CE, 30 oct. 1995, Assoc. Cadre de vie des Bruyérois et a. : BJDU 5/1995, concl. A. de Casanova, p. 376).

En pratique, la Communauté urbaine recourt à la procédure - lourde - de la révision, chaque fois que les changements à apporter au plan ont un objet ou une ampleur tels qu'ils sortent du champ d'application de la procédure - bien plus légère - de la « modification » : c'est notamment le cas lorsqu'est envisagée une refonte du plan.

La préférence peut néanmoins être accordée à la révision dans le cadre de laquelle le président de la Communauté urbaine peut recourir à une mesure de sauvegarde : il a en effet la faculté, de la prescription jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau plan, d'opposer un sursis à statuer aux demandes d'autorisations d'occupation du sol qui seraient de nature à compromettre ou rendre

plus onéreuse l'exécution du futur plan. La révision du POS entraîne sa transformation en PLU après 2000.

La procédure se déroule de la manière suivante :

- Le Conseil de communauté **délibère et prescrit la révision** du POS (c. urb., art. R. 1;3-3) ;
- **Arrêté de mise en œuvre** de la révision du POS (c. urb., art. R. 123-7) ;
- Le Conseil de communauté **délibère et arrête le projet** de révision du POS (c. urb., art. R. 123-9) ;
- Facultatif : délibération du Conseil de communauté modifiant éventuellement le projet de révision ;
- **Arrêté du président de l'EPCI soumettant à enquête publique** le projet de révision du POS arrêté (C. urb., art. R. 123-11) ;
- Le Conseil de communauté **délibère et approuve la révision** du POS (c. urb., art. R. 123-12).

a) La révision partielle

Lors d'une révision partielle, qui ne s'applique qu'à une portion réduite du secteur concerné et ne remet pas en cause l'économie générale du plan, les auteurs du POS peuvent soit produire un rapport de présentation qui portera sur tout le POS et qui se substituera au rapport initial, soit faire un rapport de présentation propre à la révision partielle en fonction de l'incidence des différentes modifications prévues sur le rapport initial.

La solution de la révision partielle est adoptée dans le cas où les modifications demandées par les communes concernées n'affectent pas l'économie générale du plan, mais impliquent, par exemple, la réduction d'un espace boisé classé, ou le passage d'une zone non constructible à une zone urbanisable, opérations qui ne peuvent faire l'objet d'une simple modification.

b) La révision d'urgence et la révision simplifiée

L'article 19 de la loi du 2 janvier 2002 relative aux sociétés d'économie mixte (SEM) modifie la loi SRU et permet le recours immédiat à la révision d'urgence des POS avant leur conversion en PLU. Il faut que le projet présente un intérêt général et que la commune prescrive, au préalable, une révision générale du POS. Les communes peuvent ainsi adapter le POS sans se retrouver limitées par le champ d'application restreint de la modification et sans devoir obligatoirement passer au PLU. La procédure de révision d'urgence doit être approuvée au plus tard le 1er janvier 2004.

La révision d'urgence est transformée en révision simplifiée par la loi Habitat, Urbanisme, Construction du 2 juillet 2003. L'article 23 précise les règles de procédure relative aux révisions simplifiées remplaçant les révisions d'urgence. Le projet doit toujours avoir un intérêt général et avoir un caractère public ou privé, ce qui n'était pas précisé auparavant. Il ne doit porter que sur un objet précis (une construction ou une opération précise par exemple) et peut également intéresser les collectivités autres que la commune qui initie le projet. La procédure est allégée, il n'y a plus lieu de procéder à un arrêté de projet de révision avant mise à enquête publique. La date d'approbation est reportée au 1er janvier 2006.

Le recours à la révision simplifiée n'est plus autorisé depuis le 1^{er} janvier 2010. Les communes du Grand Lyon sont toutes passées au PLU en 2005.

La procédure se déroule de la manière suivante :

- Le Conseil municipal / Conseil de communauté délibère et fixe les modalités des études et de la concertation, cela permet de dégager les grandes lignes du projet et prescrit la révision du POS ;
- A l'issue de la concertation, le maire, ou le président de l'EPCI, présente le bilan devant le Conseil municipal / Conseil de communauté qui en délibère ;
- Le projet de révision simplifiée est envoyé aux personnes publiques associées qui se réunissent ensuite dans une réunion d'examen conjoint ;
- Une enquête publique d'un mois est lancée, suivie de la remise du registre au commissaire enquêteur qui dispose d'un mois pour remettre son rapport. Ce dernier doit être tenu à disposition du public durant un an, en mairie ;
- Le Conseil municipal / Conseil de communauté délibère pour approuver la révision simplifiée.

c) Le dossier de révision

La révision du POS est généralement engagée dès lors qu'il y a remise en cause de l'économie générale du plan : elle s'accompagne donc d'une refonte totale du dossier. Toutefois, les révisions partielles peuvent être adjointes au dossier de POS, au même titre que les modifications.

2) *Modification du POS*

La procédure de modification peut être appliquée à un plan approuvé (c. urb., art. L. 123-4, 2e et 3e al.). Elle peut l'être alors même qu'une procédure de révision a été engagée. Le recours à la procédure de modification est subordonné à trois conditions, de fond, énoncées par l'article L. 123-4 alinéa 2 du Code de l'urbanisme :

- Il ne doit pas être porté atteinte à l'économie générale du POS ;
- La modification ne doit pas concerner des espaces boisés classés : l'article R. 123-34 du Code de l'urbanisme précise que la modification « *ne peut avoir pour effet de supprimer l'emprise ou la portée d'une protection édictée en faveur des espaces boisés classés* » ;
- Elle ne doit pas comporter de graves risques de nuisances (en permettant l'implantation d'une usine génératrice de nuisances au sein d'une zone naturelle ou résidentielle par exemple).

La procédure applicable à la modification est envisagée par les articles L. 123-4, alinéa 2 et R. 123-34 du Code de l'urbanisme. **Elle ne comporte pas les délibérations de prescription et d'arrêté du projet** ; elle n'est **pas soumise à l'exigence d'une élaboration associée**. La consultation des communes limitrophes et des EPCI intéressés n'est pas prévue.

a) Soumission éventuelle à concertation préalable et à consultations

Concertation préalable : une modification qui « ouvre à l'urbanisation tout ou partie d'une zone d'urbanisation future » doit faire l'objet de la concertation préalable prévue à l'article L. 300-2 du Code de l'urbanisme.

Cette concertation doit se dérouler avant l'enquête publique, toutefois, en pratique, elle est généralement close à la veille de l'approbation. La concertation est de nature à alourdir la procédure de la modification, qui devra comporter deux délibérations du Conseil municipal, l'une pour délibérer sur les objectifs poursuivis et sur les modalités de la concertation, l'autre pour délibérer sur le bilan de cette concertation et pour arrêter le dossier définitif du projet.

Consultations : en application de l'article L. 165-7 du Code des communes, la Communauté urbaine doit consulter les communes membres intéressées par le projet de modification du POS.

De plus, comme Lyon est une commune issue d'une fusion comportant plusieurs communes associées, les conseils d'arrondissements doivent être consultés, ainsi que les conseils consultatifs ou commissions consultatives existant dans la commune de Lyon (L. n° 82-1169, 31 déc. 1982 relative à l'organisation de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale, art. 9 et 66).

b) Soumission à enquête publique et exception

En principe, le projet de modification est soumis à enquête publique par le président de la Communauté dans les mêmes conditions que pour la révision du POS.

Modification sans enquête publique : Une exception a été introduite par la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 : elle s'applique lorsque la modification ne concerne que la suppression ou la réduction d'un emplacement réservé au bénéfice d'une commune ou d'un EPCI et à la condition que les terrains intéressés n'aient pas été acquis par la commune ou par l'EPCI (c. urb., art. L. 123-4, al. 3).

c) Approbation de la modification

Le **projet de modification**, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, est **soumis à l'approbation du Conseil de communauté**. L'entrée en vigueur et l'opposabilité aux tiers de la délibération d'approbation sont subordonnées à l'accomplissement des mêmes exigences de publicité et de contrôle que la délibération rendant public ou approuvant le POS :

- Affichage pendant un mois au siège de la Communauté urbaine et, dans les mairies des communes membres concernées ;
- Mention en caractères apparents dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département ;
- Transmission au préfet et, lorsque le territoire de la commune est couvert par un schéma directeur ou un schéma de secteur approuvé, écoulement d'un délai d'un mois pendant lequel, en application de l'article L. 123-3-2 du Code de l'urbanisme, le préfet peut notifier les changements qu'il estime nécessaire d'apporter à la modification approuvée.

d) Le dossier de modification

Composition du dossier : une modification peut porter sur des dispositions du règlement, des limites de zones, des emplacements réservés, etc. À ce titre, le dossier de modification se compose des pièces suivantes :

- Un rapport de présentation décrivant et justifiant les diverses modifications approuvées au POS. Ce dernier n'a pas à être aussi complet que dans le cadre d'une élaboration. En effet, il ne porte que sur les éléments du rapport de présentation du POS qui sont modifiés, mais de façon précise et exhaustive ;

et selon le contenu de la modification :

- Un règlement qui réunit les dispositions modifiées ;
- Un ou plusieurs documents graphiques retraçant les nouvelles limites de zone ;
- Une liste des emplacements réservés complétée, le cas échéant.

Lorsqu'il s'agit d'une **modification sans enquête publique** (concernant une suppression ou réduction d'emplacement réservé), la composition du dossier est la suivante :

- une notice explicative motivant la suppression de l'emplacement réservé ;
- une modification du plan de zonage sur lequel figure l'emplacement réservé ;
- une modification de la liste des emplacements réservés.

L'intégration des modifications dans le dossier de POS initial doit s'effectuer en principe par la substitution des pièces. Exceptionnellement, si la modification doit être intégrée rapidement et si elle porte uniquement sur un élément, l'intégration peut se réaliser par une adjonction au dossier initial du POS. Notons que dans la pratique du service de la Planification urbaine, l'adjonction des dossiers est la règle : celle-ci a pour but de maintenir la lisibilité de chaque procédure (les communes, pour leur part, sont tenues de conserver un dossier à jour). Toutefois, ponctuellement, le service produit des dossiers à jour, à une seule fin d'utilisation interne : ces dossiers sont signalés dans le répertoire sous le vocable de « dossier de POS opposable ».

3) *Mise à jour du POS*

a) Objets de mise à jour

La mise à jour permet d'assurer la prise en compte :

- De **mesures qui n'ont pas d'incidence sur le contenu du POS**, mais dont les **informations doivent être données** dans la mesure où elles affectent l'utilisation du sol. Suivant l'article R. 123-36 du Code de l'urbanisme, il s'agit :
 - Des périmètres et zones mentionnées à l'article R. 123-19 du Code de l'urbanisme (périmètres de restauration immobilière, de droit de préemption urbain, de résorption de l'habitat insalubre, de sursis à statuer, etc.) ;
 - Des servitudes d'utilité publique mentionnées à l'article L. 126-1 du Code de l'urbanisme instituées ou modifiées postérieurement à l'approbation du POS ;
 - Des lotissements dont les règles d'urbanisme ont été maintenues au-delà du délai de 10 ans, dont la liste doit figurer en annexe du POS (c. urb., art. R. 123-36 d).
 - De changements affectant le contenu du plan qui ne sont pas issus d'une procédure de modification ou de révision :
 - Le déclassement d'une portion d'espace boisé classé (c. urb., art. R. 130-17) ;
 - Les changements apportés au plan résultant d'une déclaration d'utilité publique ;
 - La levée d'une servitude d'emplacement réservé, à la suite de la requête du propriétaire (c. urb., art. R. 123-32, al. 6) ;

- Même si cela n'est pas expressément prévu, doivent pouvoir faire l'objet d'une mise à jour, le report des périmètres couverts par les plans de sauvegarde et de mise en valeur de secteurs sauvegardés et des plans d'aménagement de zone de ZAC, à l'intérieur desquels le POS cesse de s'appliquer (il est seulement prévu que le POS donne information du périmètre des secteurs sauvegardés et des ZAC, selon l'article R. 123-19 du Code de l'urbanisme) ;
- Il en est de même des décisions constatant l'achèvement d'une ZAC qui ont pour effet, suivant l'article L. 123-6 du Code de l'urbanisme, d'incorporer au POS le plan d'aménagement de zone et les « *dispositions destinées à assurer l'unité d'urbanisme et d'architecture dans la zone incluse dans les cahiers des charges de concession et les cahiers des charge de cession de terrains approuvés* ».

b) Procédure de mise à jour

Attribution du président de la Communauté urbaine : il lui appartient de « constater qu'il a été procédé à la mise à jour du plan » par un arrêté qui mentionne l'acte ou l'événement juridique justifiant cette mise à jour (c. urb., art. R. 123-36, avant-dernier al.).

Pouvoir de substitution du préfet : il s'applique au seul cas des servitudes d'utilité publique. Si, dans le délai de 3 mois à compter de la notification de la servitude d'utilité publique à la Communauté urbaine, il n'a pas été procédé à la mise à jour, le préfet y procède d'office par arrêté (c. urb., art. R. 123-36).

c) Le dossier de mise à jour

Les opérations matérielles de la mise à jour consistent en une adjonction ou une suppression sur les documents tenus à disposition du public. Le dossier de mise à jour se compose donc des seules pièces (écrites ou graphiques) modifiées, portant mention de la date de l'arrêté de mise à jour, et d'une notice de substitution des pièces.

4) *Anticipation du POS*

a) Champ d'application

L'application anticipée peut ne concerner qu'une partie du territoire communal et qu'une partie également des dispositions du règlement. Une application anticipée des dispositions du POS en cours de révisions peut être entreprise si ces dispositions :

- Ont fait l'objet d'études suffisamment avancées en ce qui concerne les perspectives d'évolution des territoires intéressés, l'affectation de sols, ainsi que les règles qui leur sont applicables : les dispositions appliquées par anticipation préfigurent le contenu du POS révisé ;
- Ont été élaborées avec les services de l'État et les personnes publiques associées à la révision du POS ;
- Ont été mises en forme dans les documents prescrits par le Code de l'urbanisme (rapport de présentation, documents graphiques, règlement...).

L'application anticipée doit être compatibles avec les dispositions d'un schéma directeur ou de secteur approuvé, ou en cours d'établissement. Elle ne doit pas faire supprimer une protection édictée en faveur de l'espace boisé, ou de réduire une protection édictée en raison de la valeur agricole des terres, des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels.

b) Le dossier d'anticipation

Le contenu type du dossier est analogue à celui d'un dossier de POS approuvé, c'est-à-dire :

- rapport de présentation ;
- règlement ;
- documents graphiques ;
- annexes.

Toutefois, le contenu de chacune de ces pièces peut varier considérablement selon la nature et l'importance des dispositions appliquées par anticipation. Contrairement aux dossiers de modification, ceux relatifs à l'application par anticipation doivent être obligatoirement joints aux dossiers initiaux du POS sans s'y substituer.

B. Changements exigés par l'État

Acteur privilégié de la planification urbaine locale, l'État peut décider des changements du contenu du POS. Pour ce faire, il peut mettre en demeure la Communauté urbaine d'apporter au plan des changements, pour prendre en compte un choix d'organisation spatiale relevant d'un intérêt supra-communal. Pour des opérations soumises à déclaration d'utilité publique, il peut, par une même procédure, déclarer l'opération d'utilité publique et apporter à ce dernier les modifications nécessaires pour la rendre compatible avec le plan. En cas d'échec de la mise en demeure, le préfet procède lui-même aux changements, par voie de substitution d'action.

1) Prise en compte d'un projet d'intérêt général par un POS rendu public

« Le représentant de l'État peut mettre en demeure le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale de rendre publiques de nouvelles dispositions du plan pour permettre la réalisation d'un projet d'intérêt général » (c. urb., art. L. 123-7-1, al. 3).

Cette procédure prend place dans le cadre de l'élaboration initiale du POS, après sa publication et ne peut être utilisée que pour la prise en compte de nouveaux projets d'intérêt général.

À compter de la notification de la mise en demeure par le préfet, le président de la Communauté urbaine dispose d'un délai de 3 mois pour rendre publiques les dispositions de la mise en œuvre du nouveau projet d'intérêt général. S'il ne le fait pas, le préfet exerce son pouvoir de substitution en les rendant publiques par arrêté, après avoir pris l'avis du Conseil de communauté.

L'arrêté préfectoral est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture. Mention en caractères apparents en est faite dans deux journaux régionaux ou locaux publiés dans le département (c. urb., art. R. 123-35-1-1 et R. 123-35-1, al. 3). Les dispositions ainsi rendues publiques sont mises à la disposition du public dans les conditions fixées par l'article R. 123-14 du Code de l'urbanisme.

2) Changements d'un POS approuvé

a) Champ d'application de la mise en demeure

Cette procédure, régie par les articles L. 123-7-1 1er et 2e alinéas et R. 123-35-1 du Code de l'urbanisme, a un champ d'application plus large que la précédente. Il est possible d'y recourir pour :

- Prendre les dispositions nécessaires à la réalisation d'un nouveau projet d'intérêt général ;
- Rendre le plan compatible avec les orientations d'un schéma directeur ou d'un schéma de secteur dont l'approbation est intervenue postérieurement à celle du plan ;
- En l'absence de schéma directeur, rendre le plan compatible avec une directive territoriale d'aménagement ;
- En l'absence de directive territoriale d'aménagement, rendre le plan compatible avec une loi d'aménagement et d'urbanisme (c. urb., art. L. 123-7-1, 1er al.).

b) Contenu et suites de la mise en demeure :

Le préfet notifie à la Communauté urbaine un arrêté la mettant en demeure de procéder aux changements demandés. Cet arrêté précise la procédure applicable, révision ou modification du plan (c. urb., art. R. 123-35-1, al. 2).

Lorsque le changement est justifié par un nouveau projet d'intérêt général, la mise en demeure est accompagnée de la communication précisant les dispositions nécessaires à la réalisation de ce projet, la situation de ce dernier ainsi que « *les objectifs à la réalisation desquels il concourt et, dans la mesure du possible, l'échéancier prévisionnel de sa réalisation* » (c. urb., art. R. 123-9).

La Communauté urbaine dispose d'un délai d'un mois pour faire savoir si elle entend procéder à la révision ou à la modification sollicitée :

- En cas de réponse affirmative, elle dispose d'un délai de 6 mois à compter de la notification de la mise en demeure, pour approuver la modification ou la révision en question ;
- Si elle donne une réponse négative ou ne répond pas dans le délai d'un mois ou encore n'approuve pas la modification ou la révision dans le délai de 6 mois, le préfet exerce son pouvoir de substitution d'action.

c) Substitution d'action

Si des changements sur le POS interviennent par voie de modification, le préfet peut les soumettre directement à l'enquête publique ; s'ils interviennent par voie de révision, le préfet doit d'abord prescrire la révision par un arrêté. L'enquête publique sur le projet de modification ou de révision obéit aux mêmes règles que celles applicables dans le cadre des procédures normales du POS : le préfet est tout simplement substitué au président de la Communauté urbaine.

Après l'enquête publique, le préfet consulte le Conseil de communauté sur le projet de modification ou de révision, qui doit être accompagné des conclusions du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête ainsi que du rapport du service de l'État chargé de l'instruction. Le Conseil de communauté dispose d'un délai de 2 mois pour donner son avis, simplement consultatif, faute de quoi, il est réputé avoir donné un avis favorable.

Le projet, le cas échéant modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique et de l'avis du Conseil, est approuvé par arrêté préfectoral, avec mention dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département. Si les changements ont fait l'objet d'une modification du POS, il doit être procédé à sa mise à jour. Enfin, le POS révisé ou modifié et mis à jour est tenu à la disposition du public dans les conditions prévues par l'article R. 123-14 du Code de l'urbanisme.

3) Déclaration d'utilité publique comportant mise en compatibilité du POS

Les déclarations d'utilité publique doivent être compatibles avec le POS. Les articles L. 123-8 et R. 123-35-3 du Code de l'urbanisme organisent une procédure permettant à la fois de déclarer d'utilité publique une opération et de rendre le POS compatible avec elle.

a) Ampleur des changements pouvant être apportés au plan

L'ampleur des changements à apporter au POS pour assurer sa compatibilité n'est pas limitée par les textes. Ces derniers n'excluent donc pas que, le cas échéant, il soit porté atteinte à l'économie générale du plan ou que des espaces boisés classés soient réduits ou supprimés (CE, 17 juin 1983, Comité de défense des abords de l'autoroute d'Avrille : Rec. CE, tables, p. 756). En revanche, il ne peut y avoir d'autres changements que ceux rendus nécessaires par cette mise en compatibilité.

b) Déclenchement de la procédure

Le recours à cette procédure est ouvert pour toutes les déclarations d'utilité publique, y compris celles qui sont sollicitées par la commune (ou l'EPCI) expropriante, compétente en matière de POS (CE, 31 juill. 1996, Cne de Civaux, req. n° 152279).

Le déclenchement de cette procédure revient au préfet qui informe le président de la Communauté urbaine ainsi que les présidents du conseil régional, du conseil général et des organismes consulaires de la nature de l'opération et de ses implications sur le POS. Le projet de mise en compatibilité du POS est établi en liaison avec l'expropriant, par la direction départementale de l'équipement.

c) Consultation d'association agréée

Suivant l'article R. 123-35-3 du Code de l'urbanisme, lorsqu'il en fait la demande au préfet, le président d'une association mentionnée à l'article L.121-8 du Code de l'urbanisme peut être consulté. Le même droit à consultation est ouvert au président d'un organisme de gestion d'un parc naturel régional (disposition ajoutée après art. R. 123-35-3, 2e alinéa, par D. n° 98-913, 12 oct. 1998, art. 39 : Journal Officiel 13 Octobre 1998).

Lorsque le projet comporte une réduction grave des terres agricoles, il est soumis pour avis à la commission départementale d'orientation de l'agriculture et à la chambre d'agriculture en

application de l'article L. 112-3 du code rural. Leur avis est réputé favorable faute de réponse dans un délai d'un mois.

d) Enquête publique

Le préfet ouvre, par arrêté, l'enquête publique qui porte à la fois sur l'utilité publique de l'opération et sur les changements qui en résultent pour le POS. La procédure applicable à cette enquête est déterminée par l'objet de l'opération à déclarer d'utilité publique :

- Soit la procédure de droit commun en matière d'expropriation, régie par les articles R. 11-4 à R. 11-14 du code de l'expropriation ;
- Soit la procédure spécifique, instituée en application de la loi du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et régie par les articles R. 11-14-1 à R. 11-14-15 du code de l'expropriation.

e) Suites de l'enquête publique

À l'issue de l'enquête, le préfet réunit les représentants de la Communauté urbaine, de la Région, du Département, des organismes consulaires et des services de l'État intéressés, pour examiner le projet de mise en compatibilité du POS. À l'issue de la réunion, un procès-verbal est dressé.

Le préfet soumet ensuite pour avis le projet de mise en compatibilité, accompagné du procès-verbal prévu ci-dessus et des conclusions du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête, au Conseil de communauté, qui doit se prononcer dans un délai de 2 mois (faute de quoi l'avis est réputé donné).

Des modifications peuvent être apportées au projet mis à l'enquête, pour autant qu'elles n'apportent pas « une différence substantielle de nature à modifier les résultats de l'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur » (CE, 8 mars 1989, Dpt de la Charente-Maritime).

f) Acte déclaratif d'utilité publique

L'acte déclarant l'utilité publique de l'opération emporte mise en compatibilité du POS suivant l'opération intéressée et le sens des conclusions du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête, l'acte en question est un arrêté préfectoral, un arrêté ministériel ou interministériel (lorsque l'opération déclarée d'utilité publique relève d'un autre ministre, le ministre chargé de

l'urbanisme est cosignataire de l'arrêté) ou un décret en conseil d'État (pour certaines opérations ou lorsque les conclusions du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête sont défavorables ou lorsque leurs réserves n'ont pas été prises en compte).

L'acte a pour effet de modifier le POS, les modifications en question justifient la mise à jour du plan. L'annulation de l'acte entraîne celle de la modification du POS.

A. Contenu du dossier de POS

Les POS de la Communauté urbaine se présentent sous la forme d'un dossier qui, en vertu de l'article R. 123-16 du Code de l'urbanisme, est composé de quatre éléments :

- Un **rapport de présentation** ;
- Un ou plusieurs **documents graphiques**, dont la présentation est régie par l'article A.123-1 du Code de l'urbanisme (une légende, obligatoire pour les POS, figure en annexe de cet article) ;
- Un **règlement**, dont la présentation est régie par l'article A. 123-2 du Code de l'urbanisme ;
- Des **annexes** qui comprennent, en vertu de l'article R. 123-24 du Code de l'urbanisme :
 - La liste des emplacements réservés, leur destination, leur superficie et l'indication des collectivités, services et organismes publics bénéficiaires ;
 - Les tableaux¹¹ et plans des servitudes d'utilité publique ainsi que les bois et forêts soumis au régime forestier ;
 - Les éléments ci-après relatifs aux réseaux d'eau et d'assainissement et au système d'élimination des déchets¹² :
 - Les schémas des réseaux d'eau et d'assainissement existants.
 - Une note technique accompagnée d'un plan décrivant les caractéristiques essentielles de ces réseaux en leur état futur et justifiant les emplacements retenus pour :
 - ⇒ Le captage, le traitement et le stockage des eaux destinées à la consommation ;
 - ⇒ Les stations d'épuration des eaux usées ;
 - ⇒ Les usines de traitement des déchets.
 - Le recensement et le classement des infrastructures de transport terrestre en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic, institué par l'article 13 de la loi n°92-1444 du 31 décembre 1992.
 - Les directives d'aménagement nationales applicables en vertu de l'article R. 111-15 ainsi que les prescriptions nationales ou particulières prises en application de l'article L.111-1-1. S'y ajoute, depuis 1998 : l'indication du lieu où le schéma directeur et les directives

¹¹ Ce tableau comprend :

- l'intitulé officiel de la servitude.
- La référence du texte législatif qui permet de l'instituer.
- L'acte qui a institué la servitude sur le territoire concerné par le POS.
- L' « origine » de la servitude, ce qui correspond dans les faits à sa dénomination commune.
- Le service gestionnaire de la servitude.

¹² Généralement répartis en trois dossiers : annexe 3a « eau », annexe 3b « assainissement », annexe 3c « enlèvement des ordures ménagères ».

territoriales d'aménagement, s'il en existe, peuvent être consultés (D. n° 98-913, 12 oct. 1998, art. 37).

- La liste des lotissements dont les règles d'urbanisme ont été maintenues en application de l'alinéa 2 de l'article L. 315-2-1 ;
- Le plan d'exposition au bruit d'un aérodrome établi en application des articles L. 147-1 à L. 147-6.

Les différentes pièces composant le dossier du POS doivent être cohérentes entre elles. Une contradiction entre le rapport de présentation et les prescriptions du plan peut être la source d'une illégalité.

B. Le rapport de présentation

Parmi les pièces composant le dossier du POS, le rapport de présentation a pour objet de justifier les choix retenus par le plan, en montrant que les données de fait (*démographiques, économiques et sociales*) et de droit (*les contraintes nées de normes supra-communales*) présidant à l'organisation spatiale ont bien été prises en compte, que les conséquences de ces choix ont été mesurées et que toutes dispositions utiles ont été prises pour les maîtriser.

1) Contenu du rapport de présentation

L'article R. 123-17 du Code de l'urbanisme détaille les éléments que le rapport de présentation doit comporter :

- **Une analyse de la situation existante et des perspectives d'évolution** : le rapport « *expose, à partir de l'analyse de la situation existante, les perspectives d'évolution démographique, économique et sociale, ainsi que celles relatives à l'habitat, à l'emploi, aux équipements publics, aux services et aux moyens de transports* » (c. urb., art. R. 123-17-1) ;
- **Une étude d'environnement** : la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature prévoit que « *les documents d'urbanisme doivent respecter les préoccupations d'environnement* » (art. 2). Le rapport de présentation doit comporter une étude d'environnement, qui se compose de 3 volets, une analyse de l'état initial du site et de l'environnement (Décret n° 98-913, 12 oct. 1998, art. 33) et « *du paysage* », l'appréciation des incidences du POS sur leur évolution, l'indication des « *mesures prises (par le plan) pour leur préservation et leur mise en valeur* » ;
- **Un exposé des options d'urbanisme et des moyens destinés à assurer leur mise en œuvre** : le rapport « *détermine les perspectives d'évolution des parties urbanisées de la commune ainsi que les conditions permettant à la commune de maîtriser son urbanisation* »

future et énumère, le cas échéant, les moyens utiles à la mise en œuvre des options définies au plan d'occupation des sols en particulier en matière d'habitat pour respecter les objectifs tels qu'ils résultent de la loi n° 91-8662 du 13 juillet 1991 » (c. urb., art. R. 123-17-3) ;

- **La prise en compte des contraintes juridiques supra-communales** : le rapport doit justifier que le plan est compatible avec les lois d'aménagement et d'urbanisme, les prescriptions prises pour leur application, avec, le cas échéant, les orientations du schéma directeur ; il doit justifier également que le plan ne compromet pas la mise en œuvre de projets d'intérêt général, qu'il respecte les servitudes d'utilité publique, qu'il a pris en considération, le cas échéant, le programme local de l'habitat et les programmes de référence (c. urb., art. R. 123-17-4 et 5) ;
- **Des informations quantitatives destinées à éclairer l'administré sur la portée des options d'urbanisme** : le rapport « *comporte la superficie des différents types de zones urbaines et des zones naturelles ainsi que des espaces boisés classés au titre de l'article L. 130-1 et en cas de révision ou de modification d'un plan déjà existant, fait apparaître l'évolution respective de ces zones* » (c. urb., art. R. 123-17-6).

2) Importance du rapport de présentation

Le rapport de présentation n'a pas d'effet juridique propre : s'il envisage des limitations de l'utilisation du sol, celles-ci ne sont pas constitutives de servitudes et sont inopposables (CE, 27 mai 1977, ministre de l'équipement c/ Chéreau : Rec. CE, p. 258). En revanche, la fonction de justification fait du rapport de présentation une pièce essentielle du dossier qui permet à l'administré et, le cas échéant au juge d'apprécier le bien-fondé des choix d'urbanisme.

C. Le règlement

1) Fonction du règlement

Le règlement est une pièce essentielle du dossier du POS, qui « *fixe les règles applicables aux terrains compris dans les diverses zones du territoire couvert par le plan* » (c. urb., art. R. 123-21). La jurisprudence en déduit que : « *les règles et servitudes relatives à l'occupation du sol ne peuvent être prescrites que par des dispositions réglementaires* », et « *les représentations graphiques (...) qui accompagnent ces dispositions ne peuvent, par elles-mêmes, créer de telles dispositions* » (CE, 27 mai 1977, min. équip. c/ Chéreau : Rec. CE, p. 258. - 28 juin 1989, Assoc. pour la sauvegarde du pays fouesnantais c/ Ville de Fouesnant : DA 1989, n° 480).

2) Présentation formelle

Suivant l'article A. 123-2 du Code de l'urbanisme, le règlement est divisé en trois titres :

- Le titre premier est consacré à des **dispositions générales portant sur le champ d'application territoriale du règlement** (*art. 1er*), sa portée au regard des autres législations relatives à l'occupation du sol (*art. 2*), la division du territoire en zones (*art. 3*) et les adaptations mineures de certaines règles (*art. 4*) ;
- Le titre second contient les **dispositions applicables aux zones urbaines** (art U...) ;
- Le titre troisième, celles applicables aux **zones naturelles** (art N...).

Les titres 2 et 3 comprennent pour chaque zone un chapitre qui énonce les règles applicables à l'utilisation du sol et qui se présente comme suit :

Section I : Nature de l'occupation et de l'utilisation du sol

art. U... ou N... 1 : Occupations et utilisations du sol admises.

art. U... ou N... 2 : Occupations et utilisations du sol interdites.

Section II : Conditions de l'occupation du sol

art. U... ou N... 3 : Accès et voirie.

art. U... ou N... 4 : Desserte par les réseaux.

art. U... ou N... 5 : Caractéristiques des terrains.

art. U... ou N... 6 : Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques.

art. U... ou N... 7 : Implantations des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété.

art. U... ou N... 9 : Emprise au sol.

art. U... ou N... 10 : Hauteur maximum des constructions.

art. U... ou N... 11 : Aspect extérieur.

art. U... ou N... 12 : Stationnement.

art. U... ou N... 13 : Espaces libres et plantations, espaces boisés classés.

Section 3 : Possibilités maximales d'occupation du sol

art. U... ou N... 14 : Coefficient d'occupation du sol.

art. U... ou N... 15 : Dépassement du coefficient d'occupation du sol.

3) Contenu minimum et prescriptions facultatives

Le règlement doit au minimum (c. urb., art. R. 123-21, 1°) :

- Déterminer l'affectation dominante des sols en précisant l'usage principal ce qui peut en être fait et, s'il y a lieu, la nature des activités qui peuvent y être interdites ou soumises à des conditions particulières, telles que l'ouverture ou l'extension d'établissements industriels, l'exploitation de carrières, les opérations d'affouillement ou d'exhaussement des sols, les défrichements, coupes et abattages d'arbres ainsi que les divers modes d'occupation du sol qui font l'objet d'une réglementation ;
- Édicter, en fonction des situations locales, les prescriptions relatives à l'implantation des constructions, à leur hauteur et, le cas échéant, à leur aspect extérieur.

Le règlement peut, en outre (c. urb., art. R. 123-21, 2°) :

- Édicter les prescriptions relatives à l'accès, à la desserte, à l'équipement en réseaux divers et, le cas échéant, aux dimensions et à la surface des terrains ;
- Édicter les prescriptions relatives à l'emprise au sol des constructions, à leur hauteur et, le cas échéant, à leur aspect extérieur ;
- Édicter les prescriptions relatives aux obligations imposées en matière de réalisation d'aires de stationnement, d'espaces verts et d'aires de jeu et de loisirs ;
- Fixer les cas dans lesquels la démolition de tout ou partie d'un immeuble ou d'un groupe d'immeubles peut être interdite ou soumise à des prescriptions spéciales ;
- Fixer le ou les coefficients d'occupation du sol de chaque zone ou partie ;
- Fixer la destination principale des îlots ou immeubles à restaurer ou à réhabiliter ;
- Édicter les prescriptions de nature à assurer la protection de paysage, quartiers, rues, monuments, sites et secteurs à protéger ou à mettre en valeur (*D. n° 98-913, 12 oct. 1998, art. 35*).

4) *Servitudes n'ayant pas leur source dans le règlement*

Il semble que certaines servitudes puissent être régulièrement constituées alors même que le règlement ne les envisage pas.

a) Plans de masse

L'article R. 123-18-I-3 du Code de l'urbanisme prévoit que les « zones urbaines ou naturelles comprennent, le cas échéant : [...] c) Lorsqu'il y a lieu d'imposer des prescriptions architecturales, les secteurs pour lesquelles un plan de masse coté à trois dimensions définit des disciplines spéciales ». Les disciplines en question peuvent donc figurer sur un document distinct du règlement. Le texte n'indique pas si le règlement doit envisager les plans de masse.

b) Espaces à statut particulier définis par le Code de l'urbanisme

Des terrains peuvent être grevés, en plus de la réglementation de la zone dans laquelle ils sont compris, par des servitudes dont le contenu est fixé par le Code de l'urbanisme : les espaces boisés classés, les terrains cultivés à protéger et inconstructibles et les emplacements réservés. Le POS, dans ces cas, ne crée pas de règles relatives à l'occupation du sol mais applique aux espaces intéressés un statut édicté par le Code de l'urbanisme.

Une servitude d'« **espace boisé classé**¹³ » est créée par son repérage sur les documents graphiques.

Pour les **emplacements réservés**¹⁴, le Code de l'urbanisme prévoit seulement leur repérage par les documents graphiques et l'établissement d'une liste récapitulative en annexe du POS (c. urb., art. R. 123-18), sans envisager la prise en compte par le règlement.

D. Les documents graphiques

S'ils ne sont pas la source des règles, les documents graphiques contribuent néanmoins à leur détermination :

- Ils déterminent le champ d'application territorial des dispositions du règlement, notamment par le découpage des zones qui font, chacune, l'objet d'un corps de prescriptions réunies dans un chapitre du règlement ; et une imprécision du document graphique peut paralyser l'application de la règle ;
- Le cas échéant, le règlement peut, pour préciser la portée d'une règle qu'il crée, renvoyer à ces documents graphiques.

Toutefois, les représentations graphiques du POS ne peuvent limiter les prescriptions énoncées au règlement : en cas de discordance entre les indications graphiques du plan et le règlement, le règlement prévaut (Avis CE, sect. de l'Intérieur n° 342473, 7 juill. 1987 : EDCE n° 39, 1988, p. 253).

Les documents graphiques intègrent un cartouche qui comprend le cachet du président de la Communauté, qui permet d'authentifier le document et un tableau destiné à inscrire ultérieurement

¹³ Les espaces boisés classés et l'urbanisme, *Annales de la voirie et de l'environnement*, n°1, janvier 1978, p. 5-9.

¹⁴ LAVALLÉE-FOUDRAZ (V.), *Les Emplacements réservés dans les POS*, Paris, Berger-Levrault, 1987.

les actes ayant pour objet de remanier le contenu du POS (arrêté de mise à jour, délibération d'approbation d'une modification).

1) Plans de zonage et plans de détail

Ces documents graphiques du POS font apparaître un découpage du territoire (à différentes échelles) en zones¹⁵ qui, elles-mêmes, peuvent être découpées en secteurs ; à chacune des zones (et le cas échéant à chacun des secteurs) s'applique un corps de prescriptions relatives à l'organisation du sol, contenu dans le règlement.

La différenciation du territoire en zones se fait au regard de l'usage principal qui doit être fait du sol dans chacune de ces zones. Elle exprime donc des choix d'urbanisme, pour lesquels l'Administration n'est pas liée « *par les modalités existantes d'utilisation des terrains, dont elle peut prévoir la modification dans l'intérêt de l'urbanisme* » (CE, 23 mai 1986, SA Charvo : Rec. CE, tables, p. 755).

2) Plans de masse

L'une des critiques faite à l'encontre des POS est l'impossibilité de gérer une organisation urbaine cohérente dans certains secteurs, où la structure foncière rend inopérantes les règles d'urbanisme applicables à chaque terrain. C'est le cas notamment :

- Dans les grands ensembles où le foncier appartient à un propriétaire unique ;
- Dans les grands ensembles où les immeubles sont la propriété d'un organisme et l'ensemble des espaces libres appartient à la commune ;
- Dans les centres anciens où le parcellaire est particulièrement morcelé et imbriqué ce qui rend difficile toute action de réorganisation urbaine.

Le plan de masse, côté à trois dimensions, permet aux auteurs du POS de délimiter graphiquement l'emprise du bâti, des espaces libres, de définir la hauteur des constructions, c'est-à-dire de se dégager de la structure foncière. En ce sens, le plan de masse peut répondre à différents objectifs :

- Une meilleure utilisation du sol (répartition du bâti, des espaces libres collectifs...) ;

¹⁵ Cf. V. le zonage des POS en annexe. Voir aussi : DIRECTION GÉNÉRALE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION, *Le plan d'occupation des sols : Guide pratique des procédures*, Ministère de l'équipement, des transports et du logement, 1999, p. 313-358.

- Une amélioration de la circulation (hiérarchisation des voiries intérieures à l'îlot) ainsi que du stationnement par sa localisation ;
- Ordonnancer l'implantation des constructions par rapport à des emprises publiques ;
- Organiser une harmonisation de la hauteur des constructions.

3) Plans des hauteurs

L'élaboration d'un plan des hauteurs a pour finalité de définir la hauteur de chaque construction le long d'une voie, afin d'organiser une composition harmonieuse d'un front urbain. Les hauteurs figurant sur ces plans peuvent être soit des hauteurs imposées, soit des hauteurs maximales. Le règlement doit alors préciser les modalités de calcul des hauteurs et renvoyer aux plans afin de connaître la règle de hauteur applicable.

4) Plans de prévention des risques naturels prévisibles

La loi du 2 février 1995 substitue aux plans d'exposition aux risques naturels prévisibles de la loi du 12 juillet 1983, des plans de prévention des risques naturels prévisibles. Ceux-ci visent à délimiter :

- Les zones exposées aux risques, en tenant compte de la nature et de l'intensité du risque encouru, d'y interdire tout type de construction, d'ouvrage, d'aménagement ou d'exploitations agricoles, forestières, artisanales, commerciales ou, dans le cas où elles seraient autorisées, prescrire les conditions dans lesquelles elles peuvent être utilisées ;
- Les zones qui ne sont pas directement exposées aux risques, mais où des constructions, ouvrages, aménagements, exploitations, pourraient aggraver des risques ou en provoquer de nouveaux.

PRESENTATION DU FONDS

ÉTAPES DU TRAITEMENT

Le fonds du plan d'occupation des sols a fait l'objet de deux opérations de traitement :

- En 2005, le POS a été traité pour la période couvrant 1972 à 2000 avec les versements 2688 W, 2689 W, 2690 W, 2691 W, 2692 WM et 2693 W, fruit du retraitement de 16 versements, intégrés aux archives communautaires entre 1985 et 2005. Ils forment un sous-fonds du service de la Planification urbaine¹⁶, constitué du suivi administratif et technique des plans d'occupation des sols (POS) de la communauté urbaine de Lyon (1972-2000).
- En 2013, le POS a été traité pour la période de 2001 à 2004 avec les versements 4093 W, 4094 W, 4095 W, 4096 W, 4097 W, 4374 W¹⁷ et 4382 W. Ces versements constituent la suite du traitement de 2005 et comprennent notamment la révision du POS 2001 et son annulation.
- En 2015, quelques dossiers égarés ont été traités sous le numéro de versement 5995WM
- En 2016, des plans ont été retrouvés à l'occasion d'une opération de reprise d'arriéré au sein de la direction de l'Aménagement et traités sous le numéro de versement 6325WM

En 2005, le sous-fonds représente 31,18 mètres linéaires et se compose de 684 articles. En 2013, les nouveaux versements représentent 17,58 mètres linéaires et se composent de 452 articles. 133 plans ont été également analysés. Dans sa globalité, le fonds du POS représente 48,76 mètres linéaires et se compose de 1136 articles ainsi que de 133 plans.

CLASSEMENT

Les POS sont des documents d'urbanisme de nature complexe. Une fois élaborés, ceux-ci sont l'objet de multiples adaptations et refontes qui visent à accorder le document aux nouvelles orientations définies par la Communauté urbaine en matière d'urbanisme. Pour suivre la façon de travailler du service, le plan de classement reprend le découpage géographique, par secteur avec une partie « tous secteurs » lorsque la procédure touche tous les secteurs comme pour la révision de 2001.

¹⁶ Le service a connu différentes appellations selon les époques, qui seront détaillés *infra*. III. Historique de la constitution du fonds.

¹⁷ Résultat du retraitement de trois versements : 09034, 10154 et 11195.

Au niveau inférieur, les différentes opérations menées sur le POS (révisions, modifications, etc.) constituent un enchaînement logique et chronologique indissociable. Dès lors, la bonne compréhension du document d'urbanisme, au gré de ses évolutions dans le temps, n'est permise que par leur approche chronologique. Ainsi, par exemple :

Si l'on considère le POS du secteur Est de la Communauté, le document opposable aux tiers au 15 juillet 1995 est le POS issu d'une seconde élaboration, approuvé le 16 mai 1994. Par contre, en septembre 1998, le document opposable est constitué du POS approuvé le 16 mai 1994, auquel doivent être adjointes deux modifications sans enquête publique et la modification n°3 approuvée le 20 octobre 1997.

Toutefois, il faut noter que cette retranscription chronologique des évolutions du plan n'est parfois que partielle, du fait de la simultanéité très fréquente des opérations menées sur le POS. Dans ce cas, le maintien de l'homogénéité de chaque opération a été préféré à un déroulement chronologique parfait. Ainsi, afin de maintenir le lien avec les opérations connexes, le chercheur trouvera comme point de repère un rappel chronologique des principales étapes de procédure en tête de chaque opération décrite. Le classement chronologique se fait à partir de la date d'approbation lorsqu'elle existe.

À un niveau encore inférieur, chaque type d'opérations effectué sur le plan implique le suivi d'une procédure administrative très stricte, dont l'irrespect peut conduire à l'annulation totale ou partielle de l'opération par le tribunal administratif¹⁸. Les différentes phases de la procédure administrative (prescription, arrêt du projet, enquête publique, approbation¹⁹) constituent l'ossature de chaque changement appliqué au plan, et les orientations définies lors de chacune d'elles influent directement sur la suivante. Un classement chronologique semble donc le plus adapté pour respecter leur enchaînement logique.

Lorsque la procédure le permet, les communes sont classées par ordre alphabétique, toujours par secteurs. C'est le cas du POS 2001 mais aussi des nombreuses révisions simplifiées qui ont lieu après son annulation. Ayant lieu simultanément, les révisions simplifiées sont classées par ordre alphabétique des communes.

On peut synthétiser le plan de classement de la manière suivante :

- Secteur géographique.
- Opération menée sur le plan.

¹⁸ Cf. VI. Annulation ou déclaration d'illégalité d'un POS en annexe.

¹⁹ Cette liste n'est qu'indicative : selon la nature du changement apporté au plan (modification, révision, etc.) le nombre et la nature des phases de procédure peut varier.

- Chaîne des procédures administratives qui constituent cette opération (phases suivantes : lancement de la procédure, réalisation du projet, enquête publique, approbation).

TRIS ET ÉLIMINATIONS

En 2005, les éliminations étaient essentiellement constituées de doublons et représentaient 8,42 mètres linéaires. Le parti pris avait été de faire un versement à part pour les courriers de notification et de transmission des délibérations, les certificats d'affichage et les parutions dans la presse car ces documents ne présentaient pas d'intérêt pour la recherche historique une fois les délais de conservation réglementaire atteints et pouvaient être proposés à l'élimination. Cependant le service juridique n'avait pas été en mesure de déterminer la portée réglementaire de ce type de documents lors d'une procédure contentieuse. Ces documents ont donc été conservés et ont fait l'objet d'un versement unique.

En 2013, le POS ne pourra plus faire l'objet de recours car c'est le PLU qui est maintenant le document opposable en matière de planification urbaine. Les courriers de transmission de délibérations et arrêtés ont été proposés à l'élimination tout comme les accusés de réception. En revanche, les certificats d'affichage et les mesures de publicité ont été conservés par sécurité. L'essentiel des éliminations se compose des copies, de papiers de corbeille et des doublons de documents et de plans. Des plans d'étude, dont la série était incomplète et sans information sur la procédure concernée, ont aussi été éliminés. Au total, 4,66 mètres linéaires ont été éliminés.

ACCROISSEMENT

Le fonds est considéré comme clos et la collecte s'est voulue aussi exhaustive que possible.

CONDITIONS D'ACCÈS ET D'EXPLOITATION

Conditions d'accès

L'ensemble des documents administratifs est communicable de plein droit en vertu de l'article L. 213-1 du Code du patrimoine.

Les documents relatifs à des procédures contentieuses sont soumis à un délai spécial de communicabilité de 75 ans à partir de la date de l'acte, en vertu de l'article L.213-2 du Code du patrimoine.

La CADA estime que les courriers de particuliers reçus dans le cadre d'une enquête font partie intégrante des registres d'enquête. Ces courriers sont donc intégralement communicables à toute personne qui en fait la demande, à la fin de l'enquête, sans occultation préalable, sous réserve

que l'administration en ait conservé une copie. On peut penser qu'il en est de même pour les courriers reçus lors de la concertation.

Langue et écriture des documents

L'ensemble des documents est rédigé en langue française.

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques

L'ensemble des documents est en bon état et ne nécessitent pas de précautions particulières quand à leur communication. Cependant, certains plans sont déchirés et le papier est fragile, leur communication peut être soumise à condition.

Instruments de recherche

Il existe un instrument de recherche sur le POS du Grand Lyon « Plan d'occupation des sols - Sous-fonds de la planification urbaine, 1972-2000 » (0001IR011) établi en 2005 par Guy Mesplou et conservé au Grand Lyon. Il sera remplacé par le présent instrument de recherche qui reprend l'intégralité de ses données. Il a été repris et retravaillé en un instrument de recherche méthodique car ce type d'instrument de recherche présente l'avantage d'être plus souple quant aux modifications postérieures pouvant être apportées au fonds. L'ordre des cotes n'est pas numérique et permet d'intercaler au besoin des articles dans un ordre logique.

ORIENTATIONS DE RECHERCHE INDICATIVES

Le fonds décrit dans le présent répertoire ne manque pas d'intérêt, que ce soit pour les particuliers ou pour les chercheurs. Toutefois, la nature technique d'une part des documents, la complexité des mesures qu'ils englobent comme celle des procédures qui président à leur élaboration ne le rendent pas aisément accessible.

Les recherches actuellement pratiquées sur ces documents sont souvent d'ordre privé et visent, dans le cadre d'une succession par exemple, à retrouver l'historique du zonage d'une parcelle. Une telle recherche suppose une « navigation » au cœur des documents en partant d'un dossier de POS issu d'une élaboration ou d'une révision et en recherchant les évolutions successives du zonage au travers des différentes modifications et mises à jour. Ce mode opératoire peut également s'appliquer à des recherches de l'ordre de l' « archéologie juridique » que certaines procédures contentieuses peuvent impliquer.

Prédire à quoi s'attachera la recherche des années à venir est un exercice ardu. On pourra simplement remarquer que ce fonds constitue une bonne représentation de 30 années d'évolution

de l'urbanisme de l'agglomération lyonnaise, mais aussi de la façon dont celui-ci était envisagé et réglementé.

Enfin, notons qu'au sein de la masse des documents conservés, certains semblent mériter une attention toute particulière. Il s'agit des dossiers de POS approuvés mais également des dossiers soumis à enquête publique qui, selon les périodes et les secteurs concernés, comportent parfois les documents d'origine et ceux destinés à les remplacer. Ils offrent ainsi un panorama complet des évolutions apportées par la procédure dont ils sont issus. Les rapports de présentation figurant dans les dossiers ainsi que les délibérations du Conseil de communauté contiennent, quant à elles, des développements explicatifs des objectifs poursuivis par une procédure. Les règlements expliquant les zonages peuvent être utiles pour qui cherche à comprendre leur évolution au fil des procédures.

Pour terminer, le chercheur pourra se référer aux réunions des groupes de travail (classées par année) qui lui donneront de plus amples détails sur les prises de décision et leurs motivations. Les procès-verbaux des réunions peuvent aussi s'avérer être de précieux témoignages de la façon dont les volontés politiques s'accordaient autour d'un projet. Les registres de concertation et d'enquête publique peuvent être un apport précieux pour l'histoire sociale car ils recueillent la parole des habitants et leur ressenti face aux projets et différentes procédures du POS, surtout en cas de désaccord entraînant pétitions et courriers de contestation.

Pour trouver une entrée en matière sur le POS, le chercheur pourra consulter la présentation détaillée du POS. Il y trouvera une présentation des types d'opérations menées sur le plan et des phases procédure correspondantes, ainsi que le détail de la composition d'un dossier de POS type et des dossiers de modification, révision, anticipation et mise à jour.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

MANUELS DE DROIT DE L'URBANISME

ARAUD (G.), RUPIED (B.), *Droit de l'urbanisme et lois de décentralisation*, Paris : J. Delmas, 1987, 256 p.

CHATEAUREYNAUD (Ph.), *Mémento de l'urbanisme*, Paris : éd. du Moniteur, coll. Mémento, 1995, 1170 p.

CHOAY (F.) et MERLIN (P.), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris : PUF, 2^{ème} éd., 1996, 874 p.

GÉRARD (P.), *Pratique du droit de l'urbanisme : urbanisme réglementaire, individuel et opérationnel*, Paris : Eyrolles, 2007.

MORAND-DEVILLER (J.), *Droit de l'urbanisme*, Paris : éd. Dalloz-Sirey, coll. Mémento, 1992, 180 p.

APPROCHE HISTORIQUE DU POS

Loi d'orientation foncière

MESNARD (A.-H.), *La Planification urbaine*, Paris : Presses universitaires de France, Dossiers Thémis 1972, 95 p.

Planifier nos villes: la Loi d'Orientation Foncière et son application, *Correspondance municipale*, n° 100-101, juill.-sept. 1969, p.9-63.

PRETECEILLE (E.), *L'appareil juridique de la planification urbaine : les plans d'urbanisme de 1958 à 1970*, Paris : Centre de Sociologie urbaine, 1974

VELTZ (P.), *Histoire d'une réforme ambiguë : les plans d'occupation des sols*, Paris : C.R.U., coll. méthodes et techniques, 1979, 214 p.

POS et décentralisation

CHARLES (H.), « Regroupement communal, collaboration entre collectivités locales et réforme du droit de l'urbanisme », *Droit et Ville*, Toulouse, Institut des études juridiques de l'urbanisme et de la construction, 1984, p. 111.

GALAN (P.), Les effets des plans d'occupation des sols après la décentralisation, *Géomètre*, n° 10, octobre 1985, p. 48-60.

MURET (J.-P.), MAISTRE (André), *L'urbanisme communal. Les objectifs, les outils, les pratiques, les moyens des élus locaux*, Paris : Pro-Edi, 1990, 272 p.

POPESCO (P.) et ZALMA (G.), « L'an 11 de la décentralisation : les Alpes-Maritimes », *Études foncières*, n° 61, Paris : Association des études foncières, juin 1986, p. 4.

PRIET (F.), *La décentralisation de l'urbanisme, essai sur la réforme de 1983-1985*, Librairie générale de droit et de jurisprudence, coll. Bibliothèque de l'urbanisme et de l'environnement, préface H. Jacquot, 1995.

SOCIETE FRANCAISE POUR LE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT, *Observatoire régional de la décentralisation : urbanisme et environnement*, Paris : Min. environnement, 1988, 316 p.

Du POS au PLU

CAILLAUD (M.), *La loi SRU en 90 questions*, éd. du Moniteur, coll. Guides juridiques, 2002.

CASSIN (I.), *Le plan local d'urbanisme : du POS au PLU, la carte communale, pièges et contraintes*, Paris : éd. du Moniteur, coll. Guides juridiques, 2002, 194 p.

CENTRE D'ÉTUDES SUR LES RÉSEAUX, LES TRANSPORTS, L'URBANISME ET LES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES, *La planification territoriale en France : du schéma de développement de l'Europe au plan local d'urbanisme*, Lyon : CERTU, 2008.

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU VAL-DE-MARNE, *Les POS en questions : deux jours autour de la problématique des documents d'urbanisme en banlieue, journées des 25 26 novembre 1992*, Choisy-le-Roi : CAUE, 1993.

HOARAU (J.), sous la direction de CROISSANT (Y.), *Le passage d'un plan d'occupation des sols, POS à un plan local d'urbanisme, PLU : un enjeu pour un développement uniforme du territoire*, 2010.

ROLLOT (J-M.), *La loi SRU et le nouvel urbanisme communal*, Sorman, 2002.

Études critiques

AGENCE D'URBANISME DE LYON, *Planification urbaine et développement durable : 1ère Biennale des villes et des urbanistes d'Europe, 16ème Rencontre de la FNAU*, Lyon : AUL, 1995, n.p.

DIRECTION DE L'URBANISME ET DES PAYSAGES, *Tribune libre sur les POS*, Paris : Ministère de l'urbanisme et du logement, 1981.

MAILLOT (J.L.), « Coopérer pour aménager », *Études foncières*, n° 58, Paris : Association des études foncières, 1993.

MARTIN (S.) et NOVARINA (G.), « Une commune est-elle maîtresse de son POS ? », *Études foncières*, n° 33, Paris : Association des études foncières, déc. 1986, p. 10-15.

APPROCHE TECHNIQUE DU POS

Documents d'explication-guides pratiques

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION, *Le plan d'occupation des sols : Guide pratique des procédures*, Ministère de l'équipement, des transports et du logement, 1999.

LARRALDE (D.), *Le plan d'occupation des sols*, Dalloz, 1996.

LIARD (J.-J.), *La pratique du POS décentralisé*, Paris : éd. du Moniteur, 1985, 175 p.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE : DIRECTION DE L'URBANISME ET DU PAYSAGE, *Questions-réponses relatives aux plans d'occupation des sols, Commentaires du décret du 9 septembre 1983*, Paris : Ministère urbanisme logement, 1984, 63 p.

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT DU LOGEMENT DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES TRANSPORTS, *POS : Guide pratique des procédures*, Paris : MELATT, coll. décentralisation de l'urbanisme, 1987, 215 p.

Régime juridique du POS

BOUYSSOU (F.), HUGOT (J.), *Code de l'urbanisme commenté et annoté*, Paris : Litec, 1992, 1139 p.

Code de l'urbanisme commenté et annoté, 14ème éd, Paris : éd. Dalloz-Sirey, 2005, 2293 p.

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT FONCIER ET DE L'URBANISME, *Le Plan d'occupation des sols, lois et décrets*, Palaiseau : Société française d'édition et d'information régionale, 1978.

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU LOGEMENT : DIRECTION DE L'AMENAGEMENT FONCIER ET DE L'URBANISME, *Plan d'occupation des sols. Textes législatifs réglementaires et instructions. T.3*, Paris : La Documentation Française, 1975, 232 p.

Encyclopédie du Juris-Classeur, collectivités territoriales, fascicules n° 1160-1166, Paris : Lexis-Nexis.

Procédures administratives du POS

AUBY (J.B.), « Modification et révision des plans d'occupation des sols », *Droit et Ville*, n° 27, Toulouse : Institut des études juridiques de l'urbanisme et de la construction, 1989, p. 77.

CHAVELET (C.), *La concertation*, Paris-la-Défense : Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme, 1993.

DANNA (P. P.), DRIARD (J. H.), *L'application anticipée des révisions de POS*, *Études foncières*, n° 53, déc. 1991.

FAHRI (A.), « L'élaboration associée des POS », *Études foncières*, n° 45, Paris : Association des études foncières, déc. 1989, p. 24.

GIVAUDAN (A.), « Prolifération des enquêtes publiques et régression de l'état de droit », *Revue française du droit administratif*, n° 2, Paris : Dalloz-Sirey, 1986, p. 247.

GIVAUDAN (A.), *Le casse-tête de la modification et de la révision des POS*, *Droit et ville*, n° 25, juin, 1988, p. 115-140.

HELIN (J.C.), « Les tribunaux administratifs, garants du nouveau statut des commissaires enquêteurs », *Études foncières*, n° 47, Paris : Association des études foncières, juin 1990, p. 4.

HELIN (J.C.) et HOSTIOU (R.), *Droit des enquêtes publiques*, Paris : éd. du Moniteur, 1993.

LEBRETON (J.-P.), « La mutabilité des plans d'occupation des sols », *Actualité juridique de la propriété immobilière*, n° 06, juin 1978, p.459-469.

TAXIL (M.), *Élaboration des plans d'occupation des sols : Actualité juridique du droit administratif*, société française d'édition et d'information régionale, 1984, p. 281.

Éléments pris en compte par le POS

BERNARD (A.), *Emplacements réservés et POS*, *Actualité juridique de la propriété immobilière*, n°5, mai 1992, p.360-362.

CHAPUY (P.), LEFORT (F.), *Prise en compte de l'environnement dans le cadre des POS*, Paris : STU, 1987, 110 p.

DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DE L'URBANISME, *Les servitudes d'utilité publique et les plans d'occupation des sols*, Paris : Ministère de l'équipement, 1990, 408 p.

DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DE L'URBANISME, *La notion de l'économie générale du plan d'occupation des sols*, Ministère de l'équipement, 1995, 134 p.

HOCREITERE (P.), La prise en compte de l'agriculture dans les procédures d'urbanisme, *Revue de droit rural*, n° 179, Paris : éditions techniques et économiques, 1990, p. 321.

LAVALLÉE-FOUDRAZ (V.), *Les Emplacements réservés dans les POS*, Paris : Berger-Levrault, 1987.

LE SAUX (A.), REBAQUE (J.), MOUNIER (F.), *La prise en compte des risques majeurs dans les plans d'occupation du sol*, Paris : Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile de France, 1992, 68 p.

« Les espaces boisés classés et l'urbanisme », *Annales de la voirie et de l'environnement*, n°1, janvier 1978, p. 5-9.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE : DIRECTION DE L'URBANISME ET DU PAYSAGE, *La réglementation de l'utilisation et de l'occupation du sol dans les zones inondables*, Paris : Min. urbanisme et logement, 1982, 94 p.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, *Fiches environnement et urbanisme : textes de référence, jurisprudence, commentaires*, Cahiers de l'environnement, n° 4, 1991, 192 p.

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU LOGEMENT, MINISTERE DES TRANSPORTS, *Risques naturels et droit des sols*, Paris : Min. de l'équipement, 1988, 95 p.

MODERNE (F.), *Les projets d'intérêt général ou une anticipation des règles juridiques*, Cahiers de l'IAATEUR, n° 7/8, 1986, 29 p.

Annulation ou déclaration d'illégalité d'un POS

CALDERARO (N.), QUINETTE (J.), *Élargissement du contrôle des plans d'occupation des sols ?*, *Revue française de droit administratif*, n°2, mars-avril 1990, p.234-254.

CÉLÉRIER (T.), *Guide de la légalité des POS, plans d'occupation des sols*, Paris : Formation entreprise, 1998.

KERN (B.), « Le groupe de travail dans l'élaboration du POS : quels risques contentieux », *Bulletin de jurisprudence du droit de l'urbanisme*, n° 2, Paris : Formation entreprise, 1995, p. 111.

LENA (H.), *L'explosion des POS illégaux*, *Urbanisme*, n° 260, janvier-février 1993, p.65-67.

Les conséquences de l'illégalité des POS, *Urbanisme*, n° 262, avril 1993, p.63-65.

POS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE LYON

AGENCE D'URBANISME DE LYON, *Lyon : le POS et les grands objectifs d'urbanisme*, Lyon : AUL, 1984.

AGENCE D'URBANISME DE LYON, *Lyon POS mode d'emploi*, Lyon : AUL, 1984.

AGENCE D'URBANISME DE LYON, *Lyon 2010, un projet d'agglomération pour une métropole européenne : études préparatoires au nouveau schéma directeur de l'agglomération lyonnaise*, Lyon Syndicat d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise, 1988, 193 p.

AGENCE D'URBANISME DE LYON, *Urbanisme et réorganisation du système sanitaire et hospitalier dans l'Agglomération lyonnaise*, Lyon : AUL, 1995, 23 p.

AGENCE D'URBANISME DE LYON, *Inventaire des zones d'urbanisation future dans l'Agglomération lyonnaise première approche*, Lyon : AUL, 1996, 33 p.

AGENCE D'URBANISME DE LYON, *Les enjeux communautaires de la révision du plan d'occupation des sols*, Lyon : AUL, 1997, 36 p.

AGENCE D'URBANISME DE LYON, *Programme local de l'habitat dans l'Agglomération lyonnaise : études 1996-1997 synthèse*, Lyon : AUL, 1997, 19 p.

AGENCE D'URBANISME DE LYON, *Croissant Est : étude préalable à la révision du POS : secteur centre*, Lyon : AUL, 1998, 82 p.

CAILLOT (B.), *Commune de Neuville-sur-Saône : le centre-ville, étude de synthèse, proposition pour un plan d'occupation des sols*, Bron-Parilly : faculté GHHAT, 1985, 100 p.

(DESS section études urbaines, sous la dir.de Pelletier.)

DIRECTION DE LA PLANIFICATION URBAINE, « la lettre de plan d'occupation des sols », *POS scriptum*, n° 1, Lyon : Communauté urbaine de Lyon, mai 1998.

Le POS de Lyon et les activités économiques, Lyon : Cahiers du CCU, n° 9, p. 65-71, 2000.

UNION DES COMITÉS D'INTERETS LOCAUX ET D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE, *Le Guide du POS : pourquoi et comment lire le plan d'occupation des sols de Lyon Villeurbaine*, Lyon : Échanges et projets, 1977.

SOURCES COMPLÉMENTAIRES

ARCHIVES MUNICIPALES DE LYON

- 924 WP (2 art.) Plan d'occupation des sols (POS) de la Communauté Urbaine de Lyon (secteurs nord, est, Sud-Ouest) : dossiers généraux, rapports de présentation, annexes sanitaire eau, assainissement, tableaux et plans des servitudes d'utilité publique, règlements (1975-1979).
- Enquête sur les déplacements : questionnaires pour les parents d'élèves (1977).
- Zone d'aménagement différée (ZAD) de Bron : projet d'équipement, plans d'organisation, schémas d'urbanisme, plans de masse, potentialités. Venissieux, opération de rénovation du centre ville : recueil des fiches (classement par îlots) (1975).
- Urbanisme : brochures diverses (1980-1981).

1975-1981

- 934 WP (20 art.) Plan d'Occupation des Sols (POS) de la Communauté Urbaine de Lyon (secteurs ouest, nord, est, sud), Sainte-Consorte, Charnay, Toussieu, Condrieu, Grézieu la Varenne, Saint-Jean des Vignes, Lamure sur Azergues : dossiers généraux, plans, rapports de présentation, tableaux et plans des servitudes d'utilité publique (1982-1983).
- Plan d'Occupation des Sols (POS) de Lyon (1985).
- Méto de l'agglomération lyonnaise, avant projet de la ligne D : plans fonctionnels des stations, plans généraux des infrastructures, rapport général (1981).

1981-1985

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU RHÔNE

- 1250 W 1-11 Plans d'Occupation des Sols (POS) publiés pour les communes de Saint-Romain-de-Popeys (avril 1980), Saint-Romain-en-Gier (juin 1980), Belmont (avril 1981), Amplepuis (décembre 1978) et Mornant (novembre 1980) ; plans d'Occupation des Sols approuvés pour les communes de Mornant (décembre 1981), Chazay-d'Azergues (février 1983), Saint-Didier-sous-Riverie (février 1983), Saint-Etienne-des-Oullières (février 1983), Dareizé (mars 1983) et Saint-Forgeux (mars 1983).

1980-1983

- 3615 W 1 Autoroute A 46 Sud entre A 43 et A 7 - A 47 (section Saint-Priest / Corbas (ex CD n°300) et section Corbas / Ternay) : dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et au retrait du statut de voie express à la section Saint-Priest / Corbas, modification du Plan d'Occupation des Sols (POS).

1988

4188 W 1-272 Plan d'occupation des sols (POS). Zone d'Environnement Protégé (ZEP).
Plans sommaires d'urbanisme (PSU).
1978-1983

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT

Bureau des archives intermédiaires (B.A.I.)

Secrétariat général, service Archives

850002 1-7 SDAU de Lyon et du val de Saône. Plan d'aménagement de l'agglomération
lyonnaise (PADOG).
1962-1985

920001 1-154 Dossiers d'urbanisme, plans d'urbanisme détaillés, plans d'urbanisme
directeur, groupements d'urbanisme (GU).
1927-1983

Service Urbanisme État, bureau administratif

870010 1-83 Compatibilité État, dossiers d'enquêtes publiques, ZAC, ZEP et POS.
1952-1986

910042 1-47 SDAU de Lyon (révision 1985), POS, TGV, ville nouvelle de l'Isle d'Abeau.
1968-1990

910076 1-10 POS et ZAD.
1984-1991

910082 1-28 Élaboration et modification de POS.
1972-1990

920006 1-7 POS.
1970-1989

920023 1 ZEP, POS, ENTPE, A 46.
1982-1988

Service Aménagement des collectivités locales, bureau administratif :

930051 1-10 Plans d'Occupation des Sols (POS).
1968-1992

Service Aménagement des collectivités locales, cellules territoriales d'aménagement

930056 1-14 Plans d'Occupation des Sols (POS).
1971-1993

960019 1-11 Plans d'Occupation des Sols (POS).

1970-1995

970057 1-21 Plans d'Occupation des Sols (POS) et MARNU.

1968-1997

ARCHIVES NATIONALES

Centre des archives contemporaines

Ministère de l'Intérieur ; Direction Générale des Collectivités Locales ; Sous-direction des Compétences et des Institutions Locales ; Bureau Urbanisme, Logement.

19770362 48-67 Schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme avant 1977

S. D. – 1976

19830175 1-26 Aménagement urbain.

1941-1942

1-8 Urbanisme conceptuel, schémas directeurs d'aménagement urbain (classement par départements) (1972-1982).

9-26 Urbanisme opérationnel, législation et réglementation des lotissements, périmètres sensibles, plans directeurs d'urbanisme, permis de construire, gares routières, cimetières militaires, plans d'occupation des sols, ZUP, ZAD, ZAC (1941-1982).

Ministère de l'Intérieur ; Direction Générale des Collectivités Locales ; Service Publications, Information, documentation.

19850303 12 Échantillon des réponses du service conseil des maires et des élus locaux aux demandes de renseignements des préfets, maires et particuliers concernant l'administration locale, l'environnement, la voirie, les permis de construire, les plans d'occupation des sols, les personnels communaux, l'enseignement, la police.

1981-1983

Ministère de l'Urbanisme ; Direction Urbanisme, Paysages (1976-1986) - Direction Architecture, Urbanisme (1986-).

19770701 1-3 Application de la loi d'orientation foncière du 30 décembre 1967 : élaboration des textes, textes, études, documents annexes.

1967-1969

19790844 1-7 Aménagement du territoire au niveau régional.

1952-1975

6-7 Plan d'aménagement urbain, schémas directeurs et plans d'occupation des sols, grandes opérations d'urbanisme, études régionales (1952-1975).

19830450 1-48 Archives de M. Dubois-Taine, sous directeur 1976-1982

32-46 Simplification et décentralisation de l'urbanisme : projets de loi. Prospective urbaine : notes rapports et études des groupes de travail. Préparation du 8ème plan (planification et décentralisation). Élaboration de la loi sur la décentralisation des compétences (1977-1982).

Ministère de l'Urbanisme ; Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme ; Sous-direction Urbanisme Local.

19780060 1-12 Élaboration de la loi d'orientation foncière du 30 décembre 1967 : tableau chronologique, études, projets, rapports, notes, documents parlementaires, dossiers du gouvernement, documents annexes aux différentes étapes du projet et de l'examen par les assemblées, textes définitifs. 1964-1968

ARCHIVES COMMUNAUTAIRES

0001 IR 011 Plan d'occupation des sols - Sous-fonds de la planification urbaine, 1972-2000, 2005.

4441 WM Plan d'urbanisme directeur (1959-1971).

3057 WM Fonds de l'Atelier d'Urbanisme de Lyon (1962-1979).

Plan local d'urbanisme (2002-...)

RÉPERTOIRE

TOUS SECTEURS

1. ÉTUDES PRÉALABLES

Études préalables : textes réglementaires de référence, documentation, notes techniques, 1972-1978. **2693 WM 008**

2. RENOUVELLEMENT DES GROUPES DE TRAVAIL

Renouvellement de la composition des groupes de travail : délibérations du Conseil de communauté (10 octobre 1977, 19 septembre 1983), arrêté préfectoral (2 novembre 1977), arrêtés du président de la Communauté urbaine (30 janvier 1984) ; effets des lois de décentralisation sur les attributions des groupes de travail et les procédures : note de l'Agence d'urbanisme, 1977-1984. **2693 WM 009**

3. DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Zones urbaines (U) et zones d'urbanisation future (NA) soumises au droit de préemption urbain : plans de zonage, 1988. **2693 WM 010**

4. MISE À JOUR GÉNÉRALE

Historique :

Arrêté de mise à jour du 1^{er} mars 1999.

Phase d'approbation

Préparation technique : notes techniques, plans, correspondance ; approbation : arrêté du président de la Communauté urbaine (1^{er} mars 1999), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage, correspondance, 1999. **2693 WM 001**

Approbation, dossier administratif : arrêté du président de la Communauté urbaine (1^{er} mars 1999), notice de substitution, historique des procédures, pièces écrites et documents graphiques modifiés (1999). Intégration au POS des PAZ suite à des achèvements de ZAC : délibération du Conseil municipal de Lyon (21 septembre 1998), délibération du Conseil de communauté (28 septembre 1998), règlements des anciennes ZAC, documents graphiques, 1999.

Secteur centre (territoire de Lyon). **2693 WM 002**

Secteur Est. **2693 WM 003**

Secteur Nord. **2693 WM 004**

Secteur Sud-Ouest. **2693 WM 005**

Secteur Nord-Ouest.

2693 WM 006

POS secteur centre (territoire de Villeurbanne),

2693 WM 007

Le dossier de mise à jour contient l'arrêté du président de la Communauté urbaine (1^{er} mars 1999), une notice de substitution, un historique des procédures, des pièces écrites et des documents graphiques modifiés.

5. RÉVISION GÉNÉRALE

La révision générale s'applique à toutes les communes du Grand Lyon. Elle intègre l'élaboration partielle du POS de Giverdy (Saint-Didier-au-Mont-d'Or) et la révision partielle « A » de la zone du Gareizin (Francheville).

La révision est annulée par décision du Tribunal administratif de Lyon le 4 février 2002. Ce jugement est annulé le 14 mars 2002 et le POS 2001 est remis en vigueur. Le POS 2001 est à nouveau annulé le 18 février 2003, cette fois-ci définitivement. Le POS antérieur (1993-1994) est repris jusqu'à l'élaboration du PLU. Le PLU approuvé en 2005 se base sur les orientations et les groupes de travail du POS 2001.

Pour une chronologie complète des étapes de l'annulation, se reporter à la présentation de l'annulation d'un POS en annexe à ce répertoire (2^{ème} sous partie : Chronologie de l'annulation du POS 2001).

Historique :

Prescription par délibération du Conseil de communauté du 22 janvier 1996.

Arrêt du projet par délibération du Conseil de communauté du 25 octobre 1999.

Enquête publique du 4 septembre 2000 au 13 octobre 2000 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 26 février 2001.

Opposabilité aux tiers le 20 avril 2001.

Phase de lancement de la procédure

Prescription des règles relatives aux activités commerciales : délibération du Conseil de communauté (6 juillet 1995) ; prescription de la révision : délibération du Conseil de communauté (22 janvier 1996), certificats d'affichage, avis dans la presse ; constitution d'un groupe de travail : délibération du Conseil de communauté (22 janvier 1996), 1995-1996.

4374 WM 001

La prescription des règles relatives aux activités commerciales est rapportée par la délibération de prescription de la révision générale du 22 janvier 1996.

Association des personnes publiques.- Désignation des services de l'État associés, consultation des communes limitrophes et des EPCI, consultation des associations : correspondance, 1995-1996.

4374 WM 002

Mise en œuvre, 1996-1997.

Arrêté initial (10 juin 1996), correspondance, certificats d'affichage, avis dans la presse (1996).

4374 WM 003

Arrêté complémentaire (22 juillet 1996), certificats d'affichage, avis dans la presse (1996).

4374 WM 004

Arrêté modificatif (8 juillet 1997), certificats d'affichage, avis dans la presse (1997).

4374 WM 005

Abroge l'arrêté précédent.

Concertation avec les comités d'intérêts locaux : synthèse de rencontre (document de travail provisoire), 1998. **4374 WM 006**

« Porter à connaissance » du préfet : correspondance, transmissions, 1994-1999. **4374 WM 007**

ZNIEFF²⁰ et protection sur la COURLY : plans de situation, 1995-1996. **4374 WM 008**

Phase de réalisation du projet

Centre, demandes de la ville et de particuliers : comptes rendus de réunion, plans, correspondance, 1994-2001.

Arbitrage sur règlement (1999-2001). **4374 WM 009**

Lyon 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} (1994-2001). **4374 WM 010**

Pas de demandes de particuliers pour le 2^{ème} arrondissement.

Lyon 5^{ème} (1995-2000). **4374 WM 011**

Le dossier contient également le cahier de recommandations architecturales, urbanistiques et paysagères (CRAUP) du quartier Saint-Irénée.

Lyon 6^{ème} (1995-2000). **4374 WM 012**

Lyon 7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème} (1994-2000). **4374 WM 013**

Avis portant sur le règlement révisé du POS (1997-2000). **4374 WM 014**

Nord, demandes de la ville et de particuliers : délibération du Conseil municipal, comptes rendus de réunion, plans, correspondance, 1994-2001.

Cailloux-sur-Fontaines, Caluire-et-Cuire, Fleurieu-sur-Saône (1994-2000). **4374 WM 015**

Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône (1996-2001). **4374 WM 016**

Genay, Montanay, Neuville-sur-Saône, Rillieux-la-Pape (1994-2000). **4374 WM 017**

Rochetaillée-sur-Saône, Sathonay-Camp, Sathonay-Village (1995-2001). **4374 WM 018**

Est, 1993-2001.

Demandes de la commune : délibération du Conseil municipal, comptes rendus de réunion, plans, correspondance, 1993-2000.

Bron, Chassieu, Corbas (1996-2001). **4374 WM 019**

Décines-Charpieu, Feyzin, Jonage (1995-1999). **4374 WM 020**

Meyzieu, Mions, Saint-Fons, Saint-Priest (1994-2000). **4374 WM 021**

Solaize, Vaulx-en-Velin, Vénissieux (1993-2000). **4374 WM 022**

Demandes des particuliers : plans, correspondance, 1994-2001.

²⁰ Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique.

Bron, Chassieu, Corbas, Décines-Charpieu, Feyzin, Jonage (1994-2000).	4374 WM 023
Meyzieu, Mions, Saint-Fons, Saint-Priest (1994-2001).	4374 WM 024
Solaize, Vaulx-en-Velin, Vénissieux (1995-2000).	4374 WM 025
Sud-Ouest, 1993-2003.	
Demandes de la commune : délibération du Conseil municipal, comptes rendus de la commission technique et de réunion, plans, correspondance, 1993-2003.	
Charly, Craponne, Francheville (1996-2002).	4374 WM 026
Irigny, La Mulatière, Oullins (1993-2003).	4374 WM 027
Le dossier contient aussi la rectification d'une erreur matérielle dans la révision n°3 concernant Irigny (1993-1994).	
Pierre-Bénite, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières (1994-2000).	4374 WM 028
Sainte-Foy-lès-Lyon, Vernaison (1994-2002).	4374 WM 029
Tassin-la-Demi-Lune (1997-2001).	4374 WM 030
Demandes des particuliers : plans, demandes post-enquête, correspondance, 1994-2003.	
Charly, Craponne (1995-2003).	4374 WM 031
Francheville (1995-2002).	4374 WM 032
Irigny, La Mulatière, Oullins, Pierre-Bénite (1997-2002).	4374 WM 033
Pas de demandes post-enquête pour La Mulatière.	
Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières (1994-2002).	4374 WM 034
Sainte-Foy-lès-Lyon (1994-2002).	4374 WM 035
Tassin-la-Demi-Lune (1995-2001).	4374 WM 036
Vernaison (1995-2001).	4374 WM 037
Nord-Ouest, 1993-2001.	
Demandes de la ville et de particuliers : délibération du Conseil municipal, comptes rendus de réunion, plans, correspondance, 1993-2001.	
Albigny-sur-Saône, Champagne-au-Mont-d'Or (1996-2000).	4374 WM 038
Pas de demandes de particuliers pour Albigny-sur-Saône.	
Charbonnières-les-Bains, Collonges-au-Mont-d'Or, Couzon-au-Mont-d'Or, Curis-au-Mont-d'Or (1994-2000).	4374 WM 039
Dardilly, Écully, La Tour de Salvagny, Limonest (1994-2000).	4374 WM 040

<p>Marcy-l'Étoile, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (1993-2001).</p>	4374 WM 041
<p>Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Romain-au-Mont-d'Or (1993-2000).</p>	4374 WM 042
<p>Demandes des associations : dossiers techniques, plans, correspondance, 1995-2000.</p>	4374 WM 043
<p>Secteur Est, Centre, déclaration d'utilité publique Tramway emportant modification du POS : arrêté préfectoral opposable (17 septembre 1998), certificats d'affichage, délibération du Conseil de communauté de mise en compatibilité du POS (7 juillet 1998), compte rendu de réunion, 1998.</p>	4374 WM 044
<p>Révision générale 2000 du plan d'occupation des sols de la Communauté urbaine de Lyon, 1958-2000.</p>	
<p>Tableaux récapitulatifs par catégorie de servitudes, fiches par servitude et par commune, manuel structuration des données informatiques par composant (1998-2000).</p>	2117 WM 001
<p>Porter à connaissance du préfet sur la révision générale du POS, avis de l'Etat sur le POS, arrêté, remarques faites par la commune de Feyzin et la direction de l'eau sur l'arrêt du projet et notice explicative des servitudes mise à jour en juin 2000 (1996-2002).</p>	2117 WM 002
<p>Porter à connaissance du préfet relatif aux servitudes des secteurs Centre, Nord et Nord-Ouest, tableaux récapitulatifs des servitudes et références aux textes réglementaires, (1999).</p>	2117 WM 003
<p>Porter à connaissance du préfet relatif aux servitudes des secteurs Est et Sud-Ouest, tableaux récapitulatifs des servitudes, références aux textes réglementaires (1999).</p>	2117 WM 004
<p>Servitudes relatives aux monuments historiques : plans de 1993 ayant servis pour la saisie initiale et plans mis à jour en 1995 par le service des monuments historiques et servitudes relatives à la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager de Villeurbanne Gratte Ciel, dossier opposable (1993).</p>	2117 WM 005
<p>Servitudes d'utilité publique relatives à la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager de Lyon Croix-Rousse : dossier de projet (1993), dossier opposable (1994), dossier modificatif (2000).</p>	2117 WM 006
<p>Servitudes d'utilité publique relatives au halage et marche-pied : plans tracés par le service de la Navigation de Lyon en 1999 et à l'interdiction d'accès aux voies express, plans contrôlés par la DDE (2000).</p>	2117 WM 007
<p>Servitudes d'utilité publique relatives à l'interdiction d'accès aux voies express : plans de la Rocade Est de 1993 et aux canalisations de gaz, plans des canalisations de Corbas-Ternay, Charvieu-Chavagneux, Mions-Brignais, Chaponnay-Bourgoin, La Tour de Salvagny-Dardilly et Neuville-Collonges-Fontaines sur Saône (1960-1990).</p>	2117 WM 008
<p>Servitudes d'utilité publique relatives aux canalisations de gaz</p>	

Plans des canalisations des usines de Pierre Bénite et d'Yvours, de l'institut français du pétrole, canalisations de Mions-Berliet-Vénissieux, de Meyzieu-Vaulx en Velin, Feyzin-La Mouche, Bron, Vaise et Villeurbanne (1958-1991).	2117 WM 009
Plans des canalisations de Ars-Brignais-Mions, de Vénissieux et de Mions-Salaise sur Sanne (1958-1991).	2117 WM 010
Plans généraux du réseau (1981-1992), plans des antennes de Civrieux-Neuville, de Feyzin-La Mouche et de Rillieux, de l'alimentation de la ZAC des Basses Barolles, du branchement industriel de Rhône Poulenc, du branchement de Marcy l'Etoile et des canalisations Sainte Consorce-La Bégule, La Tour de Salvagny-Dardilly, Corbas-Ternay et Ars-Mions (1958-1991).	2117 WM 011
Plans contrôlés par GDF (2000).	2117 WM 012
Servitudes d'utilité publique relatives aux canalisations d'hydrocarbure liquide : plans de Saint Priest, Corbas, Solaize, Feyzin, Saint Fons et Lyon (non datés), aux lignes électriques, plan de la ligne Décines-Vénissieux contrôlé par EDF en 1999, aux canalisations de produits chimiques, plans concernant Solaize, Feyzin, Mions et Corbas de 1996 et aux chemins de fer, plans des voies ferrées sur le territoire de la Communauté urbaine et de la ligne de TGV Rhône-Alpes (1996-2000).	2117 WM 013
Servitudes d'utilité publique relatives aux lignes électriques	
Plans des lignes Mermoz-Vénissieux, Mions-Vénissieux et La Mouche-Perrache (1992-1995).	2117 WM 014
Plans des lignes Charpenay-Vaise et Cusset-Saint Amour (1992-1995).	2117 WM 015
Plans des lignes La Mouche-Saint Amour, Cusset-Saint Amour et Saint Amour-Vaise (1992-1995).	2117 WM 016
Plans des lignes Décines-Vénissieux, Mermoz-Vénissieux, La Mouche-Perrache, Vaise-Croix-Rousse-Brotteaux-Cusset, plans contrôlés et modifiés par EDF, plan du réseau haute tension et très haute tension sur Lyon et sa région (1985-1998).	2117 WM 017
Servitudes d'utilité publique relatives aux chemins de fer : plans contrôlés et rectifiés par la SNCF, plan de prévention des risques d'inondation du bassin versant du ruisseau du Ravin sur le territoire des communes de Fontaines sur Saône, Fontaines Saint Martin, Sathonay Camp, Sathonay Village, Rillieux la Pape et Caluire et Cuire, dossier opposable (1989-1998).	2117 WM 018
Servitudes d'utilité publique relatives à l'emprise des ouvrages du métro	
Plans de la ligne A (1973-1976), de la ligne B (1973-1996) et de la ligne C (1977-1984).	2117 WM 019
Plans de la ligne D (de Gorge de Loup à Mermoz Pinel) (1989-1992).	2117 WM 020
Plans de la ligne D (de Mermoz Pinel à gare de Vénissieux, ateliers de Thioley et avenue Félix Faure et de Gorge de Loup à gare de Vaise) et recueil des données (1992-1997).	2117 WM 021

Servitudes d'utilité publique relatives aux zones submersibles

Plans contrôlés et rectifiés par le service de la Navigation de Lyon (1998-1999). **2117 WM 022**

Plans du Rhône et de la Saône et décrets approuvant les plans et déterminant les dispositions techniques applicables (1965-1986), observations du service de la Navigation de Lyon (1977-1981), plans d'implantation de points kilométriques sur le canal de Miribel (non datés) et plans des écluses et barrages sur le Rhône et la Saône (1973). **2117 WM 023**

Hauteurs d'eau retenues pour les zones submersibles du Rhône et de la Saône (plans, tableaux et croquis de repérage des points kilométriques et des débits) (1965-1989), note sur l'aménagement de Miribel Saint-Clair (1987). **2117 WM 024**

Prise en compte des demandes concernant les emplacements réservés, 1996-2000.

Centre, 1996-2000.

Dossier SNCF, emprises ferroviaires : plans des activités ferroviaires par arrondissement, conclusion de l'analyse des différents sites, compte rendu de réunion, extrait du plan cadastral, projet d'arrêté de classement des voies ferrées, correspondance (1998-1999). Emplacements réservés de voirie sur des zones UI : plans des arrondissements. Prise en compte des emplacements réservés de voirie au bénéfice du conseil général : compte rendu de réunion, correspondance, (1997-1998). Tracé métro, prise en compte du tracé dans le POS suite à un accident sur la ligne D : décision de la commission technique, correspondance (1997). **4374 WM 045**

Chemin de Fer de l'Est Lyonnais.- Emplacements réservés, voies nouvelles : conclusion relative au recensement et à l'analyse des ER, plans des déplacements urbains et de zonage, comptes rendus de réunion, correspondance (1996-1997). **4374 WM 046**

Emplacements réservés à inscrire au POS au bénéfice de la ville de Lyon : document récapitulatif (août 1998). **4374 WM 047**

Emplacements réservés équipements publics et marges de recul, demandes de la ville et des particuliers : liste des ER, relevés de décisions du bureau restreint, comptes rendus de réunions, groupe de travail, plans, correspondance (1998-2000). **4374 WM 048**

Est, 1996-2000.

Conseil général du Rhône, routes départementales, demandes relatives aux ER de voirie : correspondance (1999-2000). Futur sort des emplacements réservés au bénéfice de SYTRAL, demandes des communes et de SYTRAL : correspondance, délibérations (1997-1999) ; SCNF, emprises ferroviaires : conclusion de l'analyse des différents sites (1999). Autoroutes du sud, insertion des infrastructures dans l'environnement : observations (1996-2000). **4374 WM 049**

Direction Département de l'Équipement (DDE) du Rhône, emprises des emplacements réservés et marges de recul : plans, correspondance (2000).	4374 WM 050
Centre, Nord, Est, emplacements réservés de voirie au bénéfice du SYTRAL : recensement et analyse des ER, liste des ER, compte rendu de réunion, correspondance, 1996-1998.	4374 WM 051
Arrêt du projet, 1999.	
Dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (25 octobre 1999), certificats d'affichage (1999).	4374 WM 052
La délibération comprend l'arrêt du projet de l'élaboration partielle du POS de Giverdy (cf. 4095 WM 001-007).	
Dossier de POS arrêté (1999).	
Centre.	
Rapport de présentation tomes 1 et 2, plans de zonage, plans des hauteurs.	4374 WM 053
Plans de détail et de masse, annexes (emplacements réservés (ER) équipements publics, ER de voirie, liste des lotissements, périmètres archéologiques, annexes sanitaires).	4374 WM 054
Nord.	
Rapport de présentation tomes 1 et 2, règlement.	4374 WM 055
Plans de zonage, plans de détail et de masse, annexes (périmètres archéologiques, ER équipements publics, ER de voirie, annexes sanitaires, voies bruyantes, liste des lotissements).	4374 WM 056
Annexes (servitudes d'utilité publique, informations complémentaires).	4374 WM 057
Est.	
Rapport de présentation tomes 1 et 2, règlement.	4374 WM 058
Plans de zonage, plans de détail et de masse, annexes (périmètres archéologiques, ER équipements publics, liste des lotissements).	4374 WM 059
Annexes (ER de voirie, annexes sanitaires, voies bruyantes, plans d'exposition au bruit des aéronefs, servitudes d'utilité publique, informations complémentaires).	4374 WM 060
Sud-Ouest.	
Rapport de présentation tomes 1 et 2, règlement, plans de zonage, plans de détail et de masse, annexes (informations complémentaires, liste des lotissements).	4374 WM 061

Annexes (ER de voirie, ER équipements publics, annexes sanitaires, voies bruyantes, servitudes d'utilité publique, périmètres archéologiques).	4374 WM 062
Nord-Ouest.	
Rapport de présentation tomes 1 et 2, règlement.	4374 WM 063
Plans de zonage, plans de détail et de masse, annexes (ER équipements publics, ER de voirie, annexes sanitaires, voies bruyantes, liste des lotissements).	4374 WM 064
Consultation des personnes publiques, 1997-2000.	
Avis des communes sur le POS arrêté : délibération du Conseil municipal, plans, correspondance (1999-2000).	
Centre.	4374 WM 065
Est.	4374 WM 066
Sud-Ouest.	4374 WM 067
Avis de l'État sur le POS arrêté : dossier d'avis, correspondance (2000).	4374 WM 068
Avis des personnes publiques associées (PPA) et personnes publiques consultées (PPC), communes et associations : délibération du conseil général dossiers techniques, plans, correspondance (1997-2000).	4374 WM 069
Arrêt définitif du projet, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (10 juillet 2000), certificats d'affichage, 2000.	4374 WM 070

Ouverture à l'urbanisation²¹

Composition-type des dossiers :

Ouverture de la concertation : délibération du Conseil municipal, délibération du Conseil de communauté, certificats d'affichage, avis dans la presse.

Dossier de concertation mis à disposition du public: notice de présentation, délibération du Conseil de communauté, avis dans la presse, étude de cadrage, cahiers de concertation.

Bilan de la concertation : délibération du Conseil de communauté, certificats d'affichage, avis dans la presse.

Clôture de la concertation : délibération du Conseil municipal, délibération du Conseil de communauté, certificats d'affichage, avis dans la presse.

La date entre parenthèses correspond à la date de la délibération du Conseil de communauté.

²¹ L'ouverture à l'urbanisation d'une zone (N) se fait durant une révision.

Centre, Villeurbanne.- Zone NA Maisons Neuves et zone NA Poincaré : ouverture de la concertation (28 septembre 1998) ; dossier de concertation mis à disposition du public ; bilan de la concertation (27 septembre 1999), 1997-1999. **4374 WM 071**

Le dossier d'ouverture de la concertation contient également un dossier préparatoire.

Nord.

Fontaines-Saint-Martin.- Zone NA Le Petit Moulin, ouverture de la concertation (28 septembre 1998) ; dossier de concertation mis à disposition du public ; bilan de la concertation (8 juillet 1999), 1998-1999. **4374 WM 072**

Genay.- Zone NA La Richassière et La Grande Charrière Sud, ouverture de la concertation (28 septembre 1998) ; dossier de concertation mis à disposition du public ; bilan de la concertation (8 juillet 1999), 1998-1999. **4374 WM 073**

Neuville-sur-Saône.- Zone NA En Champagne, ouverture de la concertation (28 septembre 1998) ; dossier de concertation ; bilan de la concertation (8 juillet 1999), 1998-1999. **4374 WM 074**

Rillieux-la-Pape.- Zone NA Château Gérard, ouverture de la concertation (28 septembre 1998) ; dossier de concertation mis à disposition du public ; bilan de la concertation (8 juillet 1999), 1998-1999. **4374 WM 075**

Rochetaillée-sur-Saône.- Zone NA Les Bords de Saône, ouverture de la concertation (25 mai 1998) ; dossier de concertation mis à disposition du public ; bilan de la concertation (21 décembre 1999), 1998-1999. **4374 WM 076**

Le dossier de concertation contient aussi un tableau des servitudes d'utilité publique du POS Nord (1994) et le dossier de bilan contient des remarques formulées par le Conseil municipal relatives à la concertation préalable.

Sathonay-Village.

Zone NA Les Verchères, ouverture de la concertation (16 juin 1998) ; dossier de concertation mis à disposition du public ; bilan de la concertation (8 juillet 1999), 1998-1999. **4374 WM 077**

Zone NA Les Croix, ouverture de la concertation (28 septembre 1998) ; dossier de concertation mis à disposition du public ; bilan de la concertation (8 juillet 1999), 1998-1999. **4374 WM 078**

Est.

Bron.- Zone NA Albert Camus, ouverture de la concertation (16 juin 1998) ; dossier de concertation mis à disposition du public ; bilan de la concertation (26 novembre 1998), 1998. **4374 WM 079**

Chassieu.

Zone NA du Raquin, ouverture de la concertation (27 janvier 1997) ; demandes de la ville : correspondance ; dossier de concertation mis à disposition du public ; bilan de la concertation (9 juin 1997), 1996-1997. **4374 WM 080**

Zone NA rue des sports, ouverture de la concertation (9 juin 1997) ; dossier de concertation mis à disposition du public ; bilan de la concertation (16 décembre 1997), 1997. **4374 WM 081**

Décines-Charpieu.

Zone NA Montout Nord, ouverture de la concertation (16 novembre 1998) ; demandes de la ville : correspondance ; dossier de concertation mis à disposition du public, 1998. **4374 WM 082**

Zone NA Michel Servet et zone NDI Moulin d'Amont, ouverture de la concertation (28 septembre 1998) ; dossier de concertation mis à disposition du public, 1998-1999. **4374 WM 083**

Zone NA Montout Nord, zone NA Michel Servet et zone NDI Moulin d'Amont, bilan de la concertation (25 mai 1999), 1998-1999. **4374 WM 084**

Feyzin.- Zone naturelle La Radio, ouverture de la concertation (16 juin 1998) ; dossier de concertation mis à disposition du public ; bilan de la concertation (19 avril 1999), 1998-1999. **4374 WM 085**

Mions.- Zone naturelle de Mangetemps, ouverture de la concertation (16 juin 1998) ; dossier de concertation mis à disposition du public ; bilan de la concertation (19 avril 1999), 1998-1999. **4374 WM 086**

Sud-Ouest.

Francheville.- Zone NDI Salette, Aquavert, rue de la Gare, et chemin de Gareizin, ouverture de la concertation (19 octobre 1998) ; dossier de concertation mis à disposition du public ; bilan de la concertation (25 mai 1999), 1998-1999. **4374 WM 087**

La Mulatière.- Zone NA de La Mulatière, ouverture de la concertation (28 septembre 1998) ; dossier de concertation mis à disposition du public ; bilan de la concertation (19 avril 1999), 1998-1999. **4374 WM 088**

Saint-Genis-Laval.- Zones NA du Centre, NBa de la Plumassière, de la Pierre Souveraine, de la Charretière, de Beauversant et NCa de la Route d'Irigny, ouverture de la concertation (28 septembre 1998) ; dossier de concertation mis à disposition du public ; bilan de la concertation (27 septembre 1999), 1998-1999. **4374 WM 089**

Le dossier de bilan de la concertation contient des comptes rendus de réunions et de la correspondance.

Saint-Genis-les-Ollières.

Zone naturelle du Ménigand, ouverture de la concertation (28 septembre 1998) ; dossier de concertation mis à disposition du public ; bilan de la concertation (25 mai 1999), 1998-1999. **4374 WM 090**

Le dossier de concertation contient une notice explicative sur la réhabilitation du complexe sportif Louison Bobet et des orientations d'aménagement.

Zone NA de la Sablière, ouverture de la concertation (16 juin 1998) ; dossier de concertation mis à disposition du public ; bilan de la concertation (19 avril 1999), 1998-1999. **4374 WM 091**

Tassin-la-Demi-Lune.- Zones naturelles de Montcelard et du chemin de la Mansion, ouverture de la concertation (28 septembre 1998) ; dossier de concertation mis à disposition du public ; bilan de la concertation (8 juillet 1999), 1998-1999. **4374 WM 092**

Vernaison.- Zone NDI de la Fée des Eaux, ouverture de la concertation (28 septembre 1998) ; dossier de concertation mis à disposition du public ; bilan de la concertation (25 mai 1999), 1998-1999. **4374 WM 093**

Nord-Ouest.

Albigny-sur-Saône.- Zone NA Les Bords de Saône, ouverture de la concertation (28 septembre 1998) ; dossier de concertation mis à disposition du public ; bilan de la concertation (8 juillet 1999), 1998-1999. **4374 WM 094**

Charbonnières-les-Bains, Le Méridien. Limonest, Le Bourg.

Charbonnières-les-Bains.- Zone NA Le Méridien, ouverture de la concertation (28 septembre 1998) ; dossier de concertation mis à disposition du public ; bilan de la concertation (8 juillet 1999), 1998-1999. **4374 WM 095**

Limonest.- Zone NA Le Bourg, ouverture de la concertation (26 janvier 1998) ; dossier de concertation mis à disposition du public ; bilan de la concertation (8 juillet 1999), 1996-1999. **4374 WM 096**

Clôture de la concertation (28 septembre 1998), 1998. **4374 WM 097**

Curis-au-Mont-d'Or.

Zone NA Le Pontet, ouverture de la concertation (24 novembre 1997) ; demandes de la ville : correspondance ; dossier de concertation mis à disposition du public ; bilan de la concertation (8 juillet 1999), 1997-1999. **4374 WM 098**

Le dossier de concertation contient des études préalables (espace d'intérêt paysager et de faisabilité).

Zone NA Les Avoroux, ouverture de la concertation (19 octobre 1998) ; dossier de concertation mis à disposition du public ; bilan de la concertation (8 juillet 1999), 1998-1999. **4374 WM 099**

La Tour de Salvagny.- Zone NA Le Cortal, ouverture de la concertation (28 septembre 1998) ; dossier de concertation mis à disposition du public ; bilan de la concertation (8 juillet 1999), 1998-1999. **4374 WM 100**

Marcy-l'Étoile.

Zone NA Grandes Terres, ouverture de la concertation (27 janvier 1997) ; demandes de la ville : correspondance ; dossier de concertation mis à disposition du public ; bilan de la concertation (21 décembre 1998), 1996-1999. **4374 WM 101**

Zone NA Extension Nord des Verchères, ouverture de la concertation (16 juin 1998) ; dossier de concertation mis à disposition du public ; bilan de la concertation (21 décembre 1998), 1998-1999. **4374 WM 102**

Saint-Germain-au-Mont-d'Or.- Zone NA Saint Hilaire, ouverture de la concertation (16 juin 1998) ; dossier de concertation mis à disposition du public ; bilan de la concertation (21 décembre 1998), 1998-1999. **4374 WM 103**

Application anticipée du POS

Composition-type des dossiers :

Application anticipée : délibération du Conseil de communauté, délibération du Conseil municipal, certificats d'affichage, avis dans la presse, correspondance.

Reconduction de l'anticipation : délibération du Conseil de communauté, certificat d'affichage, avis dans la presse, correspondance.

Dossier d'anticipation : rapport de présentation, règlement, plan de zonage, annexes.

La date entre parenthèses correspond à la date de la délibération du Conseil de communauté.

Centre.

Lyon 9^{ème}.

Quai Paul Sédaillan, application anticipée (21 décembre 1999) ; retrait de la délibération par contrôle de légalité (15 février 2000) ; 2^{ème} application anticipée (27 mars 2000) ; reconduction de l'anticipation (25 septembre 2000) ; dossier d'anticipation, 1999-2000.

Opposabilité au 5 mai 2000.

4374 WM 104

Quartier de l'Industrie (angle quai Sédaillan et rue Joannès Carret), application anticipée (10 juillet 2000) ; reconduction de l'anticipation (18 décembre 2000) ; dossier d'anticipation, 2000-2001.

Opposabilité au 22 janvier 2001.

4374 WM 105

Villeurbanne.

Rue Courteline, application anticipée (25 octobre 1999) ; retrait de la délibération par contrôle de légalité (27 décembre 1999) ; 2^{ème} application anticipée (27 mars 2000) ; reconduction de l'anticipation (25 septembre 2000) ; dossier d'anticipation, 1999-2000.

Opposabilité au 5 mai 2000.

4374 WM 106

Avenue Einstein, application anticipée (27 mars 2000) ; reconduction de l'anticipation (25 septembre 2000) ; dossier d'anticipation, 2000.

Opposabilité au 8 mai 2000.

4374 WM 107

Nord.

Cailloux-sur-Fontaines, Caluire-et-Cuire, Genay, Sathonay-Village.

Application anticipée, 1999.

Ce dossier contient les avis dans la presse pour la délibération du Conseil de communauté du 25 octobre 1999 et les courriers d'opposabilité (opposabilité au 19 décembre 1999) pour les communes de Cailloux-sur-Fontaines, Caluire-et-Cuire, Genay et Sathonay-Village.

4374 WM 108

Cailloux-sur-Fontaines.- Route de Noailleux, application anticipée (25 octobre 1999) ; dossier d'anticipation ; 2^{ème} application anticipée (27 mars 2000) ; 2^{ème} dossier d'anticipation, 1999-2000.

4374 WM 109

Caluire-et-Cuire.- Rue Coste (route de l'Église retirée), application anticipée (25 octobre 1999) ; dossier d'anticipation ; 2^{ème} application anticipée (27 mars 2000) ; 2^{ème} dossier d'anticipation, 1999-2000. **4374 WM 110**

Genay.- La Richassière, anticipation anticipée (25 octobre 1999) ; dossier d'anticipation ; 2^{ème} application anticipée (27 mars 2000) ; 2^{ème} dossier d'anticipation, 1999-2000. **4374 WM 111**

Sathonay-Village.- Rue de Rivery et route de Saint Trivier (Les Croix retirée), application anticipée (25 octobre 1999) ; dossier d'anticipation ; 2^{ème} application anticipée (27 mars 2000) ; 2^{ème} dossier d'anticipation, 1999-2000. **4374 WM 112**

Caluire-et-Cuire et Rillieux-la-Pape.

Application anticipée, 2000. **4374 WM 113**

Ce dossier contient les avis dans la presse pour la délibération du Conseil de communauté du 10 juillet 2000 et les courriers d'opposabilité (opposabilité au 28 août 2000) pour les communes de Caluire-et-Cuire et Rillieux-la-Pape.

Caluire-et-Cuire.- Place Jules Ferry, et rue Saint Clair, application anticipée (10 juillet 2000) ; dossier d'anticipation, 2000. **4374 WM 114**

Rillieux-la-Pape.- Rue Maryse Bastié, secteurs de Vancia, Crépieux, Moncet et Rillieux Village, application anticipée (10 juillet 2000) ; dossier d'anticipation, 2000. **4374 WM 115**

Est.

Corbas.

Bourlione, application anticipée (10 juillet 2000) ; dossier d'anticipation ; reconduction de l'anticipation (18 décembre 2000), 2000-2001. **4374 WM 116**

Opposabilité au 22 janvier 2001.

Route de Mions, application anticipée (25 septembre 2000) ; dossier d'anticipation, 2000-2001. **4374 WM 117**

Opposabilité au 28 octobre 2000.

Feyzin – La Garenne, application anticipée (21 février 2000) ; dossier d'anticipation, 2000. **4374 WM 118**

Opposabilité au 12 avril 2000.

Jonage.

Centre Bourg, application anticipée (25 octobre 1999) ; dossier d'anticipation ; nouvelles mesures d'anticipation : délibération du Conseil de communauté (27 mars 2000), certificat d'affichage, correspondance, 1999-2000. **4374 WM 119**

Opposabilité au 10 décembre 1999. Le dossier d'application anticipée contient aussi un compte rendu de réunion.

Centre Bourg, application anticipée (10 juillet 2000) ; dossier d'anticipation ; reconduction de l'anticipation (18 décembre 2000), 2000-2001. **4374 WM 120**

Opposabilité au 22 janvier 2001.

Les Gaulnes, application anticipée (27 novembre 2000) ; dossier d'anticipation, 2000-2001. **4374 WM 121**

Opposabilité au 19 janvier 2000.

Mions.

Mangetemps, application anticipée (25 octobre 1999) ; dossier d'anticipation ; nouvelles mesures d'anticipation ; délibération du Conseil de communauté (27 mars 2000), certificat d'affichage, 1999-2000. **4374 WM 122**

Opposabilité au 10 décembre 1999.

Mangetemps et rue Colière, application anticipée (10 juillet 2000) ; dossier d'anticipation ; reconduction de l'anticipation (18 décembre 2000), 1999-2001. **4374 WM 123**

Opposabilité au 22 janvier 2001.

Saint-Priest.

ZAC du Vieux Village, application anticipée (25 janvier 2000) ; dossier d'anticipation, 2000. **4374 WM 124**

Opposabilité au 24 mars 2000.

Stand de tir zone aéroportuaire, application anticipée (5 mai 2000) ; dossier d'anticipation ; reconduction de l'anticipation (27 novembre 2000), 2000. **4374 WM 125**

Opposabilité au 30 décembre 2000.

Solaize.- Les Éparviers et l'Église, application anticipée (27 mars 2000) ; dossier d'anticipation, 2000. **4374 WM 126**

Opposabilité au 13 mai 2000.

Vaulx-en-Velin.- 38 rue de la République et 29 rue Victor Hugo, application anticipée (18 décembre 2000) ; dossier d'anticipation, 2000-2001. **4374 WM 127**

Opposabilité au 30 janvier 2000.

Sud-Ouest.

Charly.- Place de la Mairie, application anticipée (25 septembre 2000) ; dossier d'anticipation, 2000. **4374 WM 128**

Opposabilité au 28 octobre 2000.

Francheville.- Secteur de la Gare, application anticipée (27 mars 2000) ; dossier d'anticipation, 1999-2000. **4374 WM 129**

Opposabilité au 19 mai 2000.

La Mulatière.- Musée océanographique, application anticipée (27 mars 2000), dossier d'anticipation, 2000. **4374 WM 130**

Opposabilité au 19 mai 2000.

Oullins.

Rue Parmentier et rue de la Camille, application anticipée (27 mars 2000) ; dossier d'anticipation, 2000. **4374 WM 131**

Opposabilité au 19 mai 2000.

Quartiers de la Bussière et Saulaie, application anticipée (10 juillet 2000) ; dossier d'anticipation ; reconduction de l'anticipation (18 décembre 2000), 2000-2001. **4374 WM 132**

Opposabilité au 22 janvier 2001.

ZAC Saulaie chemin de Montlouis, et rue de la Convention, application anticipée (25 septembre 2000) ; dossier d'anticipation, 2000. **4374 WM 133**

Opposabilité au 28 octobre 2000.

Nord-Ouest.

Dardilly et Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.

Application anticipée, 1999-2000. **4374 WM 134**

Ce dossier contient les avis dans la presse pour la délibération du Conseil de communauté du 25 octobre 1999 et les courriers d'opposabilité (opposabilité au 10 décembre 1999 et 5 mai 2000) pour les communes de Dardilly et Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.

Dardilly.- La Beffe, application anticipée (25 octobre 1999) ; dossier d'anticipation ; 2^{ème} application anticipée (27 mars 2000) ; 2^{ème} dossier d'anticipation, 1999-2000. **4374 WM 135**

Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.- Route de Saint Romain, application anticipée (25 octobre 1999) ; dossier d'anticipation ; 2^{ème} application anticipée (27 mars 2000) ; 2^{ème} dossier d'anticipation, 1999-2000. **4374 WM 136**

Saint-Romain-au-Mont-d'Or.- Domaine de la Source, application anticipée (10 juillet 2000) ; dossier d'anticipation, 2000. **4374 WM 137**

Opposabilité au 28 août 2000.

Reconduction des anticipations, 2000.

Secteur nord et Nord-Ouest, reconduction des anticipations du 27 mars 2000 : délibération du Conseil de communauté (25 septembre 2000), certificats d'affichage, avis dans la presse (2000). **4374 WM 138**

Tous secteurs, reconduction des anticipations du 10 juillet 2000 : délibération du Conseil de communauté (18 décembre 2000), certificats d'affichage, avis dans la presse (2000). **4374 WM 139**

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 2000.

Désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté de mise à enquête publique (26 juillet 2000), certificats d'affichage, avis dans la presse (2000). **4374 WM 140**

Dossier d'arrêt définitif soumis à enquête publique (2000).

Nord (2000).

Rapport de présentation tomes 1 et 2, règlement, plans de zonage, plans de détail et de masse. **4374 WM 141**

Plan des polarités commerciales, annexes (périmètres archéologiques, ER équipements publics, voirie, cheminements piétons et cyclistes, liste des lotissements, sanitaires, voies bruyantes, SUP). **4374 WM 142**

Annexes (informations complémentaires), avis des PPA ou PPC, observations des associations agréées, liste des autres personnes consultées, communications du préfet, consultation des communes concernées membres de la Communauté urbaine de Lyon. **4374 WM 143**

Est (2000).

Rapport de présentation tomes 1 et 2, règlement, plans de zonage. **4374 WM 144**

Plans de détail et de masse, plans des polarités commerciales, annexes (périmètres archéologiques, ER équipements publics, voirie, cheminements piétons et cyclistes, liste des lotissements). **4374 WM 145**

Annexes (sanitaires, voies bruyantes, plans d'exposition aux bruits des aéronefs, SUP). **4374 WM 146**

Annexes (informations complémentaires), consultation des communes concernées membres de la Communauté urbaine de Lyon, avis des PPA ou PPC, observations des associations agréées, liste des autres personnes consultées, communications du préfet. **4374 WM 147**

Sud-Ouest (2000).

Rapport de présentation tomes 1 et 2, règlement, plans de zonage, plans de détail et de masse. **4374 WM 148**

Plans des polarités commerciales, annexes (périmètres archéologiques, ER équipements publics, voirie, cheminements piétons et cyclistes, liste des lotissements, sanitaires, voies bruyantes). **4374 WM 149**

Annexes (SUP, informations complémentaires), consultation des communes concernées membres de la Communauté urbaine de Lyon, avis des PPA ou PPC, observations des associations agréées, liste des autres personnes consultées, communications du préfet.	4374 WM 150
Nord-Ouest (2000).	
Rapport de présentation tomes 1 et 2, règlement, plans de zonage.	4374 WM 151
Plans de détail et de masse, plans des polarités commerciales, annexes (périmètres archéologiques, ER équipements publics, voirie, cheminements piétons et cyclistes, liste des lotissements, sanitaires).	4374 WM 152
Annexes (voies bruyantes, SUP, informations complémentaires), avis des PPA ou PPC, observations des associations agréées, liste des autres personnes consultées, communications du préfet, consultation des communes concernées membres de la Communauté urbaine de Lyon.	4374 WM 153
Déroulement de l'enquête (2000-2001).	
Centre (2000).	
Registres d'enquête publique.	
Mairie centrale, hôtel de Communauté.	4374 WM 154
Lyon 1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} , 4 ^{ème} , 5 ^{ème} , 6 ^{ème} , 7 ^{ème} .	4374 WM 155
Lyon 8 ^{ème} , 9 ^{ème} .	4374 WM 156
Correspondance adressée au commissaire enquêteur.	4374 WM 157
Nord (2000).	
Registres d'enquête publique.	4374 WM 158
Correspondance adressée au commissaire enquêteur.	
Classée par numéro de courrier.	
Courriers n°17 à n°48.	4374 WM 159
Courriers n°49 à n°96.	4374 WM 160
Est (2000).	
Registres d'enquête publique.	
Bron, Chassieu, Corbas, Décines-Charpieu, Feyzin, Jonage, Meyzieu, Mions, Saint-Fons, Saint-Priest, Solaize, Vaulx-en-Velin.	4374 WM 161
Vénissieux.	4374 WM 162

Correspondance adressée au commissaire enquêteur.

Classée par numéro de courrier.

Courriers n°63-2-33 à n°63-2-118. **4374 WM 163**

Contient les courriers de Bron, Chassieu, Corbas, Décines-Charpieu, Feyzin, Jonage.

Courriers n°63-2-119 à n°63-2-190. **4374 WM 164**

Contient les courriers de Solaize, Vaulx-en-Velin, Vénissieux.

Courriers n°63-2-191 à n°63-2-214. **4374 WM 165**

Contient les courriers de toutes les communes du secteur Est.

Sud-Ouest (2000-2001).

Registres d'enquête publique.

Hôtel de Communauté, Charly, Craponne. **4374 WM 166**

Francheville, Irigny, La Mulatière, Oullins. **4374 WM 167**

Pierre-Bénite, Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières. **4374 WM 168**

Tassin-la-Demi-Lune, Vernaison. **4374 WM 169**

Correspondance adressée au commissaire enquêteur.

Charly, Craponne, Francheville, Irigny, La Mulatière, Oullins, Pierre-Bénite. **4374 WM 170**

Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières, Tassin-la-Demi-Lune. **4374 WM 171**

Vernaison, hôtel de Communauté **4374 WM 172**

Courriers reçus hors-délais. **4374 WM 173**

Pétitions ayant eu lieu pendant l'enquête publique : dossiers, correspondance.

Habitants de Saint-Genis-les-Ollières contre le nouveau POS ; Saint-Genis-les-Ollières contre le projet de déviation ; Pierre-Bénite contre les modifications du POS de la rue Voltaire ; refus de transformation de la voie romaine en voie de transit. **4374 WM 174**

Habitants du secteur géographique du Torey (Tassin-la-Demi-Lune) ; habitants du quartier Grange Blanche (Tassin-la-Demi-Lune). **4374 WM 175**

Non au Tronçon ouest du périphérique (TOP) et au Boulevard urbain ouest (BUO). **4374 WM 176**

Nord-Ouest (2000).

Registres d'enquête publique.

Albigny-sur-Saône, Charbonnières-les-Bains. **4374 WM 177**

Champagne-au-Mont-d'Or, Collonges-au-Mont-d'Or, **4374 WM 178**
Curis-au-Mont-d'Or, Couzon-au-Mont-d'Or, Dardilly.

Dardilly, Écully. **4374 WM 179**

Écully (suite et fin). **4374 WM 180**

La Tour de Salvagny, Limonest, Marcy-l'Étoile, **4374 WM 181**
Poleymieux-au-Mont-d'Or, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-
Didier-au-Mont-d'Or.

Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, **4374 WM 182**
Saint-Romain-au-Mont-d'Or.

Tous secteurs : courriers reçus hors-délais (2000). **4374 WM 183**

Conclusion de l'enquête : rapport du commissaire enquêteur (tomes 1 et 2) **4374 WM 184**
(2001).

Phase d'approbation

Approbation, 2001.

Tous secteurs, dossier administratif : délibération du Conseil de **4374 WM 185**
communauté avec annexe (26 février 2001) ; arrêté du président de la
Communauté urbaine des 19 avril 2001 et 1^{er} juin 2001 sur la vente de
documents du POS (2001).

Dossier administratif : certificats d'affichage, avis dans la presse (2001).

Opposabilité au 20 avril 2001.

Centre. **4374 WM 186**

Nord. **4374 WM 187**

Est. **4374 WM 188**

Sud-Ouest. **4374 WM 189**

Dossier de POS approuvé (2001).

Centre.

Rapport de présentation (tomes 1 et 2), règlement 3a et 3b, **4374 WM 190**
plans de zonage.

Plans des hauteurs, plans de détail et de masse, plans des **4374 WM 191**
polarités commerciales, plans des périmètres d'influence des
lignes fortes de transport en commun, annexes ER.

Annexes (voies bruyantes, liste des lotissements, SUP, périmètres archéologiques, informations complémentaires).	4374 WM 192
Nord.	
Rapport de présentation (tomes 1 et 2), règlement, plans de zonage.	4374 WM 193
Plans de détail et de masse, plans des polarités commerciales, plans des périmètres d'influence des lignes fortes de transport en commun, annexes (ER, sanitaires).	4374 WM 194
Annexes (voies bruyantes, liste des lotissements, SUP, périmètres archéologiques, informations complémentaires).	4374 WM 195
Est.	
Délibération du Conseil de communauté (26 février 2001), rapport de présentation (tomes 1 et 2), règlement, plans de zonage.	4374 WM 196
Plans de détail et de masse, plans des polarités commerciales, plans des périmètres d'influence des lignes fortes de transport en commun, annexes (ER).	4374 WM 197
Annexes (sanitaires, voies bruyantes, liste des lotissements, SUP).	4374 WM 198
Annexes (périmètres archéologiques, plans d'exposition aux bruits des aéronefs, informations complémentaires).	4374 WM 199
Sud-Ouest.	
Délibération du Conseil de communauté (26 février 2001), rapport de présentation tomes 1 et 2, règlement, plans de zonage.	4374 WM 200
Plans de détail et de masse, plans des polarités commerciales, annexes (ER, sanitaires, voies bruyantes, liste des lotissements).	4374 WM 201
Annexes (SUP, périmètres archéologiques, informations complémentaires).	4374 WM 202
Nord-Ouest.	
Rapport de présentation tomes 1 et 2, règlement, plans de zonage.	4374 WM 203
Plans de détail et de masse, plans des polarités commerciales, annexes (ER, sanitaires).	4374 WM 204
Cet article est manquant.	
Annexes (voies bruyantes, liste des lotissements, SUP, périmètres archéologiques, informations complémentaires).	4374 WM 205

6. MISE À JOUR

Cette mise à jour concerne tous les secteurs mais les certificats d'affichage et les courriers donnant la date d'opposabilité sont ceux du secteur Nord-Ouest.

Historique :

Arrêté de mise à jour du 28 décembre 2001.

Phase d'approbation

Approbation, 2001-2002.

Dossier administratif : arrêté du président de la Communauté urbaine (28 décembre 2001), certificats d'affichage (2001-2002).

4374 WM 206

Opposabilité au 30 avril 2002.

Dossier : plans, annexes (2001-2002).

4374 WM 207

7. MODIFICATION N°1

Cette modification concerne tous les secteurs mais les certificats d'affichage et les avis dans la presse sont ceux du secteur Nord-Ouest.

Historique :

1^{ère} enquête publique du 25 février au 26 mars 2002 inclus.

Phase d'enquête publique

Secteur Nord-Ouest, demandes des communes prises en compte dans l'enquête publique : correspondance, 2001-2002.

4374 WM 208

Enquête publique, tous secteurs, 2002.

Désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté de mise à enquête publique (21 janvier 2002), arrêté modificatif (5 février 2002), certificats d'affichage, avis dans la presse (2002).

4374 WM 209

Annulation du POS le 4 février 2002 par décision du tribunal administratif : courriers des particuliers et des communes, courriers concernant le POS de nouveau applicable (2002).

4374 WM 210

Cette modification concerne tous les secteurs mais les délibérations des Conseils municipaux, les certificats d'affichage et les avis dans la presse sont ceux du secteur Nord-Ouest.

Historique :

La modification n°1 est relancée après l'annulation de la décision du tribunal administratif par arrêt de la cour d'appel de Lyon du 14 mars 2002.

2^{ème} enquête publique du 23 septembre au 23 octobre 2002.

Projet de délibération du Conseil de communauté du 3 mars 2003, retirée de l'ordre du jour suite à l'annulation du POS.

Phase d'enquête publique

Secteur Nord-Ouest, demandes des communes prises en compte dans l'enquête publique : correspondance, 2002. **4374 WM 211**

Enquête publique, tous secteurs, 2002.

Désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif ; ouverture : arrêté de mise à enquête publique (23 juillet 2002), certificats d'affichage, avis dans la presse, délibérations des Conseils municipaux (2002). **4374 WM 212**

Dossier soumis à enquête publique : rapport de présentation, dossier des évolutions (2002).

Centre. **4374 WM 213**

Nord. **4374 WM 214**

Est. **4374 WM 215**

Sud-Ouest. **4374 WM 216**

Nord-Ouest. **4374 WM 217**

Déroulement : registres d'enquête publique (2002).

Centre. **4374 WM 218**

Nord. **4374 WM 219**

Est. **4374 WM 220**

Sud-Ouest. **4374 WM 221**

Nord-Ouest. **4374 WM 222**

Conclusion de l'enquête (2002).

Correspondance adressée au commissaire enquêteur. **4374 WM 223**

Rapport du commissaire enquêteur. **4374 WM 224**

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : projet de délibération au Conseil de communauté (3 mars 2003), 2003. **4374 WM 225**

La délibération est retirée de l'ordre du jour suite à la seconde annulation du POS en février 2003.

8. GROUPES DE TRAVAIL POS 2001

Groupes de travail thématiques : comptes rendus de réunions, de la commission technique, listes des participants aux réunions, documents de travail, 1996-1998.

Trame verte (1997-1998). **4374 WM 226**

Assainissement (1996-1998). **4374 WM 227**

Agglomération (1997). **4374 WM 228**

Habitat (1998). **4374 WM 229**

Schéma de Développement et d'Urbanisme Commercial (SDUC) et zones d'activités (1997-1998). **4374 WM 230**

Risques naturels, géologiques et d'inondation (1997-1998). **4374 WM 231**

Groupes de travail territoriaux : comptes rendus de réunions, de la commission technique, listes des participants aux réunions, documents de travail, 1996-2001.

Centre (1996-2000).

Lyon (1999-2000). **4374 WM 232**

Villeurbanne (1996-2000).

Commissions techniques (1996-2000). **4374 WM 233**

Commissions thématiques et de quartiers (1996-2000). **4374 WM 234**

Nord (1998-2000). **4374 WM 235**

Est (1999-2001). **4374 WM 236**

Sud-Ouest (1998-2001). **4374 WM 237**

Nord-Ouest (1997-2000).

De février 1997 à janvier 1999. **4374 WM 238**

De mai 1999 à avril 2000. **4374 WM 239**

SECTEUR CENTRE

1.1 ÉLABORATION

Historique :
Prescription par arrêté préfectoral du 29 décembre 1971.
Publication par arrêté préfectoral du 04 avril 1977.
Enquête publique du 1 ^{er} janvier 1978 au 10 février 1978 inclus.
Approbation par arrêté préfectoral du 08 août 1978.

Phase de réalisation du projet

Direction départementale de l'équipement, envois relatifs à la préparation technique du dossier de POS : mémento sur l'application des programmes d'intérêt général, procès-verbaux des réunions du Fonds d'aménagement urbain, documentation, 1976-1983.

2688 WM 001

Phase de publication du POS

Publication du POS, 1974-1977.

Dossier administratif, consultation des personnes publiques : avis des services de l'État, délibérations des Conseils municipaux, délibération du Conseil de communauté du 18 octobre 1976, correspondance ; arrêté préfectoral du 4 avril 1977 (1974-1977).

2688 WM 002

Dossier de POS publié (1977).

Rapport de présentation, règlement.

2688 WM 003

Documents graphiques, annexes.

2688 WM 004

Phase d'approbation

Approbation du POS, 1977-1978.

Examen des conclusions de l'enquête publique : rapport du directeur départemental de l'Équipement ; consultation de la Communauté urbaine : délibérations du Conseil municipal de Villeurbanne, délibération du Conseil de communauté (26 juin 1978), correspondance ; dossier administratif : arrêté préfectoral du 8 août 1978 (1977-1978).

2688 WM 005

Dossier de POS approuvé (1978).

Rapport de présentation, règlement.

2688 WM 006

Documents graphiques, annexes.

2688 WM 007

Avis et réclamations portant sur le POS approuvé : avis de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon, mémoire de la Coordination des comités de quartier de Villeurbanne, délibérations des Conseils municipaux de Villeurbanne et Ecully, correspondance (1977-1979).

2688 WM 008

Acteurs de la gestion du POS, composition et renouvellement du groupe de travail : délibération du Conseil de communauté (10 avril 1978), arrêtés préfectoraux (31 mai 1978, 15 juillet 1981), correspondance ; décision d'agrément de l'association UCIL : décision préfectorale (7 décembre 1977), correspondance (1977-1981), 1977-1981.

2688 WM 009

Demandes d'application par anticipation des mesures du POS mis en révision, approbation : délibérations des Conseils municipaux de Lyon et Villeurbanne, délibérations du Conseil de communauté, 1979-1982.

2688 WM 010

1.2 GROUPES DE TRAVAIL

Réunions des groupes de travail : procès-verbaux de réunions, documents de travail, correspondance (classement par année et par territoire concerné), 1972-1998.

1972-1975.

2688 WM 155

1976-1979.

2688 WM 156

1980-1983.

2688 WM 157

1984-1987.

2688 WM 158

1988-1990.

2688 WM 159

1991-1992.

2688 WM 160

1993.

2688 WM 161

1994, 1996-1998.

2688 WM 162

2. SECTEUR CENTRE LYON

2.1 PLANS CONCERNANT LE POS

POS de Lyon et ses environs : plans avec zonages en couleur (1/2000^e), s.d.

Classés par numéro d'assemblage.

N° 1 à n° 19.

4382 WM 001

N° 20 à n° 34.

4382 WM 002

Zonage de protection des monuments historiques : 24 plans (1/2000^e), s.d.

4382 WM 003

Zonage et modifications suite aux groupes de travail de 1978-1980 : 26 plans du n° 4 au n° 32 (1/2000 ^e), s.d. ²²	4382 WM 004
Servitudes d'utilité publique, 1980, 1989.	
Lyon et environs : 8 plans annexés à l'arrêté préfectoral (17 avril 1980) édités par le service aménagement urbain (série incomplète, 1/5000 ^e), 1980.	4382 WM 005
POS du secteur centre : 14 plans et 1 plan avec légende édités par le service aménagement urbain (1/5000 ^e), 14 avril 1989.	4382 WM 006
POS du secteur centre révisé avec mesures d'anticipation: 18 plans (1/5000 ^e) et légende sur le plan n° 14, 1981.	4382 WM 007

2.2 ÉLABORATION DU POS PARTIEL DE SAXE - PAUL BERT

Historique :

Publication par arrêté préfectoral du 29 juillet 1980.

Enquête publique du 28 septembre 1981 au 23 octobre 1981 inclus.

Approbation par arrêté préfectoral du 21 juillet 1983.

Phase de réalisation du projet

Étude du projet.- Aménagement du quartier de Saxe-Paul Bert, approbation des études préalables de l'Atelier d'urbanisme : délibérations du Conseil de communauté (19 décembre 1977, 16 mai 1978) ; approbation des études de réalisation de la SERL : délibérations du Conseil de communauté (18 septembre 1978, 25 juin 1979) ; préparation technique du dossier de POS : plans, projet de règlement, projet de rapport de présentation, 1977-1980.

2688 WM 011

Phase de publication

Publication du POS partiel, 1980.

Dossier administratif, consultation des personnes publiques : avis des services de l'État, délibération du Conseil municipal (17 mars 1980), délibération du Conseil de communauté (30 juin 1980), correspondance, 1980 ; arrêté préfectoral (29 juillet 1980).

2688 WM 012-1

Dossier de POS publié : délibération du Conseil municipal de Lyon (17 mars 1980), délibération du Conseil de communauté (1980, 30 juin), arrêté préfectoral (29 juillet 1980), rapport de présentation, règlement, documents graphiques, annexes (1980).

2688 WM 013

²² Plans abimés.

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 1981.

Dossier de POS soumis à l'enquête publique : arrêté préfectoral (2 septembre 1981), rapport de présentation, règlement, documents graphiques, annexes (1981).

2688 WM 014

Désignation d'un nouveau commissaire enquêteur : arrêté préfectoral (18 octobre 1981); ouverture : arrêté préfectoral (2 septembre 1981); déroulement et conclusion : rapport du commissaire enquêteur, correspondance (1981).

2688 WM 012-2

Phase d'approbation

Approbation, 1983.

Dossier administratif : rapport au Conseil municipal, rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (11 juillet 1983), arrêté préfectoral (21 juillet 1983), correspondance (1983).

2688 WM 015

Dossier de POS approuvé : rapport de présentation, règlement, documents graphiques, annexes (1983).

2688 WM 016

2.3 RÉVISION N°1

Cette procédure s'applique à tous les arrondissements. Elle englobe l'intégration du POS partiel de Saxe – Paul Bert, au POS général du territoire de Lyon.

Historique :

Prescription par arrêté préfectoral du 8 août 1978.

Arrêt du projet par délibération du Conseil de communauté du 12 mars 1984.

Enquête publique du 21 septembre 1984 au 25 octobre 1984 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 4 février 1985.

Opposabilité aux tiers le 20 mars 1985.

Phase de lancement de la procédure

Demandes de modification du POS : procès-verbaux des réunions de la commission d'urbanisme de la ville de Lyon, correspondance, 1978-1983.

2688 WM 017

Règlement mis à jour à la demande de la direction départementale de l'équipement, 1^{er} octobre 1981.

2688 WM 018

Cette version du règlement est destinée à se substituer au règlement approuvé le 8 août 1978, et s'applique exclusivement à la ville de Lyon.

Mise en œuvre de la révision : arrêté du président de la Communauté urbaine du (30 janvier 1984); demandes d'association des personnes publiques : correspondance (1984).

2688 WM 019-1

Phase de réalisation du projet

Arrêt du projet, 1984.

Dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (12 mars 1984) ; consultation des personnes publiques : délibérations des conseils d'arrondissement, avis des personnes publiques associées, avis du préfet et des services de l'État, avis du tribunal administratif de Lyon (1984). Prise en compte des avis recueillis, approbation des modifications à apporter au projet : délibération du Conseil de communauté (25 juin 1984) (1984).

2688 WM 019-2

Dossier de POS arrêté : rapport de présentation, règlement, documents graphiques, annexes (1984).

2688 WM 020

Phase de l'enquête publique

Enquête publique portant sur le projet de révision n°1, 1984.

Dossier soumis à enquête publique : arrêté du président de la Communauté urbaine (31 août 1984), rapport de présentation, règlement, documents graphiques, annexes (1984).

2688 WM 021

Désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la Communauté urbaine (31 août 1984) ; déroulement : registres d'enquête publique ; conclusion : rapport de la commission d'enquête (1984).

2688 WM 022

Correspondance de la commission d'enquête, réclamations hors délai (1984).

2688 WM 023

Intégration du POS partiel de Saxe-Paul Bert au POS du territoire de Lyon.- Enquête publique, dossier soumis à enquête publique : règlement, plans de zonage, liste des emplacements réservés ; ouverture : arrêté du président de la Communauté urbaine (31 août 1984) ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport de la commission d'enquête, 1984-1985.

2688 WM 024

Phase d'approbation

POS révisé intégrant le POS partiel de Saxe - Paul Bert.- Approbation, phase préparatoire : études préalables, demandes de modification du 3^{ème} arrondissement, correspondance ; dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (4 février 1985) ; contrôle de légalité : observations du préfet, 1984-1985.

2688 WM 025

Dossier de POS approuvé : délibération du Conseil de communauté (4 février 1985), rapport de présentation, règlement, documents graphiques, 1985.

2688 WM 026

Mise à jour du POS suite à l'intégration du POS partiel de Saxe – Paul Bert : arrêté du président de la Communauté urbaine (8 août 1985), 1985.

2688 WM 027

Phase de réalisation du projet

Préparation technique : études préalables, comptes rendus de réunions, correspondance, 1984-1986.

2688 WM 028

Phase d'enquête publique

Enquête publique, dossiers soumis à enquête publique : notes de présentation, plans de situation, programmes et cahiers des charges des lotissements avant mise en concordance ; désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du maire de Lyon (31 août 1985) ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur, 1985.

2688 WM 029

Phase d'approbation

Approbation, phase préparatoire : notes techniques sur les modifications souhaitées, correspondance ; dossiers de mise en concordance approuvés : notes de présentation, documents graphiques, cahiers des charges des lotissements, 1985.

2688 WM 030

Ces dossiers de mise en concordance sont prévus pour être annexés au dossier de POS approuvé de la révision n°1.

2.4 MODIFICATION N°1

Cette procédure s'applique à tous les arrondissements.

Historique :

Enquête publique du 1^{er} octobre 1985 au 31 octobre 1985 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 20 janvier 1986.

Opposabilité aux tiers le 21 février 1986.

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 1985.

Dossier soumis à enquête publique : arrêté du président de la Communauté urbaine (31 août 1985), rapport de présentation, règlement, documents graphiques, annexes, liste des modifications prévues (1985).

2688 WM 031

Désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la Communauté urbaine (31 août 1985) ; conclusion : rapport du commissaire enquêteur (1985).

2688 WM 032

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibérations des conseils d'arrondissement, délibération du Conseil municipal (13 janvier 1986), délibération du Conseil de communauté (20 janvier 1986) ; mise à jour du dossier de POS : notice d'utilisation (1985-1986).

2688 WM 033

La délibération du 13 janvier 1986 est signalée mais manquante.

Dossier de modification approuvé : pièces écrites et documents graphiques modifiés, 1986.

2688 WM 034

2.5 MODIFICATION N°2

Cette procédure ne concerne pas le premier arrondissement.

Historique :

Enquête publique du 11 mai 1987 au 11 juin 1987 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 28 septembre 1987.

Opposabilité aux tiers le 26 octobre 1987.

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 1987.

Dossier soumis à enquête publique : arrêté du président de la Communauté urbaine (28 avril 1987), pièces écrites et documents graphiques modifiés, liste des modifications (1987).

2688 WM 035

Ouverture : arrêté du président de la Communauté urbaine (28 avril 1987) ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur, correspondance (1987).

2688 WM 036

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibérations des conseils d'arrondissement, délibération du Conseil municipal de Lyon, délibération du Conseil de communauté (28 septembre 1987) ; mise à jour du POS : arrêté du président de la Communauté urbaine (25 septembre 1987).

2688 WM 037

Dossier de modification approuvé, 1987.

Rapport de présentation, règlement, plans de zonage.

2688 WM 038

Annexes.

2688 WM 039

2.6 RÉVISION À L'INITIATIVE DE L'ÉTAT

Cette procédure s'applique ici en vertu d'une demande du Conseil général en date du 18 février 1987, visant à supprimer des emplacements réservés sur l'ensemble des routes nationales et départementales, suite à l'adoption du schéma de référence des voiries départementales par le Conseil général le 20 décembre 1985.

Historique :

Prescription par arrêté préfectoral du 15 décembre 1987.

Prescription de l'enquête publique par arrêté préfectoral du 05 février 1988.

Approbation par arrêté préfectoral du 7 novembre 1988.

Phase d'enquête publique

Dossier soumis à enquête publique : rapport de présentation, liste des emplacements réservés avant et après révision, documents graphiques, 1988.

2688 WM 040

2.7 RÉVISION PARTIELLE N°2

Cette procédure ne concerne pas les 1^{er} et 2^{ème} arrondissements. Elle s'applique notamment à des créations et suppressions d'espaces boisés classés.

Historique :

Prescription par délibération du Conseil de communauté du 24 mai 1988.

Arrêt du projet par délibération du Conseil de communauté du 26 septembre 1988.

Enquête publique du 17 avril 1989 au 17 mai 1989 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 18 décembre 1989.

Opposabilité aux tiers le 15 avril 1990.

Phase de lancement de la procédure

Prescription : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (24 mai 1988), plan des périmètres révisés (1988). Association des personnes publiques, désignation des services de l'État associés : courrier du préfet ; demandes d'association des personnes publiques autres que l'État : correspondance (1988). Mise en œuvre : arrêté du président de la Communauté urbaine (30 août 1988), arrêté modificatif (23 novembre 1989) ; « Porter à connaissance » du Préfet, 1988-1989.

2688 WM 041-1

Phase de réalisation du projet

Arrêt du projet, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (26 septembre 1988) ; consultation des personnes publiques : avis des personnes publiques associées et des services de l'État, avis de la ville de Lyon, 1988-1989.

2688 WM 041-2

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 1989.

Dossier soumis à enquête publique : arrêté du président de la Communauté urbaine (17 février 1989), notice explicative, pièces écrites et documents graphiques modifiés, avis des personnes publiques associées (1989).

2688 WM 042

Désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la Communauté urbaine (17 février 1989) ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur, correspondance du commissaire enquêteur (1989).

2688 WM 043

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (18 décembre 1989) ; dossier de révision approuvé : pièces écrites et documents graphiques modifiés, 1989.

2688 WM 044

Règlement mis à jour suite à l'approbation de la révision partielle n°2, 1989.

2688 WM 045

Application anticipée des mesures du POS révisé, demande de la ville de Lyon sans suite : délibération du Conseil municipal, rapport au Conseil de communauté, coupures de presse, correspondance, 1988-1989.

2688 WM 046

Cette demande s'applique au plan de masse du quartier de la Part-Dieu.

2.8 MODIFICATION SANS ENQUÊTE PUBLIQUE

Cette procédure s'applique au 2^{ème} arrondissement.

Historique :

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 13 novembre 1989.

Phase d'approbation

Demande de modification : délibération du Conseil municipal (13 novembre 1989). Approbation, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (13 novembre 1989) ; dossier de modification approuvé : note de présentation, liste des emplacements réservés et plan de zonage, 1989.

2688 WM 047

2.9 MODIFICATION SANS ENQUÊTE PUBLIQUE

Cette procédure s'applique au 6^{ème} arrondissement.

Historique :

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 18 décembre 1989.

Phase d'approbation

Demande de modification : délibération du Conseil municipal (11 décembre 1989). Approbation, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (18 décembre 1989) ; dossier de modification approuvé : liste des emplacements réservés et plan de zonage, 1989.

2688 WM 048

2.10 MODIFICATION N°3

Cette procédure ne concerne pas le 1^{er} arrondissement.

Historique :

Enquête publique du 21 mai 1990 au 25 juin 1990 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 29 octobre 1990.

Opposabilité aux tiers le 16 janvier 1991.

Phase de lancement de la procédure

Demandes de modification des conseils d'arrondissement : correspondance, plans, projets de rédaction du règlement, 1989-1990.

2688 WM 049

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 1990.

Dossier soumis à enquête publique : notice explicative, pièces écrites et documents graphiques modifiés, liste des modifications (1990).

2688 WM 050

Désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la Communauté urbaine (25 avril 1990) ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, synthèse des observations recueillies au cours de l'enquête, rapport du commissaire enquêteur, additif au rapport ; demandes de modifications suite à l'enquête publique : correspondance (1990).

2688 WM 051

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibérations des conseils d'arrondissement, rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (29 octobre 1990), 1990.

2688 WM 052

Dossier de modification approuvé : règlement, documents graphiques, 1990.

2688 WM 053

2.11 PRESCRIPTION DE LA RÉVISION N°3

Historique :

Prescription par délibération du Conseil de communauté du 3 juillet 1989.

Phase de lancement de la procédure

Prescription : délibération du Conseil municipal (26 juin 1989), rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (3 juillet 1989), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage, correspondance (1989). Association des personnes publiques, désignation par le préfet des services de l'État associés : courrier du préfet ; demandes d'association des personnes publiques autres que l'État : correspondance (1989). « Porter à connaissance » du préfet : synthèse des pièces portées à connaissance ; mise en œuvre : arrêté du président de la Communauté urbaine (9 février 1990), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage, 1989-1990.

2688 WM 054

2.12 APPROBATION PARTIELLE DE LA RÉVISION N°3 POUR LES ÎLOTS DE GERLAND ET DU QUAI ACHILLE LIGNON

Cette procédure s'applique aux 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements. La révision de l'îlot du quai Achille Lignon est directement liée au projet de construction de la Cité internationale. La révision de l'îlot de Gerland vise à adapter le POS aux projets dits de la « porte sud » définis par le projet d'ensemble « Lyon 2010 ».

Historique :

Arrêt du projet par délibération du Conseil de communauté du 16 juillet 1990.

Enquête publique du 21 novembre 1990 au 28 décembre 1990 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 25 février 1991.

Opposabilité aux tiers le 15 avril 1991.

Phase de réalisation du projet

Projet d'implantation de la Cité internationale, modifications envisagées : plans, notes techniques ; préparation technique du projet : plan de référence du quartier de Gerland, notes techniques, correspondance ; consultation des personnes publiques : avis des personnes publiques associées et des services de l'État, avis de la ville de Lyon, 1990.

2688 WM 055-1

La réunion du groupe de travail du 20 juin 1990 a pour objet la préparation technique de ce POS partiel.

Arrêt du projet, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (16 juillet 1990) ; dossier de révision arrêté : délibération du Conseil de communauté du (16 juillet 1990), rapport de présentation complémentaire, pièces écrites et documents graphiques modifiés ; annexe au dossier : avis de la ville de Lyon et des personnes publiques associées ; demandes de modifications post arrêt : courriers relatifs au quartier de Gerland, 1990.

2688 WM 055-2

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 1990-1991.

Désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la Communauté urbaine (25 octobre 1990), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage, correspondance ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, correspondance du commissaire enquêteur, rapport du commissaire enquêteur (1990-1991).

2688 WM 056

Dossier soumis à enquête publique : note de présentation, rapport de présentation, règlement, documents graphiques, annexes (1990).

2688 WM 057

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (25 février 1991), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; dossier de révision approuvé : rapport de présentation, règlement, liste des servitudes d'utilité publique, liste des emplacements réservés, annexes sanitaires, 1991.

2688 WM 058

2.13 MODIFICATION N°4

Cette procédure s'applique aux 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements. Elle a pour objet principal la protection de la silhouette de la grande rue de la Croix-Rousse et celle de la grande rue de Vaise.

Historique :

Enquête publique du 17 juin 1991 au 18 juillet 1991 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 28 octobre 1991.

Opposabilité aux tiers le 30 janvier 1992.

Phase de lancement de la procédure

Demandes de modification des arrondissements : synthèse des demandes, correspondance, 1990-1991.

2688 WM 059

Phase d'enquête publique

Enquête publique, dossier soumis à enquête publique : pièces écrites et documents graphiques modifiés ; désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : délibération du Conseil municipal (27 mai 1991), arrêté du président de la Communauté urbaine (31 mai 1991) ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur ; demandes de modification des arrondissements suite à l'enquête : correspondance, 1991.

2688 WM 060

Phase d'approbation

Approbation, rédaction du rapport de présentation, estimation des risques de contentieux : compte rendu de réunion avec le service contentieux ; dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (28 octobre 1991) ; dossier de modification approuvé : notice explicative, pièces écrites et documents graphiques modifiés, 1991.

2688 WM 061

2.14 MODIFICATION N°5 SANS ENQUÊTE PUBLIQUE

Cette procédure s'applique aux 3^{ème} et 6^{ème} arrondissements

Historique :

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 21 décembre 1992.

Opposabilité aux tiers le 19 février 1993.

Phase d'approbation

Préparation technique : documents graphiques, correspondance (1992). Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil municipal de Lyon (14 décembre 1992), rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (21 décembre 1992), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; dossier de modification approuvé : délibération du Conseil de communauté 21 décembre 1992), arrêté du président de la Communauté urbaine (22 décembre 1992), note de présentation, pièces écrites et documents graphiques modifiés ; mise à jour du POS : arrêté du président de la Communauté urbaine (22 décembre 1992), 1992-1993.

2688 WM 062

2.15 MODIFICATION N°6 SANS ENQUÊTE PUBLIQUE

Cette procédure s'applique aux 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements.

Historique :

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 27 septembre 1993.

Opposabilité aux tiers le 26 novembre 1993.

Phase d'approbation

Préparation technique : plans, projet de note de présentation, correspondance (1993). Approbation, dossier administratif : délibérations des conseils d'arrondissements, délibération du Conseil municipal (20 septembre 1993), rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté du (27 septembre 1993), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; dossier de modification approuvé : délibération du Conseil municipal (20 septembre 1993), délibération du Conseil de communauté (27 septembre 1993), note de présentation, plans de zonage modifiés, 1993.

2688 WM 063

2.16 RÉVISION N°3

Inclus la révision partielle n° 3B, dont l'objet est intégration du POS partiel de Gerland et du Quai Achille Lignon au POS général du territoire de Lyon.

Historique :

Prescription par délibération du Conseil de communauté du 3 juillet 1989.

Arrêt du projet par délibération du Conseil de communauté du 5 avril 1993.

Arrêt définitif du projet par délibération du Conseil de communauté du 29 novembre 1993.

Enquête publique du 4 janvier 1994 au 4 février 1994 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 13 juin 1994.

Opposabilité aux tiers le 26 juillet 1994.

Phase de lancement de la procédure

Prescription de la révision partielle n° 3B et de la poursuite de la procédure de révision n°3 : rapports au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (19 décembre 1991), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage (1991-1992). Association des personnes publiques, désignation des services de l'État associés : courrier du préfet ; demandes d'association des personnes publiques autres que l'État et des communes limitrophes : correspondance (1991-1992). Mise en œuvre : arrêté du président de la communauté urbaine (2 juillet 1992), arrêté complémentaire (4 décembre 1992), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage, 1991-1992.

2688 WM 064

Concertation, ouverture : délibération du Conseil de communauté (19 décembre 1991), délibérations des conseils d'arrondissement et du Conseil municipal, notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage (1991) ; déroulement : cahiers de concertation ; clôture : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (14 juin 1993), délibérations des conseils d'arrondissement et du Conseil municipal, notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage (1993) ; bilan : synthèse des observations recueillies, 1991-1993.

2688 WM 066

Phase de réalisation du projet

Arrêt du projet, dossier administratif : préparation technique : compilation des avis des personnes publiques associées et des « porter à connaissance » du préfet, études de zonage ; rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (5 avril 1993), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage, correspondance, 1992-1993. **2688 WM 065**

Consultation des personnes publiques : avis des services de l'État et des personnes publiques associées ; arrêt définitif du projet, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (29 novembre 1993) ; dossier d'arrêt définitif : plans de zonage, 1993. **2688 WM 067**

Phase d'enquête publique

Ouverture de l'enquête, 1993-1994.

Dossier d'enquête publique : avis des personnes publiques associées, « porter à connaissance » du préfet, avis des conseils d'arrondissements, liste des communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale consultés, tableau récapitulatif des « porter à connaissance » de la révision n°3, liste de transmission des dossiers d'arrêt du projet (1993). **2688 WM 068**

Désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; arrêté du président de la Communauté urbaine (30 novembre 1993), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; prorogation de l'enquête : correspondance (1993-1994). **2688 WM 069**

Information du public : errata concernant le tableau des hauteurs présenté dans le dossier d'enquête, justificatifs des communications d'extraits du POS aux particuliers, programme des permanences du commissaire enquêteur, correspondance (1993-1994). **2688 WM 070**

Déroulement de l'enquête, 1993-1994.

Registres d'enquête publique (1993). **2688 WM 071**

Correspondance du commissaire enquêteur (1994).

3^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème} arrondissements. **2688 WM 072**

1^{er}, 4^{ème}, 5^{ème} arrondissements. **2688 WM 073**

Conclusion de l'enquête, 1994.

Tableau synthétique des observations formulées au cours de l'enquête (1994). **2688 WM 074**

Rapport de la commission d'enquête, transmissions du rapport (1994). **2688 WM 075**

Réclamations hors délai : correspondance (1994). **2688 WM 076**

Demandes de modification suite à l'enquête publique, examen : correspondance, 1994. **2688 WM 077-1**

Phase d'approbation

Approbation, 1994.

Dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (13 juin 1994) ; contrôle de légalité : observations du préfet ; création de la ZPPAUP des pentes de la Croix-Rousse : courriers du préfet (1994).

2688 WM 077-2

Dossier de POS approuvé (1994).

Délibération du Conseil de communauté (13 juin 1994), rapport de présentation, règlement, plans de zonage, plans de détail, plans des hauteurs.

2688 WM 078

Plan de masse du quartier de la Part-Dieu, plan d'isolation phonique, plans de prise en considération des risques naturels prévisibles, annexes.

2688 WM 079

2.17 MISE À JOUR

Cette procédure s'applique au 1^{er} arrondissement. Elle intervient suite à la création de la zone de la ZPPAUP des pentes de Croix-Rousse.

Historique :

Arrêté du président de la Communauté urbaine du 9 décembre 1994.

Phase d'approbation

Dossier de création de la ZPPAUP des pentes de la Croix-Rousse : arrêté préfectoral (25 juillet 1994), règlement des prescriptions, rapport de présentation, cahiers des recommandations relatives au paysage urbain et aux immeubles à réhabiliter, plan, 1994.

2688 WM 080

Approbation, dossier administratif : arrêté du président de la Communauté urbaine (9 décembre 1994), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage, correspondance ; dossier de mise à jour : arrêté du président de la Communauté urbaine (9 décembre 1994), notice de présentation, historique des procédures, pièces écrites et documents graphiques mis à jour, 1993-1994.

2688 WM 081

2.18 MISE À JOUR

Cette procédure s'applique au 9^{ème} arrondissement. Elle intervient suite à la suppression de la ZAC dite des Tanneurs et vise à en incorporer le PAZ au POS.

Historique :

Arrêté du président de la Communauté urbaine du 22 juin 1995

Phase d'approbation

Préparation technique : protocole de liquidation de la zone d'aménagement concerté, 1995.

2688 WM 082

Approbation, dossier administratif : arrêté du président de la Communauté urbaine (22 juin 1995), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; rectification d'une erreur matérielle dans le dossier de mise à jour : correspondance ; dossier de mise à jour : historique des procédures, pièces écrites et documents graphiques mis à jour, 1995.

2688 WM 083

2.19 MODIFICATION N°7 SANS ENQUÊTE PUBLIQUE

Cette procédure s'applique au 2^{ème} arrondissement. Elle vise à permettre une extension de l'institut de physique industrielle.

Historique :

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 18 décembre 1995.

Opposabilité aux tiers le 13 février 1996.

Phase d'approbation

Préparation technique : notes techniques, plans, correspondance, 1995.

2688 WM 084

Approbation, dossier administratif : délibération du conseil du 2^{ème} arrondissement (21 novembre 1995), délibération du Conseil municipal (11 décembre 1995), rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (18 décembre 1995), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; dossier de modification approuvé : délibération du Conseil de communauté (18 décembre 1995), notice de présentation, historique des procédures, liste des emplacements réservés et plans de zonage modifiés, 1995-1996.

2688 WM 085

2.20 MISE À JOUR

Cette procédure s'applique à tous les arrondissements.

Historique :

Arrêté du président de la Communauté urbaine du 1^{er} avril 1996

Phase d'approbation

Préparation technique : plans, notes techniques, comptes rendus des réunions ; mise à jour : arrêté du président de la Communauté urbaine (1^{er} avril 1996), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage, 1995.

2688 WM 086

Approbation, dossier de mise à jour : arrêté du président de la Communauté urbaine (1^{er} avril 1996), historique des procédures, notice de présentation, pièces écrites et documents graphiques mis à jour, 1996.

2688 WM 087

2.21 MODIFICATION N°8

Cette procédure s'applique au 8^{ème} arrondissement.

Historique :

Enquête publique du 3 juin 1996 au 4 juillet 1996 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 31 octobre 1996.

Opposabilité aux tiers le 23 décembre 1996.

Phase de lancement de la procédure

Demandes de modification : compte rendu de réunion (3 avril 1996), correspondance ; préparation technique de la modification : liste des opérations à réaliser, copie de plan, 1996.

2688 WM 088

Les interlocuteurs de la réunion du 3 avril 1986 sont des représentants de la Communauté urbaine et des sociétés Valéo et Syllabus.

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 1996.

Dossier soumis à enquête publique : arrêté du président de la Communauté urbaine (2 mai 1996), pièces écrites et graphiques avant et après modification (1996).

2688 WM 089

Désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la Communauté urbaine (2 mai 1996), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; conclusion : rapport du commissaire enquêteur, transmissions du rapport (1996)

2688 WM 090

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté du (31 octobre 1996), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; dossier de modification approuvé : délibération du conseil du 8^e arrondissement (3 octobre 1996), délibération du Conseil municipal (17 octobre 1996), délibération du Conseil de communauté (31 octobre 1996), historique des procédures, notice explicative, pièces écrites et documents graphiques modifiés, 1996.

2688 WM 091

2.22 MODIFICATION N°9 SANS ENQUÊTE PUBLIQUE

Cette procédure s'applique aux 3^{ème} et 9^{ème} arrondissements.

Historique :

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 27 janvier 1997.

Opposabilité aux tiers le 19 mars 1997.

Phase d'approbation

Demandes de modification des conseils d'arrondissements : correspondance (1996-1997). Approbation, dossier administratif : délibérations des conseils d'arrondissements, délibération du Conseil municipal (20 janvier 1997), rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (27 janvier 1997), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage (1997) ; dossier de modification approuvé : délibération du Conseil de communauté (27 janvier 1997), notice de présentation, historique des procédures, pièces écrites et documents graphiques modifiés (1997) ; contrôle de légalité : courrier du préfet contestant la légalité de la procédure, réponse de la direction de la planification urbaine (1997), 1996-1997.

2688 WM 092

2.23 MODIFICATION N°10

Cette procédure s'applique aux 3^{ème}, 5^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, et 9^{ème} arrondissements.

Historique :

Enquête publique du 30 mai au 30 juin 1997.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 24 novembre 1997.

Opposabilité aux tiers le 27 janvier 1998.

Phase de lancement de la procédure

Demandes de modification : correspondance, 1997-1998.

2688 WM 093

Préparation technique du dossier, études : plans avant modification projet de règlement, projets de plans, correspondance ; réalisation du dossier, envoi à l'Agence d'urbanisme : plans, note technique, 1995, 1997.

2688 WM 094

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 1997.

Dossier soumis à enquête publique : arrêté du président de la Communauté urbaine (30 avril 1997), pièces écrites et documents graphiques modifiés (1997).

2688 WM 095

Désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la Communauté urbaine (30 avril 1997), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; déroulement et conclusion : registre d'enquête publique, synthèse des observations recueillies, rapport du commissaire enquêteur, état des indemnités du commissaire enquêteur (1997).

2688 WM 096

Phase d'approbation

Approbation, 1997.

Dossier administratif : délibérations des conseils d'arrondissement, rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (24 novembre 1997), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage (1997).

2688 WM 097

Dossier de modification approuvé : délibérations des conseils d'arrondissements, délibération du Conseil municipal (17 novembre 1997), délibération du Conseil de communauté (24 novembre 1997), historique des procédures, pièces écrites et documents graphiques modifiés (1997).

2688 WM 098

2.24 MISE À JOUR

Cette procédure s'applique à tous les arrondissements. Elle vise notamment à inscrire au POS le périmètre d'étude du périphérique Ouest.

Historique :

Arrêté du président de la Communauté urbaine du 26 mai 1997.

Phase d'approbation

Demande : délibération du conseil général (21 janvier 1997). Approbation, dossier administratif : arrêté du président de la Communauté urbaine (26 mai 1997), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; dossier de mise à jour : arrêté du président de la Communauté urbaine (26 mai 1997), pièces écrites et documents graphiques mis à jour, 1997.

2688 WM 099

2.25 MODIFICATION N°11 SANS ENQUÊTE PUBLIQUE

Cette procédure s'applique au 7^{ème} arrondissement.

Historique :

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 28 septembre 1998.

Opposabilité aux tiers le 26 novembre 1998.

Phase d'approbation

Demandes de modification : correspondance ; préparation technique du dossier : plans, correspondance (1998). Approbation, dossier administratif : délibération du conseil du 7^{ème} arrondissement (9 septembre 1998), délibération du Conseil municipal (21 septembre 1998), délibération du Conseil de communauté (28 septembre 1998), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; dossier de modification approuvé : délibération du Conseil de communauté (28 septembre 1998), notice de présentation, historique des procédures, liste des emplacements réservés modifiée et plans de zonage modifiés, 1998.

2688 WM 100

2.26 MODIFICATION N°12 SANS ENQUÊTE PUBLIQUE

Cette procédure s'applique aux 5^{ème} et 7^{ème} arrondissements.

Historique :

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 21 décembre 1998.

Opposabilité aux tiers le 21 janvier 1999.

Phase de lancement de la procédure

Demandes de modification : correspondance ; préparation technique du dossier : projet de notice de présentation, plans, correspondance, 1998.

2688 WM 101

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibérations des conseils d'arrondissement, rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (21 décembre 1998), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; dossier de modification approuvé : délibération du Conseil de communauté (21 décembre 1998), notice de présentation, historique des procédures, liste des emplacements réservés modifiée et plans de zonage modifiés, 1998-1999.

2688 WM 102

2.27 MODIFICATION N° 13 SANS ENQUÊTE PUBLIQUE

Cette procédure s'applique au 8^{ème} arrondissement.

Historique :

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 1er mars 1999.

Opposabilité aux tiers le 18 mars 1999.

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du conseil du 8^e arrondissement (4 février 1999), délibération du Conseil municipal (22 février 1999), délibération du Conseil de communauté (1^{er} mars 1999), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage, correspondance ; dossier de modification approuvé : délibération du Conseil de communauté (1^{er} mars 1999), historique des procédures, pièces écrites et documents graphiques modifiés, 1997, 1999.

2688 WM 103

2.28 MISE À JOUR

Historique :

Arrêté de mise à jour du 1^{er} mars 1999.

Cf. 2693 WM 001-002.

2.29 MODIFICATION N°14

Cette procédure s'applique aux 3^{ème} et 8^{ème} arrondissements. Elle englobe notamment la prise en compte du PIG de construction d'une animalerie par l'Université Claude Bernard Lyon I, ainsi que celle du projet d'extension du CIRC.

Historique :

Enquête publique du 22 mars au 23 avril 1999.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 27 septembre 1999.

Opposabilité aux tiers le 22 octobre 1999.

Phase d'enquête publique

Enquête publique, dossier soumis à enquête publique : arrêté du président de la Communauté urbaine (1^{er} mars 1999), historique des procédures, notice de présentation, pièces écrites et graphiques avant et après modification (1999) ; désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif ; ouverture : arrêté de mise à l'enquête publique (1^{er} mars 1999), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage, correspondance (1999) ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur ; réclamations de particuliers suite à l'enquête publique : correspondance, 1999.

2688 WM 104

Phase d'approbation

Préparation technique : notes techniques, plans, synthèse des observations recueillies au cours de l'enquête publique, correspondance (1999). Approbation, dossier administratif : délibérations des conseils d'arrondissement, délibération du Conseil municipal, délibération du Conseil de communauté (27 septembre 1999), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; dossier de modification approuvé : délibération du Conseil de communauté (27 septembre 1999), historique des procédures, notice explicative, pièces écrites et documents graphiques modifiés, 1999.

2688 WM 105

2.30 MODIFICATION N°15 SANS ENQUÊTE PUBLIQUE

Cette procédure s'applique aux 3^{ème}, 7^{ème} et 9^{ème} arrondissements.

Historique :

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 21 décembre 1999.

Opposabilité aux tiers le 28 janvier 2000.

Phase d'approbation

Préparation technique : notes techniques, plans, correspondance (1999).
Approbation, dossier administratif : délibération des conseils d'arrondissements, délibération du Conseil municipal, délibération du Conseil de communauté (21 décembre 1999), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; dossier de modification approuvé : délibération du Conseil de communauté (21 décembre 1999), notice de présentation, historique des procédures, pièces écrites et documents graphiques modifiés, 1999-2000.

2688 WM 106

2.31 MODIFICATION N°16 SANS ENQUÊTE PUBLIQUE

Cette procédure s'applique au 7^{ème} arrondissement.

Historique :

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 21 février 2000.

Opposabilité aux tiers le 17 mars 2000.

Phase d'approbation

Demandes de modification : correspondance (1999). Approbation : délibération du conseil du 7^e arrondissement (27 janvier 2000), délibération du Conseil municipal (14 février 2000), délibération du Conseil de communauté du (21 février 2000), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage correspondance ; dossier de modification approuvé : délibération du Conseil de communauté (21 février 2000), notice de présentation, historique des procédures, pièces écrites et documents graphiques modifiés, 1999-2000.

2688 WM 107

2.32 RÉVISION D'URGENCE

Cette procédure concerne la relocalisation des Halles de Lyon et le renouvellement urbain de l'îlot Lafayette-Garibaldi-Bonnel dans les 3^{ème} et 6^{ème} arrondissements de Lyon.

Pas de suite à la procédure.

Phase de lancement de la procédure

Concertation, ouverture : délibération du Conseil de communauté (10 juin 2002), dossier de concertation, cahiers de concertation ; bilan : bilan des cahiers de concertation, 2002-2003.

4093 WM 001

2.33 MISE À JOUR

La mise à jour s'applique au 1^{er} arrondissement de Lyon.

Historique :

Mise à jour par arrêté du président de la Communauté urbaine du 25 septembre 2003.

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : arrêté du président de la Communauté urbaine (25 septembre 2003), arrêtés préfectoraux, 2003.

4093 WM 002

2.34 RÉVISION D'URGENCE/SIMPLIFIÉE

Cette procédure concerne Lyon Confluence et la création de la ZAC Lyon Confluence dans le 2^{ème} arrondissement de Lyon.

Historique :

Arrêt du projet par délibération du Conseil de communauté du 7 juillet 2003.

Enquête publique du 15 septembre 2003 au 15 octobre 2003 puis reportée du 6 octobre 2003 au 6 novembre 2003.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 23 février 2004.

Phase de lancement de la procédure

Concertation, ouverture : délibération du Conseil de communauté (26 avril 2002) ; bilan : délibération du Conseil de communauté (21 janvier 2003), synthèse de la concertation, dossier de bilan, 2002-2003.

4093 WM 003

Phase de réalisation du projet

Arrêt du projet, dossier administratif : comptes rendus des examens conjoints (29 mars 2003, 3 juillet 2003), délibération du Conseil de communauté (7 juillet 2003), 2003.

4093 WM 004

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 2003.

Ouverture : arrêté de mise à enquête publique (11 juillet 2003), 2^{ème} arrêté de mise à enquête publique (17 septembre 2003, rend caduc le précédent), avis dans la presse (2003). **4093 WM 005**

Dossier soumis à enquête publique : rapport de présentation, règlement, documents graphiques, annexes, documents administratifs, étude d'impact, complément d'information (2003). **4093 WM 006**

Déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur (2003). **4093 WM 007**

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (23 février 2004) ; dossier d'approbation : rapport de présentation, règlement, documents graphiques, annexes, 2004. **4093 WM 008**

2.35 RÉVISION D'URGENCE/SIMPLIFIÉE

Cette procédure concerne la revalorisation du parc de la Tête d'Or dans le 6^{ème} arrondissement de Lyon.

Historique :

Arrêt du projet par délibération du Conseil de communauté du 7 juillet 2003.

Enquête publique du 15 septembre 2003 au 15 octobre 2003, reportée du 6 octobre 2003 au 6 novembre 2003.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 23 février 2004.

Phase de lancement de la procédure

Concertation, ouverture : délibération du Conseil de communauté (23 septembre 2002) ; dossier de concertation : cahiers de concertation, notice explicative ; bilan : délibération du Conseil de communauté (3 mars 2003), 2002-2003. **4093 WM 009**

Phase de réalisation du projet

Arrêt du projet, dossier administratif : compte rendu de l'examen conjoint (12 mars 2003), délibération du Conseil de communauté d'arrêt du projet (7 juillet 2003), 2003. **4093 WM 010**

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 2003-2004.

Dossier soumis à enquête publique : rapport de présentation, règlement, documents graphiques, documents administratifs ; ouverture : arrêté de mise à enquête publique (11 juillet 2003), arrêté de mise à enquête publique (17 septembre 2003, rend caduc le précédent), avis dans la presse (2003). **4093 WM 011**

Déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur (2003-2004). **4093 WM 012**

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (23 février 2004) ; dossier d'approbation : rapport de présentation, règlement, documents graphiques, 2004.

4093 WM 013

2.36 RÉVISION D'URGENCE/SIMPLIFIÉE

Cette procédure concerne la requalification de l'îlot Bon Lait dans le 7^{ème} arrondissement de Lyon.

Historique :

Arrêt du projet par délibération du Conseil de communauté du 7 juillet 2003.

Enquête publique du 15 septembre 2003 au 15 octobre 2003, reportée du 6 octobre 2003 au 6 novembre 2003.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 29 mars 2004.

Phase de lancement de la procédure

Concertation, ouverture : délibération du Conseil de communauté (23 septembre 2002) ; dossier de concertation : cahiers de concertation, notice explicative ; bilan : délibération du Conseil de communauté (3 mars 2003), 2002-2003.

4093 WM 014

Phase de réalisation du projet

Arrêt du projet, dossier administratif : compte rendu de l'examen conjoint (12 mars 2003), délibération du Conseil de communauté d'arrêt du projet (7 juillet 2003), 2003.

4093 WM 015

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 2003-2004.

Dossier soumis à enquête publique : rapport de présentation, règlement, documents graphiques, annexes, documents administratifs ; ouverture : arrêté de mise à enquête publique (11 juillet 2003), arrêté de mise à enquête publique (17 septembre 2003, rend caduc le précédent), avis dans la presse (2003).

4093 WM 016

Déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur (2003-2004).

4093 WM 017

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (23 février 2004).

4093 WM 018

2.37 RÉVISION D'URGENCE/SIMPLIFIÉE

Cette procédure concerne la requalification de l'îlot Valéo Sud et création de la ZAC Valéo Sud dans le 8^{ème} arrondissement de Lyon.

Historique :

Enquête publique du 17 novembre 2003 au 17 décembre 2003.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 29 mars 2004.

Phase de lancement de la procédure

Concertation, ouverture : délibération du Conseil de communauté (23 septembre 2002) ; dossier de concertation : cahiers de concertation, notice explicative ; bilan de la concertation : délibération du Conseil de communauté (3 mars 2003), 2002-2003.

4093 WM 019

Phase de réalisation du projet

Arrêt du projet, dossier administratif : comptes rendus des examens conjoints (12 mars 2003 et 10 octobre 2003).

4093 WM 020

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 2003-2004.

Dossier soumis à enquête publique : rapport de présentation, extrait de règlement opposable, documents graphiques, annexes, documents administratifs, étude d'impact ; ouverture : arrêté de mise à enquête publique (20 octobre 2003), avis dans la presse (2003).

4093 WM 021

Déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur (2003-2004).

4093 WM 022

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (29 mars 2004).

4093 WM 023

2.38 RÉVISIONS SIMPLIFIÉES

Cet historique s'applique aux douze révisions simplifiées analysées ci-dessous :

Enquête publique du 17 novembre 2003 au 17 décembre 2003.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 29 mars 2004.

Phase de réalisation du projet

Compte rendu de l'examen conjoint (10 octobre 2003), 2003.

4093 WM 024

Le compte rendu de l'examen conjoint concerne les douze révisions simplifiées suivantes.

Création d'un parc de stationnement et réaménagement de l'espace public sur le site du Gros Caillou dans les 1^{er} et 4^{ème} arrondissements de Lyon.

Phase de lancement de la procédure

Concertation, ouverture : délibération du Conseil de communauté (19 mai 2003) ; dossier de concertation : cahiers de concertation, notice explicative ; bilan : délibération du Conseil de communauté (22 septembre 2003), 2003. **4093 WM 025**

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 2003-2004.

Dossier soumis à enquête publique : rapport de présentation, documents graphiques, annexes, documents administratifs ; ouverture : arrêté de mise à enquête publique (20 octobre 2003), avis dans la presse (2003). **4093 WM 026**

Déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur (2003-2004). **4093 WM 027**

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (29 mars 2004), 2004. **4093 WM 028**

Aménagement des jardins de la Buire dans le 3^{ème} arrondissement de Lyon.

Phase de lancement de la procédure

Concertation, ouverture : délibération du Conseil de communauté (19 mai 2003) ; dossier de concertation : cahiers de concertation, notice explicative ; bilan : délibération du Conseil de communauté (22 septembre 2003), 2003. **4093 WM 029**

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 2003-2004.

Dossier soumis à enquête publique : rapport de présentation, règlement, documents graphiques, annexes, documents administratifs, étude d'impact, complément d'information ; ouverture : arrêté de mise à enquête publique (20 octobre 2003), avis dans la presse (2003). **4093 WM 030**

Déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur (2003-2004). **4093 WM 031**

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (29 mars 2004), 2004. **4093 WM 032**

Extension du groupe scolaire et création d'un équipement petite enfance, rue des Entrepôts dans le 4^{ème} arrondissement de Lyon.

Phase de lancement de la procédure

Concertation, ouverture : délibération du Conseil de communauté (19 mai 2003) ; dossier de concertation : cahiers de concertation, notice explicative ; bilan : délibération du Conseil de communauté (22 septembre 2003), 2003. **4093 WM 033**

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 2003-2004.

Dossier soumis à enquête publique : rapport de présentation, documents graphiques, documents administratifs ; ouverture : arrêté de mise à enquête publique (20 octobre 2003), avis dans la presse (2003). **4093 WM 034**

Déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur (2003-2004). **4093 WM 035**

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (29 mars 2004), 2004. **4093 WM 036**

Création d'un équipement pour la petite enfance, Tènement Favre dans le 4^{ème} arrondissement de Lyon.

Phase de lancement de la procédure

Concertation, ouverture : délibération du Conseil de communauté (19 mai 2003) ; dossier de concertation : cahiers de concertation, notice explicative ; bilan : délibération du Conseil de communauté (22 septembre 2003), 2003. **4093 WM 037**

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 2003-2004.

Dossier soumis à enquête publique : rapport de présentation, documents graphiques, documents administratifs ; ouverture : arrêté de mise à enquête publique (20 octobre 2003), avis dans la presse (2003). **4093 WM 038**

Déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur (2003-2004). **4093 WM 039**

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (29 mars 2004), 2004. **4093 WM 040**

Création d'un équipement pour la petite enfance, 36 quai Fulchiron dans le 5^{ème} arrondissement de Lyon.

Phase de lancement de la procédure

Concertation, ouverture : délibération du Conseil de communauté (19 mai 2003) ; dossier de concertation : cahiers de concertation, notice explicative ; bilan : délibération du Conseil de communauté (22 septembre 2003), 2003. **4093 WM 041**

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 2003-2004.

Dossier soumis à enquête publique : rapport de présentation, documents graphiques, documents administratifs ; ouverture : arrêté de mise à enquête publique (20 octobre 2003), avis dans la presse (2003). **4093 WM 042**

Déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur (2003-2004). **4093 WM 043**

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (29 mars 2004), 2004. **4093 WM 044**

Extension de la Mairie dans le 5^{ème} arrondissement de Lyon.

Phase de lancement de la procédure

Concertation, ouverture : délibération du Conseil de communauté (19 mai 2003) ; dossier de concertation : cahiers de concertation, notice explicative ; bilan : délibération du Conseil de communauté (22 septembre 2003), 2003. **4093 WM 045**

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 2003-2004.

Dossier soumis à enquête publique : rapport de présentation, documents graphiques, documents administratifs ; ouverture : arrêté de mise à enquête publique (20 octobre 2003), avis dans la presse (2003). **4093 WM 046**

Déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur (2003-2004). **4093 WM 047**

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (29 mars 2004), 2004. **4093 WM 048**

Phase de lancement de la procédure

Concertation, ouverture : délibération du Conseil de communauté (19 mai 2003) ; dossier de concertation : cahiers de concertation, notice explicative ; bilan : délibération du Conseil de communauté (22 septembre 2003), 2003. **4093 WM 049**

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 2003-2004.

Dossier soumis à enquête publique : rapport de présentation, documents graphiques, documents administratifs ; ouverture : arrêté de mise à enquête publique (20 octobre 2003), avis dans la presse (2003). **4093 WM 050**

Déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur (2003-2004). **4093 WM 051**

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (29 mars 2004), 2004. **4093 WM 052**

Phase de lancement de la procédure

Concertation, ouverture : délibération du Conseil de communauté (19 mai 2003) ; dossier de concertation : cahiers de concertation, notice explicative ; bilan : délibération du Conseil de communauté (22 septembre 2003), 2003. **4093 WM 053**

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 2003-2004.

Dossier soumis à enquête publique : rapport de présentation, documents graphiques, documents administratifs ; ouverture : arrêté de mise à enquête publique (20 octobre 2003), avis dans la presse (2003). **4093 WM 054**

Déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur (2003-2004). **4093 WM 055**

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (29 mars 2004), 2004. **4093 WM 056**

Phase de lancement de la procédure

Concertation, ouverture : délibération du Conseil de communauté (19 mai 2003) ; dossier de concertation : cahiers de concertation, notice explicative ; bilan : délibération du Conseil de communauté (22 septembre 2003), 2003. **4093 WM 057**

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 2003-2004.

Dossier soumis à enquête publique : rapport de présentation, documents graphiques, annexes, documents administratifs ; ouverture : arrêté de mise à enquête publique (20 octobre 2003), avis dans la presse (2003). **4093 WM 058**

Déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur (2003-2004). **4093 WM 059**

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (29 mars 2004), 2004. **4093 WM 060**

Phase de lancement de la procédure

Concertation, ouverture : délibération du Conseil de communauté (19 mai 2003) ; dossier de concertation : cahiers de concertation, notice explicative ; bilan : délibération du Conseil de communauté (22 septembre 2003), 2003. **4093 WM 061**

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 2003-2004.

Dossier soumis à enquête publique : rapport de présentation, règlement, documents graphiques, annexes, documents administratifs, complément d'information ; ouverture : arrêté de mise à enquête publique (20 octobre 2003), avis dans la presse (2003). **4093 WM 062**

Déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur (2003-2004). **4093 WM 063**

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (29 mars 2004), 2004. **4093 WM 064**

Phase de lancement de la procédure

Concertation, ouverture : délibération du Conseil de communauté (19 mai 2003) ; dossier de concertation : cahiers de concertation, notice explicative ; bilan : délibération du Conseil de communauté (22 septembre 2003), 2003. **4093 WM 065**

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 2003-2004.

Dossier soumis à enquête publique : rapport de présentation, documents graphiques, annexes, documents administratifs, complément d'information ; ouverture : arrêté de mise à enquête publique (20 octobre 2003), avis dans la presse (2003). **4093 WM 066**

Déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur. **4093 WM 067**

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (29 mars 2004), 2004. **4093 WM 068**

Phase de lancement de la procédure

Concertation, ouverture : délibération du Conseil de communauté (19 mai 2003) ; dossier de concertation : cahiers de concertation, notice explicative ; bilan : délibération du Conseil de communauté (22 septembre 2003), 2003. **4093 WM 069**

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 2003-2004.

Dossier soumis à enquête publique : rapport de présentation, documents graphiques, annexes, documents administratifs, complément d'information ; ouverture : arrêté de mise à enquête publique (20 octobre 2003), avis dans la presse (2003). **4093 WM 070**

Déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur (2003-2004). **4093 WM 071**

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (29 mars 2004), 2004. **4093 WM 072**

2.39 MODIFICATION N° 17

Cette procédure est la modification n°17 pour la ville de Lyon et la modification n°5 pour la commune de Villeurbanne.

Historique :

Enquête publique du 17 novembre 2003 au 17 décembre 2003.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 29 mars 2004.

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 2003.

Ouverture : arrêté de mise à enquête publique (20 octobre 2003) avec annexe. **4093 WM 073**

Dossier soumis à enquête publique, Lyon : rapport de présentation, règlement, documents graphiques ; Villeurbanne : rapport de présentation, extrait du règlement, documents graphiques ; études d'impact (2003). **4093 WM 074**

Déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur (2003). **4093 WM 075**

Phase d'approbation

Approbation, 2004.

Dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (29 mars 2004) avec annexe (2004). **4093 WM 076**

Dossier d'approbation (2004).

Lyon.

Rapport de présentation, règlement. **4093 WM 077**

Documents graphiques, annexes. **4093 WM 078**

Villeurbanne : rapport de présentation, documents graphiques, annexes. **4093 WM 079**

2.40 MISE À JOUR

La mise à jour s'applique à la ville de Lyon et à la commune de Villeurbanne.

Historique :

Mise à jour par arrêté du président de la Communauté urbaine du 19 avril 2004.

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : arrêté du président de la Communauté urbaine (19 avril 2004) ; dossiers de mise à jour : annexes des servitudes d'utilité publiques (avec plans), 2004.

4093 WM 080

2.41 RÉVISION SIMPLIFIÉE

Cette procédure concerne la création d'un parc de stationnement square Delestraint dans le 3^{ème} arrondissement de Lyon.

Historique :

Enquête publique du 17 mai 2004 au 21 juin 2004.

Approbation du Conseil de communauté du 20 septembre 2004.

Phase de lancement de la procédure

Concertation, ouverture : délibération du Conseil de communauté (24 novembre 2003) ; dossier de concertation : cahiers de concertation, notice explicative ; bilan : délibération du Conseil de communauté (29 mars 2004) ; projet : compte rendu de l'examen conjoint (9 mars 2004), 2003-2004.

4093 WM 081

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 2004.

Ouverture : arrêté de mise à enquête publique (16 avril 2004), avis dans la presse ; dossier soumis à enquête publique : rapport de présentation, documents graphiques, documents administratifs (2004).

4093 WM 082

Déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, enquête d'utilité publique concernant la création d'un parc de stationnement souterrain square Delestraint, rapport du commissaire enquêteur (2004).

4093 WM 083

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (20 septembre 2004) ; dossier d'approbation : rapport de présentation, documents graphiques, 2004.

4093 WM 084

Association « Sauvons le square Delestraint », contentieux : dossier juridique, correspondance, 2004-2007.

4093 WM 085

2.42 RÉVISION SIMPLIFIÉE

Cette procédure concerne l'extension du centre Léon Bérard dans le 8^{ème} arrondissement de Lyon.

Historique :

Enquête publique du 17 mai 2004 au 21 juin 2004.

Approbation du Conseil de communauté du 20 septembre 2004.

Phase de lancement de la procédure

Concertation, ouverture : délibération du Conseil de communauté (24 novembre 2003) ; dossier de concertation : cahiers de concertation, notice explicative ; bilan : délibération du Conseil de communauté (29 mars 2004) ; projet : compte rendu de l'examen conjoint (9 mars 2004), 2003-2004.

4093 WM 086

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 2004.

Ouverture : arrêté de mise à enquête publique (16 avril 2004), avis dans la presse ; dossier soumis à enquête publique : rapport de présentation, documents graphiques, documents administratifs (2004).

4093 WM 087

Déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur (2004).

4093 WM 088

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (20 septembre 2004) ; dossier d'approbation : rapport de présentation, documents graphiques, 2004.

4093 WM 089

2.43 MODIFICATION N°18

Cette procédure s'applique à la ville de Lyon.

Historique :

Enquête publique du 17 mai 2004 au 21 juin 2004.

Approbation du Conseil de communauté du 18 octobre 2004.

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 2004.

Ouverture : arrêté de mise à enquête publique (16 avril 2004).

4093 WM 090

Déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur (2004).

4093 WM 091

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (18 octobre 2004) ; dossier d'approbation : rapport de présentation, règlement, documents graphiques, annexes, 2004.

4093 WM 092

3. SECTEUR CENTRE VILLEURBANNE

3.1 ÉLABORATION DU POS PARTIEL DE VILLEURBANNE

Historique :

Prescription par arrêté préfectoral du 29 décembre 1971.

Publication par arrêté préfectoral du 4 avril 1977.

Enquête publique du 1er janvier 1978 au 10 février 1978 inclus.

Approbation par arrêté préfectoral du 8 août 1978.

Phase de réalisation du projet

Déclassement d'espaces boisés : délibération du Conseil de communauté (28 juin 1982), arrêté ministériel (13 mai 1983), correspondance, 1982-1983.

2688 WM 108

Phase de publication

Publication du POS, 1981-1983.

Consultation des personnes publiques : avis des services de l'État, délibération du Conseil de communauté (1^{er} février 1982) ; dossier administratif : arrêté préfectoral (20 septembre 1983).

2688 WM 109

Dossier de POS publié : délibération du Conseil de communauté (1^{er} février 1983), arrêté préfectoral (20 septembre 1983), rapport de présentation, règlement, documents graphiques, annexes (1983).

2688 WM 110

3.2 RÉVISION N°1

Historique :

Prescription par arrêté préfectoral du 8 août 1978.

Arrêt du projet par délibération du Conseil de communauté du 10 avril 1984.

Enquête publique du 2 mai 1984 au 6 juin 1984 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 19 novembre 1984.

Opposabilité aux tiers le 18 février 1985.

Phase de réalisation du projet

Phase d'arrêt du projet, consultation des personnes publiques : avis des personnes publiques associées et des services de l'État, 1984.

2688 WM 111

Ce dossier contient des observations de la DOTRN.

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 1984.

Dossier soumis à l'enquête publique : rapport de présentation, règlement, documents graphiques, annexes.

2688 WM 112

Désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la Communauté urbaine (10 avril 1984) ; déroulement : registres d'enquête publique, correspondance du commissaire enquêteur (1984).

2688 WM 113

Le rapport du commissaire enquêteur est manquant.

Phase d'approbation

Approbation, 1984-1985.

Dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (19 novembre 1984), correspondance ; contrôle de légalité : observations du préfet (1984-1985).

2688 WM 114

Dossier de POS approuvé : délibération du Conseil de communauté (19 novembre 1984), rapport de présentation, règlement, documents graphiques, annexes (1984).

2688 WM 115

3.3 MODIFICATION N°1

Historique :

Enquête publique du 19 avril 1986 au 21 mai 1986 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 23 juin 1986.

Opposabilité aux tiers le 18 février 1985.

Phase de lancement de la procédure

Concertation, ouverture : délibération du Conseil de communauté (5 mai 1986), transmissions ; déroulement : cahiers de concertation, 1985-1986.

2688 WM 116

Phase d'enquête publique

Enquête publique, dossier soumis à l'enquête publique : notice explicative de la modification n°1 ; désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la Communauté urbaine (2 avril 1986) ; déroulement : registres d'enquête publique ; demande de modification de la ville de Villeurbanne suite à l'enquête publique : correspondance, 1986.

2688 WM 117

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté du 23 juin 1986, correspondance ; mise à jour du dossier de POS : notice d'utilisation, règlement mis à jour ; dossier de modification approuvé : pièces écrites et documents graphiques modifiés, 1986.

2688 WM 118

3.4 RÉVISION N°2

Historique :

Prescription par délibération du Conseil de communauté du 15 décembre 1986.

Arrêt du projet par délibération du Conseil de communauté du 18 mai 1987.

Enquête publique du 2 novembre 1987 au 2 décembre 1987 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 1^{er} février 1988.

Opposabilité aux tiers le 12 mars 1988.

Phase de lancement de la procédure

Concertation, approbation des modalités de concertation : délibération du Conseil municipal (29 septembre 1986) ; déroulement : cahiers de concertation, 1986-1987.

2688 WM 120

Prescription : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (15 décembre 1986). Association des personnes publiques, désignation des services de l'État associés : courrier du préfet ; demandes d'association des personnes autres que l'État : correspondance (1986). Mise en œuvre : arrêté du président de la Communauté urbaine (20 mars 1987) ; « Porter à connaissance » du préfet, 1986-1987.

2688 WM 119

Demandes de modification de la ville de Villeurbanne : correspondance ; consultation des personnes publiques : avis des personnes publiques associées, avis du préfet, observations de la ville de Villeurbanne, tableau récapitulatif des demandes de modification, 1987.

2688 WM 121-1

Phase de réalisation du projet

Arrêt du projet, 1987.

Préparation technique du dossier de POS arrêté : notes techniques, projets de notice explicative, plans, correspondance ; dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (18 mai 1987). **2688 WM 121-2**

Dossier de POS arrêté : notice de présentation, pièces écrites et documents graphiques modifiés (1987). **2688 WM 122**

Phase d'enquête publique

Enquête publique, dossier soumis à enquête publique : notice explicative, historique de la procédure, références des textes régissant l'enquête publique, pièces écrites et documents graphiques modifiés, avis de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon ; pièces jointes au dossier : avis des personnes publiques associées, plans et notes techniques relatives aux lignes hertziennes et électriques ; désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la Communauté urbaine (5 octobre 1987) ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport de la commission d'enquête, 1987. **2688 WM 123**

Phase d'approbation

Application anticipée des mesures du POS révisé, demandes de la ville : délibération du Conseil municipal (14 septembre 1987), correspondance ; dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (9 novembre 1987), correspondance ; dossier d'anticipation approuvé : notice explicative, rapport de présentation, plan de zonage, 1987. **2688 WM 124**

Approbation, 1987-1988.

Bilan de la concertation et de l'approbation : rapport et rapport complémentaire au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (1^{er} février 1988) (1987-1988). **2688 WM 125**

Dossier de POS approuvé : rapport de présentation, règlement, documents graphiques, annexes (1988). **2688 WM 126**

3.5 MODIFICATION N°2

Historique :

Enquête publique du 1^{er} septembre 1988 au 30 septembre 1988 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 19 décembre 1988.

Opposabilité aux tiers le 30 janvier 1989.

Phase d'enquête publique

Enquête publique, dossier soumis à enquête publique : notice explicative, références des textes régissant l'enquête publique, pièces écrites et documents graphiques modifiés ; désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la Communauté urbaine (27 juin 1988) ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur, liste des modifications demandées par la ville, correspondance du commissaire enquêteur, 1988.

2688 WM 127

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (19 décembre 1988) ; dossier de modification approuvé : notice de présentation, pièces écrites et documents graphiques modifiés, 1988.

2688 WM 128

3.6 MODIFICATION N°3

Historique :

Enquête publique du 13 mars 1990 au 19 avril 1990 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 2 juillet 1990.

Opposabilité aux tiers le 30 juillet 1990.

Phase de réalisation du projet

Demande de modification de la ville : délibération du Conseil municipal (20 décembre 1989).

2688 WM 129

Phase d'enquête publique

Enquête publique, dossier soumis à l'enquête publique : notice de présentation, références des textes régissant l'enquête publique, extraits du règlement, plan de zonage ; désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté de du président de la Communauté urbaine (19 février 1990) ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur (1990).

2688 WM 130

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (2 juillet 1990) ; dossier de modification approuvé : délibération du Conseil de communauté (2 juillet 1990), notice de présentation, pièces écrites et documents graphiques modifiés ; mise à jour du POS: arrêté du président de la Communauté urbaine (2 juillet 1990), règlement mis à jour, 1990

2688 WM 131

3.7 RÉVISION N°3

Historique :

Prescription par délibération du Conseil de communauté du 18 décembre 1989.

Arrêt du projet par délibération du Conseil de communauté du 24 septembre 1990.

Enquête publique du 11 mars 1991 au 11 avril 1991 et prorogation jusqu'au 29 avril 1991 inclus.

2^{ème} arrêt du projet par délibération du Conseil de communauté du 23 juillet 1992.

Arrêt définitif du projet par délibération du Conseil de communauté du 22 février 1993.

2^{ème} enquête publique du 29 mars 1993 au 14 mai 1993 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 1^{er} juillet 1993.

Opposabilité aux tiers le 19 août 1993.

Phase de lancement de la procédure

Prescription : délibération du Conseil municipal (22 mai 1989), rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (18 décembre 1989), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; mise en œuvre : arrêté du président de la Communauté urbaine (16 mai 1990), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage, correspondance, 1989-1991.

2688 WM 132

Concertation, ouverture : délibération du Conseil municipal (7 juin 1990) ; déroulement : cahiers de concertation ; clôture : délibérations du Conseil de communauté (21 décembre 1992, 25 janvier 1993), correspondance ; bilan de la concertation et arrêt définitif du projet : délibération du Conseil de communauté (22 février 1993) (1990-1993).

2688 WM 142

Phase de réalisation du projet

Arrêt du projet, dossier administratif : rapports au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (24 septembre 1990), transmissions ; consultation des personnes publiques : avis des services de l'État et des personnes publiques associées, avis de la ville, demandes de modification des services internes de la Communauté, 1990-1991.

2688 WM 133

Dossier de POS arrêté : rapport de présentation, règlement, pièces écrites et documents graphiques modifiés, 1990.

2688 WM 134

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 1991.

Dossier soumis à enquête publique : références des textes régissant l'enquête publique, pièces écrites et documents graphiques modifiés ; désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté de mise à l'enquête publique (15 février 1991), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; prorogation de l'enquête : notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur (1991).

2688 WM 135

Déroulement et conclusion : correspondance du commissaire enquêteur (1991).	2688 WM 136
<hr/> <i>Deuxième phase de réalisation du projet</i> <hr/>	
Reprise des études en vue d'un nouvel arrêt du projet : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (19 décembre 1991), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage, 1991.	2688 WM 137
Préparation technique du dossier de POS arrêté, 1992.	
Projets de rédaction du règlement et des annexes, documents graphiques, notes techniques, correspondance (1992).	2688 WM 138
Projets de rédaction du rapport de présentation et du règlement (1992).	2688 WM 139
Second arrêt du projet, 1992-1993.	
Dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (23 juillet 1992), notifications, transmissions, convocations aux réunions du groupe de travail ; consultation des personnes publiques : avis des personnes publiques associées et des services de l'État, avis de la ville (1992-1993).	2688 WM 140
Dossier de POS arrêté : notice explicative, rapport de présentation, règlement, documents graphiques, annexes (1992-1993).	2688 WM 141
<hr/> <i>Deuxième phase d'enquête publique</i> <hr/>	
Seconde enquête publique, 1993.	
Dossier soumis à enquête publique : délibération du Conseil de communauté (22 février 1993), avis des personnes publiques associées, liste des autres personnes consultées, avis de la ville de Villeurbanne, pièces complémentaires destinées à l'information du public, récapitulatif des observations émises sur le projet, rapport de présentation, règlement, documents graphiques, annexes (1993).	2688 WM 143
Désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la Communauté urbaine (2 mars 1993), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur, transmissions du rapport (1993).	2688 WM 144
<hr/> <i>Phase d'approbation</i> <hr/>	
Approbation, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (12 juillet 1993) ; contrôle de légalité : observations du préfet, 1993.	2688 WM 145
Préparation technique du dossier de POS approuvé : tableau synthétique des observations recueillies au cours de l'enquête publique, notes techniques, 1993.	2688 WM 146
Le dossier de POS approuvé est manquant.	

3.8 MISE À JOUR

Cette mise à jour intervient suite à l'instauration des servitudes de protection contre les obstacles sur le parcours du faisceau hertzien de Villeurbanne INSA à Bron Neuro-cardiologie (servitude d'utilité publique Pt2).

Historique :

Arrêté de mise à jour du 9 décembre 1994.

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : arrêté du président de la Communauté urbaine (9 décembre 1994), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage, correspondance ; dossier : arrêté du président de la Communauté urbaine (9 décembre 1994), historique des procédures, tableau et plan des servitudes d'utilité publique, 1994.

2688 WM 147

3.9 MISE À JOUR

Cette mise à jour intervient suite à l'instauration d'une nouvelle servitude AS1, relative aux périmètres de protection des eaux potables et minérales.

Historique :

Arrêté de mise à jour du 1^{er} avril 1996.

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : arrêté du président de la Communauté urbaine (1^{er} avril 1996), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; dossier : arrêté du président de la Communauté urbaine (1^{er} avril 1996), notice de présentation, historique des procédures, tableau et plan des servitudes d'utilité publique, 1996.

2688 WM 148

3.10 MISE À JOUR

Cette mise à jour intervient suite au changement d'adresse d'un gestionnaire de servitude d'utilité publique.

Historique :

Arrêté de mise à jour du 26 mai 1997.

Phase d'approbation

Approbation, dossier administrative : arrêté du président de la Communauté urbaine (26 mai 1997), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; dossier : arrêté du président de la Communauté urbaine (26 mai 1997), historique des procédures, page 17 du tableau servitudes d'utilité publique, 1997.

2688 WM 149

3.11 MODIFICATION N°1 SANS ENQUÊTE PUBLIQUE

Historique :

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 26 janvier 1998.

Opposabilité aux tiers le 13 mars 1998.

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil municipal (22 décembre 1997), rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (26 janvier 1998), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage, 1998 ; dossier de modification approuvé : notice de présentation, historique des procédures, pièces écrites et plan de zonage modifié, 1998.

2688 WM 150

3.12 MODIFICATION N°2 SANS ENQUÊTE PUBLIQUE

Historique :

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 24 février 1998.

Opposabilité aux tiers le 17 avril 1998.

Phase d'approbation

Préparation technique : notes techniques, correspondance (1998). Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil municipal (5 février 1998), rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (24 février 1998), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; dossier de modification approuvé : délibération du Conseil de communauté (24 février 1998), notice de présentation, historique des procédures, plan de zonage, extrait de l'annexe n°4 relative à la voirie, 1998.

2688 WM 151

3.13 MODIFICATION N°3

Historique :

Enquête publique du 20 avril 1998 au 25 mai 1998 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 28 septembre 1998.

Opposabilité aux tiers le 14 novembre 1998.

Phase d'enquête publique

2688 WM 152

Enquête publique, dossier soumis à enquête publique : notice de présentation, historique des procédures, pièces écrites et graphiques avant et après modification (1998) ; désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la Communauté urbaine (30 mars 1998), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage (1998) ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur, correspondance du commissaire enquêteur, transmissions du rapport (1998).

Phase d'approbation

Préparation technique du dossier de modification : notes techniques, plans, correspondance (1998). Approbation, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (28 septembre 1998), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; dossier de modification approuvé : délibération du Conseil de communauté (28 septembre 1998), notice de présentation, historique des procédures, pièces écrites et documents graphiques modifiés, 1998.

2688 WM 153

3.14 MODIFICATION N°4 SANS ENQUÊTE PUBLIQUE

Historique :

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 28 septembre 1998.

Opposabilité aux tiers le 14 novembre 1998.

Phase d'approbation

Préparation technique : notes techniques, correspondance (1998). Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil municipal (24 septembre 1998), rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (28 septembre 1998), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; dossier de modification approuvé : notice de présentation, historique des procédures, plan de zonage, extrait de l'annexe n°4 relative à la voirie, 1998.

2688 WM 154

3.15 MISE À JOUR

Historique :

Arrêté de mise à jour du 1^{er} mars 1999.

Cf. 2693 WM 001 et 007

3.16 RÉVISION N°4

Historique :

Arrêté du 25 octobre 1999

Phase d'approbation

Dossier officiel de l'arrêt du projet du 25 octobre 1999

Rapports de présentation, plans de zonage, plans de détail et de masse (1999).

2021 WM 007

Plans des hauteurs, périmètres archéologiques, emplacements réservés équipements publics Lyon, emplacements réservés équipements publics Villeurbanne, liste des lotissements dont les règles d'urbanisme ont été maintenues, sanitaires (annexe), voies bruyantes, servitudes d'utilité publique, emplacements réservés de voirie Lyon, emplacements réservés de voirie Villeurbanne, informations complémentaires (1999).

2021 WM 008

3.17 RÉVISION D'URGENCE

Cette procédure concerne la zone Carré de Soie à Villeurbanne.

Pour la suite de la procédure, cf. 4097 WM 007-011.

Phase de lancement de la procédure

Concertation, ouverture : délibération du Conseil de communauté (23 septembre 2002) ; dossier de concertation : cahiers de concertation, notice explicative ; bilan de la concertation : délibération du Conseil de communauté (7 juillet 2003), 2002-2003.

4093 WM 093

3.18 RÉVISION D'URGENCE/SIMPLIFIÉE

Cette procédure concerne la restructuration et l'extension du théâtre national populaire (TNP), ainsi que la relocalisation de la halte garderie Gratte-ciel dans la commune de Villeurbanne.

Historique :

Arrêt du projet par délibération du Conseil de communauté du 7 juillet 2003.

Enquête publique du 15 septembre 2003 au 15 octobre 2003, reportée au 6 octobre 2003 au 6 novembre 2003.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 23 février 2004.

Phase de lancement de la procédure

Concertation, ouverture : délibération du Conseil de communauté (22 septembre 2002) ; dossier de concertation : cahiers de concertation, notice explicative ; bilan de la concertation : délibération du Conseil de communauté (3 mars 2003), 2002-2003.

4093 WM 094

Phase de réalisation du projet

Arrêt du projet, dossier administratif : compte rendu de l'examen conjoint (12 mars 2003), délibération du Conseil de communauté (7 juillet 2003), 2003.

4093 WM 095

Phase d'enquête publique

Enquête publique, ouverture : arrêté de mise à enquête publique du président (11 juillet 2003), 2^{ème} arrêté de mise à enquête publique (17 septembre 2003, rend caduc le précédent), avis dans la presse ; dossier soumis à enquête publique : rapport de présentation, documents graphiques, documents administratifs, complément d'information ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur, 2003.

4093 WM 096

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (23 février 2004) ; dossier d'approbation : rapport de présentation, documents graphiques, 2004.

4093 WM 097

3.19 RÉVISION SIMPLIFIÉE

Cette procédure concerne l'aménagement de la zone NA des Maisons Neuves dans la commune de Villeurbanne.

Phase de lancement de la procédure

Concertation, ouverture : délibération du Conseil de communauté (19 mai 2003) ; dossier de concertation : cahiers de concertation, notice explicative ; bilan de la concertation : délibération du Conseil de communauté (29 mars 2004), 2003-2004.

4093 WM 098

3.20 MODIFICATION N°5

Cette procédure est la modification n°17 pour la ville de Lyon et la modification n°5 pour la commune de Villeurbanne.

Historique :

Enquête publique du 17 novembre 2003 au 17 décembre 2003.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 29 mars 2004.

Voir 4093 WM 084-090.

3.21 MISE À JOUR

La mise à jour s'applique à la ville de Lyon et à la commune de Villeurbanne.

Historique :

Mise à jour par arrêté du président de la Communauté urbaine du 19 avril 2004.

Voir 4093 WM 094.

SECTEUR NORD

1. ÉLABORATION

Approbation partielle pour les communes de Caluire-et-Cuire et Rillieux-la-Pape.

Historique :

Prescription par arrêté préfectoral du 29 décembre 1971.

Publication par arrêté préfectoral du 8 mai 1979.

Enquête publique : novembre 1979.

Approbation par arrêté préfectoral du 23 février 1982.

Phase de lancement de la procédure

Demandes de modification des communes et de particuliers : délibérations des Conseils municipaux, correspondance, 1977-1980. **2689 WM 001**

Phase de réalisation du projet

Dossier de POS intermédiaire : rapport de présentation, règlement, documents graphiques, annexes, 1978. **2689 WM 002**

L'appellation « intermédiaire » figure sur ce dossier. Celui-ci est sans doute identique au dossier publié, cependant, l'absence de visa préfectoral ne peut permettre de l'affirmer.

Consultation des personnes publiques : avis des services de l'État, délibérations des Conseils municipaux, délibération du Conseil de communauté (18 décembre 1978), 1978. **2689 WM 003**

Phase de publication

Publication : arrêté préfectoral (2 mai 1979). **2689 WM 003**

Phase d'enquête publique

Enquête publique, ouverture : arrêtés préfectoraux (14 septembre 1979, 26 octobre 1979), transmissions ; conclusion : rapport de la commission d'enquête, synthèse des observations recueillies dans chaque commune, 1979. **2689 WM 004**

Phase d'approbation

Déclassement d'espaces naturels : arrêté ministériel (28 décembre 1981), correspondance, 1981-1982. **2689 WM 005**

Approbation, 1981-1982.

Dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (21 avril 1981), extrait du procès-verbal d'assemblée, arrêté préfectoral (23 février 1982), transmissions (1981-1982). **2689 WM 006**

Dossier de POS approuvé : arrêté préfectoral (23 février 1982), règlement, rapport de présentation, documents graphiques, annexes ; supplément au dossier suite à la mise en révision du POS : pages du règlement modifiées, plans du périmètre de révision (1982). **2689 WM 007**

Demande de révision partielle : délibération du Conseil de communauté (21 avril 1981), arrêté préfectoral (23 février 1982), plans, 1981-1982.

2689 WM 008

2. MODIFICATION N°1

Cette procédure s'applique aux communes de Cailloux-sur-Fontaines, Caluire-et-Cuire, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Rillieux-la-Pape, Rochetaillée-sur-Saône, Sathonay-Camp, Sathonay-Village.

Historique :

Enquête publique du 14 mars 1985 au 24 avril 1985 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 24 juin 1985.

Opposabilité aux tiers le 1^{er} octobre 1985.

Phase d'enquête publique

Enquête publique, dossier soumis à l'enquête publique : pièces écrites et documents graphiques modifiés ; désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la Communauté urbaine (20 février 1985), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur, 1985.

2689 WM 009

Phase d'approbation

Approbation, 1985.

Dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (24 juin 1985), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage (1985).

2689 WM 010

Dossier de modification approuvé : délibération du Conseil de communauté (24 juin 1985), pièces écrites et documents graphiques modifiés (1985).

2689 WM 011

3. RÉVISION N°1 PARTIELLE

Cette procédure s'applique à toutes les communes.

Historique :

Prescription par délibération du Conseil de communauté du 4 février 1985.

Arrêt du projet par délibération du Conseil de communauté du 24 juin 1985.

Enquête publique du 13 décembre 1985 au 24 janvier 1985 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 5 mai 1986.

Opposabilité aux tiers le 16 juin 1986.

Phase de lancement de la procédure

Relations avec les communes, demandes de participation au groupe de travail des communes limitrophes : délibérations des Conseils municipaux, correspondance (1983). Constitution du groupe de travail : arrêtés du président de la Communauté urbaine (30 janvier 1984, 10 avril 1984), notifications, transmissions, avis administratifs (1984). Demandes de mise en révision des communes : délibérations des Conseils municipaux, plans, correspondance, 1983-1984.

2689 WM 012

Ce dossier contient des pièces relatives à la réhabilitation du quartier Saint-Clair à Caluire-et-Cuire.

Concertation, ouverture : délibérations du Conseil de communauté (28 octobre 1985, 9 décembre 1985), délibérations des Conseils municipaux ; déroulement : cahiers de concertation ; bilan : extraits des cahiers de concertation, plans, correspondance, 1985-1986.

2689 WM 016

Prescription, 1985.

Délibération du Conseil de communauté (4 février 1985), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; dossier de prescription : documents graphiques et règlement soumis à la procédure de révision (1985).

2689 WM 013

« Porter à connaissance » du préfet (1985).

2689 WM 014-1

Phase de réalisation du projet

Arrêt du projet, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (24 juin 1985), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; dossier de révision arrêté : règlement, délibérations des Conseils municipaux, documents graphiques ; consultation des personnes publiques : avis sur le projet des personnes publiques associées et des services de l'État, 1985.

2689 WM 014-2

Phase d'enquête publique

Enquête publique, dossier soumis à enquête publique : projet de règlement, délibérations des Conseils municipaux, documents graphiques ; désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la Communauté urbaine (26 novembre 1985), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur ; demande de modification suite à l'enquête publique de la commune de Rillieux-la-Pape : correspondance, 1985-1986.

2689 WM 015

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (5 mai 1986), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; dossier de révision approuvé : rapport de présentation, règlement, liste des emplacements réservés, documents graphiques ; mise à jour du POS : arrêté du président de la Communauté urbaine (6 mai 1986), 1986.

2689 WM 017

4. POS PARTIEL DU TERRAIN MILITAIRE DE SERMENAZ

Cette procédure concerne la commune de Rillieux-la-Pape. Le POS partiel de Sermenaz est intégré à la révision générale n°3 par délibération du Conseil de communauté du 27 juin 1988. Il est atteint par l'annulation de la révision n°3 du POS secteur Nord.

Historique :

Publication par arrêté préfectoral du 30 septembre 1983.

Enquête publique du 13 décembre 1985 au 24 janvier 1986 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 24 mars 1986.

Opposabilité aux tiers le 15 mai 1986.

Phase de lancement de la procédure

Phase préparatoire : comptes rendus de réunions avec les autorités militaires, délibération du Conseil municipal de Rillieux-la-Pape (30 septembre 1982), 1975, 1977, 1982.

2689 WM 018

Phase de publication

Publication du POS partiel, consultation des personnes publiques : avis des personnes publiques associées et des services de l'État ; délibération du Conseil de communauté (26 septembre 1983), arrêté préfectoral (30 septembre 1983), correspondance, 1982-1983.

2689 WM 019

Phase d'enquête publique

Enquête publique, dossier soumis à enquête publique : rapport de présentation, règlement, documents graphiques, annexes ; désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la Communauté urbaine (26 novembre 1985), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur, 1985.

2689 WM 020

Phase d'approbation

Approbation, demande de rectification des autorités militaires : correspondance, exemplaire du règlement modifié ; dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (24 mars 1986), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; dossier de POS approuvé : rapport de présentation, règlement, documents graphiques, annexes ; mise à jour du POS partiel: arrêtés du président de la Communauté urbaine (25 avril 1986, 6 mai 1986), 1986.

2689 WM 021

5. RÉVISION PARTIELLE N°2

Cette procédure s'applique aux communes situées sur le tracé de l'autoroute A46 : Cailloux-sur-Fontaines, Caluire-et-Cuire, Genay et Rillieux-la-Pape.

Historique :

Prescription par délibération du Conseil de communauté du 16 septembre 1985.

Arrêt du projet par délibération du Conseil de communauté du 23 juin 1986.

Enquête publique du 9 janvier 1987 au 9 février 1987 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 18 mai 1987.

Opposabilité aux tiers le 19 juin 1987.

Phase de déclaration d'utilité publique

Déclaration d'utilité publique de la construction de l'autoroute A 46.- Enquête publique, ouverture : arrêté interpréfectoral (25 juillet 1984), avis administratifs ; conclusion : rapport de la commission d'enquête (1984). Désignation des personnes publiques associées : arrêté préfectoral (12 décembre 1984), documentation, correspondance (1984). Consultation de la Communauté urbaine : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (22 avril 1985), transmissions (1985). Déclaration d'utilité publique : décret ministériel (13 mai 1986), 1984-1986.

Les départements du Rhône et de l'Ain sont associés à cette procédure.

2689 WM 022

Phase de lancement de la procédure

Prescription : délibération du Conseil de communauté (16 septembre 1985), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; dossier de prescription : délibération du Conseil de communauté, rapport de présentation, documents graphiques (1985). Demandes d'association des personnes publiques, modalités d'association des personnes publiques : courrier de la Chambre départementale d'agriculture (1985). Mise en œuvre : arrêté du président de la Communauté urbaine (31 janvier 1986), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage (1986). « Porter à connaissance » du préfet, 1985-1986.

2689 WM 023

Phase de réalisation du projet

Arrêt du projet, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté du 23 juin 1986, notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; dossier de révision arrêté : plan de zonage (1986) ; consultation des personnes publiques : avis sur le projet des personnes publiques associées et des services de l'État, 1986.

2689 WM 024

Phase d'enquête publique

Enquête publique, dossier soumis à enquête publique : historique des procédures, document graphique ; désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la Communauté urbaine (19 décembre 1986), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur, transmissions du rapport, correspondance, 1986-1987.

2689 WM 025

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibérations du Conseil de communauté (27 avril 1987, 18 mai 1987), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; dossier de révision approuvé : pièces écrites et documents graphiques modifiés, 1987.

2689 WM 026

Mise à jour du POS suite aux évolutions du tracé de l'autoroute A 46 : arrêtés du président de la Communauté urbaine, 1987 (18 mai)-1988 (26 septembre).

2689 WM 027

6. MODIFICATION SANS ENQUÊTE PUBLIQUE

Cette procédure s'applique à la commune de Caluire-et-Cuire.

Historique :

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 27 avril 1987.

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (27 avril 1987) ; dossier de modification approuvé : pièces écrites et documents graphiques modifiés ; mise à jour du POS : arrêtés du président de la Communauté urbaine (18 mai 1987), 1987.

2689 WM 028

7. MODIFICATION N°2

Cette procédure concerne les communes de Caluire-et-Cuire, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Neuville-sur-Saône, Rillieux-la-Pape, Rochetaillée-sur-Saône, Sathonay-Village.

Historique :

Enquête publique du 9 janvier 1987 au 9 février 1987 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 29 juin 1987.

Opposabilité aux tiers le 29 juillet 1987.

Phase de lancement de la procédure

Demande de modification de la commune de Rillieux-la-Pape : plans, correspondance, 1986.

2689 WM 029

Concertation, ouverture : délibération du Conseil de communauté du (22 septembre 1986) délibérations des Conseils municipaux ; déroulement : cahiers de concertation. ; clôture : délibérations des Conseils municipaux, 1986-1987. **2689 WM 031**

Phase d'enquête publique

Enquête publique, dossier soumis à enquête publique : règlement, documents graphiques ; désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la Communauté urbaine (19 décembre 1986), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur, transmissions du rapport, 1986-1987. **2689 WM 030**

Phase d'approbation

Approbation, 1987.

Dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (29 juin 1987), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage (1987). **2689 WM 032**

Dossier de modification approuvé: règlement, documents graphiques, annexes (1987). **2689 WM 033**

Plans périmés suite à l'approbation de la modification n°2 (1987). **2689 WM 034**

8. MODIFICATION SANS ENQUÊTE PUBLIQUE

Cette procédure s'applique à la commune de Cailloux-sur-Fontaines.

Historique :

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 2 juin 1990.

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (2 juillet 1990), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; dossier de modification approuvé : pièces écrites et documents graphiques modifiés ; mise à jour du POS : arrêté du président de la Communauté urbaine (3 juillet 1990) ; plans périmés suite à la mise à jour, 1990. **2689 WM 035**

9. RÉVISION À L'INITIATIVE DE L'ÉTAT

Cette procédure s'applique ici en vertu d'une demande du Conseil général en date du 18 février 1987, visant à supprimer des emplacements réservés sur l'ensemble des routes nationales et départementales, suite à l'adoption du schéma de référence des voiries départementales par le Conseil général le 20 décembre 1985.

Historique :

Prescription par arrêté préfectoral du 15 décembre 1987.

Prescription de l'enquête publique par arrêté préfectoral du 05 février 1988.

Approbation par arrêté préfectoral du 7 novembre 1988.

Phase d'enquête publique

Enquête publique, ouverture : arrêté préfectoral (5 février 1988), rapport de présentation, liste des emplacements réservés avant et après révision documents graphiques ; dossier soumis à enquête publique : rapport de présentation, liste des emplacements réservés et documents graphiques d'origine et modifiés, 1988.

2689 WM 036-1

Phase d'approbation

Mise à jour du POS : arrêtés du président de la Communauté urbaine (23 novembre 1989, 13 mars 1990), 1989-1990.

2689 WM 036-2

10. INTÉGRATION AU POS DE LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES MAJEURS

Cette prise en compte, prescrite par la loi du 22 juillet 1987, est l'un des objets majeurs de la Révision n°3, cf. la délibération du Conseil de communauté du 16 juillet 1990.

Préparation technique : comptes rendus des réunions de la commission Risques majeurs, plans topographiques et géologiques, cartes d'aléas, projets de règlement et de plan de zonage, notes techniques, 1989-1991.

2689 WM 037

Cette commission regroupe des représentants de la Communauté urbaine (administratifs et techniciens) ainsi que des universitaires, experts, etc.

11. RÉVISION N°3

Cette procédure s'applique à toutes les communes du secteur, elle englobe l'intégration du POS partiel de Sermenaz. Révision annulée par décision du Tribunal administratif de Lyon le 26 juin 1991.

Historique :

Prescription par délibération du Conseil de communauté du 22 septembre 1986.

Arrêt du projet par délibération du Conseil de communauté du 26 septembre 1988.

Enquête publique du 29 mars 1990 au 3 mai 1990 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 16 juillet 1990.

Opposabilité aux tiers le 21 août 1990.

Phase de lancement de la procédure

Concertation, approbation des modalités de concertation : délibérations des Conseils municipaux ; déroulement : registres de concertation ; clôture des cahiers de concertation : correspondance, 1986-1990. **2689 WM 048**

Prescription : délibération du Conseil de communauté (22 septembre 1986), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; mise en œuvre : arrêté du président de la Communauté urbaine (20 janvier 1987), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; « Porter à connaissance » du préfet, 1986-1988. **2689 WM 038**

Intégration du POS partiel du terrain militaire de Sermenaz, prescription : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (27 juin 1988), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; mise en œuvre : arrêté du président de la Communauté urbaine (30 août 1988), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage, 1988. **2689 WM 039**

Phase de réalisation du projet

Consultation des communes : demandes de modification des communes, avis des communes sur le projet arrêté, 1986-1989. **2689 WM 040**

Arrêt du projet, 1988.

Dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (23 septembre 1988), transmissions (1988). **2689 WM 041**

Dossier de POS arrêté : rapport de présentation, règlement, documents graphiques ; annexe au dossier : avis des communes (1988). **2689 WM 042**

Soumission du projet à consultation, consultation des personnes publiques : avis des personnes publiques associées et des services de l'État (1989). Modification du dossier arrêté, approbation : délibération du Conseil de communauté (3 juillet 1989), transmissions, certificats d'affichage (1989). Dossier de modification post-arrêt : délibération du Conseil de communauté (3 juillet 1989), historique des procédures, rapport de présentation, règlement, documents graphiques, 1989-1990. **2689 WM 043**

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 1990.

Dossier soumis à enquête publique (1990).

Arrêté du président de la Communauté urbaine (13 mars 1990), rapport de présentation, règlement. **2689 WM 044**

Documents graphiques, annexes. **2689 WM 045**

Désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la Communauté urbaine (13 mars 1990), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, correspondance du commissaire enquêteur, rapport du commissaire enquêteur, tableau synthétique des remarques recueillies au cours de l'enquête (1990). **2689 WM 046**

Demandes de modification des communes et de la DDE suite à l'enquête : correspondance ; modifications suite à l'enquête publique, transmissions aux communes : liste des changements introduits dans le dossier de révision n°3 (1990). **2689 WM 047**

Phase d'approbation

Approbation, 1990.

Dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (16 juillet 1990), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; contrôle de légalité : observations du préfet (1990). **2689 WM 049**

Dossier de POS approuvé (1990).

Délibération du Conseil de communauté (16 juillet 1990), historique des procédures, rapport de présentation, règlement, documents. **2689 WM 050**

Annexes. **2689 WM 051**

Annulation de la révision n°3²³, requête devant le tribunal administratif de l'association « Genay à tous » : copie ; jugement du tribunal administratif de Lyon : notification. Effets de l'annulation : note explicative. Contentieux, Etienne Tête contre la révision n°3 du POS Nord : note du service juridique, audit du règlement du POS par le cabinet Droit public consultants, rappel chronologique des faits, requête devant le tribunal administratif, mémoires en défense de la communauté urbaine, correspondance, 1990-1991. **2689 WM 052**

Dossier de POS opposable suite à l'annulation de la révision n°3, 1990. **2689 WM 053**

12. RÉVISION N°3 - 1ÈRE TRANCHE : NEUVILLE-SUR-SAÔNE

Document autonome par rapport à la révision n°3. Le droit des sols demeure en vigueur.

Historique :

Arrêt du projet par délibération du Conseil de communauté du 18 mai 1987.

Enquête publique du 27 octobre 1987 au 27 novembre 1987 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 14 mars 1988.

Opposabilité aux tiers le 23 avril 1988.

²³ Dossier communicable en 2092.

Phase de réalisation du projet

Arrêt du projet, dossier administratif : délibération du Conseil municipal (26 février 1987), rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (18 mai 1987), transmissions ; dossier de révision arrêté : rapport de présentation, règlement, documents graphiques ; consultation des personnes publiques : avis des personnes publiques associées et des services de l'État, 1987.

2689 WM 054

Phase d'enquête publique

Enquête publique, dossier soumis à enquête publique : rapport de présentation, règlement, documents graphiques ; désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la Communauté urbaine (9 octobre 1987), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; déroulement et conclusion de l'enquête : registres d'enquête publique, transmissions du rapport du commissaire enquêteur, 1987.

2689 WM 055

Le rapport du commissaire enquêteur est manquant.

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (14 mars 1988), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; dossier de POS partiel approuvé : rapport de présentation, règlement, documents graphiques, annexes, 1988.

2689 WM 056

13. APPLICATIONS ANTICIPÉES DES MESURES DE LA RÉVISION N°3

Communes de Caluire-et-Cuire, Rochetaillée-sur-Saône et Fontaines-Saint-Martin.

Phase de lancement de la procédure

Demandes des communes : délibérations des Conseils municipaux, 1988.

2689 WM 057-1

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (26 septembre 1988), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; dossier d'anticipation approuvé : notice explicative, documents graphiques ; plans remplacés suite à l'approbation des anticipations, 1988.

2689 WM 057-2

Reconductions de l'anticipation pour la commune de Caluire-et-Cuire, 1989-1990.

Reconduction 3-1-A, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (9 mai 1989), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; dossier de reconduction approuvé : notice explicative, documents graphiques (1989).

2689 WM 058

Reconduction 3-1-B, dossier administratif : délibération du Conseil municipal, rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (13 novembre 1989), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage (1989).

2689 WM 059

Reconduction 3-1-C, dossier administratif : délibération du Conseil municipal, rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (23 avril 1990), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; dossier de reconduction approuvé : délibération du Conseil de communauté (23 avril 1990), plans de zonage (1990).

2689 WM 060

Communes de Caluire-et-Cuire, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Genay, Rillieux-la-Pape, Rochetaillée-sur-Saône.

Phase d'approbation

Anticipation n° 3-2.- Approbation, dossier administratif : délibération des Conseils municipaux, rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (18 décembre 1989), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; dossier d'anticipation n° 3-2 : règlement, documents graphiques ; règlement et rapport de présentation opposables suite à l'anticipation n° 3-2 (1989-1990).

2689 WM 061

Reconduction n° 3-2-A.- Approbation, dossier administratif : délibérations des Conseils municipaux, rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (2 juillet 1990), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; dossier d'anticipation n°3-2 mis à jour : délibération du Conseil de communauté (18 décembre 1989), règlement, documents graphiques, 1990.

2689 WM 062

Dossier portant mention de sa nouvelle date d'opposabilité aux tiers suite à la reconduction 3-2-A.

14. MODIFICATION N°3

Cette procédure s'applique aux communes de Caluire-et-Cuire, Fleurieu-sur-Saône et Rillieux-la-Pape.

Historique :

Enquête publique du 27 octobre 1987 au 27 novembre 1987 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 1^{er} février 1988.

Opposabilité aux tiers le 22 février 1988.

Phase de lancement de la procédure

Demandes de modification des communes : délibérations des Conseils municipaux, 1987.

2689 WM 063

Phase d'enquête publique

Enquête publique, dossier soumis à enquête publique : arrêté du président de la Communauté urbaine (9 octobre 1987), notice explicative, documents graphiques, liste des emplacements réservés ; désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la Communauté urbaine (9 octobre 1987), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur, 1987-1988.

2689 WM 064

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (1^{er} février 1988), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; dossier de modification approuvé : pièces écrites et documents graphiques modifiés, 1988.

2689 WM 065

15. MISES À JOUR

Phase d'approbation

Dossier administratif : compilation d'arrêtés du président de la Communauté urbaine, 1989-1990.

2689 WM 066

16. RÉVISION N°4

Procédure interrompue suite à l'annulation de la révision n°3.

Historique :

Prescription par délibération du Conseil de communauté du 21 janvier 1991.

Phase de lancement de la procédure

Prescription : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (28 janvier 1991), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; demandes d'association des personnes publiques : courrier de l'association « Genay à tous », correspondance (1991). Mise en œuvre : arrêté de mise en œuvre (S-D), notifications, avis administratifs, certificats d'affichage ; « Porter à connaissance » du préfet (1991). Concertation, ouverture : délibérations des Conseils municipaux ; déroulement : cahier de concertation (1991). Projet de mise en élaboration du POS suite à l'annulation de la révision n°3 : note du service Juridique au Département développement urbain, 1991.

2689 WM 067

17. MISE EN COMPATIBILITÉ DU POS SUITE A UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

DUP d'une déviation routière à Sathonay-Village.

Phase d'enquête publique

Enquête publique préalable, ouverture : arrêté préfectoral (2 août 1990).

2689 WM 068-1

Phase d'approbation

Déclaration d'utilité publique : arrêté préfectoral (30 septembre 1991) ; mise en compatibilité du POS, interruption : courrier du Département développement urbain, 1991.

2689 WM 068-2

18. MODIFICATION N°4

Cette procédure s'applique aux communes de Cailloux-sur-Fontaines, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Rillieux-la-Pape, Rochetaillée-sur-Saône et Sathonay-Camp.

Historique :

Enquête publique prévue du 29 avril 1991 au 29 mai 1991 : sans suite.

Phase de lancement de la procédure

Demandes de modification : délibérations des Conseils municipaux, 1991.

2689 WM 069

Phase d'enquête publique

Enquête publique, dossier soumis à enquête publique : pièces écrites et documents graphiques modifiés ; désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la Communauté urbaine non signé, notifications, transmissions, avis administratifs ; report de la procédure : correspondance, 1991.

2689 WM 070

19. RÉVISION N°5

Cette procédure s'applique à toutes les communes.

Historique :

Prescription par délibération du Conseil de communauté du 19 décembre 1991 : sans suite.

Phase de lancement de la procédure

Prescription : rapports au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (19 décembre 1991), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; demandes d'association des communes limitrophes de Neyron et Miribel : correspondance (1991). Concertation, ouverture : délibérations des Conseils municipaux ; déroulement : cahier de concertation, 1991-1992.

2689 WM 071

20. SECONDE ÉLABORATION

Historique :

Prescription par délibération du Conseil de communauté du 30 mars 1992.

Arrêté de mise en œuvre du 13 juin 1992.

Arrêt du projet par délibération du Conseil de communauté du 21 décembre 1992.

Arrêt définitif du projet par délibération du Conseil de communauté du 12 juillet 1993.

Publication par arrêté du président de la Communauté urbaine 23 juillet 1993.

Opposabilité aux tiers le 27 août 1993.

Enquête publique du 4 octobre au 5 novembre 1993 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 31 mars 1994.

Opposabilité aux tiers le 16 mai 1994.

Phase de lancement de la procédure

Préparation technique.- Grande rocade Nord, avant projet sommaire : plans de repérage, S.D.

2689 WM 072

Demandes de modification et suivi technique des demandes : plans, notes techniques, documentation, correspondance, 1992.

Services de la Communauté urbaine.

2689 WM 073

Caluire-et-Cuire.

2689 WM 074

Fleurieu-sur-Saône.

2689 WM 075

Fontaines-sur-Saône.

2689 WM 076

Rochetaillée-sur-Saône.

2689 WM 077

Rillieux-la-Pape.

2689 WM 078

Prescription : délibération du Conseil de communauté (30 mars 1992), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; mise en œuvre : arrêté du président de la Communauté urbaine (13 juin 1992), arrêté complémentaire (19 novembre 1992), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; « Porter à connaissance » du préfet, 1992.

2689 WM 079

Phase de réalisation du projet

Arrêt du projet, 1992-1993.

Dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (21 décembre 1992), transmissions (1992). **2689 WM 079**

Consultation des personnes publiques (1992-1993).

Avis du préfet et des services de l'État. **2689 WM 080**

Avis des services communautaires, avis des personnes publiques associées, demandes de modification des communes. **2689 WM 081**

Les demandes de modification proviennent des communes de Rochetaillée-sur-Saône, Sathonay-Village, Montanay, Neuville-sur-Saône, Rillieux-la-Pape, Sathonay-Camp, Cailloux-sur-Fontaines, Caluire-et-Cuire, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Genay.

Dossier de POS arrêté (1992).

Délibération du Conseil de communauté (21 décembre 1992), rapport de présentation, règlement, plans de zonage, plans de détail, plans de masse. **2689 WM 082**

Plans de prise en considération des risques naturels prévisibles, annexes. **2689 WM 083**

Arrêt définitif du projet, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (12 juillet 1993) ; annexe à la délibération : récapitulatif des modifications arrêtées, 1993. **2689 WM 084-1**

Phase de publication

Publication, 1993.

Dossier administratif : arrêté du président de la Communauté urbaine (23 juillet 1993), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; tarification des documents d'urbanisme : arrêté du président de la Communauté urbaine (20 août 1993). **2689 WM 084-2**

Dossier de POS publié (1993).

Arrêté du président de la Communauté urbaine (23 juillet 1993), rapport de présentation, règlement, documents graphiques. **2689 WM 085**

Annexes, avis des personnes publiques associées et observations des associations agréées, liste des autres personnes consultées, avis des communes du secteur Nord, communications du préfet. **2689 WM 086**

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 1993.

Dossier soumis à enquête publique (1993).

Rapport de présentation, règlement, plans de détail, plans de zonage, avis des personnes publiques associées et observations des associations agréées, liste des autres personnes consultées, avis des communes du secteur Nord, communications du préfet. **2689 WM 087**

Plans de masse, plans de prise en considération des risques naturels prévisibles, annexes. **2689 WM 088**

Désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la Communauté urbaine (15 septembre 1993), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; déroulement : documents recueillis par le commissaire enquêteur lors des permanences, plans de zonage renseignés, correspondance du Commissaire enquêteur, registres d'enquête publique ; conclusion : rapport du Commissaire enquêteur, transmissions du rapport (1993). **2689 WM 089**

Phase d'approbation

Préparation technique du dossier approuvé : notes techniques, plans, correspondance (1994). Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (31 mars 1994), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage, correspondance, 1994. **2689 WM 090**

Dossier de POS approuvé, 1994.

Délibération du Conseil de communauté (31 mars 1994), rapport de présentation, règlement, plans de zonage, plans de détail, plans de masse (1994). **2689 WM 091**

Plans de prise en compte des risques naturels prévisibles, annexes (1994). **2689 WM 092**

21. MODIFICATION N°1 SANS ENQUÊTE PUBLIQUE

Cette procédure s'applique à la commune de Caluire-et-Cuire.

Historique :

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 20 février 1995.

Opposabilité aux tiers le 10 avril 1995

Phase d'approbation

Préparation technique : notes techniques, plans, correspondance (1995).
Approbation, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté,
délibération du Conseil de communauté (20 septembre 1995), notifications,
transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; dossier de
modification approuvé: délibération du Conseil de communauté (20 février 1995),
pièces écrites et documents graphiques modifiés, 1995.

2689 WM 093

22. MISE À JOUR

Cette procédure vise notamment à redéfinir des périmètres de ZAC, ZAD, droit de préemption urbain et servitudes d'utilité publique

Historique :

Approbation par arrêté du président de la Communauté urbaine du 1^{er} avril 1996.

Phase d'approbation

Préparation technique : notes techniques, plans, correspondance
(1996). Approbation, dossier administratif : arrêté du président de la Communauté
urbaine (1^{er} avril 1996), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats
d'affichage, 1996.

2689 WM 094

Dossier de mise à jour : arrêté du président de la Communauté urbaine (1^{er} avril
1996), historique des procédures, pièces écrites et documents graphiques
modifiés, 1996.

2689 WM 095

23. MISE À JOUR

Cette procédure vise notamment à redéfinir des périmètres de PAE et d'emplacements réservés.

Historique :

Approbation par arrêté du président de la Communauté urbaine du 26 mai 1997.

Phase d'approbation

Approbation, 1997.

2689 WM 096

Dossier administratif : arrêté du président de la Communauté urbaine (26
mai 1997), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats
d'affichage (1997).

Dossier de mise à jour : arrêté du président de la Communauté urbaine (26
mai 1997), historique des procédures, pièces écrites et documents
graphiques modifiés (1997).

2689 WM 097

24. MODIFICATION N°2 SANS ENQUÊTE PUBLIQUE

Cette procédure s'applique à la commune de Sathonay-Village.

Historique :

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 20 avril 1998.

Opposabilité aux tiers le 17 juin 1998

Phase d'approbation

Demandes de modification : délibérations du Conseil municipal (10 juillet 1997, 30 octobre 1997), plans (1997). Approbation, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (20 avril 1998), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage, correspondance ; dossier de modification approuvé : délibération du Conseil de communauté (20 avril 1998), historique des procédures, rappel des éléments modifiés depuis la seconde élaboration du POS, pièces écrites et plan de zonage modifiés, plan périmé suite à la modification, 1997-1998.

2689 WM 098

25. MODIFICATION N°3

Cette procédure s'applique à la commune de Rillieux-la-Pape.

Historique :

Enquête publique prévue du 29 avril 1998 au 29 mai 1998

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 28 septembre 1998

Opposabilité aux tiers le 23 octobre 1998

Phase d'enquête publique

Enquête publique, dossier soumis à enquête publique : arrêté du président de la Communauté urbaine (6 mai 1998), avis administratif, historique des procédures, notice explicative, documents graphiques ; désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la Communauté urbaine (6 mai 1998), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur, 1998.

2689 WM 099

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (28 septembre 1998), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage, 1998.

2689 WM 100

26. MODIFICATION N°4 SANS ENQUÊTE PUBLIQUE

Cette procédure s'applique à la commune de Rochetaillée-sur-Saône.

Historique :

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 20 septembre 1998.

Opposabilité aux tiers le 23 octobre 1998

Phase d'approbation

Demande de modification : délibération du Conseil municipal (8 septembre 1998), plan, documentation. Approbation, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (20 septembre 1998), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage, 1998.

2689 WM 101

27. MODIFICATION N°3 ET N°4

Phase d'approbation

Dossier de modification approuvé: délibération du Conseil de communauté (28 septembre 1998), historique des procédures, rappel des éléments modifiés depuis la seconde élaboration du POS, pièces écrites et documents graphiques modifiés, 1998.

2689 WM 102

28. RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN, CARTOGRAPHIE PRÉVENTIVE PAR COMMUNE

Risques de mouvements de terrain, cartographie préventive par commune

Plans par commune, 1998.

Cailloux-sur-Fontaines	6325 WM 001
Caluire-et-Cuire	6325 WM 002
Fleurieu-sur-Saône	6325 WM 003
Fontaines-Saint-Martin	6325 WM 004
Fontaines-sur-Saône	6325 WM 005
Genay	6325 WM 006
Montanay	6325 WM 007
Neuville-sur-Saône	6325 WM 008
Rillieux-la-Pape	6325 WM 012

Rochetaillée-sur-Saône

6325 WM 009

Sathonay-Camp

6325 WM 010

Sathonay-Village

6325 WM 011

29. MISE À JOUR

Historique :

Arrêté du président de la Communauté urbaine du 1^{er} mars 1999.

Cf. 2693 WM 001 et 004.

Phase d'approbation

Dossier de POS opposable au 18 mars 1999, 1994-1999.

Rapport de présentation, règlement, plans de zonage, plans de détail, plans de masse (1994-1999).

2689 WM 103

Plans de prise en considération des risques naturels prévisibles, annexes (1994-1999).

2689 WM 104

Ce dossier inclut toutes les opérations effectuées sur le dossier approuvé de la seconde élaboration jusqu'à la mise à jour du 1^{er} mars 1999 incluse.

30. MISE EN COMPATIBILITÉ DU POS SUITE À UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

La procédure concerne la construction d'un poste de transformation EDF ainsi que des lignes de raccordement à Cailloux-sur-Fontaines.

Phase d'enquête publique

Enquête publique : arrêtés interpréfectoraux de mise à l'enquête publique (5 septembre 2000 et 27 septembre 2000 portant modification du 1^{er} ; dossier soumis à enquête publique ; conclusion : rapport du commissaire enquêteur, 2000.

4094 WM 001-1

Phase d'approbation

Avis sur la mise en compatibilité du POS : délibération du Conseil de communauté (26 février 2001), certificats d'affichage, procès-verbal de réunion portant sur le projet de construction par EDF d'un poste à Cailloux et de lignes de raccordement, 2001.

4094 WM 001-2

Déclaration d'utilité publique : arrêté ministériel portant DUP d'ouvrages d'énergie électrique (23 avril 2002), arrêtés préfectoraux (18 mai 2001 et 13 novembre 2001 portant modification des 1^{ers}), arrêté interpréfectoral (18 mai 2001), certificats d'affichage, avis dans la presse, 2001-2002.

4094 WM 002

31. RÉVISION SIMPLIFIÉE

Cette procédure concerne l'implantation du lycée du Val de Saône à Neuville-sur-Saône.

Historique :

Enquête publique du 17 novembre 2003 au 17 décembre 2003.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 26 janvier 2004.

Phase de lancement de la procédure

Concertation, ouverture : délibération d'ouverture du Conseil de communauté (19 mai 2003) ; dossier de concertation : cahiers de concertation, notice explicative ; conclusion : délibération du bilan (22 septembre 2003), 2003-2004.

4094 WM 003

Phase d'enquête publique

Enquête publique, ouverture : arrêté de mise à enquête publique (20 octobre 2003) ; dossier soumis à enquête publique ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur, 2003-2004.

4094 WM 004

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (26 janvier 2004) ; dossier d'approbation : rapport de présentation, documents graphiques, annexes, 2004.

4094 WM 005

32. RÉVISION SIMPLIFIÉE

Cette procédure concerne l'implantation du centre aéré communal de la commune de Caluire-et-Cuire.

Historique :

Enquête publique du 17 novembre 2003 au 17 décembre 2003.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 29 mars 2004.

Phase de lancement de la procédure

Concertation, ouverture : délibération d'ouverture du Conseil de communauté (19 mai 2003) ; dossier de concertation : cahiers de concertation, notice explicative ; conclusion : délibération du bilan (22 septembre 2003), 2003-2004.

4094 WM 006

Phase d'enquête publique

Enquête publique, ouverture : arrêté de mise à enquête publique (20 octobre 2003) ; dossier soumis à enquête publique ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur, 2003-2004.

4094 WM 007

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (29 mars 2004) ; dossier d'approbation : rapport de présentation, documents graphiques, 2004.

4094 WM 008

33. RÉVISION SIMPLIFIÉE

Cette procédure concerne le réaménagement de la place de la Mairie et la création de la halle marchande dans la commune de Genay.

Historique :

Enquête publique du 17 novembre 2003 au 17 décembre 2003.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 29 mars 2004.

Phase de lancement de la procédure

Concertation, ouverture : délibération d'ouverture du Conseil de communauté (29 mars 2003) ; dossier de concertation : cahiers de concertation, notice explicative ; conclusion : délibération du bilan (22 septembre 2003), 2003-2004.

4094 WM 009

Phase d'enquête publique

Enquête publique, ouverture : arrêté de mise à enquête publique (20 octobre 2003) ; dossier soumis à enquête publique ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur, 2003-2004.

4094 WM 010

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (29 mars 2004) ; dossier d'approbation : rapport de présentation, documents graphiques, 2004.

4094 WM 011

34. RÉVISION SIMPLIFIÉE

Cette procédure concerne la réalisation d'une opération d'habitation mixte à Fontaines-sur-Saône.

Historique :

Enquête publique du 17 novembre 2003 au 17 décembre 2003.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 29 mars 2004.

Phase de lancement de la procédure

Concertation, ouverture : délibération d'ouverture du Conseil de communauté (19 mai 2003) ; dossier de concertation : cahiers de concertation, notice explicative ; conclusion : délibération du bilan (22 septembre 2003), 2003-2004.

4094 WM 012

Phase d'enquête publique

Enquête publique, ouverture : arrêté de mise à enquête publique (20 octobre 2003) ; dossier soumis à enquête publique ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur, 2003-2004.

4094 WM 013

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (29 mars 2004) ; dossier d'approbation : rapport de présentation, règlement, documents graphiques, 2004.

4094 WM 014

35. RÉVISION SIMPLIFIÉE

Cette procédure concerne la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage à Rillieux-la-Pape.

Historique :

Enquête publique du 17 novembre 2003 au 17 décembre 2003.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 29 mars 2004.

Phase de lancement de la procédure

Concertation, ouverture : délibération d'ouverture du Conseil de communauté (19 mai 2003) ; dossier de concertation : cahiers de concertation, notice explicative ; conclusion : délibération du bilan (22 septembre 2003), 2003-2004.

4094 WM 015

Phase d'enquête publique

Enquête publique, ouverture : arrêté de mise à enquête publique (20 octobre 2003) ; dossier soumis à enquête publique ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur, 2003-2004.

4094 WM 016

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (29 mars 2004) ; dossier d'approbation : rapport de présentation, documents graphiques, 2004.

4094 WM 017

36. RÉVISION SIMPLIFIÉE

Cette procédure concerne la réalisation d'une opération mixte de logements dont trente logements sociaux à Rillieux-la-Pape.

Historique :

Enquête publique du 17 novembre 2003 au 17 décembre 2003.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 29 mars 2004.

Phase de lancement de la procédure

Concertation, ouverture : délibération d'ouverture du Conseil de communauté (19 mai 2003) ; dossier de concertation : cahiers de concertation, notice explicative ; conclusion : délibération du bilan (22 septembre 2003), 2003-2004.

4094 WM 018

Phase d'enquête publique

Enquête publique, ouverture : arrêté de mise à enquête publique (20 octobre 2003) ; dossier soumis à enquête publique ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur, 2003-2004.

4094 WM 019

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (29 mars 2004) ; dossier d'approbation : rapport de présentation, documents graphiques, 2004.

4094 WM 020

37. MODIFICATION N°5

La procédure concerne tout le secteur nord.

Historique :

Enquête publique prévue du 17 novembre 2003 au 17 décembre 2003.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 29 avril 2004.

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 2003-2004.

Ouverture : arrêté de mise à enquête publique (20 octobre 2003) ; dossier soumis à enquête publique : rapport de présentation, règlement, documents graphiques, annexes (2003).

4094 WM 021

Déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapports du commissaire enquêteur (2003-2004).

4094 WM 022

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (29 avril 2004).

4094 WM 023

38. MISE EN COMPATIBILITÉ DU POS SUITE À UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

La procédure s'applique à Fontaines-Saint-Martin et Rochetaillée-sur-Saône avec l'aménagement d'un espace public en rive droite du ruisseau des Vosges.

Historique :

Arrêté préfectoral de déclaration DUP du projet du 11 juin 2004.

Phase d'enquête publique

Enquête publique : dossier d'enquête préalable à la DUP, décision du bureau approuvant le dossier (23 juin 2003), 2003.

4094 WM 024-1

Phase d'approbation

Avis sur la mise en compatibilité du POS : procès-verbal de réunion portant sur le projet d'aménagement d'un espace public en rive droite du ruisseau des Vosges ; déclaration d'utilité publique du projet : arrêté préfectoral (11 juin 2004), 2003-2004.

4094 WM 024-2

39. MODIFICATION N°6

La procédure modifie les communes de Caluire-et-Cuire, Fontaines-Saint-Martin et Rillieux-la-Pape.

Historique:

Enquête publique prévue du 17 mai 2004 au 21 juin 2004 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 20 septembre 2004.

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 2004.

Ouverture : arrêté de mise à enquête publique (16 avril 2004) ; dossier soumis à enquête publique : rapport de présentation, documents graphiques, annexes (2004).

4094 WM 025

Déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur (2004).

4094 WM 026

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (20 septembre 2004) ; dossier d'approbation : rapport de présentation, documents graphiques, 2004.

4094 WM 027

40. GROUPES DE TRAVAIL

Réunions du groupe de travail : procès-verbaux de réunions, comptes rendus de réunions, documents de travail, constitution du groupe de travail, correspondance, 1972-1994.

1972-1979.	2689 WM 105
1980-1985.	2689 WM 106
1986-1987.	2689 WM 107
1988-1991.	2689 WM 108
1992.	2689 WM 109
1993-1994.	2689 WM 110

SECTEUR EST

1. ÉLABORATION

Approbation partielle pour les communes de Caluire-et-Cuire et Rillieux-la-Pape.

Historique :

Prescription par arrêté préfectoral du 29 décembre 1971.

Publication par arrêté préfectoral du 30 janvier 1980.

Enquête publique du 28 avril 1980 au 26 juin 1980 inclus.

Approbation par arrêté préfectoral du 28 avril 1982.

Phase de publication

Publication, 1975-1981.

Demandes de modification des communes : délibérations des Conseils municipaux, correspondance. Consultation de la Communauté urbaine : délibérations des Conseils municipaux, rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (21 avril 1979), 1975-1981 ; publication : arrêté préfectoral (30 janvier 1980) (1975-1981).

2690 WM 001

Ce dossier contient de la correspondance relative au tracé de la voie rapide CD 300.

Dossier de POS publié (1980).

Rapport de présentation, règlement, plans de zonage.

2690 WM 002

Plans de détail, annexes.

2690 WM 003

Phase d'enquête publique

Enquête publique, ouverture : arrêté préfectoral (19 mars 1980) ; déroulement : correspondance du commissaire enquêteur ; conclusion : rapport de la commission d'enquête, 1980.

2690 WM 004

Phase d'approbation

Déclassement d'espaces naturels : rapport de l'agence d'urbanisme, arrêté ministériel (2 avril 1982), correspondance (1982). Approbation, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (18 septembre 1981), arrêté préfectoral (28 avril 1982), correspondance, 1980-1982.

2690 WM 005

Dossier de POS approuvé, 1982.

Arrêté préfectoral (28 avril 1982), rapport de présentation, règlement, plans de zonage (1982).

2690 WM 006

Plans de détail, annexes (1982).

2690 WM 007

Demandes de révision partielle, 1981-1983.

2690 WM 008

Première demande : délibération du Conseil de communauté (18 septembre 1981), documents graphiques (1981).

Deuxième demande : courriers de la commune de Saint-Priest, documents graphiques, rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (9 novembre 1981).

Troisième demande : plans des périmètres de révision rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (28 juin 1982), délibération du Conseil municipal de Saint-Fons (1^{er} juillet 1982).

Mise en révision partielle : arrêtés préfectoraux (25 août et 4 novembre 1982), documents graphiques (1982).

Nouvelles dispositions : extraits de rapport de présentation et de règlement modifiés, liste des emplacements réservés modifiée, documents graphiques, rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté approuvant les nouvelles dispositions (8 juin 1982) (1982).

Quatrième demande de révision partielle : délibération de la commune de Vénissieux, rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (8 août 1982), arrêté préfectoral (7 février 1983), plans des périmètres de révision (1982-1983).

2. MISE EN COMPATIBILITÉ DU POS SUITE À DES DÉCLARATIONS D'UTILITÉ PUBLIQUE

Rectification du tracé d'une voie nouvelle à Saint-Priest.

Historique :

Avis de la Communauté urbaine par délibération du 27 septembre 1982.

Phase d'enquête publique

Enquête publique, dossier soumis à enquête publique : notice explicative, plans, 1982.

2690 WM 009-1

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : arrêté préfectoral (23 septembre 1982), 1982 ; avis de la Communauté urbaine sur le projet : délibération du Conseil de communauté (27 septembre 1982), 1982.

2690 WM 009-2

Construction de la voie rapide CD 300.

Historique :

Décret ministériel de déclaration d'utilité publique du 30 novembre 1983.

Phase d'enquête publique

Enquête publique, conclusion : rapport de la commission d'enquête, rapport au conseil général ; enquête complémentaire : rapport du commissaire enquêteur, 1982-1983.

2690 WM 010-1

Phase d'approbation

Approbation, avis de la Communauté urbaine sur le projet : délibération du Conseil de communauté (15 avril 1983) ; déclaration d'utilité publique : décret ministériel (30 novembre 1983), correspondance, 1983.

2690 WM 010-2

3. POS PARTIEL DE SOLAIZE

POS intégré à la révision générale n°2 par la décision du Conseil de communauté du 24 mai 1988 : atteint par l'annulation de la révision n°2 du POS secteur Est.

Historique :

Arrêt du projet par délibération du Conseil de communauté du 12 mars 1984.

Publication par arrêté du président de la communauté urbaine du 27 avril 1984.

Enquête publique du 20 février 1985 au 20 mars 1985 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 20 janvier 1986.

Opposabilité aux tiers le 1^{er} avril 1986.

Phase de réalisation du projet

Arrêt du projet, dossier administratif : délibération du Conseil municipal (16 décembre 1983), rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (12 mars 1984), 1983-1984.

2690 WM 011

Phase de publication

Publication, 1984.

Arrêté du président de la communauté urbaine (27 avril 1984).

2690 WM 011

Dossier de POS publié : rapport de présentation, règlement, documents graphiques, annexes (1984).

2690 WM 012

Phase d'enquête publique

1^{ère} enquête publique, désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la communauté urbaine (15 octobre 1984) ; déroulement : registres d'enquête publique, 1984.

2690 WM 013

2^{nde} enquête publique, désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la communauté urbaine (1^{er} février 1985) ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, correspondance du commissaire enquêteur, rapport du commissaire enquêteur, 1985.

2690 WM 014

Phase d'approbation

Approbation, 1985-1986.

Dossier administratif : projet de rapport au Conseil de communauté, correspondance (1985). **2690 WM 015**

Dossier de POS approuvé : rapport de présentation, règlement, documents graphiques, annexes (1986). **2690 WM 016**

4. MODIFICATION N°1

Cette procédure s'applique à toutes les communes.

Historique :

Enquête publique du 16 avril 1984 au 16 mai 1984 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 19 novembre 1984.

Opposabilité aux tiers le 15 janvier 1985.

Phase d'enquête publique

Enquête publique, dossier soumis à enquête publique : règlement modifié, rapport de présentation et documents graphiques modifiés ; désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté d'ouverture du président de la communauté urbaine (20 mars 1984) ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur, pétition contre la création des voies n°9 et 51 à Vaulx-en-Velin, 1984. **2690 WM 017**

Phase d'approbation

Dossier de modification approuvé : règlement modifié, rapport de présentation et documents graphiques modifiés, 1984. **2690 WM 018**

5. RÉVISION PARTIELLE N°1

Cette procédure s'applique aux communes de Chassieu, Corbas, Décines-Charpieu, Feyzin, Meyzieu, Mions, Saint-Fons, Saint-Priest, Vénissieux.

Historique :

Prescription par délibération du Conseil de communauté du 19 septembre 1983.

Arrêt du projet par délibération du Conseil de communauté du 12 mars 1984.

Enquête publique du 20 février 1985 au 20 mars 1985 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 24 juin 1985.

Opposabilité aux tiers le 28 août 1985.

Phase de lancement de la procédure

Prescription, mise en œuvre : arrêté du président de la communauté urbaine (30 janvier 1984) ; demandes d'association des communes limitrophes : correspondance ; explication de la procédure : courrier aux maires, 1983-1984.

2690 WM 019-1

Phase de réalisation du projet

Arrêt du projet, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (12 mars 1984) ; consultation des personnes publiques : avis des personnes publiques associées et communes limitrophes, avis du préfet et des services de l'État, 1983-1984.

2690 WM 019-2

Dossier de révision arrêté : rapport de présentation, documents graphiques, liste des emplacements réservés, 1984.

2690 WM 020

Phase d'enquête publique

1^{ère} enquête publique, ouverture : arrêté du président de la communauté urbaine (15 octobre 1984) ; déroulement : registres d'enquête publique ; plaintes relatives à l'incompétence du commissaire enquêteur : correspondance, lettre de démission du commissaire enquêteur ; demande de modification de la commune de Vénissieux : délibération du Conseil municipal, 1984.

2690 WM 021

2^{nde} enquête publique, dossier soumis à enquête publique : note de présentation, pièces écrites et documents graphiques avant et après modification ; désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture, arrêté du président de la communauté urbaine (1 février 1985) ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur ; observations de la commune de Meyzieu sur le rapport du commissaire enquêteur : correspondance, 1984-1985.

2690 WM 022

Phase d'approbation

Approbation, 1985.

Dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (24 juin 1985), liste de diffusion du dossier de révision approuvé ; rectification : délibération du Conseil de communauté (16 septembre 1985), correspondance (1985).

2690 WM 023

Dossier de révision approuvé : documents graphiques, annexes, historique des procédures (1985).

2690 WM 024

6. RÉVISION PARTIELLE DU SECTEUR DE « L'ÎLE DE LA PETITE CHÈVRE » (PROCÉDURE COMPLÉMENTAIRE À LA RÉVISION N°1)

Cette procédure s'applique à la commune de Feyzin.

Historique :

Enquête publique du 25 septembre 1985 au 25 octobre 1985 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 20 janvier 1986.

Opposabilité aux tiers le 1^{er} avril 1986.

Phase de réalisation du projet

Consultation des personnes publiques : avis des personnes publiques associées et communes limitrophes, avis du préfet et des services de l'État, 1985.

2690 WM 025

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 1985.

Dossier soumis à enquête publique : arrêté du président de la communauté urbaine (9 septembre 1985), note de présentation, documents graphiques, annexes (1985).

2690 WM 026

Désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la communauté urbaine (9 septembre 1985) ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur (1985).

2690 WM 027

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (20 janvier 1986) ; demande de rectification du dossier approuvé : courrier du gouverneur militaire de Lyon ; dossier de révision approuvé : délibération du Conseil de communauté (20 janvier 1986), notice d'utilisation, documents graphiques, récapitulatif des procédures, 1986.

2690 WM 028

7. MODIFICATION N°2

Cette procédure s'applique aux communes de Bron, Chassieu, Décines-Charpieu, Feyzin, Jonage, Mions et Saint-Priest.

Historique :

Enquête publique du 23 avril 1985 au 23 mai 1985 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 28 octobre 1985.

Opposabilité aux tiers le 15 janvier 1986.

Phase de lancement de la procédure

Demandes de modification des communes : délibérations des Conseils municipaux, correspondance, 1984-1985.

2690 WM 029

Phase d'enquête publique

Enquête publique, désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif ; ouverture : arrêté du président de la communauté urbaine (2 avril 1985) ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur, correspondance du commissaire enquêteur, 1985.

2690 WM 030

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (28 octobre 1985) ; contrôle de légalité : observations du préfet ; dossier de modification approuvé : rapport de présentation et documents graphiques modifiés, 1985-1986.

2690 WM 031

Dossier de POS opposable au 15 janvier 1986, 1985.

Ce dossier comprend toutes les mises à jour effectuées jusqu'à la modification n°2 incluse.

Rapport de présentation, règlement, plans (1985).

2690 WM 032

Tableau et plans des servitudes d'utilité publique, annexes (1985).

2690 WM 033

8. MODIFICATION N°3

Cette procédure s'applique aux communes de Bron, Corbas, Jonage, Meyzieu, Saint-Fons, Saint-Priest, Vénissieux, Vaulx-en-Velin.

Historique :

Enquête publique : avril - mai 1986.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 22 septembre 1986.

Opposabilité aux tiers le 21 novembre 1986.

Phase de lancement de la procédure

Demandes de modification des communes : délibérations des Conseils municipaux, correspondance, 1985-1986.

2690 WM 034

Ce dossier contient des informations relatives à la ZAC de Miribel-Jonage.

Concertation, ouverture : délibérations des Conseils municipaux ; déroulement : cahiers de concertation ; clôture : courrier aux maires, 1985-1986.

2690 WM 035

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 1986.

Dossier soumis à enquête publique : note de présentation, documents graphiques (1986). **2690 WM 036**

Désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la communauté urbaine (7 avril 1986) ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, correspondance du commissaire enquêteur, rapport du commissaire enquêteur (1986). **2690 WM 037**

Demande de modification suite à l'enquête publique de la commune de Vaulx-en-Velin : correspondance (1986). **2690 WM 038**

Phase d'approbation

Approbation, 1986.

Dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (22 septembre 1986). **2690 WM 039**

Dossier de modification approuvé : pièces écrites et documents graphiques modifiés (1986). **2690 WM 040**

9. MISES À JOUR

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : compilation d'arrêtés du président de la Communauté urbaine, 1986. **2690 WM 041**

10. MODIFICATION SANS ENQUÊTE PUBLIQUE

Cette procédure s'applique à la commune de Vaulx-en-Velin.

Historique :

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 29 juin 1987.

Phase de lancement de la procédure

Demande d'acquisition d'un terrain situé dans l'emplacement réservé n°4 adressée à la Communauté urbaine : lettre de mise en demeure ; pertinence de l'acquisition, avis négatif du conseil général : correspondance, 1986. **2690 WM 042-1**

Phase d'approbation

Approbation de la modification, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (29 juin 1987) ; dossier de modification approuvé : liste des emplacements réservés et plans de zonage modifiés ; mise à jour du POS : arrêté du président de la communauté urbaine (3 août 1987), 1987.

2690 WM 042-2

11. MODIFICATION SANS ENQUÊTE PUBLIQUE

Cette procédure s'applique à la commune de Décines-Charpieu.

Historique :

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 28 septembre 1987.

Phase de lancement de la procédure

Demande d'acquisition d'un terrain situé dans l'emplacement réservé n°30 adressée à la Communauté urbaine : lettre de mise en demeure ; pertinence de l'acquisition, avis négatif du vice-président Lebayle : correspondance, 1987.

2690 WM 043-1

Phase d'approbation

Approbation de la modification, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (28 septembre 1987) ; dossier de modification approuvé : liste des emplacements réservés et plans de zonage modifiés ; mise à jour du POS : arrêté du président de la communauté urbaine (28 septembre 1987), 1987.

2690 WM 043-2

12. RÉVISION À L'INITIATIVE DE L'ÉTAT

Cette procédure s'applique ici en vertu d'une demande du Conseil général en date du 18 février 1987, visant à supprimer des emplacements réservés sur l'ensemble des routes nationales et départementales, suite à l'adoption du schéma de référence des voiries départementales par le Conseil général le 20 décembre 1985.

Historique :

Prescription par arrêté préfectoral du 15 décembre 1987.

Prescription de l'enquête publique par arrêté préfectoral du 5 février 1988.

Approbation par arrêté préfectoral du 7 novembre 1988.

Phase d'enquête publique

Enquête publique, dossier soumis à enquête publique : rapport de présentation, liste des emplacements réservés et documents graphiques d'origine et modifiés, 1988.

2690 WM 044

13. MODIFICATION SANS ENQUÊTE PUBLIQUE

Cette procédure s'applique à la commune de Meyzieu.

Historique :

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 27 juin 1988.

Phase d'approbation

Demande de modification de la commune : délibération du Conseil municipal (6 juin 1988). Approbation, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (27 juin 1988) ; dossier de modification approuvé : liste des emplacements réservés et plans de zonage modifiés ; mise à jour du POS : arrêté du président de la communauté urbaine (27 juin 1988), 1988.

2690 WM 045

14. MISE À JOUR

Cette procédure s'applique à la commune de Meyzieu.

Historique :

Arrêté du président de la communauté urbaine du 27 juin 1988.

Phase de lancement de la procédure

Demande d'acquisition d'un terrain situé dans l'emplacement réservé n°5 adressée à la Communauté urbaine : lettre de mise en demeure ; expiration du délai de réponse de la Communauté urbaine : courrier de notification, 1988.

2690 WM 046-1

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : arrêté du président de la communauté urbaine (27 juin 1988) ; dossier de mise à jour : plan de zonage, 1988.

2690 WM 046-2

15. MODIFICATION SANS ENQUÊTE PUBLIQUE

Cette procédure s'applique à la commune de Meyzieu.

Historique :

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 7 novembre 1988.

Phase d'approbation

Demande de modification de la Commune : délibération du Conseil municipal (4 juillet 1988). Approbation, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (7 novembre 1988) ; dossier de modification approuvé : liste des emplacements réservés et plans de zonage modifiés ; mise à jour du POS : arrêté du président de la communauté urbaine (7 novembre 1988), 1988.

2690 WM 047

16. MODIFICATION N°4

Cette procédure concerne toutes les communes.

Historique :

Enquête publique du 17 novembre 1987 au 17 décembre 1987.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 14 mars 1988.

Opposabilité aux tiers le 22 mars 1988.

Phase de lancement de la procédure

Demandes de modification des communes : délibérations des Conseils municipaux, documents graphiques, correspondance, 1987.

2690 WM 048

Phase d'enquête publique

Enquête publique, dossier soumis à enquête publique : arrêté du président de la communauté urbaine (30 octobre 1987), notice explicative, plans modifiés ; désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur, 1987-1988.

2690 WM 049

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (14 mars 1988), arrêté rectificatif du président de la Communauté urbaine (28 juin 1988) ; dossier de modification approuvé : pièces écrites et documents graphiques modifiés ; mise à jour du POS : arrêtés du président de la Communauté urbaine (30 octobre 1987, 14 mars 1988), 1987-1988.

2690 WM 050

17. MISE EN COMPATIBILITÉ DU POS SUITE À DES DÉCLARATIONS D'UTILITÉ PUBLIQUE

Construction d'une voie nouvelle (LY6) pour le contournement sud de Meyzieu.

Phase d'enquête publique

Enquête publique, dossier soumis à enquête publique : notice de présentation, pièces écrites et documents graphiques modifiés ; ouverture : arrêté préfectoral (19 novembre 1987) ; conclusion : rapport du commissaire enquêteur, transmissions du rapport, 1987-1988.

2690 WM 051

Phase d'approbation

Approbation, décision de mise à jour dans le cadre de la révision n°2 : délibération du Conseil de communauté (27 juin 1988), 1987-1988.

2690 WM 052

Installation de lignes électriques de Mions à Vénissieux et de Mions à l'avenue de La Mouche.

Concerne les communes de Saint-Priest, Saint-Fons, Vénissieux, Corbas et Mions.

Phase de réalisation du projet

Préparation technique : notes techniques, plans, correspondance, 1988.

2690 WM 053

Phase d'enquête publique

Enquête publique, dossier soumis à enquête publique : carte du tracé, étude d'impact ; dossier de modification du POS soumis à enquête publique : notice de présentation, pièces écrites et documents graphiques modifiés ; ouverture : arrêté préfectoral (2 mai 1988), transmissions, avis administratifs ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur, 1988.

2690 WM 054

Phase d'approbation

Approbation, consultation de la Communauté urbaine : délibération du Conseil de communauté (7 novembre 1988), transmissions, correspondance, 1988.

2690 WM 055

Construction d'une voie nouvelle (LY6) entre les autoroutes A 42 et A 43²⁴

Phase d'enquête publique

Enquête publique, dossier soumis à enquête publique relatif aux sections Saint-Priest-Corbas et Corbas-Ternay : note explicative, plans ; dossier soumis à enquête publique relatif à la section Vaulx-en-Velin – Saint-Priest ; conclusion : rapport de la commission d'enquête, 1988.

2690 WM 056

Examen du projet, réunion en préfecture : procès-verbal, plans, convocations, 1988.

2690 WM 057

²⁴ Anciennement dénommée CD 300.

Travaux de création du boulevard urbain Sud.

Concerne les communes de Feyzin, Saint-Fons, Vénissieux et Corbas.

Phase de lancement de la procédure

Phase préparatoire : schéma de voirie de l'Est lyonnais

2690 WM 058

Phase d'enquête publique

Enquête publique, dossier soumis à enquête publique : notice explicative, plan de situation, plan général des travaux ; conclusion : rapport du commissaire enquêteur, annexes du rapport, 1988.

2690 WM 059

Phase d'approbation

Approbation, déclaration d'utilité publique : arrêté préfectoral (15 décembre 1988), plan du projet, 1988.

2690 WM 060

18. RÉVISION N°2

Cette procédure s'applique à toutes les communes du secteur, elle englobe l'intégration du POS partiel de Solaize. Révision annulée par décision du Tribunal administratif de Lyon le 8 juillet 1991.

Historique :

Prescription par délibération du Conseil de communauté du 23 mars 1987.

Arrêt du projet par délibération du Conseil de communauté du 26 septembre 1988.

Enquête publique du 31 mai 1989 au 29 juin 1989 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 16 juillet 1990.

Opposabilité aux tiers le 21 septembre 1990.

Phase de lancement de la procédure

Préparation technique : notes techniques, plans, correspondance, 1987-1988.

2690 WM 061

Demandes de modification des communes : délibérations des Conseils municipaux, correspondance.

1987-1988.

2690 WM 062

1988-1989.

2690 WM 068

Prescription et ouverture de la concertation : délibération du Conseil de communauté (23 mars 1987) ; mise en œuvre : arrêté du président de la communauté urbaine (21 septembre 1987). Association des personnes publiques, désignation des services de l'État associés : courrier du préfet ; demandes d'association des personnes autres que l'État : correspondance ; « Porter à connaissance » du préfet, 1987.

2690 WM 063

Concertation, approbation des modalités de concertation : délibérations des Conseils municipaux ; déroulement : cahiers de concertation, 1986-1990. **2690 WM 075**

Intégration du POS partiel de Solaize, prescription : délibération du Conseil de communauté (24 mai 1988). Association des personnes publiques, désignation des services de l'État associés : courrier du préfet ; Mise en œuvre : arrêté du président de la communauté urbaine (15 septembre 1988) ; « Porter à connaissance » du préfet, 1988. **2690 WM 064**

Phase de réalisation du projet

Arrêt du projet de révision n°2, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (26 septembre 1988) ; consultation des personnes publiques : avis des communes et personnes publiques associées, avis du préfet et des services de l'État, 1987-1989. **2690 WM 065**

Les avis du préfet contiennent des courriers relatifs à la prise en compte des risques technologiques.

Dossier de POS arrêté, 1988.

Rapport de présentation, règlement, documents graphiques (1988). **2690 WM 066**

Annexes (1988). **2690 WM 067**

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 1989.

Dossier soumis à enquête publique (1989).

Historique détaillé de la révision n°2, rapport de présentation, règlement, plans de zonage. **2690 WM 069**

Plans de détail, annexes, avis des personnes publiques associées et du préfet. **2690 WM 070**

Désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la communauté urbaine (11 avril 1989) ; demandes de correction du dossier soumis à enquête publique : correspondance ; déroulement : registres d'enquête publique (1989). **2690 WM 071**

Déroulement et conclusion : correspondance du commissaire enquêteur, liste des observations recueillies dans les communes, rapport du commissaire enquêteur (1989). **2690 WM 072**

Demandes de modification suite à l'enquête publique : délibérations des Conseils municipaux, correspondance (1989). **2690 WM 073**

Réunion de la commission de conciliation : rapport de la commission, correspondance, 1989. **2690 WM 074**

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (16 juillet 1990), correspondance, mise à jour du POS : arrêtés du président de la communauté urbaine ; contrôle de légalité : observations du préfet ; 1989-1990. **2690 WM 076**

Dossier de POS approuvé, 1990.

Règlement, rapport de présentation, plans de zonage (1990). **2690 WM 077**

Plans de détail, annexes ; pièces jointes au dossier : planches et pièces modifiées après le 16 juillet 1990 (1990). **2690 WM 078**

Applications anticipées, demandes d'anticipation des communes, 1989-1990.

Délibérations des Conseils municipaux (1989). Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (30 janvier 1989) ; dossier d'anticipation : documents graphiques (1989). **2690 WM 079**

Les demandes d'anticipation proviennent des communes de Bron, Décines-Charpieu et Meyzieu.

Délibérations des Conseils municipaux (1989-1990). **2690 WM 080**

Les demandes d'anticipation proviennent des communes de Corbas, Décines-Charpieu, Meyzieu, Mons et Vénissieux.

Reconduction des anticipations, 1989-1990.

Reconduction n°2-1-A, demandes des communes : délibérations des Conseils municipaux, correspondance (1989). Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (11 septembre 1989) (1989). **2690 WM 081**

Les demandes de reconduction proviennent des communes de Bron, Meyzieu et Saint-Priest.

Reconduction n°2-1-B, demandes des communes : délibérations des Conseils municipaux, correspondance (1990). Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (23 avril 1990) (1990). **2690 WM 082**

Les demandes de reconduction proviennent des communes de Bron, Décines-Charpieu, Meyzieu et Saint-Priest.

19. MODIFICATION SANS ENQUÊTE PUBLIQUE

Cette procédure s'applique à la commune de Chassieu.

Historique :

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 5 mars 1990.

Phase d'approbation

Demande de modification : délibération du Conseil municipal (19 décembre 1989). Approbation, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (5 mars 1990) ; dossier de modification approuvé : liste des emplacements réservés, plan de zonage ; mise à jour du POS : arrêté du président de la communauté urbaine (6 mars 1990), 1989-1990.

2690 WM 083

Dossier de POS opposable au 20 avril 1990, 1986-1990.

Ce dossier comprend toutes les mises à jour effectuées jusqu'à la modification sans enquête publique du 20 avril 1990.

Règlement (1986-1990).

2690 WM 084

Rapport de présentation, règlement, plans de zonage, plans de détail (1986-1990).

2690 WM 085

Cette version du règlement ne comprend pas la mise à jour du 5 mars 1990.

Tableau et plan des servitudes d'utilité publiques, annexes, plans périmés (1986-1990).

2690 WM 086

20. MODIFICATION SANS ENQUÊTE PUBLIQUE

Cette procédure s'applique à la commune de Mions.

Historique :

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 2 juillet 1990.

Phase d'approbation

Demandes de modification : délibérations du Conseil municipal (16 janvier et 27 mars 1990). Approbation, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (2 juillet 1990) ; dossier de modification approuvé : liste des emplacements réservés, plan de zonage ; mise à jour du POS : arrêté du président de la communauté urbaine (2 juillet 1990), 1990.

2690 WM 087

21. MODIFICATION SANS ENQUÊTE PUBLIQUE

Cette procédure s'applique à la commune de Saint-Priest.

Historique :

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 20 décembre 1990.

Phase de lancement de la procédure

Demande d'acquisition d'un terrain situé dans l'emplacement réservé n°49 adressée à la Communauté urbaine : lettre de mise en demeure ; pertinence de l'acquisition, avis négatif du vice-président Bourgogne : correspondance, 1990.

2690 WM 088-1

Phase d'approbation

Approbation de la modification, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (20 décembre 1990) ; dossier de modification approuvé : liste des emplacements réservés et plan de zonage ; mise à jour du POS : arrêté du président de la communauté urbaine (20 décembre 1990), 1990.

2690 WM 088-2

22. MODIFICATION SANS ENQUÊTE PUBLIQUE

Cette procédure s'applique à la commune de Vénissieux.

Historique :

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 29 avril 1991.

Phase d'approbation

Demande de modification : délibération du Conseil municipal (1^{er} mars 1991). Approbation, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (29 avril 1991) ; dossier de modification approuvé : liste des emplacements réservés, plan de zonage ; arrêté du président de la communauté urbaine (30 avril 1991), 1991.

2690 WM 089

23. RÉVISION N°3

Cette procédure s'applique à toutes les communes.

Historique :

Prescription par délibération du Conseil de communauté du 16 juillet 1990.

Phase de lancement de la procédure

Prescription : délibération du Conseil de communauté (16 juillet 1990). Association des personnes publiques, désignation des services de l'État associés : courrier du préfet ; demandes d'association des personnes publiques autres que l'État : correspondance ; mise en œuvre : arrêté du président de la communauté urbaine (28 janvier 1991) ; « Porter à connaissance » du préfet, 1990-1991.

2690 WM 090

24. RÉVISION PARTIELLE N°3-A

Révision rapportée au Conseil de communauté le 29 avril 1991.

Historique :

Arrêt du projet par délibération du Conseil de communauté du 29 avril 1991.

Approbation des mesures d'anticipation par délibération du Conseil de communauté du 29 avril 1991.

Phase de réalisation du projet

Demandes de modification des communes : délibérations des Conseils municipaux, documents graphiques, correspondance, 1991. Arrêt du projet, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (29 avril 1991) ; dossier de révision arrêté : règlement révisé, annexes et documents graphiques révisés ; consultation des personnes publiques : avis des personnes publiques associées et des services de l'État (1991). Application anticipée des mesures du POS révisé, demande de la commune de Bron : délibération du Conseil municipal (25 avril 1991), délibération du Conseil de communauté (29 avril 1991), 1991.

2690 WM 091

25. RÉVISION PARTIELLE N°3-B

Cette procédure concerne les communes de Chassieu, Corbas, Décines-Charpieu, Feyzin, Saint-Fons, Saint-Priest, Solaize et Vénissieux. Elle a pour objet l'intégration au POS du PIG contre les risques technologiques.

Historique :

Prescription par délibération du Conseil de communauté du 19 novembre 1990.

Arrêt du projet par délibération du Conseil de communauté du 29 avril 1991.

Approbation des mesures d'anticipation par délibération du Conseil de communauté du 29 avril 1991.

Phase de lancement de la procédure

Préparation technique : comptes rendus des réunions du groupe de travail dit de prévention des risques majeurs ; bilan des risques technologiques dans le secteur Est : compilation d'avis des personnes publiques associées et de « porter à connaissance » du préfet, documents graphiques ; réunions en préfecture : comptes rendus (1990-1991). Prescription : délibération du Conseil de communauté (19 novembre 1990) ; dossier de prescription : documents graphiques (1990). Association des personnes publiques, désignation des services de l'État associés : courrier du préfet ; demandes d'association des personnes publiques autres que l'État : correspondance ; mise en œuvre : arrêté du président de la communauté urbaine (19 mars 1991), 1990-1991.

2690 WM 092

Phase de réalisation du projet

Arrêt du projet, 1991.

Dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (29 avril 1991) ; consultation des personnes publiques : avis des personnes publiques associées et des services de l'État (1991).

2690 WM 093

Dossier de révision arrêté : règlement, plans de zonage, liste des emplacements réservés révisée (1991).

2690 WM 094

26. MISE À JOUR

Cette procédure vise à intégrer au POS le périmètre d'étude du projet de liaison entre le contournement Sud de Meyzieu et l'autoroute A 420.

Historique :

Arrêté du président de la communauté urbaine du 13 mai 1991.

Phase d'approbation

Préparation technique : plans, correspondance (1991). Procédure administrative : arrêté du président de la communauté urbaine (13 mai 1991), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage, correspondance (1991). Annulation de la révision n°2, application de la mise à jour au document d'urbanisme antérieur : courrier du préfet ; état des mises à jour effectuées sur le dossier de révision n°2 : courrier adressé au préfet, 1991.

2690 WM 095

27. ANNULATION DE LA RÉVISION GÉNÉRALE N°2²⁵

Jugement du tribunal administratif (8 juillet 1991) : notification, mémoire en défense de la Communauté urbaine ; effets de l'annulation : courriers informatifs à destination des maires, courriers du préfet, 1991.

2690 WM 096

28. MISE EN COMPATIBILITÉ DU POS SUITE À UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

Installation d'une canalisation de gaz, de Meyzieu à Vaulx-en-Velin.

Historique :

Déclaration d'utilité publique par arrêté préfectoral du 16 mai 1991.

²⁵ Dossier communicable en 2092.

Phase de réalisation du projet

Préparation technique : plans, correspondance, rapport de GDF sur les conditions techniques et économiques de transport, étude d'impact, plan de zonage d'origine et modifié, documentation, 1991.

2690 WM 097-1

Phase d'enquête publique

Enquête publique, conclusion : rapport du commissaire enquêteur, 1991.

2690 WM 097-2

Phase d'approbation

Déclaration d'utilité publique, dossier administratif : arrêté préfectoral (16 mai 1991), plans, correspondance, 1991.

2690 WM 097-3

29. INSCRIPTION AU POS DE PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE

Projet de transport en commun en site propre du SYTRAL, demande d'inscription au POS : plans, correspondance, 1991.

2690 WM 098

Le projet de transport en commun du SYTRAL est également appelé projet de la « grande rocade Est ». La liaison porte des Alpes - Satolas est également appelée « voie satolienne » et concerne les communes de Chassieu, Corbas, Décines-Charpieu, Moins, Rillieux-la-Pape et Saint-Priest.

Contournement Est de l'agglomération lyonnaise, instauration de périmètres de sursis à statuer : délibération du Conseil municipal de Mions (17 janvier 1991), délibération du Conseil municipal de Corbas (25 mars 1991), délibérations du Conseil de communauté (21 janvier 1991, 25 mars 1991), plans, 1991.

Projet de liaison entre la porte des Alpes et Satolas, instauration d'un périmètre de sursis à statuer : délibération du Conseil de communauté (11 mai 1992), 1992.

30. RÉVISION N°5

Cette procédure s'applique à toutes les communes. Révision rapportée au Conseil de communauté le 30 mars 1992, sans suite.

Historique :

Prescription par délibération du Conseil de communauté du 19 décembre 1991.

Phase de lancement de la procédure

Prescription : délibération du Conseil de communauté (19 décembre 1991). Ouverture de la concertation, demandes d'association des personnes publiques et communes limitrophes : correspondance ; concertation ; ouverture : délibérations des Conseils municipaux (1991-1992). Effets de l'annulation de la révision n°2 : lettre informative à destination des maires, programme de la réunion d'information (13 janvier 1992), 1991-1992.

2690 WM 099

31. SECONDE ÉLABORATION

Historique :

Prescription par délibération du Conseil de communauté du 30 mars 1992.

Arrêté de mise en œuvre du 9 juin 1992.

Arrêt du projet par délibération du Conseil de communauté du 21 décembre 1992.

Arrêt définitif du projet par délibération du Conseil de communauté du 12 juillet 1993.

Publication par arrêté du président de la communauté urbaine 23 juillet 1993.

Enquête publique du 4 octobre au 5 novembre 1993 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 16 mai 1994.

Opposabilité aux tiers le 15 juillet 1994.

Phase de lancement de la procédure

Demandes de modification des communes : délibérations des Conseils municipaux, plans, correspondance, 1990-1993. **2690 WM 100**

Prescription.- Conséquences juridiques de l'annulation de la révision n°2, avis du préfet : correspondance (1991). Dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (30 mars 1992), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage (1992). Association des personnes publiques, désignation des services de l'État associés : courrier du préfet ; demandes d'association des personnes publiques associées et communes limitrophes : correspondance (1992). Mise en œuvre : arrêté du président de la communauté urbaine (9 juin 1992), arrêté complémentaire (2 novembre 1992), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage, correspondance ; « Porter à connaissance » du Préfet et avis complémentaires, 1991-1993. **2690 WM 101**

Phase d'arrêt du projet

Arrêt du projet, 1992-1993.

Arrêt du projet, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (21 décembre 1992), transmissions, correspondance (1992-1993). **2690 WM 102**

Dossier de POS arrêté (1992).

Rapport de présentation, règlement, plans de zonage, plans de détail. **2690 WM 103**

Plans de prise en considération des risques naturels prévisibles, annexes. **2690 WM 104**

Consultation des personnes publiques : avis des personnes publiques associées et des services de l'État, avis des communes, avis des EPCI et des communes limitrophes, avis des services internes de la Communauté (1993). **2690 WM 105**

Arrêt définitif du projet, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (12 juillet 1993), notifications, transmissions, 1993. **2690 WM 106**

Phase de publication

Publication, 1993.

Dossier administratif : arrêté du président de la communauté urbaine (23 juillet 1993), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage, correspondance ; observations du préfet sur le dossier de POS publié : correspondance (1993). **2690 WM 107**

Dossier de POS publié, 1993.

Rapport de présentation, règlement, documents graphiques. **2690 WM 108**

Annexes, communications du préfet, avis des communes du secteur Est, avis des personnes publiques associées et associations agréées, liste des autres personnes consultées. **2690 WM 109**

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 1993-1994.

Dossier soumis à enquête publique (1993).

Rapport de présentation, règlement, communications du préfet, avis des communes du secteur Est, avis des personnes publiques associées et associations agréées, liste des autres personnes consultées, plans de zonage, plans de détail. **2690 WM 110**

Plans de masse, plans de prise en compte des risques naturels prévisibles, annexes. **2690 WM 111**

Désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la communauté urbaine (15 septembre 1993), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage (1993). **2690 WM 112**

Déroulement : registres d'enquête publique (1993).

Commune de Feyzin **2690 WM 113**

Commune de Bron **2690 WM 114**

Autres communes du secteur Est. **2690 WM 115**

Conclusion : correspondance du commissaire enquêteur, rapport du commissaire enquêteur, état des indemnités du commissaire enquêteur, réclamations hors délai ; demandes de modification à la suite de l'enquête publique : délibération du Conseil municipal de Chassieu, courrier du SYTRAL (1993-1994). **2690 WM 116**

Demandes de modification et observations : plans, correspondance, 1992-1994.

Des communes (1993-1994).

2690 WM 117

Le dossier contient également des délibérations des Conseils municipaux.

Du préfet et des services de l'État (1992-1994).

2690 WM 118

Phase d'approbation

Approbation, 1994.

Dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (16 mai 1994), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; contrôle de légalité : observations du préfet (1994).

2690 WM 119

Dossier de POS approuvé (1994).

Rapport de présentation, règlement, documents graphiques.

2690 WM 120

Annexes.

2690 WM 121

32. MODIFICATION N°1 SANS ENQUÊTE PUBLIQUE

Cette procédure s'applique à la commune de Saint-Fons. Elle a pour objet la suppression de l'emplacement réservé n° 10 initialement destiné à la création d'un chemin piétonnier.

Historique :

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 22 mai 1995.

Opposabilité aux tiers le 13 juillet 1995

Phase d'approbation

Demande de modification : délibération du Conseil municipal (21 novembre 1994). Approbation, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (22 mai 1995), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage, correspondance ; dossier de modification approuvé : pièces écrites et plan de détail modifiés, 1994-1995.

2690 WM 122

33. MISE À JOUR

Historique :

Arrêté du président de la communauté urbaine du 31 octobre 1996.

Ces documents sont manquants.

34. MODIFICATION N°2 SANS ENQUÊTE PUBLIQUE

Cette procédure s'applique à la commune de Saint-Priest. Elle a pour objet la suppression de l'emplacement réservé n° 96 initialement destiné à l'élargissement de la grande rue de Saint-Priest.

Historique :

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 11 octobre 1996.

Opposabilité aux tiers le 14 mars 1997.

Phase de lancement de la procédure

Demande de modification : délibération du Conseil municipal (3 octobre 1996), correspondance (1996). Préparation technique, réunion des représentants de la commune et de la Direction de la planification urbaine : compte rendu, 1996.

2690 WM 123-1

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (31 octobre 1996), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; dossier de modification approuvé : pièce écrite et plan de zonage modifiés, 1996.

2690 WM 123-2

35. MODIFICATION N°3

Cette procédure concerne la commune de Saint-Fons.

Historique :

Enquête publique du 2 juin 1997 au 4 juillet 1997.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 20 octobre 1997.

Opposabilité aux tiers le 27 janvier 1998.

Phase de lancement de la procédure

Demande de modification de la commune : plans, correspondance, 1997.

2690 WM 124

Enquête publique

Enquête publique, dossier soumis à l'enquête publique : notice de présentation, pièces écrites et graphiques avant et après modification ; désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la communauté urbaine (14 mai 1997), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur, 1997.

2690 WM 125

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (20 octobre 1997), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; dossier de modification approuvé : délibération du Conseil de communauté (20 octobre 1997), pièces écrites et documents graphiques modifiés, 1997-1998.

2690 WM 126

36. MODIFICATION N°4

Cette procédure concerne toutes les communes.

Historique :

Enquête publique du 23 mars 1998 au 4 mai 1998.

Approbation partielle par délibération du Conseil de communauté du 28 septembre 1998.

Approbation partielle par délibération du Conseil de communauté du 19 octobre 1998.

Opposabilité aux tiers les 21 novembre 1998 et 4 décembre 1998.

Phase de lancement de la procédure

Demandes de modification des communes : délibérations des Conseils municipaux, plans, correspondance (1997). Demande de prise en compte par la modification n°2 du projet de prévention des risques technologiques : courriers du préfet, courriers des communes, 1997.

2690 WM 127

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 1998.

Dossier soumis à enquête publique : notice de présentation, copie des avis administratifs, pièces écrites et graphiques avant et après modification (1998).

2690 WM 128

Désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la communauté urbaine (23 février 1998), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur, correspondance (1998).

2690 WM 129

Phase d'approbation

Approbations partielles, 1998.

2690 WM 130

Délibérations des Conseils municipaux, rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (28 septembre 1998), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage, correspondance (1998).

Pour les communes de Bron, Chassieu, Corbas, Décines-Charpieu, Feyzin, Meyzieu, Mions, Solaize, Saint-Fons, Saint-Priest, Vénissieux.

Délibérations du Conseil municipal, rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (15 octobre 1998), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage (1998).

Pour la commune de Vaulx-en-Velin.

Dossier de modification approuvé : pièces écrites et documents graphiques modifiés (1998).

37. RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN, CARTOGRAPHIE PRÉVENTIVE PAR COMMUNE

Risques de mouvements de terrain, cartographie préventive par commune

Plans par commune, 1998.

Feyzin

6325 WM 013

Saint-Fons

6325 WM 014

Solaize

6325 WM 015

38. MISE À JOUR

Historique :

Arrêté de mise à jour du 1^{er} mars 1999.

Cf. 2693 WM 001 et 003.

39. RÉVISION D'URGENCE

*La procédure concerne la réalisation d'une zone d'activité route de Pilon dans la commune de Solaize.
Pas de suite à la procédure.*

Phase de lancement de la procédure

Concertation, ouverture : délibération du Conseil de communauté (19 mai 2003), certificats d'affichage, correspondance ; dossier de concertation : cahiers de concertation, notice explicative ; bilan : délibération du Conseil de communauté (22 septembre 2003), 2003.

4097 WM 001

40. RÉVISION SIMPLIFIÉE

*Cette procédure concerne la réalisation d'une aire d'accueil pour les gens du voyage à Bron.
Suite aux pétitions, la procédure n'a pas eu de suite.*

Phase de lancement de la procédure

Concertation, 2003-2004.

Ouverture : délibération du Conseil de communauté (24 novembre 2003), délibérations du Conseil municipal (17 octobre 2003, 19 janvier 2004), certificats d'affichage, avis dans la presse (2003-2004). **4097 WM 002**

Dossier de concertation : cahiers de concertation, notice explicative (2003-2004). **4097 WM 003**

Cahiers de concertation (suite et fin), pétitions (2003-2004). **4097 WM 004**

41. RÉVISION D'URGENCE/SIMPLIFIÉE

Cette procédure concerne la réalisation d'une aire d'accueil pour les gens du voyage dans la commune de Vénissieux.

Historique :

Enquête publique du 15 septembre 2003 au 15 octobre 2003, reportée du 6 octobre 2003 au 6 novembre 2003.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 26 janvier 2004.

Opposabilité aux tiers le 9 février 2004.

Phase de lancement de la procédure

Concertation, ouverture : délibération du Conseil de communauté (23 septembre 2002), délibération du Conseil municipal (24 juin 2002), certificats d'affichage, avis dans la presse ; dossier de concertation : cahiers de concertation, notice explicative ; bilan de la concertation : délibération du Conseil de communauté (3 mars 2003), examen conjoint, 2002-2003. **4097 WM 005**

Phase de réalisation du projet

Arrêt du projet : délibération du Conseil de communauté (7 juillet 2003).

Depuis la loi Habitat, Urbanisme, Construction du 3 juillet 2003, il n'y a plus lieu de procéder à un arrêt de projet de révision

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 2003.

Désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif ; ouverture : arrêtés de mise à enquête publique (11 juillet 2003 et 17 septembre 2003), délibération du Conseil municipal (21 octobre 2003), certificats d'affichage, avis dans la presse (2003). **4097 WM 006**

L'arrêté du 17 septembre 2003 abroge l'arrêté du 11 juillet 2003 et fixe de nouvelles dates d'enquête.

Dossier soumis à enquête publique : rapport de présentation, extrait du règlement, documents graphiques, annexes (2003). **4097 WM 007**

Déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur (2003). **4097 WM 008**

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (26 janvier 2004), certificats d'affichage, avis dans la presse, dossier d'approbation, 2004.

4097 WM 009

42. RÉVISION SIMPLIFIÉE

La procédure concerne la réalisation d'un pôle de loisirs Carré de Soie dans les communes de Vaulx-en-Velin et Villeurbanne.

Historique :

Enquête publique du 17 novembre 2003 au 17 décembre 2003 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 29 mars 2004.

Opposabilité aux tiers le 23 avril 2004.

Cf. 4093 WM 081 (pour la concertation de Villeurbanne).

Phase de lancement de la procédure

Projet périmètre d'étude : délibération de mise à l'étude du Projet Paysage et Environnement (27 novembre 2000), coupure de presse (2000-2002). Concertation, ouverture : délibération du Conseil de communauté (23 septembre 2002), certificats d'affichage, avis dans la presse ; dossier de concertation : cahiers de concertation, notice explicative ; bilan : délibération du Conseil de communauté (7 juillet 2003), compte rendu de réunion, 2002-2003.

4097 WM 010

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 2003.

Désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif ; examen conjoint (10 octobre 2003) ; ouverture : arrêté de mise à enquête publique (20 octobre 2003), certificats d'affichage, avis dans la presse ; dossier soumis à enquête publique : rapport de présentation, règlement, documents graphiques, annexes (2003).

4097 WM 011

Déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur (2003).

4097 WM 012

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (29 mars 2004), délibération du Conseil municipal (3 février 2004), certificats d'affichage, dossier d'approbation, 2004.

4097 WM 013

43. RÉVISION SIMPLIFIÉE

Cette procédure concerne la réalisation d'un hôpital pédiatrique et gynéco-obstétrical à Bron.

Historique :

Enquête publique du 17 novembre 2003 au 17 décembre 2003 inclus.

Approbation du Conseil de communauté du 29 mars 2004.

Opposabilité aux tiers le 23 avril 2004.

Phase de lancement de la procédure

Concertation, ouverture : délibération du Conseil de communauté (19 mai 2003), certificats d'affichage ; dossier de concertation : cahiers de concertation, notice explicative ; bilan de la concertation : délibération du Conseil de communauté (22 septembre 2003), 2003.

4097 WM 014

Phase d'enquête publique

Enquête publique, ouverture : arrêté de mise à enquête publique (20 octobre 2003), examen conjoint, délibération du Conseil municipal (13 février 2004), certificats d'affichage, avis dans la presse ; dossier soumis à enquête publique : rapport de présentation, documents graphiques, annexes ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur, 2003-2004.

4097 WM 015

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (29 mars 2004), certificats d'affichage, 2004.

4097 WM 016

44. RÉVISION SIMPLIFIÉE

Cette procédure concerne la réalisation d'un centre de secours et de lutte contre l'incendie dans la commune de Feyzin.

Historique :

Enquête publique du 17 novembre 2003 au 17 décembre 2003 inclus.

Approbation du Conseil de communauté du 29 mars 2004.

Opposabilité aux tiers le 23 avril 2004.

Phase de lancement de la procédure

Concertation, ouverture : délibération du Conseil de communauté (19 mai 2003), certificats d'affichage ; dossier de concertation : cahiers de concertation, notice explicative ; bilan : délibération du Conseil de communauté (22 septembre 2003), 2003.

4097 WM 017

Phase d'enquête publique

Enquête publique, ouverture : arrêté de mise à enquête publique (20 octobre 2003), examen conjoint, délibération du Conseil municipal (11 décembre 2003), avis dans la presse ; dossier soumis à enquête publique : rapport de présentation, documents graphiques, annexes ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur, 2003-2004.

4097 WM 018

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (29 mars 2004), certificats d'affichage, 2004.

4097 WM 019

45. RÉVISION SIMPLIFIÉE

Cette procédure concerne l'aménagement du quartier de Manissieux Sud à Saint-Priest.

Historique :

Enquête publique du 17 novembre 2003 au 17 décembre 2003 inclus.

Approbation du Conseil de communauté du 29 mars 2004.

Opposabilité aux tiers le 23 avril 2004.

Phase de lancement de la procédure

Concertation, ouverture : délibération du Conseil de communauté (19 mai 2003), certificats d'affichage ; dossier de concertation : cahiers de concertation, notice explicative ; bilan : délibération du Conseil de communauté (22 septembre 2003), 2003.

4097 WM 020

Phase d'enquête publique

Enquête publique, ouverture : arrêté de mise à enquête publique (20 octobre 2003), examen conjoint, délibération du Conseil municipal (11 décembre 2003), avis dans la presse ; dossier soumis à enquête publique : rapport de présentation, documents graphiques, annexes ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur, 2003-2004.

4097 WM 021

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (29 mars 2004), certificats d'affichage, 2004.

4097 WM 022

46. MODIFICATION N°5

Historique :

Enquête publique du 17 novembre 2003 au 17 décembre 2003 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 29 mars 2004.

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 2003-2004.

Désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif ;
ouverture : arrêté de mise à enquête publique (20 octobre 2003),
délibérations Conseils municipaux, certificats d'affichage, avis dans la
presse (2003). **4097 WM 023**

Déroulement et conclusion de l'enquête : registres d'enquête publique,
rapport du commissaire enquêteur (2003-2004). **4097 WM 024**

Dossier soumis à enquête publique : rapport de présentation, règlement,
documents graphiques, annexes (2003). **4097 WM 025**

Phase d'approbation

Approbation, 2004.

Dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (29 mars
2004), certificats d'affichage, avis dans la presse (2004). **4097 WM 026**

Dossier d'approbation : rapport de présentation, règlement, documents
graphiques, annexes (2004). **4097 WM 027**

47. MISE À JOUR

Historique :

Mise à jour par arrêté du 19 avril 2004.

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : arrêté du président de la Communauté
urbaine (19 avril 2004), certificats d'affichage, 2004. **4097 WM 028**

48. MODIFICATION N°6

La procédure modifie les communes de Bron, Chassieu, Décines-Charpieu, Saint-Fons et Saint-Priest.

Historique :

Enquête publique du 17 mai 2004 au 21 juin 2004.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 20 septembre 2004.

Opposabilité aux tiers du 21 octobre 2004.

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 2004.

Dossier soumis à enquête publique : rapport de présentation, règlement, documents graphiques, annexes (2004). **4097 WM 029**

Désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif ; ouverture : arrêté de mise à enquête publique (16 avril 2004), certificats d'affichage, avis dans la presse (2004). **4097 WM 030**

Déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur, délibération des communes faisant suite à l'enquête (2004). **4097 WM 031**

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (20 septembre 2004), certificats d'affichage, avis dans la presse, dossier d'approbation, 2004. **4097 WM 032**

49. GROUPES DE TRAVAIL

Réunions des groupes de travail : procès-verbaux de réunions, comptes rendus de réunions, documents de travail, correspondance, 1972-1994.

1972-1982. **2690 WM 131**

1983-1991. **2690 WM 132**

1992. **2690 WM 133**

1992-1993. **2690 WM 134**

1994, 1997. **2690 WM 135**

SECTEUR SUD-OUEST

1. ÉLABORATION

Historique :
Prescription par arrêté préfectoral du 29 décembre 1971.
Publication par arrêté préfectoral du 29 juin 1979.
Enquête publique du 12 novembre 1979 au 11 janvier 1980 inclus.
Approbation par arrêté préfectoral du 4 mars 1982.

Phase de lancement de la procédure

Règlement, préparation technique : projet de rédaction de la partie du règlement relative aux zonages, S.D. **2691 WM 001**

Demandes de modification des communes : délibérations des Conseils municipaux, correspondance, 1978-1980. **2691 WM 002**

Phase de publication

Publication, 1979.

Consultation des services de l'État : correspondance ; dossier administratif : délibérations des Conseils municipaux, rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (2 avril 1979), arrêté préfectoral (29 juin 1979), correspondance (1979). **2691 WM 003**

Dossier de POS publié : délibération du Conseil de communauté (2 avril 1979), délibération de la commission départementale d'urbanisme (27 avril 1979), rapport de présentation, règlement, documents graphiques, annexes (1979). **2691 WM 004**

Phase d'enquête publique

Enquête publique, ouverture : arrêté préfectoral (12 novembre 1979), transmissions ; conclusion : rapport de la commission d'enquête, correspondance, 1979-1980. **2691 WM 005**

Maintien du tracé du boulevard urbain Ouest : procès-verbaux de réunions, plans, copie annotée d'une délibération du Conseil de communauté (2 avril 1979), 1979, 1981. **2691 WM 006**

Phase d'approbation

Approbation, 1981-1982.

Dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (14 décembre 1981), arrêté préfectoral (4 mars 1982), procès-verbal de réunion, correspondance (1981-1982). **2691 WM 007**

Dossier de POS approuvé : arrêté préfectoral (4 mars 1982), rapport de présentation, additif au rapport, règlement, documents graphiques, annexes (1982).

2691 WM 008

Demandes de mise en révision 1981-1983.

2691 WM 013

Première demande : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (14 décembre 1981).

L'arrêté préfectoral du 28 octobre 1982, signalé sur la chemise du dossier, est manquant : se référer à la seconde demande de mise en révision pour consultation.

Deuxième demande de mise en révision : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (27 septembre 1982), arrêté préfectoral (28 octobre 1982), plans des périmètres de révision, correspondance (1982).

Troisième demande de mise en révision : délibération du Conseil de communauté (24 janvier 1983), arrêté préfectoral (15 février 1983), correspondance (1983).

La troisième demande de révision vient des communes de Craponne et Oullins.

Quatrième demande : délibérations des Conseils municipaux de Craponne et Saint Genis-les-Ollières, plans des périmètres de révision délibération du Conseil de communauté (28 novembre 1983), correspondance (1983).

Approbation des applications, anticipation n°1 : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (24 janvier 1983) ; anticipation n°2 : demandes d'anticipation de la commune d'Oullins, délibération du Conseil de communauté (24 janvier 1983), complément à la délibération (25 février 1983), documents graphiques, 1983.

2691 WM 014

L'anticipation n°1 concerne les communes de Charly, Craponne, Irigny, Oullins, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières et Vernaison.

Les demandes d'anticipation de la commune d'Oullins visent à permettre la mise en place de la ZAC de La Saulaie.

Approbation partielle pour les communes d'Oullins et Francheville :

Enquête publique du 16 novembre 1981 au 18 décembre 1981 inclus.

Approbation complémentaire par arrêté préfectoral du 19 juillet 1982.

Phase de réalisation du projet

Consultation des services de l'État : correspondance.

2691 WM 009

Phase d'enquête publique

Enquête publique, ouverture : arrêté préfectoral (28 octobre 1981) ; déroulement et conclusion : extraits de déroulement, registres d'enquête publique, correspondance du commissaire enquêteur, rapport du commissaire enquêteur, 1981-1982.

2691 WM 010

Phase d'approbation

Approbation, 1982.

Dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (28 juin 1982), arrêté préfectoral (19 juillet 1982), correspondance (1982).

2691 WM 011

Dossier de POS approuvé : rapports de présentation, règlements, documents graphiques, annexes, plan de zonage complémentaire au POS général du secteur Sud-Ouest (1982).

2691 WM 012

2. MODIFICATION N°1

Cette procédure s'applique à toutes les communes.

Historique :

Enquête publique du 23 janvier 1984 au 7 mars 1984 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 25 juin 1984.

Opposabilité aux tiers le 22 août 1984.

Phase d'enquête publique

Enquête publique, dossier soumis à enquête publique : arrêté du président de la Communauté urbaine (3 janvier 1984), règlement et documents graphiques modifiés ; désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la Communauté urbaine (3 janvier 1984) ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, note et rapport du commissaire enquêteur, réclamations hors délai, 1983-1984.

2691 WM 015

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (25 juin 1984) ; dossier de modification approuvé : rectification du dossier (page 60 du règlement), notice explicative, pièces écrites et documents graphiques modifiés, 1984.

2691 WM 016

3. RÉVISION N°1

Cette procédure s'applique à toutes les communes.

Historique :

Prescription par arrêtés préfectoraux des 28 octobre 1982 et 15 février 1983 puis par délibération du Conseil de communauté du 28 novembre 1983.

Arrêt du projet par délibération du Conseil de communauté du 12 mars 1984.

Enquête publique du 26 octobre 1984 au 28 novembre 1984 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 18 mars 1985.

Opposabilité aux tiers le 19 avril 1985.

Phase de lancement de la procédure

Prescription : délibération du Conseil de communauté (14 décembre 1981) ; mise en œuvre : arrêté du président de la Communauté urbaine (30 janvier 1984) ; demandes de modification des communes : délibérations des Conseils municipaux, 1981-1984.

2691 WM 017-1

Phase de réalisation du projet

Arrêt du projet, dossier administratif : délibérations des conseils, rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (12 mars 1984) ; dossier de POS arrêté : délibération du Conseil de communauté (12 mars 1984), liste des révisions, documents graphiques ; consultation des personnes publiques : avis du préfet et des services de l'État, avis des communes limitrophes, 1984.

2691 WM 017-2

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 1984.

Dossier soumis à enquête publique : arrêté du président de la Communauté urbaine (1 octobre 1984), avis des communes, liste des modifications prévues, documents graphiques d'origine et modifiés (1984).

2691 WM 018

Désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la Communauté urbaine (1 octobre 1984) ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, correspondance du commissaire enquêteur, rapport du commissaire enquêteur ; demandes de modification des communes suite à l'enquête publique : délibérations des Conseils municipaux, correspondance (1984).

2691 WM 019

Phase d'approbation

Approbation, 1984-1985.

Dossier administratif : délibérations des Conseils municipaux, rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (18 mars 1985), liste des révisions (1984-1985).

2691 WM 020

Dossier de POS approuvé : rapport de présentation, règlement, documents graphiques, annexes (1985).

2691 WM 021

Pièces écrites et documents graphiques modifiés (1985).

2691 WM 022

4. RÉVISION N°2

Cette procédure s'applique à toutes les communes du secteur, elle englobe l'intégration du POS partiel des centres d'Oullins et Francheville.

Historique :

Prescription par délibération du Conseil de communauté du 9 décembre 1985.

Arrêt du projet par délibération du Conseil de communauté du 23 juin 1986.

Enquête publique du 1^{er} décembre 1986 au 8 janvier 1987 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 18 mai 1987.

Opposabilité aux tiers le 23 juin 1987.

Phase de lancement de la procédure

Demandes de modification des particuliers et associations : correspondance, 1985-1988.

2691 WM 023

Consultation des communes, demandes de modification des communes : délibérations des Conseils municipaux, correspondance ; révision de l'article 7 du règlement : délibérations des Conseils municipaux, correspondance, nouvelle rédaction de l'article 7 ; approbation des modalités de concertation : délibérations des Conseils municipaux, 1985-1986.

2691 WM 024

L'article 7 du règlement est relatif aux espaces boisés classés

Prescription et ouverture de la concertation, 1985-1987.

Délibération du Conseil de communauté (9 décembre 1985). Association des personnes publiques, désignation des services de l'État associés : courrier du préfet ; demandes d'association des personnes autres que l'État : correspondance (1985-1986). Mise en œuvre : arrêté du président de la communauté urbaine (7 avril 1986) ; « Porter à connaissance » du préfet (1985-1986).

2691 WM 025-1

Concertation, déroulement : cahiers de concertation ; clôture : courrier aux maires ; bilan : liste synthétique des observations recueillies (1985-1987).

2691 WM 031

Phase de réalisation du projet

Arrêt du projet, 1985-1986.

Consultation des personnes publiques : avis de la commune limitrophe de Millery avis des personnes publiques associées, avis du préfet et des services de l'État, avis des communes (1985). Dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (23 juin 1986) ; préparation technique du dossier de révision arrêté : liste des emplacements réservés et plans cadastraux correspondants ; inscription au POS de nouvelles servitudes d'utilité publique : arrêté de mise à jour (10 juillet 1986) (1985-1986).

2691 WM 025-2

Dossier de POS arrêté : rapport de présentation, règlement, documents graphiques, annexes (1986).

2691 WM 026

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 1986-1987.

Dossier soumis à enquête publique : historique des procédures appliquées au POS Sud-Ouest, avis du préfet et de la chambre départementale d'agriculture, rapport de présentation, règlement, documents graphiques, annexes (1986). **2691 WM 027**

Désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la Communauté urbaine (7 novembre 1986) (1986). **2691 WM 028**

Déroulement : registres d'enquête publique (1986). **2691 WM 029**

Déroulement et conclusion : registre d'enquête publique de la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon, rapport du commissaire enquêteur ; demandes de modification suite à l'enquête publique : délibérations des Conseils municipaux, courriers de particuliers (1986). **2691 WM 030**

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (18 mai 1987) ; mise à jour du POS : arrêtés du président de la Communauté urbaine (18 mai 1987), 1987. **2691 WM 032**

Les mises à jour s'appliquent notamment au classement aux monuments historiques d'un aqueduc romain à Tassin-la-Demi-Lune ainsi qu'à l'intégration du POS partiel des centres d'Oullins et Francheville.

Dossier de POS approuvé : délibération du Conseil de communauté (18 mai 1987), rapport de présentation, règlement, documents graphiques, annexe, 1987. **2961 W 033**

Plans périmés le 23 juin 1987, 1987. **2691 WM 034**

5. MODIFICATION SANS ENQUÊTE PUBLIQUE

Cette procédure s'applique à la commune de Pierre Bénite. Procédure intégrée à la révision n° 2.

Historique :

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 27 avril 1987.

6. MODIFICATION SANS ENQUÊTE PUBLIQUE

Cette procédure s'applique à la commune de Saint-Genis-Laval.

Historique :

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 28 septembre 1987.

Phase d'approbation

Demande de modification : délibération du Conseil municipal (25 juin 1987).
Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (28 septembre 1987) ; dossier de modification approuvé : liste des emplacements réservés, plans de zonage modifiés ; mise à jour du POS : arrêté du président de la Communauté urbaine (28 septembre 1987), 1987.

2691 WM 035

Plans périmés le 28 septembre 1987.

2691 WM 036

7. RÉVISION À L'INITIATIVE DE L'ÉTAT

Cette procédure s'applique ici en vertu d'une demande du Conseil général en date du 18 février 1987, visant à supprimer des emplacements réservés sur l'ensemble des routes nationales et départementales, suite à l'adoption du schéma de référence des voiries départementales par le Conseil général le 20 décembre 1985.

Historique :

Prescription par arrêté préfectoral du 15 décembre 1987.

Prescription de l'enquête publique par arrêté préfectoral du 5 février 1988.

Approbation par arrêté préfectoral du 7 novembre 1988.

Phase d'enquête publique

Dossier soumis à enquête publique : rapport de présentation, liste des emplacements réservés et documents graphiques d'origine et modifiés, 1988.

2691 WM 037

Phase d'approbation

Dossier de révision approuvé : arrêté préfectoral (7 novembre 1988), liste des emplacements réservés et documents graphiques modifiés, 1988.

2691 WM 038

8. MODIFICATION N°2

Cette procédure concerne toutes les communes.

Historique :

Enquête publique du 24 mai 1988 au 24 juin 1988 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 7 novembre 1988.

Opposabilité aux tiers le 18 janvier 1989.

Phase de lancement de la procédure

Demandes de modification des communes : délibérations des Conseils municipaux, correspondance, 1988.

2691 WM 039

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 1988.

Dossier soumis à enquête publique : notice de présentation, pièces écrites et documents graphiques modifiés (1988).

2691 WM 040

Désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la Communauté urbaine (2 avril 1988) ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur (1988).

2691 WM 041

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (7 novembre 1988) ; mise à jour du POS : arrêtés du président de la Communauté urbaine (7 novembre et 19 décembre 1988), 1988.

2691 WM 042

Dossier de modification approuvé : délibération du Conseil de communauté (7 novembre 1988), pièces écrites et documents graphiques modifiés, 1988.

2691 WM 043

9. MODIFICATION N°3

Cette procédure concerne toutes les communes. Elle a pour objet la mise à jour du droit de préemption urbain.

Historique :

Enquête publique du 29 mai 1990 au 7 mai 1990 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 29 octobre 1990.

Opposabilité aux tiers le 8 janvier 1991.

Phase de lancement de la procédure

Demandes de modification des communes : concertation : délibérations des Conseils municipaux, documents graphiques, correspondance, 1989-1990.

2691 WM 044

Demandes d'inscription de périmètres d'étude au POS, projet de liaison de la RD 7 à la RD 30 : courrier du conseil général, plan du projet, correspondance ; liaison routière entre l'A 7 et l'A 45 : courrier de la DDE, arrêté préfectoral (31 mai 1990), 1989-1990.

2691 WM 045

L'A 45 était anciennement dénommée RN 86.

Phase d'enquête publique

Enquête publique, désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la Communauté urbaine (7 mai 1990) ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur, 1990.

2691 WM 046

Phase d'approbation

Approbation, 1990.

Dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (29 octobre 1990) ; annexe à la délibération : liste des parcelles nouvellement soumises au droit de préemption urbain ; mise à jour : arrêtés du président de la Communauté urbaine (31 octobre 1990) (1990).

2691 WM 047

Dossier de modification approuvé : pièces écrites et documents graphiques modifiés (1990).

2691 WM 048

Dossier de mise à jour : arrêtés du président de la Communauté urbaine (31 octobre 1990), plans de zonage mis à jour (1990).

2691 WM 049

10. MODIFICATION SANS ENQUÊTE PUBLIQUE

Cette procédure s'applique à la commune d'Irigny.

Historique :

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 21 janvier 1991.

Phase d'approbation

Demandes de modification de particuliers et d'associations : correspondance ; demande de modification de la commune : délibération du Conseil municipal (1989-1990). Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil municipal (12 novembre 1990), rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (21 janvier 1991) ; dossier de modification approuvé : liste des emplacements réservés, plans de zonage modifiés ; mise à jour du POS : arrêté du président de la Communauté urbaine (21 janvier 1991), 1989-1991.

2691 WM 050

Le dossier d'approbation contient une demande de modification de l'association Urbanisme et environnement à Irigny.

11. MODIFICATION SANS ENQUÊTE PUBLIQUE

Cette procédure s'applique à la commune de Craponne.

Historique :

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 8 juillet 1991.

Phase d'approbation

Demande de modification : délibération du Conseil municipal (29 mars 1991). Approbation, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (8 juillet 1991) ; dossier de modification approuvé : délibération du Conseil de communauté (8 juillet 1991), plan de zonage ; mise à jour du POS : arrêté du président de la Communauté urbaine (9 juillet 1991), 1991.

2691 WM 051

12. MISE À JOUR N° 1

Cette procédure s'applique aux communes de Francheville, Irigny, Oullins, Pierre-Bénite, Saint-Genis-Laval et Tassin-la-Demi-Lune. Elle vise à intégrer au POS le périmètre d'étude du projet de construction du tronçon ouest du boulevard périphérique de l'agglomération lyonnaise.

Historique :

Arrêté du président de la Communauté urbaine du 18 septembre 1991.

Phase de lancement de la procédure

Périmètre d'étude du projet, transmission de la DDE : plans du périmètre d'étude, publications ; demande de mise à jour du préfet : correspondance (1991). Financement de l'ouvrage, règlement des participations du département du Rhône et de la Communauté urbaine : convention (31 juillet 1991), délibération du Conseil de communauté (18 juillet 1991), 1991.

2691 WM 052-1

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : arrêté du président de la Communauté urbaine (18 septembre 1991), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; dossier de mise à jour : légende, plans de zonage modifiés, 1991.

2691 WM 052-2

13. MISE EN COMPATIBILITÉ DU POS SUITE À DES DÉCLARATIONS D'UTILITÉ PUBLIQUE

DUP des travaux d'élargissement des échangeurs reliant les autoroutes A 7 et A 45.

Historique :

Approbation par arrêté préfectoral du 1^{er} avril 1992.

Phase d'enquête publique

Enquête publique, conclusion : rapport du commissaire enquêteur ; pièces soumises à enquête publique : documents graphiques, 1991.

2691 WM 053-1

Phase d'approbation

Réunion en préfecture : procès-verbal (29 novembre 1991). Approbation, dossier administratif : arrêté préfectoral (1^{er} avril 1992), plans et notice explicative pour la mise en compatibilité du POS, 1991-1992.

2691 WM 053-2

Les échangeurs se situent sur les territoires des communes de Pierre-Bénite et Irigny.

<i>DUP des travaux de construction du lycée de l'Ouest lyonnais.</i>
--

Phase de lancement de la procédure

Demande de déclaration d'utilité publique : courrier du syndicat intercommunal du lycée de l'Ouest lyonnais, 1992-1993.

2691 WM 054-1

Le lycée de l'Ouest lyonnais est situé sur les territoires des communes de Tassin-la-Demi-Lune et Charbonnières-les-Bains. Cette procédure concerne les POS des secteurs Sud-Ouest et Nord-Ouest.

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 1992-1993.

Dossier soumis à enquête publique : délibération de la commission permanente du Conseil régional, notice explicative, plans, descriptif des ouvrages à réaliser, estimation des dépenses ; dossier d'enquête parcellaire sur les mesures d'expropriation prévues : état des parcelles, plan (1992).

2691 WM 055

Conclusion : rapport du commissaire enquêteur (1993).

2691 WM 054-2

Phase d'approbation

Examen du projet ; réunion en préfecture : procès-verbal (19 mars 1993) ; consultation de la Communauté urbaine : délibération du Conseil de communauté (5 mai 1993) ; déclaration d'utilité publique : arrêté préfectoral (11 mai 1993), transmissions, 1993.

2691 WM 054-3

Dossier de mise en compatibilité du POS : note de présentation, pièces écrites et documents graphiques d'origine et modifiés, 1992.

2691 WM 056

Contentieux, Marc Sauzay contre la préfecture du Rhône : ordonnances d'ouverture et de clôture de l'instruction, mémoire en défense de la préfecture, notification du jugement du tribunal administratif (1^{er} décembre 1993)²⁶, 1993.

2691 WM 057

Contentieux relatif à une mesure d'expropriation.

²⁶ Dossier communicable en 2094.

Phase d'enquête publique

Enquête publique, ouverture : avis administratif, courrier du préfet ; conclusion : rapport du commissaire enquêteur, 1993.

2691 WM 058-1

Phase d'approbation

Examen du projet, réunion en préfecture : compte rendu (25 mai 1993) ; consultation de la Communauté urbaine : délibération du Conseil de communauté (14 juin 1993) ; déclaration d'utilité publique : arrêté préfectoral (22 juin 1993), transmissions ; dossier de mise en compatibilité du POS : note de présentation, pièces écrites et documents graphiques d'origine et modifiés, 1993.

2691 WM 058-2

Le lycée de l'Ouest lyonnais est situé sur les territoires des communes de Tassin-la-Demi-Lune et Charbonnières-les-Bains. Cette procédure concerne les POS des secteurs Sud-Ouest et Nord-Ouest.

14. RÉVISION N°3

Cette procédure s'applique à toutes les communes.

Historique :

Prescription par délibération du Conseil de communauté du 29 janvier 1990.

Arrêt du projet par délibération du Conseil de communauté du 23 juillet 1992.

Enquête publique du 29 mars 1993 au 29 mai 1993 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 27 septembre 1993.

Opposabilité aux tiers le 15 novembre 1993.

Phase de lancement de la procédure

Demandes de modification des communes : délibérations des Conseils municipaux, documents graphiques, correspondance, 1989-1993.

2691 WM 059

Prescription et ouverture de la concertation, 1990-1993.

Rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (29 janvier 1990). Association des personnes publiques, désignation des services de l'État associés : courrier du préfet ; demandes d'association des personnes autres que l'État : correspondance (1990). Mise en œuvre : arrêté du président de la Communauté urbaine (21 août 1990), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage (1990).

2691 WM 060

« Porter à connaissance » et avis complémentaire du préfet (1990-1993).

2691 WM 061

Concertation, approbation des modalités de concertation : délibérations des Conseils municipaux ; déroulement : cahiers de concertation ; clôture : délibérations des Conseils municipaux, délibération du Conseil de communauté (21 décembre 1992), délibération modificative (5 février 1993) ; bilan : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (22 février 1993), transmissions, tableau récapitulatif des remarques des communes, 1990-1993. **2691 WM 074**

Phase de réalisation du projet

Révision partielle n° 3A, arrêt du projet : rapport au Conseil de communauté non daté ; application anticipée des mesures de la révision, préparation technique : notes techniques, correspondance, 1991. **2691 WM 062**

Cette procédure semble n'avoir jamais abouti. Aucune mention n'en est faite dans les délibérations du Conseil de communauté suivantes.

Arrêt du projet, 1991-1992.

Intégration au POS du projet de construction du périphérique Nord, information des acteurs : courriers adressés à la commune de Tassin-la-Demi-Lune (1991-1992). Arrêt du projet, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (23 juillet 1992), notifications, transmissions, correspondance ; consultation des personnes publiques : avis des personnes publiques associées, avis du préfet et des services de l'État, avis des communes, avis des établissements de coopération intercommunale et des communes limitrophes (1991-1992). **2691 WM 063**

Dossier de POS arrêté (1992).

Rapport de présentation, règlement, plans de zonage, plans de prise en considération des risques naturels prévisibles. **2691 WM 064**

Plans de détail, annexes. **2691 WM 065**

Arrêt définitif du projet, 1993.

Dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (22 février 1993) ; annexe à la délibération : liste des remarques et avis émis sur le projet (1993). **2691 WM 066**

Dossier d'arrêt définitif du projet (1993).

Rapport de présentation, règlement, plans de zonage, plans de détail. **2691 WM 067**

Plans de prise en considération des risques naturels prévisibles, annexes. **2691 WM 068**

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 1993.

Dossier soumis à enquête publique (1993).

Rapport de présentation, règlement, plans de zonage, plans de détail. **2691 WM 069**

Plans de prise en considération des risques naturels prévisibles, annexes. **2691 WM 070**

Désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la Communauté urbaine (2 mars 1993), notifications, transmissions, certificats d'affichage, avis administratifs ; déroulement de l'enquête : registres d'enquête publique (1993). **2691 WM 071**

Conclusion : correspondance et rapport du commissaire enquêteur (1993). **2691 WM 072**

Bilan, avis du commissaire enquêteur et du groupe de travail sur les demandes de modification des particuliers : tableau synthétique des demandes portant mention des avis, correspondance ; demandes de modification des communes suite à l'enquête : délibérations des Conseils municipaux, plans, correspondance (1993). **2691 WM 073**

Phase d'approbation

Approbation, 1993.

Dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (27 septembre 1993), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage (1993). **2691 WM 075**

Dossier de POS approuvé (1993).

Rapport de présentation, règlement, plans de zonage, plans de détail, plans de masse. **2691 WM 076**

Plans de prise en considération des risques naturels prévisibles, annexes. **2691 WM 077**

Application anticipée des mesures de la révision n°3.- Approbation, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté du (23 septembre 1991), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; dossier d'anticipation approuvé : délibération du Conseil de communauté (23 septembre 1991), rapport de présentation, page 209 du règlement, 1991. **2691 WM 078**

Cette anticipation concerne la commune de Pierre-Bénite

15. MODIFICATION SANS ENQUÊTE PUBLIQUE

Cette procédure s'applique à la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon.

Historique :

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 5 avril 1993.

Phase d'approbation

Demande de modification : délibération du Conseil municipal (22 décembre 1992). Approbation, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (5 avril 1993), notifications, transmissions, avis administratif, certificats d'affichage ; dossier de modification approuvé : note de présentation, liste des emplacements réservés et plans de zonage modifiés, 1993.

2691 WM 079

16. MODIFICATION N°4

Cette procédure concerne la commune de Tassin-la-Demi-Lune.

Historique :

Enquête publique du 28 mars 1994 au 29 avril 1994 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 11 juillet 1994.

Opposabilité aux tiers le 11 juillet 1994.

Phase de lancement de la procédure

Demande de modification de la commune : correspondance, 1993.

2691 WM 080

Phase d'enquête publique

Enquête publique, dossier soumis à enquête publique : arrêté du président de la Communauté urbaine (4 mars 1994), note explicative, plan de zonage d'origine et modifié ; désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la Communauté urbaine du (4 mars 1994), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; conclusion : rapport du commissaire enquêteur, transmissions du rapport, état des indemnités du commissaire enquêteur, 1993-1994.

2691 WM 081

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil municipal (30 mai 1994), rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (11 juillet 1994), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; dossier de modification approuvé : notice explicative, pièces écrites et documents graphiques modifiés, 1994.

2691 WM 082

17. MODIFICATION N°5

Cette procédure concerne la commune d'Oullins.

Historique :

Enquête publique du 3 octobre 1994 au 18 novembre 1994 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 20 février 1995.

Opposabilité aux tiers le 14 avril 1995.

Phase de lancement de la procédure

Préparation technique : plans, procès-verbaux de réunions, synthèse des demandes de modification de la commune, correspondance, 1994-1995. **2691 WM 083**

Demande de modification de la commune : délibération du Conseil municipal (27 mai 1994), plan, correspondance ; demande de modification du SYTRAL : délibération du comité syndical (8 juillet 1994), correspondance, 1994. **2691 WM 084**

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 1994.

Désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la Communauté urbaine (14 septembre 1994), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur, transmissions du rapport, état des indemnités du commissaire enquêteur (1994). **2691 WM 085**

Dossier soumis à enquête publique : notice explicative, règlement issu de la révision n°3, pièces écrites et documents graphiques d'origine et modifiés (1994). **2691 WM 086**

Phase d'approbation

Approbation, 1995.

Dossier administratif : délibération du Conseil municipal (19 janvier 1995), transmissions du compte rendu, rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (20 février 1995), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage (1995). **2691 WM 087**

Dossier de modification approuvé : pièces écrites et documents graphiques modifiés (1995). **2691 WM 088**

18. MISE EN COMPATIBILITÉ DU POS SUITE À DES DÉCLARATIONS D'UTILITÉ PUBLIQUE

DUP de la création d'un terrain d'accueil des gens du voyage à Tassin-la-Demi-Lune.

Phase de lancement de la procédure

Phase préparatoire : comptes rendus de réunions, étude hydraulique du terrain, plans, correspondance ; demande de DUP : délibération du Conseil municipal (13 février 1995), 1992-1995.

2691 WM 089-1

Phase d'enquête publique

Enquête publique, dossier soumis à enquête publique : arrêté préfectoral (17 février 1995), note explicative, avis du service des domaines, plans des périmètres de déclaration d'utilité publique, pièces écrites et documents graphiques d'origine et modifiées ; ouverture : arrêté préfectoral (17 février 1995), transmissions, avis administratifs ; conclusion : rapport du commissaire enquêteur, 1995.

2691 WM 089-2

Phase d'approbation

Examen du projet, réunion en préfecture : compte rendu (9 mai 1995) ; consultation de la Communauté urbaine : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté du (22 mai 1995), 1995.

2691 WM 089-3

L'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du 27 juin 1995 est mentionné mais ne figure pas dans le dossier.

Déclaration d'utilité publique du réaménagement de l'avenue de Gadagne à Saint-Genis-Laval.

Phase de lancement de la procédure

Phase préparatoire : plan des prescriptions urbanistiques et architecturales présidant à la réalisation du lycée de Saint-Genis-Laval, correspondance, 1995.

2691 WM 090-1

Phase d'enquête publique

Ouverture de l'enquête, dossier soumis à enquête publique : notice explicative, plan général des travaux, étude d'impact, notice explicative de la mise en compatibilité du POS ; avis administratif ; conclusion : rapport du commissaire enquêteur, 1995.

2691 WM 090-2

Phase d'approbation

Examen du projet, réunion en préfecture : procès-verbal (25 avril 1995), transmissions, 1995 ; consultation de la Communauté urbaine : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (22 mai 1995), plans approuvés ; déclaration d'utilité publique : arrêté préfectoral (15 juin 1995), plan du tracé de l'avenue, 1995.

2691 WM 090-3

Phase de lancement de la procédure

Demande de déclaration d'utilité publique du syndicat intercommunal du lycée de l'Ouest lyonnais : correspondance, 1994.

2691 WM 091-1

Le lycée de l'Ouest lyonnais est situé sur les territoires des communes de Tassin-la-Demi-Lune et Charbonnières-les-Bains. Cette procédure concerne les POS des secteurs Sud-Ouest et Nord-Ouest.

Phase d'enquête publique

Enquête publique, dossier soumis à enquête publique : délibération du syndicat intercommunal du lycée de l'Ouest lyonnais, notice explicative, descriptif des ouvrages à réaliser, documents graphiques, estimation des dépenses ; ouverture : arrêté préfectoral (17 janvier 1995), notifications, avis administratif ; conclusion : rapport du commissaire enquêteur, 1995.

2691 WM 091-2

Phase d'approbation

Mise en compatibilité du POS : plans des parcelles concernées par la déclaration d'utilité publique, documents graphiques d'origine et modifiés ; examen du projet, réunion en préfecture : procès-verbal (9 mai 1995) ; consultation de la Communauté urbaine : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (22 mai 1995) ; déclaration d'utilité publique : arrêté préfectoral (21 juin 1995), plans, transmissions, 1995.

2691 WM 091-3

19. MODIFICATION N°6

Cette procédure concerne les communes de Pierre-Bénite et Craponne.

Historique :

Enquête publique du 19 février 1996 au 29 mars 1996 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 13 mai 1996.

Opposabilité aux tiers le 18 juillet 1996.

Phase de réalisation du projet

Préparation technique : comptes rendus de réunions, plans, correspondance, 1996.

2691 WM 092

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 1996.

Dossier soumis à enquête publique : arrêté du président de la Communauté urbaine (1^{er} février 1996), notice de présentation, historique des procédures, pièces écrites et graphiques d'origine et modifiées (1996).

2691 WM 093

Désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la Communauté urbaine (1^{er} février 1996), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur (1996).

2691 WM 094

Phase d'approbation

Pièces présentées à la commission d'urbanisme : notes explicatives et plans du projet (1996). Approbation, dossier administratif : délibérations des Conseils municipaux, rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (13 mai 1996), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage, 1996.

2691 WM 095

Le dossier de modification approuvé est manquant.

20. MISE À JOUR N° 2

Cette procédure concerne les communes de Craponne, La Mulatière, Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Genis-Laval et Tassin-la-Demi-Lune.

Historique :

Arrêté du président de la Communauté urbaine du 1^{er} avril 1996.

Phase d'approbation

Préparation technique : notes techniques, plans, documentation, correspondance (1996). Approbation, dossier administratif : arrêté du président de la Communauté urbaine (1^{er} avril 1996), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; dossier de mise à jour : pièces écrites et graphiques modifiées, 1996.

2691 WM 096

21. MODIFICATION N°7 SANS ENQUÊTE PUBLIQUE

Cette procédure s'applique à la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon.

Historique :

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 11 juillet 1996.

Phase d'approbation

Préparation technique : notes techniques, plans, correspondance (1996). Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil municipal (10 juillet 1996), rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (11 juillet 1996), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage, 1996.

2691 WM 097

22. MODIFICATION N°8

Cette procédure concerne les communes d'Oullins, Francheville, Saint-Genis-Laval et Sainte-Foy-lès-Lyon.

Historique :

Enquête publique du 18 novembre 1996 au 20 décembre 1996 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 6 mars 1997.

Opposabilité aux tiers le 29 août 1997.

Phase de réalisation du projet

Préparation technique : compte rendu de réunion, projet de rapport de présentation, correspondance, 1996.

2691 WM 098

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 1996-1997.

Dossier soumis à enquête publique : notice explicative, extrait du règlement d'origine et modifié (1996).

2691 WM 099

Désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la Communauté urbaine (30 octobre 1996), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur (1996-1997).

2691 WM 100

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibérations des Conseils municipaux, rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (6 mars 1997), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage, 1997.

2691 WM 101

Le dossier de modification approuvé est manquant.

23. MODIFICATION N°9 SANS ENQUÊTE PUBLIQUE

Cette procédure s'applique à la commune de Craponne.

Historique :

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 9 juin 1997.

Phase d'approbation

Demande de modification de la commune : plans, photos, correspondance (1997). Approbation, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (9 juin 1997), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage, 1997.

2691 WM 102

Le dossier de modification approuvé est manquant.

24. RÉVISION PARTIELLE « A »

La procédure s'applique à la zone du Gareizin de la commune de Francheville, elle commence par l'ouverture à l'urbanisation de la zone NA du Gareizin. Elle est transformée en révision partielle « A » et intègre la révision du POS 2001 (voir 4374 W).

Historique :

Arrêt du projet par délibération du Conseil de communauté du 27 janvier 1997.

Enquête publique du 8 septembre 1997 au 10 octobre 1997 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 16 décembre 1997.

Phase de lancement de la procédure

Concertation, ouverture : délibération du Conseil municipal (30 juillet 1996), délibération du Conseil de communauté (24 septembre 1996), certificats d'affichage, avis administratifs ; dossier de concertation préalable : notice explicative, rapport de présentation, plan de détail ; déroulement et clôture : délibération du Conseil de communauté (9 juin 1997), cahiers de concertation, compte rendu du groupe de travail (25 avril 1997), 1996-1997.

4096 WM 001

Arrêt du projet, dossier administratif : compte rendu du groupe de travail (19 décembre 1996), délibération du Conseil de communauté (27 janvier 1997), délibérations du Conseil municipal (21 mars 1997 et 7 mai 1997), correspondance, certificats d'affichage, avis administratifs ; dossier d'arrêt partiel : rapport de présentation, règlement, documents graphiques, 1996-1997.

4096 WM 002

Arrêt définitif du projet, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (10 juillet 1997), compte rendu du groupe de travail (6 juin 1997) ; dossier d'arrêt définitif : rapport de présentation, règlement, documents graphiques, 1997.

4096 WM 003

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 1997.

Désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif (8 juillet 1997) ; ouverture : arrêté de mise à enquête publique du président du Conseil de communauté (22 août 1997), certificats d'affichage, avis administratifs ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur, frais de l'enquête (1997).

4096 WM 004

Dossier soumis à enquête publique : notice explicative, rapport de présentation, documents graphiques (avant et après révision, consultation de la commune, « porter à connaissance » du préfet, avis des PPA, PPC et associations (1997).

4096 WM 005

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : compte rendu du groupe de travail (7 novembre 1997), délibération du Conseil de communauté (16 décembre 1997), certificats d'affichage, avis administratifs, 1997-1998.

4096 WM 006

25. MODIFICATION N°10

Cette procédure concerne les communes de Craponne, Francheville, Irigny, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières et Sainte-Foy-lès-Lyon.

Historique :

Enquête publique du 23 mars 1998 au 4 mai 1998 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 28 septembre 1998.

Opposabilité aux tiers le 20 octobre 1998.

Phase de réalisation du projet

Demandes de modification des communes et de particuliers : délibérations des Conseils municipaux, correspondance, 1998. **2691 WM 103**

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 1998.

Dossier soumis à enquête publique : notice explicative, pièces écrites et documents graphiques avant et après modification (1998). **2691 WM 104**

Désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la Communauté urbaine (23 février 1998), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; déroulement et conclusion de l'enquête : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur, correspondance (1998). **2691 WM 105**

Phase d'approbation

Approbation, 1998.

Dossier administratif : délibérations des Conseils municipaux, rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (28 septembre 1998), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage (1998). **2691 WM 106**

Dossier de modification approuvé : délibération du Conseil de communauté (28 septembre 1998), pièces écrites et documents graphiques modifiés (1998). **2691 WM 107**

26. RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN, CARTOGRAPHIE PRÉVENTIVE PAR COMMUNE

Risques de mouvements de terrain, cartographie préventive par commune

Plans par commune, 1998.

Craponne

6325 WM 016

Francheville	6325 WM 017
Irigny	6325 WM 018
La Mulatière	6325 WM 019
Oullins	6325 WM 020
Pierre-Bénite	6325 WM 021
Saint-Genis-Laval	6325 WM 022
Saint-Genis-les-Ollières	6325 WM 023
Sainte-Foy-lès-Lyon	6325 WM 024
Tassin-la-Demi-Lune	6325 WM 025
Vernaison	6325 WM 026

27. MISE À JOUR N° 3

Historique :
Arrêté de mise à jour du 1^{er} mars 1999.

Cf. 2693 WM 001 et 005

28. MODIFICATION N°11 SANS ENQUÊTE PUBLIQUE

Cette procédure s'applique à la commune de Francheville.

Historique :
Approbation par délibération du Conseil de communauté du 8 juin 2000.

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (8 juin 2000), 2000. **4096 WM 007**

29. RÉVISIONS SIMPLIFIÉES

Cette procédure concerne la restructuration du centre Bourg de la commune d'Irigny.

Historique :
Enquête publique du 17 novembre 2003 au 17 décembre 2003 inclus.
Approbation par délibération du Conseil de communauté du 29 mars 2004.

Phase de lancement de la procédure

Concertation, ouverture : délibération d'ouverture du Conseil de communauté (19 mai 2003) ; dossier de concertation : cahiers de concertation, notice explicative ; conclusion : délibération de bilan du Conseil de communauté (22 septembre 2003), 2003.

4096 WM 008

Phase d'enquête publique

Enquête publique, dossier soumis à enquête publique: arrêté de mise à enquête publique (20 octobre 2003), notice explicative, règlement, documents graphiques, annexes ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur, 2003.

4096 WM 009

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (29 mars 2004).

4096 WM 010

Cette procédure concerne la réalisation d'une voie nouvelle (Ile Barbe) dans la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon.

Phase de lancement de la procédure

Concertation, ouverture : délibération d'ouverture du Conseil de communauté (19 mai 2003) ; dossier de concertation : cahiers de concertation, notice explicative ; conclusion : délibération de bilan du Conseil de communauté (22 septembre 2003), 2003.

4096 WM 011

Phase d'enquête publique

Enquête publique, dossier soumis à enquête publique : arrêté de mise à enquête publique (20 octobre 2003), notice explicative, règlement, documents graphiques, annexes ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur, 2003.

4096 WM 012

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (29 mars 2004).

4096 WM 013

Cette procédure concerne la réalisation d'une déchetterie pour les communes de Sainte-Foy-lès-Lyon et de Francheville.

Phase de lancement de la procédure

Concertation, ouverture : délibération d'ouverture du Conseil de communauté (19 mai 2003) ; dossier de concertation : cahiers de concertation, notice explicative ; conclusion : délibération de bilan du Conseil de communauté (22 septembre 2003), 2003.

4096 WM 014

Phase d'enquête publique

Enquête publique, dossier soumis à enquête publique : arrêté de mise à enquête publique (20 octobre 2003), notice explicative, règlement, documents graphiques, annexes ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur, 2003.

4096 WM 015

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (29 mars 2004).

4096 WM 016

Cet article contient l'examen conjoint commun aux révisions simplifiées de Francheville, Sainte-Foy-lès-Lyon et Irigny.

Phase de réalisation du projet

Examen conjoint (10 octobre 2003), 2003.

4096 WM 017

30. MODIFICATION N°12

La procédure modifie les communes de Charly, Craponne, Francheville, Oullins, Pierre-Bénite, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières, Sainte-Foy-lès-Lyon et Tassin-la-Demi-Lune.

Historique :

Enquête publique du 17 novembre 2003 au 17 décembre 2003 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 29 mars 2004.

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 2003-2004.

Dossier soumis à enquête publique : rapport de présentation, règlement, documents graphiques, annexes ; ouverture : arrêté de mise à enquête publique (20 octobre 2003) (2003).

4096 WM 018

Déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur (2003-2004).

4096 WM 019

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (29 mars 2004).

4096 WM 020

31. MISE À JOUR N°4

Historique :

Arrêté du président de la Communauté urbaine du 19 avril 2004.

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : arrêté du président du Conseil de communauté (19 avril 2004) ; dossier de mise à jour : plans, annexes, 2004

4096 WM 021

32. RÉVISIONS SIMPLIFIÉES

Historique :

Enquête publique du 17 mai 2004 au 21 juin 2004 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 20 septembre 2004.

Cette procédure concerne l'extension de la crèche municipale de Francheville.

Phase de lancement de la procédure

Concertation, ouverture : délibération d'ouverture du Conseil de communauté (24 novembre 2003) ; dossier de concertation : cahiers de concertation, notice explicative ; conclusion : délibération de bilan du Conseil de communauté (29 mars 2004), 2003-2004.

4096 WM 022

Phase d'enquête publique

Enquête publique, dossier soumis à enquête publique : arrêté de mise à enquête publique (16 avril 2004), notice explicative, rapport de présentation, règlement, documents graphiques, annexes ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, 2004.

4096 WM 023

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (20 septembre 2004).

4096 WM 024

Cette procédure concerne le renforcement du quartier Bel Air de Francheville.

Phase de lancement de la procédure

Concertation, ouverture : délibération d'ouverture du Conseil de communauté (24 novembre 2003) ; dossier de concertation : cahiers de concertation, notice explicative ; conclusion : délibération de bilan du Conseil de communauté (29 mars 2004), 2003-2004.

4096 WM 025

Phase d'enquête publique

Enquête publique, dossier soumis à enquête publique : arrêté de mise à enquête publique (16 avril 2004), notice explicative, rapport de présentation, règlement, documents graphiques, annexes ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, 2004.

4096 WM 026

Phase d'approbation

Approbation : délibération du Conseil de communauté (20 septembre 2004).

4096 WM 027

Cette procédure concerne la création d'un pavillon médical dans le centre hospitalier Lyon Sud à Pierre-Bénite.

Phase de lancement de la procédure

Concertation, ouverture : délibération d'ouverture du Conseil de communauté (24 novembre 2003) ; dossier de concertation : cahiers de concertation, notice explicative ; conclusion : délibération de bilan du Conseil de communauté (29 mars 2004), 2003-2004.

4096 WM 028

Phase d'enquête publique

Enquête publique, dossier soumis à enquête publique : arrêté de mise à enquête publique (16 avril 2004), notice explicative, rapport de présentation, règlement, documents graphiques, annexes ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, 2004.

4096 WM 029

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (20 septembre 2004).

4096 WM 030

Ces articles contiennent l'examen conjoint et l'arrêté de mise à enquête publique ainsi que le rapport du commissaire-enquêteur communs aux révisions simplifiées de Francheville et Pierre-Bénite.

Phase de réalisation du projet

Examen conjoint (9 mars 2004), 2004.

**4096 WM 031-
1**

Phase d'enquête publique

Enquête publique, ouverture : arrêté de mise à enquête publique (16 avril 2004) ;
conclusion : rapport du commissaire-enquêteur, 2004.

**4096 WM 031-
2**

33. MODIFICATION N°13

La procédure modifie les communes de Craponne, Irigny, Oullins, Sainte-Foy-lès-Lyon, Tassin-la-Demi-Lune et Vernaison.

Historique :

Enquête publique du 17 mai 2004 au 21 juin 2004 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 20 septembre 2004.

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 2004.

Dossier soumis à enquête publique : rapport de présentation, règlement, documents graphiques, annexes ; ouverture : arrêté de mise à enquête publique (16 avril 2004).

4096 WM 032

Déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur (2004).

4096 WM 033

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (20 septembre 2004).

4096 WM 034

34. GROUPES DE TRAVAIL

Réunions des groupes de travail : procès-verbaux de réunions, documents de travail, correspondance (classement par année), 1972-1998.

1972-1982.

2691 WM 108

1983-1986.

2691 WM 109

1987-1991.

2691 WM 110

1992.

2691 WM 111

1993-1998.

2691 WM 112

SECTEUR NORD-OUEST

1. ÉLABORATION DU POS PARTIEL DU TERRITOIRE DES MONTS D'OR

Historique :
Prescription par arrêté préfectoral du 29 décembre 1971.
Publication par arrêté préfectoral du 20 juin 1976.
Approbation par arrêté préfectoral du 20 avril 1979.

Phase de lancement de la procédure

Demandes de modification des communes et de l'association SEVDOR : délibérations des Conseils municipaux, correspondance ; consultation de la Communauté Urbaine : délibération du Conseil de communauté (17 mai 1976), 1976.

2692 WM 001-1

Phase de publication

Publication partielle, dossier administratif : arrêté préfectoral (29 juin 1976), 1976.

2692 WM 001-2

Dossier de POS partiel publié : règlement, rapport de présentation, documents graphiques annexes, 1976.

2692 WM 002

Phase d'enquête publique

Enquête publique, ouverture : arrêté préfectoral (20 avril 1978) ; conclusion : rapport de la commission d'enquête, transmissions du rapport, 1978.

2692 WM 003

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (18 décembre 1978), arrêté préfectoral (20 avril 1979), correspondance, 1981-1982.

2692 WM 004

Mises en révision partielle à la demande des communes, 1981-1982.

Première demande : courrier de la commune de Poleymieux-au-Mont-d'Or, courrier de la Communauté urbaine ; mise en révision partielle : arrêté préfectoral (25 septembre 1980).

2692 WM 005

Deuxième demande : délibérations des Conseils municipaux, délibération du Conseil de communauté (25 mai 1981) ; mise en révision partielle : arrêté préfectoral (juillet 1981).

2692 WM 006

Les délibérations des Conseils municipaux proviennent des communes d'Albigny-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or et Saint-Romain-au-Mont-d'Or.

Troisième demande : délibération du Conseil municipal de Poleymieux-au-Mont-d'Or, correspondance, délibération du Conseil de communauté (8 novembre 1982) ; mise en révision partielle : arrêté préfectoral (28 décembre 1982).

2692 WM 007

2. ÉLABORATION DU POS DU SECTEUR NORD-OUEST

Historique :

Prescription par arrêté préfectoral du 29 décembre 1971.

Publication par arrêté préfectoral du 20 avril 1979.

Approbation par arrêté préfectoral du 16 avril 1982.

Phase de lancement de la procédure

Demandes de modification des communes : délibérations des Conseils municipaux, correspondance, 1977-1980. **2692 WM 008**

Phase de réalisation du projet

Consultation des services de l'État : correspondance, rapport de synthèse ; consultation des communes et de la Communauté urbaine : délibérations des Conseils municipaux, délibération du Conseil de communauté (18 décembre 1978), 1978. **2692 WM 009-1**

Phase de publication

Publication, dossier administratif : arrêté préfectoral (2 avril 1979). **2692 WM 009-2**

Phase d'enquête publique

Enquête publique, ouverture : arrêté préfectoral (8 mai 1979), transmissions ; conclusion : rapport de la commission d'enquête ; demandes de modification des communes et de particuliers suite à l'enquête publique : délibérations des Conseils municipaux, correspondance, 1979. **2692 WM 010**

Phase d'approbation

Approbation, 1981-1982.

Dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (25 mai 1981), arrêté préfectoral (16 avril 1982), documents graphiques (1981-1982). **2692 WM 011**

Dossier de POS approuvé (1982).

Arrêté préfectoral (16 avril 1982), rapport de présentation, règlement, documents graphiques. **2692 WM 012**

Annexes ; supplément au dossier suite à la mise en révision partielle du POS : délibération du Conseil de communauté (25 mai 1981), arrêté préfectoral (30 avril 1982), plans du périmètre de révision. **2692 WM 013**

Demandes de révision partielle des communes : délibérations des Conseils municipaux, délibération du Conseil de communauté (1981-1982), arrêtés préfectoraux (1982) ; déclassement d'espaces naturels : courrier du ministère de l'Urbanisme et du Logement, délibérations du Conseil de communauté (25 avril 1981), arrêté ministériel (24 mars 1982), 1981-1982.

2692 WM 014

Les demandes de révision proviennent des communes de Charbonnières-les-Bains, Couzon-au-Mont-d'Or, Ecully, La Tour de Salvagny, Saint-Germain-au-Mont-d'Or.

3. RÉVISION N°1

Cette procédure s'applique à toutes les communes. Elle englobe l'intégration du POS partiel du territoire de Monts d'Or au POS général du secteur Nord-Ouest.

Historique :

Prescription par délibération du Conseil de communauté du 4 février 1985.

Arrêt du projet par délibération du Conseil de communauté du 24 juin 1985.

Enquête publique du 13 décembre 1985 au 24 janvier 1986 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 5 mai 1986.

Opposabilité aux tiers le 16 juin 1986.

Première tranche de la révision n°1.

Phase de lancement de la procédure

Prescription, composition du groupe de travail : délibération du Conseil de communauté (29 septembre 1983) ; délibération du Conseil de communauté (28 novembre 1983) ; mise en œuvre : arrêté du président de la communauté urbaine (30 janvier 1984) ; demandes d'association des communes limitrophes : correspondance ; demandes de modification des communes : délibérations des Conseils municipaux, correspondance ; requêtes des associations et Ecully survie : correspondance, 1983-1984.

2692 WM 015-1

Phase de réalisation du projet

Arrêt du projet, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (12 mars 1984) ; dossier de POS arrêté : pièces écrites et documents graphiques modifiés ; consultation des personnes publiques : avis des personnes publiques associées, avis des services de l'État et des communes limitrophes, 1984.

2692 WM 015-2

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 1984.

Dossier soumis à enquête publique : délibération du Conseil de communauté (12 mars 1984), pièces écrites et documents graphiques modifiés ; désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la communauté urbaine (26 octobre 1984), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage (1984).

2692 WM 016

Déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur, transmissions du rapport (1984).

2692 WM 017

Phase d'approbation

Approbation, 1985.

Dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (18 mars 1985), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage (1985). Intégration du POS partiel du Territoire des Monts d'Or au POS Nord-Ouest: arrêté du président de la communauté urbaine (2 avril 1985), transmissions ; contrôle de légalité : courrier du préfet (1985).

2692 WM 018

Dossier de POS approuvé : rapport de présentation, règlement, annexes et documents graphiques modifiés, arrêté du président de la communauté urbaine (2 avril 1985), avis du préfet (15 juillet 1985).

2692 WM 019

Deuxième tranche de la révision n°1.

Phase de réalisation du projet

Projet d'inscription des Monts d'Or aux sites et monuments naturels exceptionnels, demandes d'inscription : compte rendu de la réunion en préfecture relative à la présentation du projet (4 juillet 1984), étude d'aménagement du cabinet d'architectes Grange-Chavanis, compte rendu de la réunion en préfecture relative à l'examen du projet (4 mars 1986), étude de l'Atelier d'urbanisme, 1984, 1986.

2692 WM 020

Arrêt du projet, 1985.

Consultation des personnes publiques : avis des personnes publiques associées, des services de l'État et du préfet ; dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (22 avril 1985), transmissions ; approbation du règlement révisé par les communes : délibérations des Conseils municipaux (1985).

2692 WM 021

Dossier de POS arrêté : délibération du Conseil de communauté (22 avril 1985), notice explicative, règlement et documents graphiques modifiés (1985).

2692 WM 022

Concertation, 1985-1986.

Modalités de concertation, définition et approbation : délibérations des Conseils municipaux, délibération du Conseil de communauté (28 octobre 1985), transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage (1985).

2692 WM 024

Déroulement : cahiers de concertation ; clôture : courrier aux maires (1985-1986).

2692 WM 025

Phase d'enquête publique

Enquête publique, dossier soumis à enquête publique : notice explicative, règlement et plans de zonage modifiés, plans de zonage avant et après modification ; désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la communauté urbaine (15 novembre 1985), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, correspondance du commissaire enquêteur, rapport du commissaire enquêteur, transmissions du rapport, 1985-1986.

2692 WM 023

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (5 mai 1986), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; dossier de POS approuvé : délibération du Conseil de communauté (5 mai 1986), rapport de présentation, règlement, documents graphiques ; mise à jour du POS : arrêté du président de la communauté urbaine (5 mai 1986), 1986.

2692 WM 026

4. MODIFICATION N°1

Cette procédure s'applique à toutes les communes.

Historique :

Enquête publique du 27 février 1984 au 28 mars 1984 inclus.

Approbation par délibérations du Conseil de communauté des 17 septembre et 22 octobre 1984.

Opposabilité aux tiers le 25 décembre 1984.

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 1984.

Dossier soumis à enquête publique : arrêté du président de la communauté urbaine (25 janvier 1984), règlement et documents graphiques modifiés (1984).

2692 WM 027

Désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la communauté urbaine (25 janvier 1984), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, correspondance du commissaire enquêteur, rapport du commissaire enquêteur, transmissions du rapport (1984).

2692 WM 028

La correspondance du commissaire enquêteur contient notamment des pétitions de l'association SEVDOR.

Phase d'approbation

Approbation, 1984.

Dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (17 septembre 1984), délibération complémentaire (22 octobre 1984), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; demandes de rectification du règlement : correspondance avec la commune d'Ecully (1984).

2692 WM 029

Dossier de modification approuvé : pièces écrites et documents graphiques modifiés (1984).

2692 WM 030

Dossier de modification approuvé pour le territoire des Monts d'Or : pièces écrites et documents graphiques modifiés (1984).

2692 WM 031

5. MODIFICATION N°2

Cette procédure s'applique aux communes d'Albigny-sur-Saône, Champagne-au-Mont-d'Or, Collonges-au-Mont-d'Or, Couzon-au-Mont-d'Or, Ecully, La Tour de Salvagny, Limonest, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Saint-Romain-au-Mont-d'Or.

Historique :

Enquête publique du 11 décembre 1985 au 21 janvier 1986 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 24 mars 1986.

Opposabilité aux tiers le 4 avril 1986.

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 1985-1986.

Dossier soumis à enquête publique : pièces écrites et documents graphiques modifiés ; désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la communauté urbaine (15 novembre 1985), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage (1985).

2692 WM 032

Déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur, transmissions du rapport (1985-1986).

Concertation, définition et approbation des modalités de concertation : délibération du Conseil de communauté (9 décembre 1985), délibérations des Conseils municipaux ; déroulement : cahiers de concertation ; clôture : courrier aux maires, 1985-1986.

2692 WM 033

Phase d'approbation

Approbation, 1986.

Dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (24 mars 1986), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage (1986).

2692 WM 034

Dossier de modification approuvé : pièces écrites et documents graphiques modifiés (1986).

2692 WM 035

6. RÉVISION PARTIELLE N°2

Cette procédure s'applique aux communes de Charbonnières-les-bains et Ecully. Elle sera intégrée à la révision générale n°4 par délibération du Conseil de communauté du 9 novembre 1987.

Historique :

Prescription par délibération du Conseil de communauté du 22 avril 1985.

Arrêt du projet par délibération du Conseil de communauté du 12 mars 1984.

Enquête publique du 26 octobre 1984 au 28 novembre 1984 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 18 mars 1985.

Opposabilité aux tiers le 19 avril 1985.

Phase de lancement de la procédure

Prescription : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (22 avril 1985), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; dossier de prescription : délibération des Conseils municipaux, délibération du Conseil de communauté (22 avril 1985), plans des périmètres de révision (1985). Association des personnes publiques, demandes d'association des personnes autres que l'État : correspondance ; désignation des services de l'État associés : courrier du préfet (1985). Mise en œuvre : arrêté du président de la communauté urbaine (14 février 1986), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; « Porter à connaissance » du préfet, 1985-1986.

2692 WM 036

Concertation, définition des modalités de concertation : délibération du Conseil de communauté (28 octobre 1985), notifications, transmissions, certificats d'affichage ; déroulement, cahiers de concertation, 1985-1987.

2692 WM 037

7. MISE EN COMPATIBILITÉ DU POS SUITE À DES DÉCLARATIONS D'UTILITÉ PUBLIQUE

*DUP de la déviation du CD 73 sur les territoires des communes de Dardilly et La Tour de Salvagny.*²⁷

Phase de lancement de la procédure

Demande de déclaration d'utilité publique : courrier de la DDE ; désignation des personnes publiques associées : délibération du conseil de Communauté (28 mai 1985), arrêté préfectoral (15 novembre 1985), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage, 1985.

2692 WM 038-1

Phase d'enquête publique

Enquête publique, ouverture : arrêté préfectoral (22 août 1985), avis administratifs, certificats d'affichage ; conclusion : rapport du commissaire enquêteur, 1985-1986.

2692 WM 038-2

Dossier soumis à enquête publique : arrêté préfectoral (22 août 1985), plan de situation, notice explicative, plan général des travaux, étude d'impact, 1985.

2692 WM 039-1

Phase d'approbation

Consultation de la Communauté urbaine : délibération du conseil de Communauté (24 mars 1986), transmissions.

2692 WM 038-3

Dossier de mise en compatibilité du POS : rapport de présentation, pièces écrites et documents graphiques modifiés, 1986.

2692 WM 039-2

*Déviation du CD 89 sur le territoire de la commune de Saint-Romain-au-Mont-d'Or.*²⁸

Phase de lancement de la procédure

Désignation des personnes publiques associées : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (16 septembre 1985), arrêté préfectoral (27 janvier 1986), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage, correspondance, 1985-1986.

2692 WM 040-1

Phase d'enquête publique

Enquête publique, dossier soumis à enquête publique : rapport de présentation, notice explicative ; ouverture : arrêté préfectoral (25 novembre 1985), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; conclusion : rapport du commissaire enquêteur, 1985-1986.

2692 WM 040-2

²⁷ Mise à jour par arrêté du 18 mai 1987 à la suite de l'approbation de la révision n°3.

²⁸ Mise à jour par arrêté du 19 mai 1987 à la suite de l'approbation de la révision n°3.

Phase d'approbation

Plans remis à l'Agence d'urbanisme pour modification (1986). Approbation, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (23 juin 1986), transmissions, 1986.

2692 WM 040-3

8. RÉVISION PARTIELLE N°3

Cette procédure s'applique aux communes de Champagne-au-Mont-d'Or, Collonges-au-Mont-d'Or, Couzon-au-Mont-d'Or, Dardilly, La Tour de Salvagny, Limonest, Marcy-l'Étoile, Poleymieux-au-Mont-d'Or et Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.

Historique :

Prescription par délibération du Conseil de communauté du 9 décembre 1985.

Arrêt du projet par délibération du Conseil de communauté du 23 juin 1986.

Enquête publique du 10 décembre 1986 au 22 janvier 1987 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 18 mai 1987.

Opposabilité aux tiers le 23 juin 1987.

Phase de lancement de la procédure

Demandes de modification des communes : délibérations des Conseils municipaux, documents graphiques, correspondance (1986). Prescription : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (9 décembre 1985), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; dossier de prescription : délibérations des Conseils municipaux, plans des périmètres de révision (1985-1986). Association des personnes publiques, désignation des services de l'État associés : courrier du préfet ; mise en œuvre : arrêté du président de la communauté urbaine (7 avril 1986) ; « Porter à connaissance » du préfet, 1986.

2692 WM 041

Concertation, approbation des modalités de concertation : délibérations des Conseils municipaux ; déroulement : cahiers de concertation ; clôture : courrier aux maires ; bilan : liste synthétique des observations recueillies, 1985-1987.

2692 WM 044

Phase de réalisation du projet

Arrêt du projet, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (23 juin 1986), notifications, transmissions ; dossier de POS arrêté : pièces écrites et documents graphiques modifiés ; consultation des personnes publiques : avis des personnes publiques associées et des services de l'État, 1986.

2692 WM 042

Phase d'enquête publique

Enquête publique, dossier soumis à enquête publique : pièces écrites et documents graphiques modifiés, délibérations des Conseils municipaux ; désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la communauté urbaine (31 octobre 1986), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, correspondance du commissaire enquêteur, rapport du commissaire enquêteur, 1986-1987.

2692 WM 043

Les délibérations des Conseils municipaux figurant au dossier soumis à enquête portent sur les demandes de modification des communes.

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (18 mai 1987), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; mise à jour du POS : arrêtés du président de la communauté urbaine (18 et 19 mai 1987), 1987.

2692 WM 045

Dossier révision approuvé : pièces écrites et documents graphiques modifiés, 1987.

2692 WM 046

9. MODIFICATION N°3

Cette procédure s'applique aux communes de Dardilly et Ecully.

Historique :

Enquête publique du 4 juin 1986 au 4 juillet 1986 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 23 mars 1987.

Opposabilité aux tiers le 16 avril 1987.

Phase d'enquête publique.

Enquête publique, dossier soumis à enquête publique : règlement et plan de zonage modifié ; désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la communauté urbaine (15 mai 1986), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur, transmissions du rapport, 1986.

2692 WM 047

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (23 mars 1987), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; dossier de modification approuvé : règlement modifié, 1987.

2692 WM 048

Zonage du quartier des Noyeraies, contestation de la commune de Dardilly : correspondance, avis du tribunal administratif ; avis négatif du commissaire enquêteur : rapport du commissaire enquêteur ; suivi de l'affaire : extraits de règlement, documents graphiques, correspondance, 1986-1988.

2692 WM 049

10. MODIFICATION N°4

Cette procédure s'applique aux communes d'Albigny-sur-Saône, Champagne-au-Mont-d'Or, Écully, Marcy-l'Étoile.

Historique :

Enquête publique du 10 décembre 1986 au 22 janvier 1987 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 29 juin 1987.

Opposabilité aux tiers le 29 juillet 1987.

Phase de réalisation du projet

Concertation, définition et approbation des modalités de concertation : délibération du Conseil de communauté (22 septembre 1986), délibérations des Conseils municipaux ; déroulement et conclusion : cahiers de concertation, bilan des concertations, 1986-1987.

2692 WM 053

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 1986-1987.

Dossier soumis à enquête publique : pièces écrites et documents graphiques modifiés, délibérations des Conseils municipaux (1986).

2692 WM 050

Les délibérations des Conseils municipaux portent sur les demandes de révision des communes.

Désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la communauté urbaine (31 octobre 1986), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage (1986).

2692 WM 051

Déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, correspondance du commissaire enquêteur, rapport du commissaire enquêteur, transmissions du rapport ; demandes de modification suite à l'enquête publique : délibérations des Conseils municipaux, correspondance (1986-1987).

2692 WM 052

La correspondance du commissaire enquêteur contient une pétition de l'association SEVDOR. Les demandes de modification proviennent des communes de Champagne-au-Mont-d'Or, Écully et Marcy-l'Étoile.

Phase d'approbation

Approbation, 1987.

Dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (29 juin 1987), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; dossier de modification approuvé : rapport de présentation, règlement, documents graphiques et annexes (1987).

2692 WM 054

Plans périmés le 29 juillet 1987 (1987).

2692 WM 055

11. RÉVISION À L'INITIATIVE DE L'ÉTAT

Cette procédure s'applique ici en vertu d'une demande du conseil général en date du 18 février 1987, visant à supprimer des emplacements réservés sur l'ensemble des routes nationales et départementales, suite à l'adoption du schéma de référence des voiries départementales par le Conseil général le 20 décembre 1985.

Historique :

Prescription par arrêté préfectoral du 15 décembre 1987.

Prescription de l'enquête publique par arrêté préfectoral du 5 février 1988.

Approbation par arrêté préfectoral du 7 novembre 1988.

Phase d'enquête publique

Dossier soumis à enquête publique : rapport de présentation, liste des emplacements réservés et documents graphiques d'origine et modifiés, 1988.

2692 WM 056

12. RÉVISION N°4

Cette procédure s'applique à toutes les communes.

Historique :

Prescription par délibération du Conseil de communauté du 22 septembre 1987.

Arrêt du projet et intégration de la révision partielle n°2 par délibération du Conseil de communauté du 9 novembre 1987.

Enquête publique du 10 mai 1988 au 30 juin 1988 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 19 décembre 1988.

Opposabilité aux tiers le 27 janvier 1989.

Phase de lancement de la procédure

Demandes de modification des communes : délibérations des Conseils municipaux, 1986-1988.

2692 WM 057

Ce dossier comprend notamment le suivi d'une demande de classement de la commune de La Tour de Salvagny en station hydrominérale.

Concertation, approbation des modalités de concertation : délibérations des Conseils municipaux ; déroulement : cahiers de concertation ; clôture : courrier aux maires, 1986-1988. **2692 WM 069**

Prescription : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (22 septembre 1986), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; demandes d'association des communes limitrophes : correspondance ; demandes de l'association SEVDOR : correspondance ; mise en œuvre : arrêté du président de la communauté urbaine (22 janvier 1987), notifications, avis administratifs, certificats d'affichage ; « Porter à connaissance » du préfet, 1987-1988. **2692 WM 058-1**

Phase de réalisation du projet

Arrêt du projet, 1987-1988.

Consultations des personnes publiques : avis du préfet, avis des personnes publiques associées et des communes limitrophes ; dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (9 novembre 1987), notifications, transmissions (1987). **2692 WM 058-2**

Dossier de POS arrêté (1987).

Rapport de présentation, règlement, documents graphiques. **2692 WM 059**

Annexes. **2692 WM 060**

Demandes de rectification du dossier des communes : délibérations des Conseils municipaux (1988). **2692 WM 061**

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 1988.

Dossier soumis à enquête publique (1988).

Avis du préfet, rapport de présentation, règlement, documents graphiques. **2692 WM 062**

Annexes. **2692 WM 063**

Plan de détail n°22 : version originale et modifiée pour le dossier soumis à enquête publique (1988). Désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la communauté urbaine (29 avril 1988), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage (1988). **2692 WM 064**

Déroulement : registres d'enquête publique (1988). **2692 WM 065**

Conclusion : rapport du commissaire enquêteur, transmissions du rapport (1988). **2692 WM 066**

Phase d'approbation

Contentieux, 1988.

Demande de modification de la famille Gouillon : correspondance (1988). **2692 WM 067**

Ce courrier contient un rappel des étapes d'une procédure contentieuse engagée par la famille Gouillon le 14 août 1986.

Réunion de la commission de conciliation : courrier de saisine de la commission, notice explicative, plans du secteur concerné, compte rendu de réunion (27 juillet 1988), rapport de la commission, notifications, transmissions, certificats d'affichage (1988). **2692 WM 068**

Prise en compte du droit de préemption urbain dans la révision générale n°4 : liste des zones soumises au droit de préemption urbain, plans de zonage correspondants, compte rendu de réunion interservices (21 mai 1987), documentation, 1987-1988. **2692 WM 070**

La réunion du 21 mai 1987 regroupe des représentants de la préfecture, du service de l'observatoire urbain et de la DDE.

Approbation, 1988-1989.

Préparation technique : liste synthétique de l'ensemble des demandes des communes au cours de la révision n°4, délibérations des communes de Marcy-l'Étoile et Limonest récusant les conclusions du commissaire enquêteur (1988). Dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (19 décembre 1988), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; mise à jour du POS : arrêté du président de la communauté urbaine (16 décembre 1988) (1988-1989). **2692 WM 071**

Dossier de POS approuvé (1988).

Règlement, rapport de présentation. **2692 WM 072**

Documents graphiques, annexes. **2692 WM 073**

13. RÉVISION N°5

Annulation du schéma directeur par jugement du Tribunal administratif du 13 mars 1991. Choix vers une révision partielle 5 A englobant les demandes compatibles avec le SDAU de 1978.

Cette procédure s'applique à toutes les communes. Elle englobe l'intégration au POS du périmètre d'étude du boulevard périphérique Nord.

Historique :

Prescription par délibération du Conseil de communauté du 29 janvier 1990.

Arrêt du projet et intégration de la révision partielle n°2 par délibération du Conseil de communauté du 10 décembre 1990.

Poursuite des études par délibération du Conseil de communauté du 19 décembre 1991.

Arrêt définitif du projet par délibération du Conseil de communauté du 22 février 1993.

Enquête publique du 29 mars 1993 au 29 mai 1993 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 27 septembre 1993.

Opposabilité aux tiers le 15 novembre 1993.

Phase de lancement de la procédure

Demandes de modification des communes et des associations : délibérations des Conseils municipaux, correspondance, plans, documentation, 1990-1994.

Albigny-sur-Saône.	2692 WM 074
Champagne-au-Mont-d'Or.	2692 WM 075
Charbonnières-les-Bains.	2692 WM 076
Collonges-au-Mont-d'Or.	2692 WM 077
Couzon-au-Mont-d'Or.	2692 WM 078
Curis-au-Mont-d'Or.	2692 WM 079
Dardilly : demande d'anticipation de la commune, délibération du Conseil municipal, correspondance.	2692 WM 080
Ecully.	2692 WM 081
La Tour de Salvagny.	2692 WM 082
Limonest.	2692 WM 083
Marcy-l'Étoile	2692 WM 084
Poleymieux-au-Mont-d'Or.	2692 WM 085
Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.	2692 WM 086
Saint-Didier-au-Mont-d'Or.	2692 WM 087
Saint-Germain-au-Mont-d'Or.	2692 WM 088
Saint-Romain-au-Mont-d'Or.	2692 WM 089

Demandes de modification et requêtes des particuliers, suivi des demandes : correspondance, plans, documentation, 1990-1995. **2692 WM 090**

Ces demandes proviennent des communes de Charbonnières-les-Bains, Couzon-au-Mont-d'Or, Curis-au-Mont-d'Or, Ecully, Marcy-l'Étoile, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or et Saint-Didier-au-Mont-d'Or.

Opérations préalables à la révision n°5.- Instauration de nouvelles servitudes d'utilité publique, correspondance avec le préfet : plans, décrets ministériels, documentation ; mises à jour : arrêtés du président de la communauté urbaine, correspondance ; mise à jour suite à l'achèvement de la ZAC de Dardilly : arrêté du président de la communauté urbaine (6 novembre 1990), plans rectifiés, notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage, 1989-1991. **2692 WM 091**

Première phase d'études, prescription : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (29 janvier 1990), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; demandes d'association des communes limitrophes : correspondance ; mise en œuvre : arrêté du président de la communauté urbaine (19 juin 1990), notifications, avis administratifs, certificats d'affichage, 1990. **2692 WM 092**

Concertation, définition et approbation des modalités de concertation : délibération du Conseil de communauté (29 janvier 1990), délibérations des Conseils municipaux ; déroulement : cahiers de concertation ; clôture : délibération du Conseil de communauté (21 décembre 1992), délibération modificative (25 janvier 1993) ; approbation du bilan de la concertation : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (22 février 1993), notifications, transmissions, projet d'avis administratif, 1990-1993. **2692 WM 100**

Phase de réalisation du projet

Dossier de POS arrêté, 1990.

Délibération du Conseil de communauté (20 décembre 1990), rapport de présentation, règlement, plans de zonage (1990). **2692 WM 093**

Annexes (1990). **2692 WM 094**

Poursuite et fin des études, 1991-1993.

Dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (19 décembre 1991), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage (1991-1992). **2692 WM 095**

« Porter à connaissance » du préfet et avis complémentaires (1991-1993). **2692 WM 096**

Second arrêt du projet, 1992.

Dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (23 juillet 1992), transmissions ; consultation des personnes publiques : avis des personnes publiques associées et des communes, avis des EPCI et communes limitrophes, avis des associations agréées (1991-1993). **2692 WM 097**

Dossier de POS arrêté (1992).

Délibération du Conseil de communauté (23 juillet 1992), rapport de présentation, règlement, plans de zonage, notice explicative. **2692 WM 098**

Plans de détail, plans de prise en considération des risques naturels prévisibles, annexes. **2692 WM 099**

Arrêt définitif, 1992-1993.

Préparation technique du dossier d'arrêt définitif, intégration au POS du périmètre d'étude du projet de boulevard périphérique Nord : notes à l'Agence d'urbanisme, plan ; rédaction du règlement : notes techniques, correspondance (1992-1993). **2692 WM 101**

Dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, liste détaillée des remarques et avis émis sur le projet, délibération du Conseil de communauté (22 février 1993), liste synthétique des avis des communes et personnes publiques associées (1993). **2692 WM 102**

Dossier d'arrêt définitif du projet soumis à enquête publique (1993).

Délibération du Conseil de communauté (22 février 1993), arrêté du président de la communauté urbaine (2 mars 1993), rapport de présentation, règlement, plans de zonage, plans de détail. **2692 WM 103**

Plans de prévention des risques naturels prévisibles, annexes, avis des communes, avis des personnes publiques associées, avis des autres personnes consultées, pièces complémentaires destinées à l'information du public. **2692 WM 104**

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 1993.

Désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la communauté urbaine (2 mars 1993), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage (1993). **2692 WM 105**

Déroulement de l'enquête (1993).

Registres d'enquête publique. **2692 WM 106**

Correspondance du commissaire enquêteur. **2692 WM 107**

Conclusion : rapport du commissaire enquêteur (1993). **2692 WM 108**

Phase d'approbation

Commune de Charbonnières-les-Bains, mise en compatibilité des POS Nord-Ouest et Sud-Ouest pour les projets de lycée de l'Ouest lyonnais et de parc de stationnement²⁹ : notes de présentation, pièces et plans opposables, projets de modification, 1992. **2692 WM 109**

Approbation, 1993.

Dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (27 septembre 1993), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage (1993). **2692 WM 110**

Dossier de POS approuvé (1993).

Délibération du Conseil de communauté (27 septembre 1993), règlement, rapport de présentation, plans de zonage, plans de détail, plans de masse. **2692 WM 111**

Plans de prise en compte des risques naturels prévisibles, annexes. **2692 WM 112**

²⁹ Se référer aux articles 2692 WM 054-058 pour de plus amples informations.

Contentieux, famille Guillon contre la révision n°4 du POS Nord-Ouest : notification de jugement, mémoire en défense de la Communauté urbaine, correspondance, documents graphiques³⁰ ; SEVDOR contre la révision n°4 du POS Nord-Ouest : notification de jugement, 1988-1994. **2692 WM 113**

14. MODIFICATION N°5

Cette procédure s'applique aux communes d'Albigny-sur-Saône, Champagne-au-Mont-d'Or, Charbonnières-les-Bains, Couzon-au-Mont-d'Or, Dardilly, La Tour de Salvagny, Limonest, Marcy-l'Étoile, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or et Saint-Germain-au-Mont-d'Or.

Historique :

Enquête publique du 21 mai 1990 au 21 juin 1990 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 29 octobre 1990.

Opposabilité aux tiers le 8 janvier 1991.

Phase de lancement de la procédure

Demandes des communes : délibérations des Conseils municipaux, 1988-1990. **2692 WM 114**

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 1990.

Dossier soumis à enquête publique : arrêté du président de la communauté urbaine (25 avril 1990), référence des textes régissant l'enquête publique, règlement et documents graphiques modifiés (1990). **2692 WM 115**

Désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la communauté urbaine (25 avril 1990), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur (1990). **2692 WM 116**

Phase d'approbation

Approbation, 1990-1991.

Dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (29 octobre 1990), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage, pages du règlement modifiées ; mise à jour du POS : arrêté de mise à jour (6 novembre 1990) (1990-1991). **2692 WM 117**

Dossier de modification approuvé : délibération du Conseil de communauté (29 octobre 1990), rapport de présentation, règlement, documents graphiques et annexes (1990). **2692 WM 118**

Dossier de POS opposable au 29 octobre 1990, 1988-1990.

³⁰ Dossier communicable en 2092.

Rapport de présentation, règlement, plans de zonage (1988-1990).

2692 WM 119

Plans de détail, annexes (1988-1990).

2692 WM 120

Ce dossier inclus toutes les mises à jour jusqu'à la modification 5 incluse. Comprend également la modification du règlement induite par l'achèvement de la ZAC de Dardilly (arrêté du 6 novembre 1990).

15. MISE À JOUR

Cette procédure intervient suite à la déclaration d'utilité publique des travaux d'élargissement de la RD 123 E.

Historique :

Arrêté de mise à jour du 30 août 1991

Phase d'approbation

Déclaration d'utilité publique : arrêté préfectoral (20 septembre 1990) ; mise à jour : arrêté du président de la communauté urbaine (30 août 1991), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage, plans modifiés, 1991.

2692 WM 121

16. MISE À JOUR

Cette procédure vise à inscrire au POS le projet d'étude du tronçon ouest du boulevard périphérique.

Historique :

Arrêté de mise à jour du 18 septembre 1991.

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : arrêté de mise à jour (18 septembre 1991), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage, plans modifiés, 1991.

2692 WM 122

17. MODIFICATION N°6

Cette procédure s'applique aux communes d'Albigny-sur-Saône, Curis-au-Mont-d'Or et Saint-Germain-au-Mont-d'Or.

Historique :

Enquête publique du 10 janvier 1994 au 11 février 1994 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 16 avril 1994.

Opposabilité aux tiers le 13 juillet 1994.

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 1993-1994.

Dossier soumis à enquête publique : notice explicative, rapport de présentation et documents graphiques avant et après modification (1993).

2692 WM 123

Désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la communauté urbaine (14 décembre 1993), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, correspondance du commissaire enquêteur, rapport du commissaire enquêteur, transmissions du rapport (1993-1994).

2692 WM 124

Phase d'approbation

Approbation, 1994.

Dossier administratif : délibérations des Conseils municipaux, rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (16 mai 1994), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage (1994).

2692 WM 125

Dossier de modification approuvé : délibération du Conseil de communauté (16 mai 1994), diagnostic des risques et nuisances, plans modifiés (1994).

2692 WM 126

18. MODIFICATION N°7 SANS ENQUÊTE PUBLIQUE

Cette procédure s'applique à la commune de Saint-Didier-au-Mont-d'Or.

Historique :

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 24 janvier 1994.

Phase de lancement de la procédure

Demande de modification : délibération du Conseil municipal (16 décembre 1993), 1993.

2692 WM 127-1

Phase d'approbation

Approbation, 1994.

Dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (24 janvier 1994), transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage, correspondance (1994).

2692 WM 127-2

Dossier de modification approuvé : délibération du Conseil de communauté (24 janvier 1994), plans modifiés (1994).

2692 WM 128

19. MODIFICATIONS N°6 ET N°7

Phase d'approbation

Approbation, dossier de mise à jour : pièces écrites et documents graphiques modifiés, transmissions du dossier, 1994.

2692 WM 129

20. MODIFICATION N°8 SANS ENQUÊTE PUBLIQUE

Cette procédure s'applique à la commune d'Ecully.

Historique :

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 3 avril 1995.

Phase de lancement de la procédure

Demande de modification : délibération du Conseil municipal (16 décembre 1994), 1994.

2692 WM 130-1

Phase d'approbation

Approbation, 1995.

Dossier administratif : note du service juridique, rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (3 avril 1995), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage (1995).

2692 WM 130-2

Dossier de modification approuvé : délibération du Conseil de communauté (3 avril 1995), pièces écrites et documents graphiques modifiés (1995).

2692 WM 131

21. ÉTABLISSEMENT DU PROJET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) DE PROTECTION DE LA PLAINE DES CHÈRES

Concerne la commune de Saint-Germain-au-Mont-d'Or³¹. Cette mesure étant compatible avec les dispositions du POS, elle n'en emporte pas révision.

Phase de lancement de la procédure

Établissement du projet d'intérêt général : arrêté préfectoral (28 juillet 1995), rapport de présentation du PIG ; rapport de présentation, rectification d'une erreur matérielle : courrier du directeur de la Planification urbaine, arrêté rectificatif du préfet (13 novembre 1995), 1995.

2692 WM 132

³¹ Ainsi que les communes hors Communauté suivantes : Anse, Ambrieux d'Azergues, Chasseley, Chazay d'Azergues, Les Chères, Lucenay, Marcilly d'Azergues, Morance, Quincieux.

22. MISE À JOUR

Historique :

Arrêté de mise à jour du 1^{er} avril 1996.

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : pièces écrites et documents graphiques modifiés, 1996.

2692 WM 136

23. MISE À JOUR

Cette procédure vise notamment à inscrire au POS une modification du périmètre d'étude du périphérique Ouest ainsi que des modifications de PAE.

Historique :

Arrêté de mise à jour du 26 mai 1997.

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : arrêté du président de la communauté urbaine (26 mai 1997), pièces écrites et documents graphiques modifiés, 1997.

2692 WM 138

24. MODIFICATION N°9

Cette procédure s'applique à la commune d'Écully.

Historique :

Enquête publique du 2 juin 1997 au 4 juillet 1997 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 20 octobre 1997.

Opposabilité aux tiers le 27 décembre 1997.

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 1997.

Dossier soumis à enquête publique : arrêté du président de la communauté urbaine (28 avril 1997), rapport de présentation et règlement d'origine et modifiés (1997).

2692 WM 138

Désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la communauté urbaine (28 avril 1997), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage, correspondance ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur (1997).

2692 WM 139

Phase d'approbation

Approbation, 1997.

Dossier administratif : compte rendu de réunion (3 septembre 1997), délibération du Conseil municipal (26 septembre 1997), rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (20 octobre 1997), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage (1997).

2692 WM 140

La réunion porte sur l'examen du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur mais n'est pas une réunion du groupe de travail Les participants sont des représentants de la Direction de la planification urbaine et de la commune d'Ecully.

Dossier de modification approuvé : délibération du Conseil de communauté (20 octobre 1997), pièces écrites et documents graphiques modifiés (1997).

2692 WM 141

Contentieux, Marie-Hélène Duchez contre la commune d'Ecully : recours déposé devant le tribunal administratif, mémoire en défense de la commune, documentation³², 1997-1998.

2692 WM 142

25. MODIFICATION N°11 SANS ENQUÊTE PUBLIQUE

Cette procédure s'applique à la commune La Tour de Salvagny.

Historique :

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 7 juillet 1998.

Phase d'approbation

Demande de modification : délibération du Conseil municipal (29 mai 1998). Approbation, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (7 juillet 1998), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage, correspondance ; dossier de modification approuvé : délibération du Conseil de communauté (7 juillet 1998), pièces écrites et documents graphiques modifiés, 1998.

2692 WM 143

³² Communicable en 2099.

26. MODIFICATION N°10

Cette procédure s'applique aux communes de Charbonnières-les-Bains, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly, Écully, Limonest, Marcy-l'Étoile, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or et Saint-Romain-au-Mont-d'Or.

Historique :

Enquête publique du 2 juin 1998 au 3 juillet 1998 inclus.

Approbation par délibérations du Conseil de communauté des 20 septembre 1998 et 19 octobre 1998.

Opposabilité aux tiers le 17 novembre 1998.

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 1998.

Dossier soumis à enquête publique : arrêté du président de la communauté urbaine (6 mai 1998), notice explicative, documents graphiques et pièces écrites d'origine et modifiés (1998).

2692 WM 144

Désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif, correspondance ; ouverture : arrêté du président de la communauté urbaine (6 mai 1998), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur, correspondance (1998).

2692 WM 145

La correspondance du commissaire enquêteur contient des courriers et pétitions des associations Ensemble pour Poleymieux, ALEA et APIRE.

Phase d'approbation

Approbation, 1998.

Dossier administratif : délibérations des Conseils municipaux, rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (28 septembre 1998), délibération du Conseil de communauté (19 octobre 1998), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage, correspondance (1998).

2692 WM 146

La délibération du 28 septembre 1998 est relative à l'approbation partielle de la modification par Écully.

La délibération du 19 octobre 1998 est relative à l'approbation partielle de la modification par les communes de Charbonnières-les-Bains, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly, Limonest, Marcy-l'Étoile, Poleymieux-au-Mont d'Or, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or et Saint-Romain-au-Mont-d'Or.

Dossier de modification approuvé : délibération du Conseil de communauté (28 septembre 1998), délibération du Conseil de communauté (19 octobre 1998), historique des procédures, rappel des éléments modifiés depuis la révision n°5, pièces écrites et documents graphiques modifiés (1998).

2692 WM 147

27. RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN, CARTOGRAPHIE PRÉVENTIVE PAR COMMUNE

Risques de mouvements de terrain, cartographie préventive par commune

Plans par commune, 1998.

Albigny-sur-Saône	6325 WM 027
Champagne-au-Mont-d'Or	6325 WM 028
Charbonnières-les-Bains	6325 WM 029
Charly	6325 WM 030
Collonges-au-Mont-d'Or	6325 WM 031
Couzon-au-Mont-d'Or	6325 WM 032
Curis-au-Mont-d'Or	6325 WM 033
Dardilly	6325 WM 034
Ecully	6325 WM 035
La-Tour-de-Salvagny	6325 WM 036
Limonest	6325 WM 037
Marcy-l'Etoile	6325 WM 038
Poleymieux-au-Mont-d'Or	6325 WM 039
Saint-Cyr-au-Mont-d'Or	6325 WM 040
Saint-Didier-au-Mont-d'Or	6325 WM 041
Saint-Germain-au-Mont-d'Or	6325 WM 042
Saint-Romain-au-Mont-d'Or	6325 WM 043

28. MISE À JOUR

Historique :

Arrêté de mise à jour du 1^{er} mars 1999.

Cf. 2693 WM 001 et 006.

Phase d'approbation

Dossier de POS opposable au 18 mars 1999 : règlement, documents graphiques, 1993-1999.

2692 WM 148

Ce dossier contient toutes les mises à jour jusqu'à la mise à jour du 1^{er} mars 1999 incluse.

Le rapport de présentation et les annexes sont manquants. Des inscriptions sur le dossier indiquent qu'il était divisé en deux à l'origine : cette deuxième partie est manquante.

29. MODIFICATION N°12 SANS ENQUÊTE PUBLIQUE

Cette procédure s'applique à la commune de Champagne-au-Mont-d'Or.

Historique :

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 25 novembre 1999.

Phase d'approbation

Demande de modification : délibération du Conseil municipal (14 décembre 1999). Approbation, dossier administratif : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (25 novembre 1999), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage ; dossier de modification approuvé : délibération du Conseil de communauté (25 novembre 1999), historique des procédures, rappel des éléments modifiés depuis la révision n°5, pièces écrites et documents graphiques modifiés, 1998.

2692 WM 149

30. POS PARTIEL DU SITE DE GIVERDY À SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR

POS établi suite à l'annulation du zonage NDI du site, par le jugement du tribunal administratif du 25 mai 1994. Cette annulation impliquant un retour aux règles générales d'urbanisme sur ce site, l'élaboration d'un POS partiel a été prescrite. Cette élaboration est ensuite intégrée dans la révision générale du POS 2001 prescrite en 1996 (cf. 4374 WM 001-205).

Historique :

Prescription par délibération du Conseil de communauté du 22 janvier 1996.

Arrêt du projet par délibération du Conseil de communauté du 25 octobre 1999 (intégré dans la délibération du Conseil de communauté du 25 octobre 1999 relative à la révision générale du POS communautaire).

Arrêt du projet définitif par délibération du Conseil de communauté du 10 juillet 2000.

Opposabilité aux tiers le 21 août 2000.

Enquête publique du 4 septembre 2000 au 13 octobre 2000 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 26 février 2001.

Phase de lancement de la procédure

Annulation partielle de la révision n°5, 1994.

Notification du jugement du tribunal administratif (25 mai 1994)³³.

2692 WM 133

Retour aux règles générales d'urbanisme : rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (26 septembre 1994), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage, correspondance (1994).

2692 WM 134

Prescription du POS partiel, 1996-1997.

Rapport au Conseil de communauté, délibération du Conseil de communauté (22 janvier 1996), notifications, transmissions, avis administratifs, certificats d'affichage (1996).

2692 WM 135

Mise en œuvre : arrêté du président de la communauté urbaine (16 juillet 1996), désignation des services de l'État associés, certificats d'affichage, avis dans la presse (1996). Consultation des EPCI et des communes, association des personnes publiques associées, personnes publiques autres que l'État : correspondance ; mise en œuvre complémentaire : arrêté du président de la communauté urbaine (23 juin 1997), certificats d'affichage, avis dans la presse ; association de la chambre des métiers : correspondance (1996-1997).

4095 WM 001-1

Phase de réalisation du projet

Dossier administratif, arrêt du projet : projet de délibération (25 octobre 1999) ; arrêt de projet définitif : délibération du Conseil de communauté (10 juillet 2000), certificats d'affichage, 1999-2000.

4095 WM 001-2

Le projet de délibération est intégré dans la délibération du Conseil de communauté (25 octobre 1999) relative à la révision générale du POS communautaire.

Dossier technique : rapport de présentation, règlement, plan de zonage, annexes, 1999-2000.

Arrêt du projet (octobre 1999).

4095 WM 002

Arrêt de projet définitif (juillet 2000).

4095 WM 003

Phase de publication

Publication : arrêté du président du Conseil de communauté (25 juillet 2000), certificats d'affichage, avis dans la presse, 2000.

4095 WM 004

Opposabilité au 21 août 2000.

³³ Document communicable en 2095.

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 2000-2001.

Désignation du commissaire enquêteur : décision du tribunal administratif ; ouverture : arrêté de mise à enquête publique (27 juillet 2000), certificats d'affichage, avis dans la presse ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur (2000-2001).

4095 WM 005

Dossier soumis à enquête publique : avis des communes, rapport de présentation, règlement, plan de zonage, annexes, communications du préfet, avis des personnes publiques associées et consultés, liste des autres personnes consultées (2000).

4095 WM 006

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (26 février 2001), certificats d'affichage, 2001.

4095 WM 007

31. RÉVISION N°6

Phase d'approbation

Plans, annexes (2001).

5995 WM 001

32. MODIFICATION N°13

Historique :

Enquête publique 17 novembre 2003 au 17 décembre 2003 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 29 mars 2004.

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 2003-2004.

Ouverture : arrêté de mise à enquête publique (20 octobre 2003) ; dossier soumis à enquête publique (2003).

4095 WM 008

Déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur (2003-2004).

4095 WM 009

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (29 mars 2004) ; dossier d'approbation : rapport de présentation, règlement, documents graphiques, annexes, 2004.

4095 WM 010

33. RÉVISION SIMPLIFIÉE

Cette procédure concerne l'extension du centre hospitalier gériatrique et du centre technique du parc Lacroix-Laval à Albigny-sur-Saône et Marcy-l'Étoile.

Historique :

Enquête publique 17 novembre 2003 au 17 décembre 2003 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 29 mars 2004.

Phase de lancement de la procédure

Concertation : délibération d'ouverture du Conseil de communauté (19 mai 2003), certificats d'affichage, délibération de bilan (22 septembre 2003) ; dossiers de concertation : cahiers de concertation, notice explicative ; projet : examen conjoint, feuille de présence, 2003.

4095 WM 011

Phase d'enquête publique

Enquête publique, ouverture : arrêté de mise à enquête publique (20 octobre 2003) ; dossier soumis à enquête publique ; déroulement et conclusion de l'enquête : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur, 2003-2004.

4095 WM 012

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (29 mars 2004), certificats d'affichage ; dossiers d'approbation : rapport de présentation, documents graphiques, 2004.

4095 WM 013

Les certificats d'affichage sont ceux d'Albigny-sur-Saône.

34. MODIFICATION N° 14

Cette procédure modifie les communes de Dardilly et de La Tour de Salvagny.

Historique :

Enquête publique du 17 mai 2004 au 21 juin 2004 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 20 septembre 2004.

Phase d'enquête publique

Enquête publique, 2004.

Ouverture : arrêté de mise à enquête publique (16 avril 2004) ; dossier soumis à enquête publique : avis dans la presse, rapport de présentation, dossier ZAC du Cantal (2004).

4095 WM 014

Déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur (2004). **4095 WM 015**

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (20 septembre 2004) ; dossier d'approbation : rapport de présentation, règlement, documents graphiques, annexes, 2004. **4095 WM 016**

35. RÉVISION SIMPLIFIÉE

Cette procédure concerne la réalisation d'un équipement de loisirs à Curis-au-Mont-d'Or.

Historique :

Enquête publique du 17 mai 2004 au 21 juin 2004 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 20 septembre 2004.

Phase de lancement de la procédure

Concertation : délibération d'ouverture du Conseil de communauté (24 novembre 2003), certificats d'affichage, délibération de bilan (29 mars 2004) ; dossier de concertation : cahiers de concertation, notice explicative ; projet : compte rendu de l'examen conjoint, 2003-2004. **4095 WM 017**

Phase d'enquête publique

Enquête publique, ouverture : arrêté de mise à enquête publique (16 avril 2004) ; dossier soumis à enquête publique ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur, 2004. **4095 WM 018**

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (20 septembre 2004) ; dossier d'approbation : rapport de présentation, documents graphiques, 2004. **4095 WM 019**

36. RÉVISION SIMPLIFIÉE

Cette procédure concerne l'implantation d'un établissement d'accueil de personnes âgées à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.

Historique :

Enquête publique du 17 mai 2004 au 21 juin 2004 inclus.

Approbation par délibération du Conseil de communauté du 20 septembre 2004.

Phase de lancement de la procédure

Concertation : délibération d'ouverture du Conseil de communauté (24 novembre 2003), certificats d'affichage, délibération de bilan (29 mars 2004) ; dossier de concertation : cahiers de concertation, notice explicative ; projet : compte rendu de l'examen conjoint, 2003-2004.

4095 WM 020

Phase d'enquête publique

Enquête publique, ouverture : arrêté de mise à enquête publique (16 avril 2004) ; dossier soumis à enquête publique ; déroulement et conclusion : registres d'enquête publique, rapport du commissaire enquêteur, 2004.

4095 WM 021

Phase d'approbation

Approbation, dossier administratif : délibération du Conseil de communauté (20 septembre 2004) ; dossier d'approbation : rapport de présentation, documents graphiques, 2004.

4095 WM 022

37. GROUPES DE TRAVAIL

Réunions du groupe de travail : procès-verbaux de réunions, comptes rendus de réunions, documentation, correspondance, 1973-1994.

1972-1974.

2692 WM 150

1975-1983.

2692 WM 151

1984-1986.

2692 WM 152

1987-1988.

2692 WM 153

1989-1991.

2692 WM 154

1992-1994, 1998.

2962 WM 155

ANNEXES

Liste des versements composant le répertoire

Ce répertoire méthodique est constitué à partir des versements suivants :

N° de versement	Date d'entrée	Date de traitement	Volume
2021 WM	08/02/2000	09/02/2000	0,20 ml
2117 WM	19/09/2000	13/10/2000	2,36 ml
2688 WM	SD	31/08/2005	7,16 ml
2689 WM	SD	31/08/2005	5,42 ml
2690 WM	SD	31/08/2005	6,74 ml
2691 WM	SD	31/08/2005	5,07 ml
2692 WM	SD	31/08/2005	6,26 ml
2693 WM	SD	31/08/2005	0,76 ml
4093 WM	30/08/2011	31/07/2013	2,22 ml
4094 WM	30/08/2011	31/07/2013	0,40 ml
4095 WM	30/08/2011	31/07/2013	0,56 ml
4096 WM	27/09/2011	31/07/2013	0,60 ml
4097 WM	27/09/2011	31/07/2013	1,00 ml
4374 WM	29/07/2013	10/06/2015	12,92 ml
4382 WM	18/03/2008	31/07/2013	133 plans
5995 WM	29/07/2013	12/08/2015	0,30 ml
6325 WM	SD	01/09/2016	43 plans

Sigles

A 45 : autoroute 45 (exemple).

ALEA : Association « Limonest environnement et avenir ».

APIRE : Association pour l'intérêt de la résidence à Ecully.

CCIL : Chambre de commerce et d'industrie de Lyon.

CD : chemin départemental.

CFEL : chemins de fer de l'Est de Lyon.

CIRC : centre international de recherche contre le cancer.

CRAUP : cahier de recommandations architecturales, urbanistiques et paysagères.

CU : Communauté urbaine.

DDE : Direction départementale de l'équipement.

DOTRN : Direction opérationnelle des télécommunications du réseau national.

DUP : déclaration d'utilité publique.

EPCI : établissement public de coopération intercommunale.

ER : emplacement réservé.

GDF : Gaz de France.

MARNU : modalités d'application du règlement national d'urbanisme.

PADOG : plan d'aménagement de l'agglomération lyonnaise.

PAE : programme d'aménagement d'ensemble.

PAZ : Plan d'aménagement de zone.

PIG : projet d'intérêt général.

PPA : personnes publiques associées.

PPC : personnes publiques consultées.

RD : route départementale.

RN : route nationale.

SDAU : schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme.

SDUC : schéma directeur d'urbanisme commercial.

SERL : Société d'équipement du Rhône et de la région lyonnaise.

SEVDOR : association de sauvegarde des espaces verts des Monts d'Or.

SUP : servitudes d'utilité publique.

SNCF : société nationale des chemins de fer.

SYTRAL : Syndicat des transports du Rhône et de l'agglomération lyonnaise.

UCIL : union des comités locaux d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise.

ZAC : zone d'aménagement concerté.

ZAD : zone d'aménagement différé.

ZNIEFF : zone naturelle d'intérêt écologique floristique et faunistique.

ZPPAUP : zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager.

Lexique

Acrotère

L'acrotère est un élément d'une façade qui est situé au dessus du niveau de la toiture ou de la terrasse, et qui constitue des rebords ou des gardes corps pleins ou à claire voie.

Coefficient d'emprise au sol (CES)

Rapport entre l'emprise au sol du bâtiment et la superficie du terrain sur lequel il s'implante.

Coefficient d'occupation du sol (COS)

Le COS exprime la densité maximale de construction admise dans une zone et donc sur chaque terrain de cette zone. Multiplié par la superficie du terrain, il donne la surface de plancher hors œuvre nette (SHON) susceptible d'être bâtie sur le terrain.

Continuité-Discontinuité

Caractéristique d'implantation des façades des constructions le long d'une voie, les unes par rapport aux autres.

- *continuité obligatoire* : elle définit une obligation d'implantation des constructions d'une limite latérale de propriété à une autre.
- *discontinuité obligatoire* : elle définit une obligation d'implantation des constructions en retrait par rapport aux limites latérales de la propriété.

Droit de préemption urbain (DPU)

Droit qui permet aux communes dotées d'un POS d'acquérir par priorité un immeuble mis en vente par son propriétaire.

Emplacement réservé

Procédé de réservation qui consiste à délimiter sur le plan de zonage des emprises destinées à la réalisation future d'équipements publics. Les bénéficiaires et les destinations sont précisés sur une liste figurant en annexe du POS.

Emprise au sol

Elle correspond à la projection verticale de la construction sur le sol naturel.

Espace boisé classé (EBC)

En application de l'article L. 130-1 du Code de l'urbanisme, le POS peut classer des espaces boisés, bois, forêts, parcs et arbres isolés dignes d'intérêt. Ce classement interdit tout changement d'affectation, et tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.

Espace *non aedificandi*

Espace défini graphiquement, interdisant l'implantation des constructions sur certaines parties du territoire, en délimitant des zones où toute construction est interdite, pour respecter par exemple des

éléments de topographie (crêtes, talwegs), pour des raisons de sécurité (affaissement de terrain, pentes), pour préserver des vues.

Espace végétalisé à préserver

Protection qui concerne des éléments végétaux qui, sans présenter de valeur remarquable en eux-mêmes, concourent pour leur présence et leur densité, au maintien d'une « ambiance » végétale importante pour la qualité d'un paysage urbain et qui doit être préservée.

Faîtage

Ligne de jonction supérieure de deux pans de toiture inclinés suivant des pentes opposées, dans les autres cas, limite supérieure d'une toiture.

Hauteur

Différence d'altitude mesurée verticalement entre le point le plus haut de la construction et le terrain naturel avant travaux, elle s'exprime en mètres. Pour certaines zones, un nombre maximum de niveaux est autorisé en fonction de la hauteur réglementée.

Linéaires commerciaux ou toutes activités

Ils correspondent à une obligation d'affectation du rez-de-chaussée des constructions soit à des commerces le long des linéaires commerciaux, soit à des activités de service.

Marge de recul

Retrait imposé à toute construction, exception faite des clôtures, par rapport à l'alignement de la voie.

Plan d'aménagement de Zone (PAZ)

Document d'urbanisme qui se substitue au POS à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté. Il comprend comme dans le POS, un rapport de présentation, un règlement et des documents graphiques.

Polarité commerciale

Les périmètres de polarité commerciale définissent les surfaces de vente maximale autorisées pour les constructions à destination commerciale, en fonction de seuils qui correspondent à une hiérarchie des vocations.

Polygone d'implantation

Zone d'implantation obligatoire d'une construction identifiée aux documents graphiques. Les conditions d'implantation des constructions à l'intérieur des polygones sont définies principalement aux articles 5, 7 et 9 du règlement de zone.

Prospect

Il désigne la distance horizontale de tout point d'une construction à une limite séparative du terrain.

Surface de vente

Surface des espaces affectés à la circulation de la clientèle pour effectuer ses achats, de ceux affectés à l'exposition des marchandises proposées à la vente, à leur paiement, à la circulation du personnel. Ne sont pas pris en compte dans le calcul de la surface de vente un certain nombre d'éléments issus des textes de la jurisprudence.

Surface hors œuvre brute (SHOB)

Elle correspond à la surface de plancher de chaque niveau de la construction calculée à partir du nu extérieur des murs de la façade et au niveau supérieur du chantier.

Surface hors œuvre nette (SHON)

Elle correspond à la somme de toutes les surfaces de planchers de chaque niveau de construction, déduction faite notamment :

- des combles et sous-sols non aménageables,
- des surfaces de toitures, balcons, passage couvert du rez-de-chaussée.

Historique du service Territoires et planification (TEP)

ANNEES	ÉVOLUTIONS DE STRUCTURE	DIRECTION OU DEPARTEMENT DE RATTACHEMENT
1969	<u>2nd B : Urbanisme – Zones</u>	
1970	<u>opérationnelles</u>	
1971	(tâches administratives du service urbanisme)	5 ^e DIVISION : EQUIPEMENT - URBANISME
1972		
1973		
1974		9 ^e DIVISION : EQUIPEMENT - URBANISME
1975		
1976		
1977		
1978		
1979		
1980		
1981*		
1982*	SERVICE DE L'URBANISME :	
1983	2 nd B (fonctions identiques)	
1984		
1985	OBSERVATOIRE URBAIN	
1986	1 ^{er} B : <u>bureau des documents d'urbanisme.</u>	
1987		
1988	2 nd B : bureau des études préalables.	
1989		
1990	MISSION SCHEMA DIRECTEUR – POS	DEPARTEMENT PLANIFICATION
1991		
1992		
1993	DIRECTION DE LA PLANIFICATION URBAINE	DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT URBAIN
1994		
1995		
1996		
1997		
1998	SERVICE PLANIFICATION URBAINE	DELEGATION GENERALE AU DEVELOPPEMENT URBAIN
1999		
2000		
2001	PLANIFICATION URBAINE ET URBANISME APPLIQUE	

ANNEES	ÉVOLUTIONS DE STRUCTURE	DIRECTION OU DEPARTEMENT DE RATTACHEMENT
2002		
2003		
2004		
2005	SERVICE DE LA	DIRECTION DU
2006	PLANIFICATION URBANISME	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
2007	REGLEMENTAIRE	
2008		
2009	SERVICE TERRITOIRES ET	DIRECTION DE LA
2010	PLANIFICATION	PLANIFICATION ET DES
2011		POLITIQUES
2012		D'AGGLOMERATION
2013		

Chronologie indicative de la réglementation applicable au POS

1967 : - Loi d'orientation foncière (décembre 1967), création du POS et du SDAU.

1976 : - Directive du 14 mai 1976 relative à l'information du public et à l'organisation des enquêtes publiques.

- Loi du 19 juillet 1976 sur la protection de l'environnement.

- Loi du 31 décembre 1976 instituant la procédure de dérogation anticipation.

1978 : - Loi du 17 juillet 1978 relative au droit des administrés à la communication des documents administratifs.

1982 : - Le SDAU devient « Schéma Directeur ».

- Loi d'orientation des transports intérieurs : institue les PDU (Plans de déplacement Urbain).

1983 : - Loi du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes et décret d'application du 9 septembre 1983.

- Loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques.

- Loi du 22 juillet 1983 supprimant la procédure de dérogation anticipation.

- création des PLH (Programme Local de l'habitat).

1984 : - circulaire n°179 du 17 juillet 1984 relative à l'urbanisme et au logement (commentaire du décret du 9 septembre 1983).

1985 : - Loi du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en œuvre des principes d'aménagement : instauration de la procédure de concertation et décret n° 86-521 du 15 mars 1986 relatif à la concertation préalable et aux opérations d'aménagement.

1986 : - Loi du 6 janvier 1986 sur la simplification des procédures d'urbanisme.

- Décret n° 86-516 du 14 mars 1986 relatif au droit de préemption urbain.

- Loi du 23 décembre 1986 et décret d'application du 22 avril 1987 dits lois « cuvées » : instauration de la modification sans enquête publique et rétablissement de la dérogation anticipation.

1987 : - Loi n° 87-585 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection des forêts contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs

1991 : - Loi n° 91-662 du 13 juillet 1991 dite Loi d'orientation sur la ville (LOV).

1992 : - Loi sur l'air, rend le PDU obligatoire dans les agglomérations de plus de 100000 habitants.

- Loi n° 92-3 du 3 janvier 1992, dite « loi sur l'eau ».

1995 : - LOADT (Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du Territoire) du 4 février 1995, dite « loi Pasqua ».

1999 : - LOADDT (Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire) du 25 juin 1999, dite loi « Voynet » ; modifie la loi Pasqua.

- Loi sur l'intercommunalité du 12 juillet 1999, dite loi « Chevènement ».

2000 : - Loi SRU du 13 décembre 2000 (Solidarité et Renouvellement Urbain) : actualise la loi d'orientation foncière de 1967 ; Le SDAU devient SCOT (Schéma de cohérence territoriale) ; Le POS coexiste avec le PLU (Plan Local d'Urbanisme).

2002 : - Loi du 2 janvier 2002 relatives aux SEM : modifie la loi SRU et permet le recours à la révision d'urgence des POS avant leur conversion en PLU.

2003 : - Loi Habitat, Urbanisme, Construction du 2 juillet 2003 : les révisions simplifiées remplacent les révisions d'urgence.

2010 : - 1^{er} janvier : le recours à la révision simplifiée n'est plus autorisé.

Le zonage des POS

A. Distinction des zones urbaines et naturelles

Soucieuse de prévenir une dissémination des constructions et d'assurer la meilleure utilisation des équipements publics, la loi d'orientation foncière de 1967 a voulu introduire une distinction fondamentale entre les zones urbaines, dans lesquelles la capacité des équipements publics existants ou en cours de réalisation permet d'admettre immédiatement des constructions, et les zones naturelles qui, en principe, ne sont pas équipées ou le sont insuffisamment et où les constructions ne sont pas admises, sauf exceptions. Cette distinction a aujourd'hui perdu de sa netteté.

- La situation d'un terrain dans une zone urbaine ne garantit pas sa constructibilité : si, en dépit des prévisions du POS, un terrain n'est pas équipé ni en voie de l'être, l'administration a, en vertu de l'article L. 421-5 du Code de l'urbanisme, compétence liée pour refuser un permis de construire.
- Les possibilités de construire ont été peu à peu élargies dans les zones naturelles ; dans la rédaction issue du décret n° 83-813 du 9 décembre 1983, l'article R. 123-18 du Code de l'urbanisme précise d'ailleurs que dans les zones naturelles, « *les règles peuvent exprimer l'interdiction de construire* ».
- Des terrains peuvent être compris dans une zone naturelle, alors même qu'ils sont équipés et à proximité de zones construites.

B. Catégories de zones naturelles

L'article R. 123-18 du Code de l'urbanisme distingue quatre catégories, les zones naturelles NA, NB, NC et ND.

1. Zones NA, dites « d'urbanisation future »

Au travers des zones NA, l'auteur du POS localise les espaces qu'il est envisagé d'ouvrir à l'urbanisme. Cette localisation est un parti d'urbanisme, qui en principe relève du pouvoir discrétionnaire de l'Administration ; toutefois, elle est encadrée par le schéma directeur, avec les orientations duquel le POS doit être compatible, qui prévoit « la détermination générale des sols » (*C. urb., art. L. 122-1*).

À l'origine, la construction n'était pas, en principe, admise dans les zones NA qui étaient considérées comme des réserves de terrains pour une urbanisation future, décidée le moment venu par l'Administration. Depuis un décret du 7 juillet 1977, les zones NA peuvent aujourd'hui « être urbanisées à l'occasion, soit d'une modification du POS, soit de la création d'une ZAC ou de la réalisation d'opérations d'aménagement ou de construction compatibles avec un aménagement cohérent de la zone tel qu'il est défini par le règlement ».

Il existe deux types de zones NA, à « règlement strict » et à « règlement alternatif » :

- La zone NA à « règlement strict » : la construction y est normalement interdite jusqu'à ce que l'Administration décide la création d'une ZAC ou, par une révision ou une modification du POS, d'ouvrir la zone à l'urbanisation en la transformant en zone urbaine ou en zone NA à « règlement alternatif ».
- La zone NA à « règlement alternatif » : la construction est immédiatement possible, aux conditions fixées par le règlement.

2. Zones NB

Les zones NB sont, selon l'article R. 123-18 du Code de l'urbanisme, des zones « *desservies partiellement par des équipements qu'il n'est pas prévu de renforcer et dans lesquelles des constructions ont déjà été édifiées* ».

Ce zonage s'applique généralement à des terrains qui ont déjà fait l'objet d'une urbanisation, mais dont le classement en zone urbaine ne paraît pas souhaitable.

Le plus souvent, il s'agit d'une urbanisation rampante, généralement assez lâche, fortement consommatrice d'espace rural et pour laquelle il est convenu de parler de « mitage ». L'auteur du POS doit prendre en compte le fait accompli, en permettant une poursuite de cette urbanisation ; mais elle doit demeurer très limitée, dans la mesure où il n'est pas prévu de renforcer les équipements existants. Le classement en zone NB peut également être appliqué à des hameaux ruraux, il ménage des possibilités d'urbanisation sans pour autant fragiliser la poursuite de l'activité agricole.

3. Zones NC

Il s'agit de « *zones de richesses naturelles, à protéger en raison notamment de la valeur agricole des terres ou de la richesse du sol ou du sous-sol* » (art. R. 123-18 2c).

Parmi les zones naturelles, la zone NC est la plus homogène : elle a pour fonction de protéger les ressources naturelles et d'en assurer, le cas échéant, l'exploitation dans les meilleures conditions.

Elle s'applique notamment aux terres agricoles, à la forêt et aux gisements de ressources minérales.

4. Zones ND

Les zones ND sont reconnues comme celles « à protéger en raison, d'une part, de l'existence de risques ou de nuisances, d'autre part, de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages, et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique » (C. urb. R. 123-18).

Si, comme la zone NC, la zone ND est destinée à « protéger » l'espace intéressé de l'urbanisation, elle s'en distingue par une hétérogénéité des fonctions qui lui sont assignées.

- Le classement en zone ND peut être justifié par la qualité ou l'intérêt du lieu : il peut s'agir d'un site ou d'un ensemble paysager ou encore de l'abord d'un monument historique, éventuellement situé à l'intérieur d'une agglomération. La zone ND peut s'appliquer à des espaces boisés ou qui présentent un intérêt écologique.
- Des nuisances ou des risques peuvent également justifier le classement en zone ND : risques naturels tels que l'inondation ou les avalanches, risques technologiques engendrés par la présence d'un établissement industriel, nuisances engendrées par un aéroport etc.
- La vocation de la zone ND est d'interdire la construction ou à tout le moins de la restreindre de manière sévère. Mais la liberté laissée à l'auteur du POS fait que la zone ND peut recouvrir une variété de réglementation, dans la limite d'une exigence de cohérence avec les objectifs affichés pour la zone.

C. Zones urbaines

1. Définition et caractères

Les zones urbaines sont celles « dans lesquelles les capacités des équipements publics existants ou en cours de réalisation permettent d'admettre immédiatement des constructions » (C. urb., art. R. 123-18).

Les équipements publics pris en compte sont d'abord ceux nécessaires à la construction : voirie, eau, assainissement, électricité. Mais l'auteur du POS est aussi amené à prendre en compte d'autres équipements, répondant aux besoins des habitants, comme les équipements scolaires.

2. Catégories de zones urbaines

Le Code de l'urbanisme n'a pas établi, comme pour les zones naturelles, des catégories de zones urbaines. Il appartient donc à l'auteur du POS de distinguer des zones urbaines, au regard des données propres au territoire intéressé et des options d'urbanisme retenues.

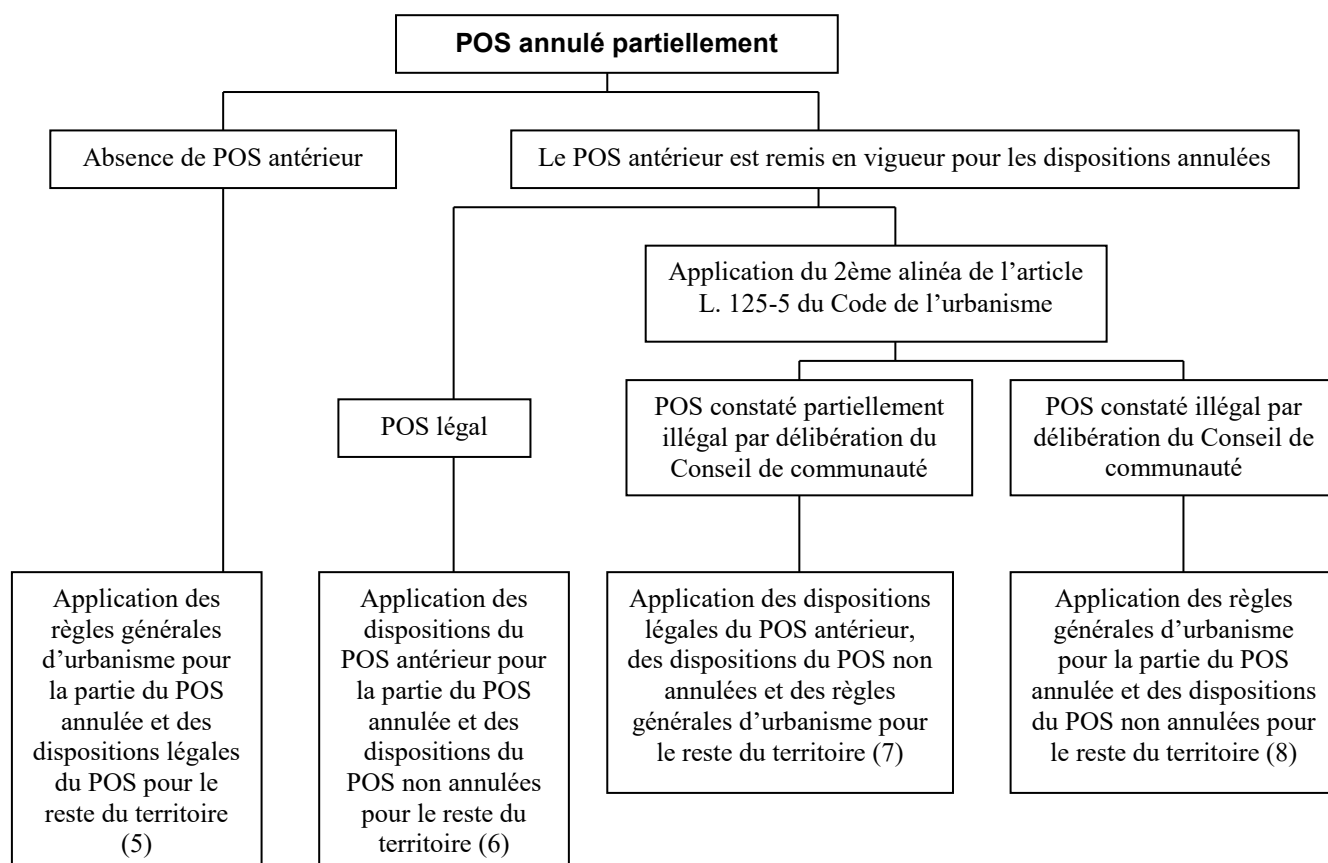
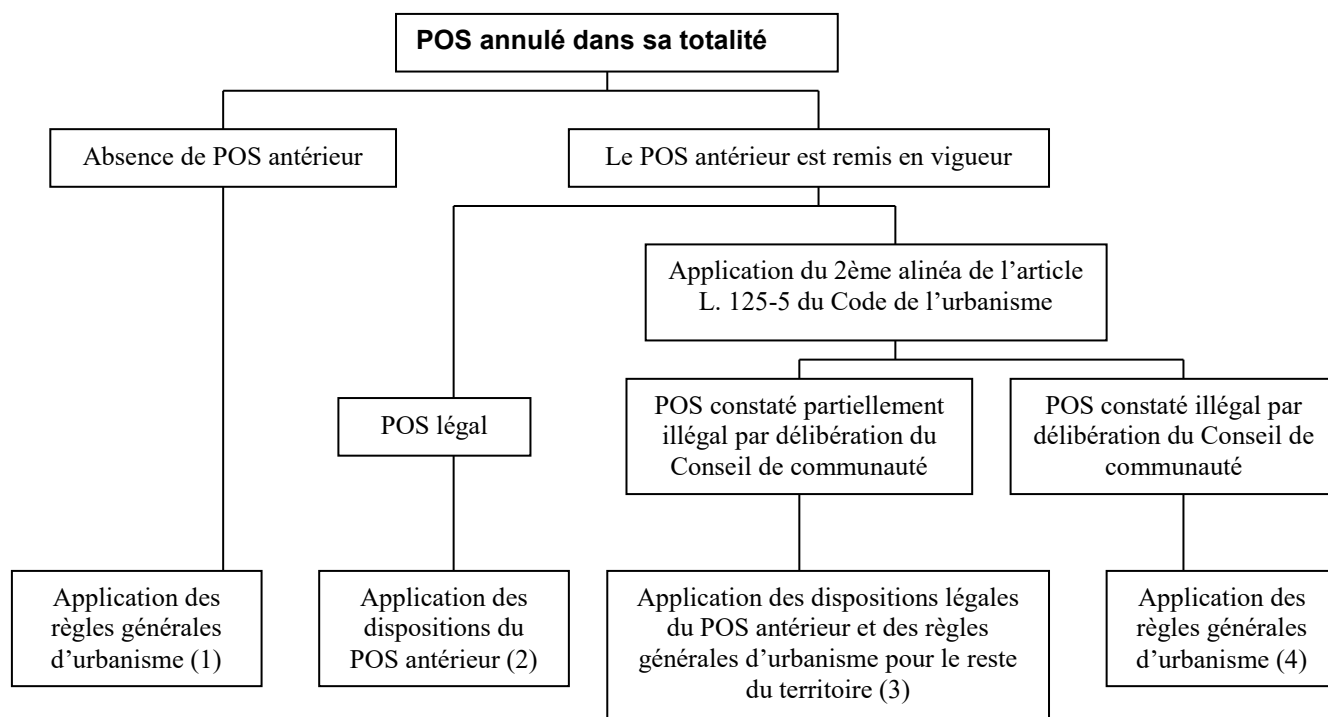
Deux critères sont retenus :

Le premier est celui de la destination. Il peut conduire à distinguer les zones suivant un degré de mixité ou au contraire de spécialisation. Les zones mixtes sont diversifiées et accueillent par exemple à la fois de l'habitat, des activités commerciales et artisanales. Des zones peuvent comporter une affectation dominante, et prévoir d'autres affectations, mais en relation avec la première : par exemple une zone résidentielle peut être principalement occupée par l'habitat, mais admettre également des activités de commerce, d'artisanat et de services répondant aux besoins de la population résidente. Enfin, des zones peuvent être spécialisées, ce qui est généralement le cas pour des activités, lorsqu'il s'agit de tirer le meilleur parti d'un équipement, par exemple un port ou un aéroport ou lorsque les nuisances engendrées par ces activités justifient d'écarter d'autres modes d'occupation du sol.

Le second critère est la densité des constructions, conduisant à distinguer les zones suivant la surface de plancher constructible, la hauteur des bâtiments, leur espacement, leur emprise au sol etc.

Annulation ou déclaration d'illégalité d'un POS

PROCÉDURE D'ANNULATION



Suite à une annulation ou déclaration d'illégalité, l'article L.125-5 du Code de l'urbanisme prévoit :

- La remise en vigueur du POS immédiatement antérieur.
- S'il n'existe pas de POS antérieur, les règles générales d'urbanisme s'appliquent.

Ceci implique plusieurs cas de figure : *cf.* schéma.

Les différents cas de figure qui découlent de l'application de l'article L.125-5 ont une répercussion directe sur la gestion des dossiers de POS :

- Cas n°1 et 4 : seules les règles générales d'urbanisme sont applicables.

Le dossier de POS doit être archivé. En effet, s'il n'est plus opposable aux demande d'occuper et d'utiliser le sol à venir, il demeure indispensable de le conserver pour la gestion des dossiers instruits durant sa période de validité. Ce dossier archivé doit normalement porter mention de son annulation.

- Cas n°2 : le POS antérieur est applicable.

Si le dossier POS doit être archivé (*cf.* cas n°1), le dossier de POS antérieur doit être exhumé des archives et être éventuellement mis à jour. Ce dossier devrait en outre porter mention de la date de sa remise en vigueur.

- Cas n°3 : le POS antérieur est partiellement applicable.

Ce cas est en partie assimilable au cas n°2, à l'exception de l'inapplicabilité de certaines dispositions du POS antérieur qui, compte tenu des circonstances de fait ou de droit, sont devenues illégales. Ainsi, pour les parties du territoire sur lesquelles le POS antérieur n'est plus applicable, un retour aux règles générales d'urbanisme sera prescrit.

Le dossier remis en vigueur doit être réactualisé : l'article I-1 du règlement doit préciser zones sur lesquelles POS s'applique effectivement. Les dispositions qui ne s'appliquent plus doivent être rayées.

- Cas n°5 et 8 : le POS partiel s'applique.

Lorsque le POS est annulé partiellement, les dispositions non concernées demeurent en vigueur. Le dossier doit être réactualisé :

- L'article I-1 du règlement doit préciser zones sur lesquelles POS s'applique effectivement.
 - Les dispositions qui ne s'appliquent plus doivent être rayées.
- Cas n°6 : le POS antérieur et le POS partiel s'appliquent.

Dans ce cas, la règle d'urbanisme applicable sur le territoire est répartie dans deux dossiers de POS partiel :

- Dossier POS en vigueur pour les dispositions qui n'ont pas été annulées.
- Dossier POS antérieur remis en vigueur.

Ces deux documents ne peuvent être refondus en un dossier, dans la mesure où ils ont une existence juridique différente. Ils ne pourraient l'être que dans le cadre d'une procédure de révision ou de modification.

- Cas n°7 : le POS en vigueur, le POS antérieur et les règles générales d'urbanisme s'appliquent partiellement.

Dans ce cas, la règle d'urbanisme applicable sur le territoire est régie par deux POS partiels et les règles générales d'urbanisme. Les deux dossiers de POS sont mis à jour. Toutefois, cette mise à jour est complétée par les parties du territoire soumises aux règles générales d'urbanisme.

Source :

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION, *Le plan d'occupation des sols : Guide pratique des procédures*, Ministère de l'équipement, des transports et du logement, 1999.

CHRONOLOGIE DE L'ANNULATION DU POS 2001

26 février 2001	Révision du POS de 1995, adopté en février 2001 après 6 ans de préparation par le Grand Lyon, adopté par le Conseil de communauté puis par chacune des communes selon le secteur géographique.
04 février 2002	Délibération du 26 février 2001 annulée par le tribunal administratif pour les 55 communes du Grand Lyon suite à la plainte d'un habitant de Dardilly qui n'avait pas été averti au cours de l'enquête publique que son terrain ne serait plus constructible. Pour le tribunal, les communes auraient dû être consultées sur l'intégralité du POS et pas juste consultées pour leur secteur géographique comme cela s'est passé. Cela aurait posé des problèmes au niveau du transport de tous les dossiers du POS dans chaque commune mais constitue de fait un vice de forme.
14 mars 2002	Le Grand Lyon fait appel. La cour d'appel annule le jugement du tribunal suite au vote de parlementaires d'une loi au Sénat (« cavalier législatif ») qui valide tout de même les documents d'urbanisme au cas où ils seraient contestés. Le POS de 2001 est de nouveau en vigueur au nom de l'intérêt général.
18 février 2003	En février 2003, le POS est de nouveau contesté par un habitant de Craponne. Le 18 février, le POS est annulé pour « manque d'informations données au public ». Le Grand Lyon fait appel et un nouveau « cavalier législatif » est mis en chantier, il ferait tout de même appliquer le POS tant que toutes les décisions prises par la justice ne sont pas définitives.
18 mars 2003	Le président du Grand Lyon G. Collomb renonce à faire appel le 3 mars 2003 car le POS de 2001 risquait encore d'être contesté. Le POS 2001 est annulé définitivement. Le POS de 1993-1994 est repris jusqu'à l'élaboration du PLU.
07 avril 2003	Collomb confirme aux élus qu'il ne fera pas appel et que la communauté urbaine procédera par révisions d'urgence et modifications pour les grands projets d'aménagement. La première salve commence le 19 mai en séance publique où une cinquantaine de dossiers sont examinés.

Tableau de répartition des communes par secteurs

Secteur centre

Lyon
Villeurbanne

Secteur nord

Cailloux-sur-Fontaines
Caluire-et-Cuire
Fleurieu-sur-Saône
Fontaines-Saint-Martin
Fontaines-sur-Saône
Genay
Montanay
Neuville-sur-Saône
Rillieux-la-Pape
Rochetaillée-sur-Saône
Sathonay-Camp
Sathonay-Village

Secteur est

Bron
Chassieu
Corbas
Décines-Charpieu
Feyzin
Jonage
Meyzieu
Mions
Saint-Fons
Saint-Priest
Solaize
Vaulx-en-Velin
Vénissieux

Secteur Sud-Ouest

Charly
Craponne
Francheville
Irigny
La Mulatière
Oullins
Pierre-Bénite
Sainte-Foy-lès-Lyon
Saint-Genis-Laval
Saint-Genis-les-Ollières
Tassin-la-Demi-Lune
Vernaison

Secteur Nord-Ouest

Albigny-sur-Saône
Champagne-au-Mont-d'Or
Charbonnière-les-Bains
Collonges-au-Mont-d'Or
Couzon-au-Mont-d'Or
Curis-au-Mont-d'Or
Dardilly
Ecully
La Tour de Salvagny
Limonest
Marcy-l'Étoile
Poleymieux-au-Mont-d'Or
Saint-Cyr-au-Mont-d'Or
Saint-Didier-au-Mont-d'Or
Saint-Germain-au-Mont-d'Or
Saint-Romain-au-Mont-d'Or

Tableau méthodique des noms de lieux

Territoire communautaire

ALBIGNY-SUR-SAÔNE

BORDS DE SAÔNE (zone NA des)

LACROIX-LAVAL (parc)

BRON

ALBERT CAMUS (zone NA d')

CAILLOUX-SUR-FONTAINES

NOAILLEUX (route de)

CALUIRE-ET-CUIRE

COSTE (rue)

JULES FERRY (place)

SAINT CLAIR (rue)

SAINT CLAIR (quartier)

CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR

CHARBONNIÈRES-LES-BAINS

MÉRIDIEN (zone NA du)

CHARLY

MAIRIE (place de la)

CHASSIEU

RAQUIN (zone NA du)

SPORTS (zone NA de la rue des)

COLLONGES-AU-MONT-D'OR

CORBAS

BOURLIONE

MIONS (route de)

COUZON-AU-MONT-D'OR

CRAPONNE

CURIS-AU-MONT-D'OR

AVORAUX (zone NA des)

PONTET (zone NA du)

DARDILLY

BEFFE (la)

NOYERAIES (quartier des)

DÉCINES-CHARPIEU

MICHEL SERVET (zone NA de)

MONTOUT NORD (zone NA de)

MOULIN D'AMONT (zone NDI du)

ECULLY

FEYZIN

GARENNE (la)

PETITE CHEVRE (île de la)

RADIO (zone naturelle de la)

FLEURIEU-SUR-SAÔNE

FONTAINES-SAINT-MARTIN

PETIT MOULIN (zone NA du)

VOSGES (ruisseau des)

FONTAINES-SUR-SAÔNE

FRANCHEVILLE

AQUAVERT (zone NDI d')

BEL AIR (quartier)
GARE (secteur de la)
GAREIZIN
. quartier
. zone NDI du chemin de
RUE DE LA GARE (zone NDI de la)
SALETTE (zone NDI de la)

GENAY

GRANDE CHARRIÈRE SUD (zone NA de la)
MAIRIE (place de la)
RICHASSIÈRE (zone NA de la)

IRIGNY

CENTRE BOURG (Irigny)

JONAGE

CENTRE BOURG (Jonage)
GAULNES (les)

LA MULATIÈRE

LA MULATIÈRE (zone NA de)
MUSÉE OCÉANOGRAPHIQUE

LA TOUR DE SALVAGNY

CORTAL (zone NA du)

LIMONEST

BOURG (zone NA du)

LYON (VILLE DE)

1^{ER} ARRONDISSEMENT
. CROIX-ROUSSE (pentes)
. GROS CAILLOU
2^{ÈME} ARRONDISSEMENT
. LYON CONFLUENCE
. LYON CONFLUENCE (ZAC)
3^{ÈME} ARRONDISSEMENT
. BUIRE (jardins de la)

. DELESTRAINT (square)
. LAFAYETTE-GARIBALDI-BONNEL (îlot)
. PART-DIEU (quartier de la)
. SAXE-PAUL BERT (quartier de)
4^{ÈME} ARRONDISSEMENT
. CROIX-ROUSSE (grande rue)
. GROS CAILLOU
. ENTREPÔTS (rue des)
5^{ÈME} ARRONDISSEMENT
. FULCHIRON (36, quai)
6^{ÈME} ARRONDISSEMENT
. ACHILLE LIGNON (îlot du quai)
. FOCH (station de métro)
. LAFAYETTE-GARIBALDI-BONNEL (îlot)
. LYAUTEY BROSSET
. TÊTE D'OR (parc de la)
7^{ÈME} ARRONDISSEMENT
. BON LAIT (îlot)
. GERLAND (îlot)
. GERLAND (quartier)
8^{ÈME} ARRONDISSEMENT
. VALÉO SUD (îlot)
. VALÉO SUD (ZAC)
9^{ÈME} ARRONDISSEMENT
. DUCHERE (quartier de la)
. INDUSTRIE (quartier)
. PAUL SÉDAILLAN (quai)
. TANNEURS (ZAC des)
. VAISE (grande rue de)

MARCY-L'ÉTOILE

GRANDES TERRES (zone NA)
LACROIX-LAVAL (parc)
VERCHÈRES (zone NA Extension Nord)

MEYZIEU

MIONS

COLLIÈRE (rue)

MANGETEMPS (zone naturelle)

MANGETEMPS

MONTANAY

MONTS D'OR

NEUVILLE-SUR-SAÔNE

EN CHAMPAGNE (zone NA)

OULLINS

BUSSIÈRE (quartier de la)

CAMILLE (rue de la)

CONVENTION (rue de la)

MONTLOUIS (chemin de)

PARMENTIER (rue)

SAULAIE (quartier)

SAULAIE (ZAC)

PIERRE-BÉNITE

VOLTAIRE (rue)

POLEYMIEUX-AU-MONT-D'OR

RILLIEUX-LA-PAPE

CHÂTEAU-GÉRARD (zone NA du)

CRÉPIEUX (secteur de)

MARYSE BASTIÉ (rue)

MONCET (secteur de)

RILLIEUX VILLAGE (secteur de)

SERMENAZ (terrain militaire)

VANCIA (secteur de)

ROCHETAILLÉE-SUR-SAÔNE

BORDS DE SAÔNE (zone NA des)

VOSGES (ruisseau des)

SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR

SAINT ROMAIN (route de)

SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR

GIVERDY

SAINTE-FOY-LÈS-LYON

ILE BARBE

SAINT-FONS

SAINT-GENIS-LAVAL

BEAUVERSANT (zone NBa)

CENTRE (zone NA du)

CHARRETIÈRE (zone NBa de la)

GADAGNE (avenue de)

IRIGNY (zone NCa de la route d')

PIERRE SOUVERAINE (zone NBa de la)

PLUMASSIÈRE (zone NBa de la)

SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES

MÉNIGAND (zone naturelle du)

SABLIÈRE (zone NA de la)

SAINT-GERMAIN-AU-MONT-D'OR

SAINT HILAIRE (zone NA)

SAINT-PRIEST

MANISSIEUX SUD (QUARTIER DE)

STAND DE TIR ZONE AÉROPORTUAIRE

VIEUX VILLAGE (ZAC du)

SAINT-ROMAIN-AU-MONT-D'OR

SOURCE (domaine de la)

SATHONAY-CAMP

SATHONAY-VILLAGE

CROIX (zone NA des)

RIVERY (rue de)

SAINT TRIVIER (route de)

VERCHÈRES (zone NA)

SOLAIZE

ÉPARVIERS (les)

L'ÉGLISE

PILON (route de)

TASSIN-LA-DEMI-LUNE

GRANGE BLANCHE (quartier)

MANSION (zone naturelle du chemin de la)

MONTCELARD (zone naturelle de)

TOREY (secteur du)

VAULX-EN-VELIN

CARRÉ DE SOIE (zone)

RÉPUBLIQUE (38, rue de la)

VICTOR HUGO (29, rue)

VÉNISSIEUX

VERNAISON

FÉE DES EAUX (zone NDI de la)

VILLEURBANNE

CARRÉ DE SOIE (zone)

COURTELINE (rue)

EINSTEIN (avenue)

GRATTE-CIEL

MAISONS NEUVES (zone NA)

POINCARÉ (zone NA)

Tableau méthodique des mots-matière

ADMINISTRATION

ACTION PUBLIQUE

ASSOCIATION

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE
L'ÉQUIPEMENT

CULTURE

ART

THÉÂTRE

ÉQUIPEMENT DE LOISIRS

SPORT

LOISIRS

GYMNASE

ÉCONOMIE

SECTEUR D'ACTIVITÉ

HALLES ET MARCHÉS
LIGNE ÉLECTRIQUE

TRANSFORMATEUR ÉLECTRIQUE

ÉDUCATION

ÉQUIPEMENT SCOLAIRE

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT
ÉCOLE D'INGÉNIEUR
LYCÉE

UNIVERSITÉ

RECHERCHE

EXPÉRIMENTATION ANIMALE

ENVIRONNEMENT

POLLUTION

DÉCHETTERIE

RISQUE MAJEUR

RISQUE NATUREL MAJEUR
RISQUE TECHNOLOGIQUE MAJEUR

INSTITUTIONS PUBLIQUES

JUSTICE

CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

INSTITUTION POLITIQUE

PÉTITION

SÉCURITÉ

CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS

SOCIAL

POPULATION

GENS DU VOYAGE

PROTECTION SOCIALE

CENTRE AÉRÉ

CRECHE

ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DE LA
PETITE ENFANCE

ÉTABLISSEMENT POUR PERSONNES
ÂGÉES

HALTE-GARDERIE

MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉ

SANTÉ

CENTRE HOSPITALIER SPÉCIALISÉ

CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE

ÉTABLISSEMENT HOSPITALIER PUBLIC

TRANSPORTS

INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT

PARC DE STATIONNEMENT

VOIRIE

TYPE DE VOIRIE

ROCADE

VOIE DE CONTOURNEMENT

VOIE RAPIDE

VOIRIE DÉPARTEMENTALE

. ROUTE DÉPARTEMENTALE

VOIRIE NATIONALE

. AUTOROUTE

. ROUTE NATIONALE

VOIRIE URBAINE

. DÉVIATION

. RUE

. VOIE PIÉTONNE

URBANISME

AMÉNAGEMENT URBAIN

ESPACE PUBLIC

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT
D'ENSEMBLE

CONSTRUCTION

AGENCE D'URBANISME
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

DOCUMENT D'URBANISME

EMPLACEMENT RÉSERVÉ
POS
ANNULATION DU POS
ANTICIPATION DU POS
ÉLABORATION DU POS
MISE A JOUR DU POS
MISE EN COMPATIBILITÉ DU POS

MODIFICATION DU POS
REVISION DU POS
PROJET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL
ZONAGE
ZNIEFF
ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ
ZPPAUP

FONCIER

DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE
DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN
ENQUÊTE PUBLIQUE

URBANISATION

RENOUVELLEMENT URBAIN

Index général

A

Achille Lignon (îlot du quai) 105, 108
Agence d'urbanisme 69, 113, 173, 245, 252
Albert Camus (zone NA d') 76
Albigny-sur-Saône 72, 78, 86, 237, 242, 247, 251, 254, 255, 264
annulation du POS 88, 89, 90, 154, 157, 191, 192, 193
anticipation du POS 79, 80, 81, 82, 103, 155, 187, 220
Aquavert (zone NDI d') 77
association 96, 129, 154, 157, 215, 237, 239, 242, 247, 249, 254, 260
Avoraus (zone NA des) 78

B

Beauversant (zone NBa) 77
Beffe (la) 82
Bel Air (quartier) 232
Bon Lait (îlot) 120
Bords de Saône (zone NA des) 76, 78
Bourg (zone NA du) 78
Bourlione 80
Bron 71, 72, 76, 84, 138, 178, 179, 187, 190, 194, 197, 198, 200, 203
Buire (jardins de la) 122
Bussière (quartier de la) 82

C

Cailloux-sur-Fontaines 71, 79, 146, 149, 151, 158, 160, 165
Caluire-et-Cuire 71, 79, 80, 145, 146, 147, 149, 150, 155, 156, 159, 160, 161, 166, 169, 173
Camille (rue de la) 82
Cantal (ZAC) 264
Carré de Soie (zone) 140, 200
Centre (zone NA du) 77
centre aéré 166
Centre Bourg (Irigny) 229
Centre Bourg (Jonage) 80, 81
centre d'incendie et de secours 201
centre hospitalier spécialisé 200, 264
centre hospitalo-universitaire 100, 130
Champagne-au-Mont-d'Or 72, 86, 242, 245, 247, 251, 254, 261
Charbonnières-les-Bains 72, 78, 86, 217, 218, 224, 239, 251, 253, 254, 260
Charly 72, 81, 85, 208, 231
Charretière (zone NBa de la) 77
Chassieu 71, 72, 76, 84, 176, 178, 187, 190, 192, 194, 197, 203
Château Gérard (zone NA du) 76
Colière (rue) 81
Collonges-au-Mont-d'Or 72, 86, 242, 245, 251
contentieux administratif .. 107, 129, 154, 254, 259

Convention (rue de la) 82
Corbas 71, 72, 80, 84, 176, 179, 184, 185, 187, 190, 192, 197
Cortal (zone NA du) 78
Coste (rue) 80
Courteline (rue) 79
Couzon-au-Mont-d'Or 72, 86, 239, 242, 245, 251, 254
Craponne 72, 85, 208, 215, 224, 225, 226, 228, 231, 233
crèche 232
Crépieux (secteur de) 80
Croix (zone NA des) 76
Croix-Rousse
grande rue 106
pentès 110
Curis-au-Mont-d'Or 72, 78, 86, 251, 255, 260, 265

D

Dardilly 72, 82, 86, 244, 245, 246, 247, 251, 254, 260, 264
ZAC 251, 255
déchetterie 230
Décines-Charpieu 71, 72, 76, 84, 176, 178, 181, 187, 190, 192, 197, 203
déclaration d'utilité publique 73, 149, 158, 165, 169, 174, 175, 183, 185, 191, 192, 216, 217, 218, 223, 224, 244, 255
Delestraint (square) 129
Direction départementale de l'équipement 73, 95, 98, 154, 214, 216, 250
droit de préemption urbain . 69, 162, 214, 215, 250
Duchère (quartier de la) 127

E

école d'ingénieur 111, 126
Écully 72, 86, 95, 239, 242, 243, 246, 247, 251, 257, 258, 259, 260
Église (l') 81
Einstein (avenue) 79
élaboration du POS 95, 97, 131, 145, 157, 159, 173, 175, 193, 207, 237, 238, 261
électrification 165
emplacement réservé 73, 99, 102, 103, 104, 111, 115, 147, 152, 157, 162, 174, 177, 180, 181, 182, 183, 188, 189, 191, 195, 211, 213, 215, 221, 248
En Champagne (zone NA) 76
enquête publique 70, 83, 84, 85, 86, 88, 89, 95, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 112, 113, 114, 116, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 139, 141, 142, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 161, 163, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 183, 184, 185, 186, 188, 192, 193, 194, 196, 197, 199, 200, 201, 202, 203, 207, 208, 209, 210,

211, 212, 213, 214, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 253, 254, 255, 256, 258, 259, 260, 261, 263, 264, 265, 266, 277
Entrepôts (rue des) 123
Éparviers (les) 81
 équipement de loisirs 265
 espace public 122, 169
 établissement d'accueil de la petite enfance ... 123, 124
 établissement d'enseignement 123, 126
 établissement hospitalier public 233
 établissement pour personnes âgées 265
 expérimentation animale 116

F

Fée des Eaux (zone NDI de la) 77
Feyzin 71, 72, 77, 80, 84, 176, 178, 185, 190, 194, 197, 201
Fleurieu-sur-Saône 71, 150, 156, 158, 159, 160
Foch (station de métro) 125
Fontaines-Saint-Martin 71, 76, 146, 150, 155, 156, 158, 160, 169
Fontaines-sur-Saône 71, 146, 159, 160, 167
Francheville 70, 72, 77, 81, 85, 208, 211, 216, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233
Fulchiron (36, quai) 124

G

Gadagne (avenue de) 223
Gare (secteur de la) 81
Gareizin 227
 zone 70
Gareizin (zone NDI du chemin de) 77
Garenne (la) 80
Gaulnes (les) 81
 gaz (canalisation) 191
Genay 71, 76, 79, 80, 149, 156, 160, 166
 gens du voyage 167, 198, 199, 223
Gerland
 îlot 105, 108
 quartier 105
Giverdy 70, 261
Grande Charrière Sud (zone NA de la) 76
Grandes terres (zone NA) 78
Gratte-ciel 141
Gros Caillou 122
gymnase 224

H

halles et marchés 117, 166
 halte-garderie 141

I

Ile Barbe 230
Industrie (quartier) 79
Irigny 72, 85, 208, 215, 216, 217, 228, 229, 231, 233
Irigny (zone NCa de la route d') 77

J

Jonage 71, 72, 80, 84, 178, 179
Jules Ferry (place) 80

L

La Mulatière 72, 77, 82, 85, 225
 zone NA de) 77
Lacroix-Laval (parc) 264
Lafayette-Garibaldi-Bonnel (îlot) 117
La-Tour-de-Salvagny 72, 78, 86, 239, 242, 244, 245, 248, 251, 254, 259, 264
 ligne électrique 134, 184
Limonest 72, 78, 86, 242, 245, 250, 251, 254, 260
Lyautey Brosset 125
 lycée 165, 217, 218, 223, 224, 253
Lyon 69, 72, 73, 90, 96, 97, 98, 99, 102, 103, 105, 106, 117, 128, 130, 142
 1^{er} arrondissement 71, 84, 104, 110, 118, 122
 2^{ème} arrondissement 71, 84, 103, 111, 118
 3^{ème} arrondissement 71, 84, 99, 107, 113, 116, 117, 122, 129
 4^{ème} arrondissement 71, 84, 122, 123
 5^{ème} arrondissement 71, 84, 113, 115, 124
 6^{ème} arrondissement 71, 84, 103, 105, 107, 117, 119, 125
 7^{ème} arrondissement 71, 84, 105, 106, 113, 114, 115, 117, 120, 126
 8^{ème} arrondissement 71, 84, 106, 107, 112, 113, 115, 116, 121, 130
 9^{ème} arrondissement 71, 79, 84, 106, 107, 110, 113, 117, 127
Lyon Confluence 118
 ZAC 118

M

Mairie (place de la) 81, 166
 maison d'accueil spécialisé 127
Maisons Neuves (zone NA) 75, 142
Mangetemps 81
 zone naturelle 77
Manissieux Sud (quartier de) 202
Mansion (zone naturelle du chemin de la) 77
Marcy-l'Étoile 73, 78, 86, 245, 247, 250, 251, 254, 260, 264
Maryse Bastié (rue) 80
Ménigand (zone naturelle du) 77
Méridien (zone NA du) 78
Meyzieu 71, 72, 84, 176, 177, 179, 182, 183, 187, 191, 197
Michel Servet (zone NA de) 77
Mions 71, 72, 77, 81, 84, 176, 178, 184, 188, 192, 197
Mions (route de) 80
Miribel 179
 mise à jour du POS 69, 88, 110, 111, 114, 116, 118, 128, 138, 140, 142, 157, 162, 164, 180, 182, 188, 191, 195, 198, 203, 216, 225, 228, 231, 251, 255, 258, 261
 mise en compatibilité du POS 73, 158, 165, 169, 174, 183, 191, 216, 223, 224, 244, 253
 modification du POS 88, 89, 100, 101, 103, 104, 106, 107, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 128,

130, 132, 134, 135, 139, 140, 142, 146, 150, 151, 156, 158, 161, 163, 164, 168, 169, 176, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 187, 188, 189, 195, 196, 197, 202, 203, 209, 212, 213, 214, 215, 220, 221, 222, 224, 225, 226, 228, 229, 231, 233, 241, 242, 246, 247, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 263, 264
Moncet (secteur de).....80
Montanay71, 160
Montcelard (zone naturelle de).....77
Montlouis (chemin de)82
Montout Nord (zone NA de).....76, 77
Monts d'Or 237, 239, 240, 242
Moulin d'Amont (zone NDI du)77
Musée océanographique82

N

Neuville-sur-Saône 71, 76, 150, 154, 160, 165
Noailleux (route de)79
Noyeraies (quartier des)247

O

opération abandonnée117, 157, 158, 192, 198, 219
*Oullins*72, 82, 85, 208, 211, 212, 216, 222, 226, 231, 233

P

parc de stationnement 122, 125, 129, 218, 253
Parmentier (rue).....82
Part-Dieu (quartier de la)103, 110
Paul Sédaillan (quai).....79
Petit Moulin (zone NA du).....76
Petite chèvre (île de la).....178
pétition85, 176, 247
Pierre Souveraine (zone NBa de la).....77
*Pierre-Bénite*72, 85, 212, 216, 217, 220, 224, 231, 233
Voltaire (rue) 85
Pilon (route de)198
Plumassière (zone NBa de la).....77
Poincaré (zone NA)75
*Poleymieux-au-Mont-d'Or*73, 86, 237, 242, 245, 251, 254, 260
Pontet (zone NA du)78
programme d'aménagement d'ensemble .162, 258
programme local de l'habitat167, 168
projet d'intérêt général 116, 190, 257

R

Radio (zone naturelle de la)77
Raquin (zone NA du)76
renouvellement urbain117, 127
République (38, rue de la)81
révision du POS70, 98, 102, 105, 108, 117, 118, 119, 120, 121, 129, 130, 131, 133, 136, 140, 141, 142, 146, 149, 152, 154, 157, 158, 165, 166, 167, 168, 176, 178, 181, 185, 189, 190, 192, 198, 199, 200, 201, 202, 209, 211, 213, 218, 227, 229, 231,

232, 233, 239, 240, 243, 245, 248, 250, 251, 264, 265
Richassière (zone NA de la) 76, 80
Rillieux Village (secteur de) 80
*Rillieux-la-Pape*71, 76, 80, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 156, 158, 159, 160, 163, 167, 168, 169, 173, 192
risques majeurs
risques naturels majeurs110, 160, 161, 164, 193, 194, 219, 220, 252, 253
risques technologiques majeurs ... 152, 186, 190, 197
Rivery (rue de) 80
*Rochetaillée-sur-Saône*71, 76, 146, 150, 155, 156, 158, 159, 160, 164, 169
Rue de la Gare (zone NDI de la) 77

S

Sablère (zone NA de la)..... 77
Saint Clair
quartier 147
rue 80
Saint Hilaire (zone NA) 78
Saint Romain (route de)..... 82
Saint Trivier (route de) 80
*Saint-Cyr-au-Mont-d'Or*73, 82, 86, 237, 245, 251, 254, 260, 265
*Saint-Didier-au-Mont-d'Or*70, 73, 86, 237, 251, 254, 256, 261
*Sainte-Foy-lès-Lyon*72, 85, 212, 220, 225, 226, 228, 230, 231, 233
*Saint-Fons*71, 72, 84, 174, 176, 179, 184, 185, 190, 195, 196, 197, 203
*Saint-Genis-Laval*72, 77, 85, 208, 212, 216, 223, 225, 226, 228, 231
Saint-Genis-les-Ollières. 72, 77, 85, 208, 228, 231
*Saint-Germain-au-Mont-d'Or*73, 78, 86, 239, 251, 254, 255, 257
*Saint-Priest*71, 72, 81, 84, 174, 176, 178, 179, 184, 187, 188, 190, 192, 195, 197, 202, 203
*Saint-Romain-au-Mont-d'Or*73, 82, 86, 237, 242, 244, 251, 260
Salette (zone NDI de la)..... 77
Sathonay-Camp 71, 146, 158, 160
*Sathonay-Village*71, 76, 79, 80, 146, 150, 158, 160, 163
Saulaie
quartier 82
ZAC 82, 208
Saxe - Paul Bert (quartier de) 97, 98
Sermenaz (terrain militaire) 148, 152, 153
*Solaize*71, 72, 81, 84, 175, 185, 186, 190, 197, 198
Source (domaine de la)..... 82
Sports (zone NA de la rue des) 76
Stand de tir zone aéroportuaire 81

T

Tanneurs (ZAC des) 110
*Tassin-la-Demi-Lune*72, 77, 85, 212, 216, 217, 218, 219, 221, 223, 224, 225, 231, 233
Grange Blanche (quartier) 85
Torey (secteur du) 85
Tête d'Or (parc de la) 119

théâtre	141
type de voirie	
autoroute	149, 150, 184, 191, 214, 216
déviation	158
rocade	159, 192
route départementale	152, 174, 181, 183, 184, 185, 213, 214, 219, 230, 244, 248, 255
route nationale	152, 181, 213, 248
voie de contournement	183, 192
voie piétonne	195
voie rapide	149, 173, 174, 207, 216, 250, 252, 255
voie urbaine	106, 195

U

université	116
------------------	-----

V

<i>Vaise</i> (grande rue de)	106
<i>Valéo Sud</i>	
îlot	121
ZAC	121

<i>Vancia</i> (secteur de)	80
<i>Vaulx-en-Velin</i>	71, 72, 81, 84, 176, 179, 180, 184, 191, 197, 200
<i>Vénissieux</i>	71, 72, 84, 174, 176, 177, 179, 184, 185, 187, 189, 190, 197, 199
<i>Verchères</i>	
zone NA	76
zone NA Extension Nord	78
<i>Vernaison</i>	72, 77, 85, 208, 233
<i>Victor Hugo</i> (29, rue)	81
<i>Vieux Village</i> (ZAC du)	81
<i>Villeurbanne</i>	70, 75, 79, 90, 95, 96, 128, 131, 133, 137, 138, 140, 141, 142, 200
<i>Vosges</i> (ruisseau des)	169

Z

ZNIEFF	71
zone d'aménagement concerté	81, 82, 110, 118, 121, 162, 179, 208, 251, 255, 264
Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager	110